

RAPPORT SEMESTRIEL
30.06.26

NAGELMACKERS

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	8
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	8
1.2 . RAPPORT DE GESTION	11
1.2.1 . Informations aux actionnaires	11
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	19
1.3 . BILAN GLOBALISE	23
1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	24
1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	25
1.5.1 . Résumé des règles	25
1.5.2 . Taux de change	26
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS EUROZONE SMALL & MID CAP	27
2.1 . RAPPORT DE GESTION	27
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	27
2.1.2 . Cotation en bourse	27
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	27
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	30
2.1.5 . Distributeurs	30
2.1.6 . Indice et benchmark	30
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	30
2.1.8 . Politique future	31
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	31
2.2 . BILAN	32
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	33
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	34
2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	34
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	35
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	36
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	36
2.4.5 . Performances	37
2.4.6 . Frais	40
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	40
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS EUROZONE REAL ESTATE	41
3.1 . RAPPORT DE GESTION	41
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	41
3.1.2 . Cotation en bourse	41
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	41
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	44
3.1.5 . Distributeurs	44
3.1.6 . Indice et benchmark	44
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	44
3.1.8 . Politique future	45
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque	45
3.2 . BILAN	46
3.3 . COMPTE DE RESULTATS	47
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	48
3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	48
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	49
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	49
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	49
3.4.5 . Performances	50
3.4.6 . Frais	53
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	53
4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND BALANCED	54

4.1 . RAPPORT DE GESTION	54
4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	54
4.1.2 . Cotation en bourse	54
4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	54
4.1.4 . Gestion financière du portefeuille	57
4.1.5 . Distributeurs	57
4.1.6 . Indice et benchmark	57
4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	58
4.1.8 . Politique future	58
4.1.9 . Indicateur synthétique de risque	58
4.2 . BILAN	60
4.3 . COMPTE DE RESULTATS	61
4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	62
4.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	62
4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	63
4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	63
4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	64
4.4.5 . Performances	64
4.4.6 . Frais	67
4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	67
5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND CONSERVATIVE	68
5.1 . RAPPORT DE GESTION	68
5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	68
5.1.2 . Cotation en bourse	68
5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	68
5.1.4 . Gestion financière du portefeuille	71
5.1.5 . Distributeurs	71
5.1.6 . Indice et benchmark	71
5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	72
5.1.8 . Politique future	72
5.1.9 . Indicateur synthétique de risque	72
5.2 . BILAN	74
5.3 . COMPTE DE RESULTATS	75
5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	76
5.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	76
5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	77
5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	77
5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	78
5.4.5 . Performances	78
5.4.6 . Frais	82
5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	82
6 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND FULL EQUITIES	83
6.1 . RAPPORT DE GESTION	83
6.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	83
6.1.2 . Cotation en bourse	83
6.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	83
6.1.4 . Gestion financière du portefeuille	86
6.1.5 . Distributeurs	86
6.1.6 . Indice et benchmark	86
6.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	86
6.1.8 . Politique future	87
6.1.9 . Indicateur synthétique de risque	87
6.2 . BILAN	88
6.3 . COMPTE DE RESULTATS	89
6.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	90
6.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	90

6.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	90
6.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	91
6.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	91
6.4.5 . Performances	92
6.4.6 . Frais	93
6.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	93
7 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND GROWTH	94
7.1 . RAPPORT DE GESTION	94
7.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	94
7.1.2 . Cotation en bourse	94
7.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	94
7.1.4 . Gestion financière du portefeuille	97
7.1.5 . Distributeurs	97
7.1.6 . Indice et benchmark	97
7.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	98
7.1.8 . Politique future	98
7.1.9 . Indicateur synthétique de risque	98
7.2 . BILAN	100
7.3 . COMPTE DE RESULTATS	101
7.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	102
7.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	102
7.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	103
7.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	103
7.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	104
7.4.5 . Performances	104
7.4.6 . Frais	107
7.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	108
8 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM EURO BALANCED FUND	109
8.1 . RAPPORT DE GESTION	109
8.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	109
8.1.2 . Cotation en bourse	109
8.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	109
8.1.4 . Gestion financière du portefeuille	110
8.1.5 . Distributeurs	111
8.1.6 . Indice et benchmark	111
8.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	111
8.1.8 . Politique future	112
8.1.9 . Indicateur synthétique de risque	112
8.2 . BILAN	113
8.3 . COMPTE DE RESULTATS	114
8.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	115
8.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	115
8.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	116
8.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	116
8.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	116
8.4.5 . Performances	117
8.4.6 . Frais	118
8.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	118
9 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM CRESCENDO FUND	119
9.1 . RAPPORT DE GESTION	119
9.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	119
9.1.2 . Cotation en bourse	119
9.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	119
9.1.4 . Gestion financière du portefeuille	121
9.1.5 . Distributeurs	121
9.1.6 . Indice et benchmark	121

9.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	121
9.1.8 . Politique future	122
9.1.9 . Indicateur synthétique de risque	122
9.2 . BILAN	123
9.3 . COMPTE DE RESULTATS	124
9.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	125
9.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	125
9.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	126
9.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	126
9.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	126
9.4.5 . Performances	127
9.4.6 . Frais	128
9.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	128
10 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM MODERATO FUND	129
10.1 . RAPPORT DE GESTION	129
10.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	129
10.1.2 . Cotation en bourse	129
10.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	129
10.1.4 . Gestion financière du portefeuille	130
10.1.5 . Distributeurs	131
10.1.6 . Indice et benchmark	131
10.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	131
10.1.8 . Politique future	132
10.1.9 . Indicateur synthétique de risque	132
10.2 . BILAN	133
10.3 . COMPTE DE RESULTATS	134
10.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	135
10.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	135
10.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	136
10.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	136
10.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	136
10.4.5 . Performances	137
10.4.6 . Frais	138
10.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	138
11 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM PIANO FUND	139
11.1 . RAPPORT DE GESTION	139
11.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	139
11.1.2 . Cotation en bourse	139
11.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	139
11.1.4 . Gestion financière du portefeuille	141
11.1.5 . Distributeurs	141
11.1.6 . Indice et benchmark	141
11.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	141
11.1.8 . Politique future	142
11.1.9 . Indicateur synthétique de risque	142
11.2 . BILAN	143
11.3 . COMPTE DE RESULTATS	144
11.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	145
11.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	145
11.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	146
11.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	146
11.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	146
11.4.5 . Performances	147
11.4.6 . Frais	148
11.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	148
12 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED	150

12.1 . RAPPORT DE GESTION	150
12.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	150
12.1.2 . Cotation en bourse	150
12.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	150
12.1.4 . Gestion financière du portefeuille	153
12.1.5 . Distributeurs	153
12.1.6 . Indice et benchmark	153
12.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	154
12.1.8 . Politique future	155
12.1.9 . Indicateur synthétique de risque	155
12.2 . BILAN	156
12.3 . COMPTE DE RESULTATS	157
12.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	158
12.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	158
12.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	159
12.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	160
12.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	160
12.4.5 . Performances	161
12.4.6 . Frais	167
12.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	167
13 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE	168
13.1 . RAPPORT DE GESTION	168
13.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	168
13.1.2 . Cotation en bourse	168
13.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	168
13.1.4 . Gestion financière du portefeuille	171
13.1.5 . Distributeurs	171
13.1.6 . Indice et benchmark	171
13.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	172
13.1.8 . Politique future	173
13.1.9 . Indicateur synthétique de risque	173
13.2 . BILAN	174
13.3 . COMPTE DE RESULTATS	175
13.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	176
13.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	176
13.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	177
13.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	178
13.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	178
13.4.5 . Performances	179
13.4.6 . Frais	185
13.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	185
14 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH	187
14.1 . RAPPORT DE GESTION	187
14.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	187
14.1.2 . Cotation en bourse	187
14.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	187
14.1.4 . Gestion financière du portefeuille	190
14.1.5 . Distributeurs	190
14.1.6 . Indice et benchmark	190
14.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	191
14.1.8 . Politique future	192
14.1.9 . Indicateur synthétique de risque	192
14.2 . BILAN	193
14.3 . COMPTE DE RESULTATS	194
14.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	195
14.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	195

14.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	196
14.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	197
14.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	197
14.4.5 . Performances	198
14.4.6 . Frais	203
14.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	203
15 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS EURO CORPORATE BONDS	204
15.1 . RAPPORT DE GESTION	204
15.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	204
15.1.2 . Cotation en bourse	204
15.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	204
15.1.4 . Gestion financière du portefeuille	206
15.1.5 . Distributeurs	206
15.1.6 . Indice et benchmark	207
15.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	207
15.1.8 . Politique future	208
15.1.9 . Indicateur synthétique de risque	208
15.2 . BILAN	209
15.3 . COMPTE DE RESULTATS	210
15.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	211
15.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	211
15.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	213
15.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	214
15.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	214
15.4.5 . Performances	215
15.4.6 . Frais	220
15.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	220

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port 86C, b320, 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

05 mars 1993

Conseil d'administration de la SICAV

- Peggy Brione, Chief Executive Officer de la Banque Nagelmackers SA, Président
- Levi Sarens, Head of Asset Management Funds, Banque Nagelmackers SA, Membre du Conseil d'administration
- Michaël KEVRAN, Membre du directoire - Pôle Finances et Opérations Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France, Membre du conseil d'administration
- Alexandre Meunier, Responsable Département ALM Trésorerie et Participations Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France, Membre du Conseil d'Administration
- Lyes Herbi, Deputy Chief Credit and Finance Officer de la Banque Nagelmackers SA, Membre du Conseil
- Peter Van den Dam, Consultant indépendant, Membre du Conseil d'Administration
- Luc Aspeslagh, Administrateur des sociétés, Membre indépendant du Conseil d'Administration
- Samuel Melis, Membre du Conseil d'Administration

Personnes physiques chargées de la direction effective

- Samuel Melis, Membre du Conseil d'Administration
- Peter Van den Dam, Consultant indépendant, Membre du Conseil d'Administration

Société de gestion

La Sicav a désigné en qualité de société de gestion ONE FUND MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi 4 rue Peternelchen, à 2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.240884 (la « Société de Gestion »).

Dénomination : ONE FUND MANAGEMENT S.A.

Forme juridique : SOCIÉTÉ ANONYME

Siège : 4 rue Peternelchen, à 2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg

Constitution : 09.12.2019

Durée d'existence : Illimitée

Conseil d'Administration :

- Lydie Bini (Administrateur et délégué à la gestion journalière)
- Steve Bernat (Administrateur et co-fondateur)
- Aron Brown (Président du Conseil et Directeur Indépendant)

Délégués à la gestion journalière :

- Lydie Bini
- Kvirin Cerne
- Cyrille Dallant
- Daniel Kolzer
- Geoffrey Hurault

Commissaire :

Ernst & Young Luxembourg, société anonyme, 35E Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représenté par Monsieur Nicolas Bannier.

Capital souscrit et capital libéré : EUR 125.000,00 entièrement libéré

Autres établissements de placement collectif que la société de gestion a désignés comme société de gestion : Nagelmackers Institutional

NAGELMACKERS

Commissaire

PwC SRL, Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Briec Lefrancq (IBR A02581), Culliganlaan 5, 1831 Diegem

Promoteur

BANQUE NAGELMACKERS SA, rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles

Dépositaire

CACEIS Bank Belgium Branch est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89- 91, rue Gabriel Peri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS Bank, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736.

CACEIS Bank, Belgium Branch a été désignée par la Sicav comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire daté du 22 novembre 2021, tel que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège de l'OPCVM, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

Gestion financière du portefeuille

BANQUE NAGELMACKERS SA, rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C, b320, 1000 Bruxelles

Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C, b320, 1000 Bruxelles

Distributeur(s)

BANQUE NAGELMACKERS SA, rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'actions

- NAGELMACKERS EUROZONE SMALL & MID CAP FUND – Classe de base, Classe IC, Classe N, Classe S, Classe S-Ic, Classe P
- NAGELMACKERS EUROZONE REAL ESTATE – Classe de base, Classe IC, Classe N, Classe S-Ic, Classe P, Classe S
- NAGELMACKERS MULTIFUND BALANCED – Classe de base, Classe A, Classe B
- NAGELMACKERS MULTIFUND CONSERVATIVE – Classe de base, Classe A, Classe B
- NAGELMACKERS MULTIFUND FULL EQUITIES – Classe de base
- NAGELMACKERS MULTIFUND GROWTH – Classe de base, Classe A, Classe B
- NAGELMACKERS PREMIUM EURO BALANCED FUND – Classe A, Classe B, Classe IC, Classe R
- NAGELMACKERS PREMIUM CRESCENDO FUND – Classe A, Classe B, Classe IC, Classe R
- NAGELMACKERS PREMIUM MODERATO FUND – Classe A, Classe B, Classe IC, Classe R
- NAGELMACKERS PREMIUM PIANO FUND – Classe A, Classe B, Classe IC, Classe R
- NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED – Classe de base, Classe A, Classe B, Classe P, Classe S-Ic
- NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE – Classe de base, Classe A, Classe B, Classe P, Classe S-Ic
- NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH – Classe de base, Classe A, Classe B, Classe P
- NAGELMACKERS EURO CORPORATE BONDS – Classe de base, Classe IC, Classe N, Classe P, Classe S-Ic, Classe S

La classe de base, sans critère de distinction, est proposée à des personnes physiques et à des personnes morales ;

actions de la Classe R : Celles-ci sont sans critères de distinction. Elles seront proposées aux/à des personnes physiques et morales ;

actions de la classe P : la classe d'actions P n'est ouverte que pour les investisseurs qui ont un ou plusieurs mandats de gestion discrétionnaire auprès de Bank Nagelmackers, et elles sont réservées aux comptes auxquels s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire.

actions de la Classe A : pour ce qui concerne la classe d'actions A, la souscription initiale s'élève à minimum 500.000,00 EUR ;

actions de la Classe B : pour ce qui concerne la classe d'actions B, la souscription initiale s'élève à minimum 1.000.000,00 EUR ;

actions de la classe S : les actions de classe S sont proposées aux personnes physiques et morales avec une souscription initiale minimale de 5 000 000,00 EUR ;

actions de la Classe N : La classe d'actions N est exclusivement ouverte aux OPC qui sont gérés par la banque Nagelmackers.

actions de la Classe Ic : En ce qui concerne les actions de la classe Ic, le montant minimal de la souscription initiale sera 100 000,00 EUR. Les actions de la classe Ic sont uniquement destinées aux investisseurs institutionnels agissant pour leur propre compte, au sens de l'article 201/22 du Code des droits et taxes divers, y compris les investisseurs professionnels au sens de la loi du 3 août 2012.

actions de la classe S-Ic : la classe d'actions S-Ic est destinée uniquement aux investisseurs institutionnels ou professionnels au sens de la loi du 3 août 2012 agissant pour leur propre compte au sens de l'art. 201/22 du Code des droits et taxes divers. La souscription initiale minimale est de 5 000 000,00 EUR.

Les provisions et coûts récurrents supportés par le compartiment, pour les classes P, A, B, S, N, Ic et S-Ic sont inférieurs à ceux de la classe R.

Les classes d'actions Ic et S-Ic sont caractérisées par la qualité des investisseurs. Les critères objectifs par lesquels les personnes peuvent souscrire des actions de ces classes, sont leur qualité en tant qu'investisseur institutionnel ou professionnel et le montant initial minimal de souscription. Un contrôle permanent est exercé pour vérifier que les investisseurs remplissent effectivement ces critères.

Les actions de classe de base et les actions de classe R ne seront émises simultanément dans un compartiment.

Le conseil d'administration demande que les distributeurs établissent une procédure pour, tant au moment de la souscription, que sur une base permanente, vérifier si les personnes qui souscrivent ou qui ont souscrit des actions d'une classe particulière et qui relèvent sur un ou plusieurs points d'un système plus avantageux, ou qui ont acquis de telles actions, répondent (encore toujours) aux critères.

Si, au moment de l'inscription sur base de la procédure décrite ci-dessus, on détecte que l'investisseur ne répond pas aux critères qui lui ont donné accès à la classe A, B, S, Ic, S-Ic ou P, on lui proposera de souscrire des actions d'une autre classe.

Si, après la souscription, on détecte qu'un investisseur, sur base de la procédure décrite ci-dessus, ne peut plus souscrire d'actions de la classe A, B, S, Ic, S-Ic ou P, alors, le conseil d'administration peut prendre toutes les mesures et, si nécessaire, convertir les actions de la classe Ic ou classe P en actions d'une autre classe. Dans ce cas, l'investisseur sera informé de cette conversion, dans les plus brefs délais.

Si, par un achat d'actions de la Classe A, B, Ic, S-Ic ou S, le montant d'investissement par actionnaire individuel chute sous les montants initiaux minimum précités de la souscription, le Conseil d'administration peut prendre toutes les mesures nécessaires et si nécessaire, transférer les actions d'une certaine classe dans des actions d'une autre classe. Dans ce cas, l'investisseur sera informé de cette conversion, dans les plus brefs délais.

Les classes et types d'actions qui sont disponibles pour chaque compartiment, sont mentionnés dans la fiche descriptive du compartiment en question.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

Nagelmackers (« La Sicav ») avec différents compartiments qui ont opté pour des placements qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et qui, pour ce qui concerne leur fonctionnement et leurs placements, sont régis par la loi du 3 août 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

La Sicav a été constituée le 5 mars 1993, pour une durée indéterminée, et les statuts ont été modifiés, en dernier lieu, selon l'acte du 14 octobre 2016. La version la plus récente des statuts coordonnés a été publiée en octobre 2016.

La devise de globalisation est l'EUR. Le capital est toujours équivalent à la valeur de l'actif net. Le capital minimum de la Sicav s'élève à un million deux cent mille euros (€ 1.200.000), ou à son équivalent dans une autre devise.

L'exercice comptable se termine au 31 décembre de chaque année.

La Sicav est enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° d'entreprise 0449.575.796.

L'objectif de la Sicav est de permettre aux actionnaires de participer à une gestion professionnelle d'un portefeuille de valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers, tels que définis dans la politique d'investissement de chaque compartiment (voir fiches descriptives des compartiments).

Les placements en Sicav doivent être considérés comme des placements à moyen et à long terme. Il ne peut y avoir aucune assurance quant au fait que la Sicav atteint ses objectifs d'investissement.

Les investissements de la Sicav sont soumis aux fluctuations normales du marché, et aux risques inhérents aux investissements. Il ne peut y avoir aucune assurance quant au fait que les investissements dans la Sicav seront rentables. La Sicav vise un portefeuille diversifié, afin de limiter les risques de placement.

Éthique sociale, préoccupations environnementales et entrepreneuriat socialement responsable

Conformément à la loi du 8 juin 2006, appelée loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la loi du 16 juillet 2009, les compartiments n'investissent pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger, dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'offre en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, sous-munitions et/ou munitions inertes et blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi et en vue de leur diffusion.

Lors de la sélection des fonds sous-jacents, le gestionnaire tient compte des applications de la loi du 8 juin 2006, appelée loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la loi du 16 juillet 2009, le compartiment n'investit pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger, dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'offre en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, sous-munitions et/ou munitions inertes et blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi et en vue de leur diffusion. L'application de la loi est contrôlée sur base de rapports du gestionnaire, et fait l'objet d'un suivi régulier, par la mise à jour de l'audit d'acquisition, de même que par l'audit initial d'acquisition, qui est effectué avant la reprise du fonds sous-jacent.

Intégration des risques de durabilité dans la politique d'investissement

Sauf indication contraire dans la politique d'investissement d'un compartiment, tous les compartiments de la SICAV prennent en compte les risques de durabilité. Toutefois, cela ne signifie pas que tous les compartiments respectent nécessairement les obligations de transparence découlant de l'article 8 ou 9 de la législation SFDR. SFDR est l'acronyme de « Sustainable Finance Disclosure Regulation », faisant suite au règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Conformément au SFDR, les compartiments sont classés en fonction de leur obligation de transparence :

1. Compartiments conformes aux obligations de transparence de l'article 9 du SFDR. Ces compartiments ont un objectif explicite de durabilité, où ce dernier peut être défini comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental (par exemple en matière d'utilisation d'énergies renouvelables), d'émissions de gaz à effet de serre, ou en matière d'impacts sur la biodiversité), ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social (par exemple, contribuer à la lutte contre les inégalités ou favoriser l'intégration sociale ou les relations de travail). Cela devrait à tout moment être sans préjudice des principes de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Jusqu'à nouvel ordre, il n'y a aucun compartiment qui peut être qualifié d'Article 9 au sein de la SICAV Nagelmackers.
2. Compartiments conformes aux obligations de transparence de l'article 8 du SFDR : Il s'agit de compartiments qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. Ces compartiments promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les compartiments au sein de la SICAV qui respectent les obligations de transparence de l'article 8 du SFDR sont les suivants :

- a. Multifund Conservative
 - b. Multifund Balanced
 - c. Multifund Growth
 - d. Multifund Full Equities
 - e. Private Fund Conservative
 - f. Private Fund Balanced
 - g. Private Fund Growth
 - h. Euro Corporate Bonds
 - i. Eurozone Real Estate
 - j. Eurozone Small & Mid Cap
3. Les autres (futurs) compartiments de la Sicav qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales et sociales ni n'ont un objectif d'investissement durable. Actuellement, ce sont les compartiments suivants :
- a. Premium Piano Fund
 - b. Premium Moderato Fund
 - c. Premium Crescendo Fund
 - d. Premium Euro Balanced Fund

Tous les compartiments à lignes individuelles sont soumis à une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs sociétés) dans lesquels des investissements ne peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne. Les sociétés impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium) sont exclues, conformément à la législation belge.

Par ailleurs, le processus décisionnel des compartiments conformes à l'article 8 prend également en compte un modèle de notation interne qui mesure la performance des entreprises, des gouvernements et/ou des OPC dans le domaine ESG sur la base, entre autres : Indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, PAI) et autres données ESG telles que les recherches et les notations réalisées par des parties externes, avant de décider d'inclure ou de maintenir un investissement. Sont en outre exclues les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies ou qui sont impliquées dans des activités controversées au sein de leurs activités commerciales (voir les critères d'exclusion décrits dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers, consultable via le site Internet www.nagelmackers.be (ou <https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion- Policy-FR.pdf>)

Les dispositions relatives à la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte par la Sicav sont décrites en détail dans la politique de risque de durabilité de la Banque Nagelmackers et peuvent être consultées sur le site Internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Sustainability- Risk-Policy-FR.pdf>)

La mesure dans laquelle les différents compartiments respectent les obligations découlant du règlement SFDR pourra être sujette à des modifications à l'avenir. Dans ce cas, le Prospectus sera modifié.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

Avant de souscrire en actions de la Sicav, les investisseurs sont invités à lire attentivement toutes les informations contenues dans le Prospectus, et à tenir compte de leur situation financière et fiscale personnelle. Les investisseurs devront porter une attention particulière aux risques décrits dans le présent chapitre, dans les fiches descriptives ainsi que dans les Informations clés pour l'investisseur. Les facteurs de risques repris ci-dessus sont susceptibles, individuellement ou collectivement, de réduire le rendement des actions et peuvent résulter en la perte partielle ou totale de la valeur de l'investissement dans des actions de la Sicav.

Le cours des actions de la Sicav peut augmenter ou diminuer et leur valeur n'est pas garantie de quelque façon que ce soit. Les actionnaires courent le risque de ne pas recevoir, pour le remboursement de leurs actions, le montant exact qu'ils auront payé pour souscrire aux actions de la Sicav.

Un placement dans les actions de la Sicav est exposé à des risques, lesquels peuvent être liés aux marchés boursiers, obligataires, taux de change, taux d'intérêt, au risque de crédit, de contrepartie et de volatilité des marchés, ainsi qu'aux risques politiques et aux risques liés à la survenance d'événements de force majeure. Chacun de ces types de risque peut également survenir en conjugaïson avec d'autres risques.

La liste des facteurs de risque, repris dans le Prospectus et les Informations clés pour l'investisseur, n'est pas exhaustive. D'autres facteurs de risque peuvent exister qu'un investisseur devra prendre en considération, en fonction de sa situation personnelle et des circonstances particulières actuelles et futures.

Avant de prendre des décisions d'investissement, les investisseurs doivent être en mesure d'évaluer les risques d'un placement dans les actions de la Sicav. Ils doivent s'assurer des services de leur conseiller juridique, fiscal et financier, réviseur ou autre conseiller afin d'obtenir des renseignements complets sur (i) le caractère approprié d'un placement dans

ces actions, en fonction de leur situation financière et fiscale personnelle et des circonstances particulières, (ii) les informations contenues dans le Prospectus, les fiches descriptives et le Document d'Informations clés.

La diversification des portefeuilles des compartiments, ainsi que les conditions et limites énoncées, visent à encadrer et limiter les risques, sans toutefois les exclure. La SICAV ne peut garantir qu'une stratégie de gestion employée par elle, dans le passé, et qui a fait preuve de succès, continuera à apporter des résultats positifs à l'avenir. De même, la SICAV ne peut garantir que la performance passée de la stratégie de gestion employée par la SICAV, sera similaire à la performance future. La SICAV ne peut dès lors pas garantir que l'objectif de placement dans le compartiment, sera atteint et que les investisseurs retrouveront le montant de leur investissement initial. C'est la raison pour laquelle un investissement n'est adapté que pour des investisseurs qui sont en mesure d'assumer ces risques et à appliquer une stratégie d'investissement à long terme. Un investissement dans la SICAV doit, par conséquent, être considéré comme un investissement à moyen ou à long terme.

Il est important que les investisseurs comprennent que tout investissement implique des risques. Aucune garantie formelle n'est accordée au compartiment, ni à ses participants.

Risque de marché

Il s'agit d'un risque d'ordre général qui touche tous types d'investissement. L'évolution des cours des valeurs mobilières et autres instruments est essentiellement déterminée par la fluctuation des marchés financiers ainsi que par l'évolution économique des émetteurs, eux-mêmes affectés par la situation générale de l'économie mondiale, ainsi que par les conditions économiques et politiques qui prévalent dans leur pays.

Risques liés aux marchés boursiers

Les risques associés aux placements en actions (et instruments apparentés) englobent des fluctuations significatives des cours, des informations négatives relatives à l'émetteur ou au marché, et le caractère subordonné du capital d'actions par rapport aux titres de créance émises par la même société. Les fluctuations sont, par ailleurs, souvent amplifiées à court terme. Le risque qu'une ou plusieurs sociétés enregistrent une perte, ou ne progressent pas, peut avoir un impact négatif sur la performance de l'ensemble du portefeuille.

Les compartiments investissant en valeurs de croissance peuvent être plus volatils que le marché dans son ensemble, et peuvent réagir différemment aux développements économiques et politiques et aux évolutions du marché, spécifiques à l'émetteur. Les valeurs de croissance affichent traditionnellement une volatilité supérieure à celle des autres valeurs, surtout à court terme. Le cours des actions des valeurs de croissance peut être plus cher, par rapport à leur bénéfice, que le marché en général. Les actions des valeurs de croissance peuvent être plus sensibles à des variations de leur croissance bénéficiaire.

Risques liés aux obligations, titres de créances, produits à revenus fixes (y compris, obligations à haut rendement) et obligations convertibles

Pour les compartiments qui investissent en obligations ou autres titres de créance, la valeur des investissements sous-jacents dépendra des taux d'intérêts du marché, de la qualité de crédit de l'émetteur et de facteurs de liquidités. La valeur nette d'inventaire d'un compartiment investissant dans des titres de créance, fluctuera en fonction des taux d'intérêts (= risque de taux d'intérêt), de la perception de la qualité de crédit de l'émetteur, de la liquidité du marché, et également des taux de change (lorsque la devise de l'investissement sous-jacent est différente de la devise de référence du compartiment). Certains compartiments peuvent investir en titres de créance à haut rendement, qui peuvent offrir un niveau de revenu relativement élevé, comparé à un investissement en titres de créance de qualité (par exemple). Toutefois, le risque de dépréciation et de réalisation de pertes de capital sur de tels titres de créances, sera considérablement plus élevé que celui sur des titres de créances à rendement moins élevé.

Les placements en obligations convertibles sont sensibles aux fluctuations des cours des actions sous-jacentes (« composante action » de l'obligation convertible), tout en offrant une certaine forme de protection du capital (« plancher obligataire » de l'obligation convertible). La protection du capital sera d'autant plus faible que la composante action sera importante. En corollaire, une obligation convertible ayant connu un accroissement important de sa valeur de marché, suite à la hausse du cours de l'action sous-jacente, aura un profil de risque plus proche de celui d'une action. Par contre, une obligation convertible ayant connu une baisse de sa valeur de marché jusqu'au niveau de son plancher obligataire, suite à la chute du cours de l'action sous-jacente aura, à partir de ce niveau, un profil de risque proche de celui d'une obligation classique.

Les obligations convertibles, tout comme les autres types d'obligations, sont soumises au risque que l'émetteur ne puisse rencontrer ses obligations en termes de paiement des intérêts et/ou de remboursement du principal à l'échéance (risque de crédit). La perception, par le marché, de l'augmentation de la probabilité de défaut de paiement ou de faillite d'un émetteur donné, peut entraîner une baisse sensible de la valeur de marché de l'obligation, et donc de la protection offerte par l'obligation. En outre, les obligations sont exposées au risque de baisse de leur valeur de marché, suite à une augmentation des taux d'intérêt de référence (risque de taux d'intérêt).

Risques liés aux investissements dans les marchés émergents

Des suspensions et cessations de paiement de pays en voie de développement, peuvent être dues à divers facteurs tels que l'instabilité politique, une mauvaise gestion économique, un manque de réserves en devises, la fuite de capitaux, les conflits internes ou l'absence de volonté politique de poursuivre le service de la dette précédemment contractée.

Ces facteurs peuvent également influencer sur la capacité des émetteurs du secteur privé à faire face à leurs obligations. De plus, ces émetteurs sont soumis à des décrets, lois et réglementations, mis en vigueur par les autorités gouvernementales.

Cela se rapporte, par exemple, à des modifications dans le domaine du contrôle des changes et du régime légal et réglementaire, des expropriations et nationalisations, de l'introduction ou de l'augmentation des impôts, tels que la retenue fiscale à la source.

Les systèmes de liquidation ou de règlement des transactions sont souvent moins bien organisés que dans des marchés développés. Il en découle un risque que la liquidation ou le règlement des transactions soit retardé ou annulé. Les pratiques de marchés peuvent exiger que le paiement d'une transaction soit effectué préalablement à la réception des valeurs mobilières ou autres instruments acquis ou que la livraison des valeurs mobilières ou autres instruments cédés soit effectuée avant la réception du paiement. Dans ces circonstances, le défaut de la contrepartie à travers laquelle la transaction est exécutée ou liquidée, peut entraîner des pertes pour le compartiment investissant dans ces marchés.

L'incertitude liée à l'environnement légal peu clair ou l'incapacité à établir des droits clairs de propriété et légaux, constituent des facteurs déterminants. S'y ajoutent le manque de fiabilité des sources d'information dans ces pays, la non-conformité des méthodes comptables avec les normes internationales, et l'absence de contrôles financiers ou commerciaux.

Risque de concentration

Certains compartiments peuvent concentrer leurs investissements sur un ou plusieurs pays, régions géographiques, secteurs économiques, classes d'actions, types d'instruments financiers ou devises. Par conséquent, ces compartiments peuvent être davantage touchés en cas d'événements économiques, sociaux, politiques ou fiscaux touchant les pays, régions géographiques, secteurs économiques, classes d'actions, types d'instruments ou devises concernés.

Risque de taux d'intérêt

La valeur d'un investissement peut être affectée par les fluctuations des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt peuvent, à leur tour, être influencés par de nombreux éléments ou événements comme les stratégies de politique monétaire, le taux d'escompte, l'inflation, etc. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'augmentation des taux d'intérêt a pour conséquence, la diminution de la valeur des investissements en obligations et titres de créance. Compte tenu que le prix et le rendement d'une obligation varient en sens inverse, la baisse du prix de l'obligation s'accompagne d'une progression de son rendement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque associé à la capacité de l'émetteur ou contrepartie à honorer ses dettes.

Le risque de crédit peut mener à une baisse de la qualité de crédit d'un émetteur d'obligations ou de titres de créance. Cela peut faire baisser la valeur des investissements.

La dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur, peut entraîner la baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le compartiment investit. Les obligations ou titres de créance émis par des entités assorties d'une faible notation sont, en règle générale, considérés comme des titres à plus fort risque de crédit et probabilité de défaillance de l'émetteur que ceux d'émetteurs disposant d'une notation supérieure. Lorsque l'émetteur d'obligations ou titres de créance se trouve en difficulté financière ou économique, la valeur des obligations ou titres de créance (qui peut devenir nulle) et les versements effectués au titre de ces obligations ou titres de créance (qui peuvent devenir nuls) peuvent s'en trouver affectés.

Risque de change

Si un compartiment comporte des actifs libellés dans des devises différentes de sa devise de référence, il peut être affecté par toute fluctuation des taux de change entre sa devise de référence, et ces autres devises ou par des modifications en matière de contrôles des taux d'intérêt. Si la devise dans laquelle un titre est libellé, augmente par rapport à la devise de référence du compartiment, la contrevaletur du titre dans cette devise de référence va également s'apprécier. A l'inverse, une dépréciation de ces mêmes taux de change entraînera une dépréciation de la valeur du titre.

Lorsque le compartiment procède à des opérations de couverture contre le risque de change, la complète efficacité de ces opérations ne peut pas être garantie.

Risque de liquidité

Il y a un risque que des investissements faits dans les compartiments deviennent illiquides, parce que le marché est trop restreint (souvent reflété par un écart particulièrement important entre les cours acheteurs et vendeurs ou bien de grands mouvements de cours) ; ou lors de la dépréciation de la notation de l'émetteur des titres, ou si la situation économique se détériore. Par conséquent, ces investissements pourraient ne pas être vendus ou achetés assez rapidement, pour empêcher ou réduire au minimum une perte dans le compartiment. Enfin, il existe un risque que des titres négociés dans un segment de marché étroit, tel que le marché des petites capitalisations, soient en proie à une plus forte volatilité des cours.

Risque de contrepartie

Lors de la conclusion de contrats de gré à gré, la Sicav peut se trouver exposée à des risques liés à la solvabilité de la contrepartie, et à sa capacité à respecter ses obligations contractuelles. La Sicav peut ainsi conclure des contrats à terme, sur option et de swap, ou encore utiliser d'autres techniques dérivées qui comportent chacune le risque pour elle que la contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles.

Risques liés aux instruments dérivés

Dans le cadre de la politique d'investissement, décrite dans chacune des fiches descriptives des compartiments, la SICAV peut recourir à des instruments financiers dérivés. Ces instruments peuvent non seulement, être utilisés à des fins de couverture, mais également faire partie intégrante de la stratégie d'investissement à des fins d'optimisation des rendements. Le recours à des instruments financiers dérivés peut être limité par les conditions du marché, et les réglementations applicables, et peut impliquer des risques et des frais auxquels le compartiment qui y a recours, n'aurait pas été exposé sans l'utilisation de ces instruments. Les risques inhérents à l'utilisation d'options, de contrats en devises étrangères, de swaps, de contrats à terme et sur options, portant sur ceux-ci, comprennent notamment :

(a) le fait que le succès dépende de l'exactitude de l'analyse du ou des gestionnaires de portefeuille, en matière de fluctuations des taux d'intérêt, des cours des valeurs mobilières et/ou instruments du marché monétaire ainsi que des marchés des changes et d'autres éléments sous-jacents éventuels pour l'instrument dérivé ; (b) l'existence d'une corrélation imparfaite entre le cours des options, des contrats à terme et des options portant sur ceux-ci, et les fluctuations des cours des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou devises couvertes ; (c) le fait que les compétences requises pour utiliser ces instruments financiers dérivés divergent des compétences nécessaires à la sélection des titres en portefeuille ; (d) l'éventualité d'un marché secondaire non liquide pour un instrument financier dérivé spécifique, à un moment donné ; et (e) le risque pour un compartiment de se trouver dans l'impossibilité d'acheter ou de vendre une valeur en portefeuille, durant les périodes favorables, ou de devoir vendre un actif en portefeuille dans des conditions défavorables.

Lorsqu'un compartiment effectue des transactions swap, il s'expose à un risque de contrepartie. L'utilisation d'instruments financiers dérivés revêt, en outre, un risque lié à leur effet de levier.

Risque lié à l'effet de levier

Un effet de levier est obtenu en investissant un capital modeste à l'achat d'instruments financiers dérivés, par rapport au coût de l'acquisition directe des actifs sous-jacents. Plus le levier est important, plus la variation de cours de l'instrument financier dérivé sera marquée, en cas de fluctuation du cours de l'actif sous-jacent (par rapport au prix de souscription déterminé dans les conditions de l'instrument financier dérivé). L'avantage potentiel et les risques liés à ces instruments, augmentent ainsi proportionnellement au renforcement de l'effet de levier. Enfin, rien ne garantit que l'objectif recherché, grâce à ces instruments financiers dérivés, sera atteint.

Risque de performance

Il s'agit du risque associé à la volatilité des prestations du Compartiment. Cette performance est directement liée aux investissements exécutés par le Compartiment, conformément à sa politique d'investissement par rapport au marché sous cette politique.

Risque d'inflation

Au fil du temps, l'inflation affecte le pouvoir d'achat, associé au maintien des investissements.

Risque de durabilité

Risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance dont la survenance peut avoir un effet négatif réel ou potentiel important sur la valeur d'un investissement. Les risques de durabilité comprennent, mais sans s'y limiter, les risques liés au changement climatique, à la protection du climat, à la biodiversité et aux systèmes écologiques, au respect des normes du travail, des droits des travailleurs, des droits de l'homme et à l'équité et à la transparence fiscales, aux mesures de lutte contre la corruption et au respect des lois et règlements.

Le risque de durabilité peut être un risque en soi ou il peut avoir un impact sur ou contribuer de manière significative à d'autres risques à court terme, tels que les risques de variation de prix, de liquidité, de contrepartie ou opérationnels.

Les risques de durabilité à long terme peuvent entraîner une détérioration importante du profil financier, de la liquidité, de la rentabilité ou de la réputation de l'investissement sous-jacent.

Dans la mesure où les risques de durabilité n'ont pas déjà été estimés et pris en compte dans l'évaluation des investissements, ils peuvent avoir un effet négatif significatif sur le prix de marché attendu / estimé et / ou sur la liquidité de l'investissement et donc également sur les rendements des compartiments.

Risques liés à Shanghai - Hong Kong Stock Connect :

Ce risque concerne la négociation et la compensation de titres via Stock Connect. Le Stock Connect est soumis à des restrictions de quota qui peuvent limiter la capacité du compartiment à investir dans des Actions A chinoises en temps opportun. En outre, le Stock Connect est de nature innovante, les réglementations n'ont pas été testées et il n'y a aucune certitude quant à la manière dont elles seront appliquées, ce qui pourrait affecter la capacité du compartiment à exercer ses droits et intérêts dans les Actions A chinoises.

Taxation

Les investisseurs doivent être attentifs au fait que (i) le produit de la vente de titres sur certains marchés ou la perception de dividendes ou d'autres revenus peut être ou devenir grevée d'impôts, de taxes, d'autres frais ou charges imposées par l'administration fiscale locale de ce marché, y compris la retenue fiscale à la source et/ou (ii) les investissements du compartiment peuvent être grevés des taxes spécifiques ou charges imposées par les administrations fiscales de certains marchés. La législation fiscale ainsi que la pratique de certains pays dans lesquels le compartiment investit ou peut investir

dans le futur, ne sont pas clairement établies. Il est par conséquent possible, que l'interprétation actuelle de la législation ou la compréhension de la pratique, puisse changer ou que la législation puisse être modifiée avec effet rétroactif. Il est ainsi possible que, dans ces pays, le compartiment soit grevé d'une taxation supplémentaire, alors même que cette taxation n'ait pas été prévue à la date de publication du présent Prospectus, ou à la date à laquelle les investissements ont été réalisés, évalués ou transférés.

Facteurs de risque associés au FATCA

La retenue à la source dans le cadre du Foreign Account Tax Compliance Act ('FATCA') peut s'appliquer sur des paiements en rapport avec votre investissement.

Le FATCA peut soumettre certains paiements à des investisseurs, n'ayant pas fournis les informations requises dans le cadre du FATCA, à une retenue à la source. Si, dans le cadre du FATCA, un montant doit être retenu sur des paiements en rapport avec les actions de la Sicav, la dernière nommée ne devrait pas faire supporter ces coûts à d'autres personnes. Les investisseurs potentiels doivent consulter la partie "Taxation" du "Foreign Account Tax Compliance Act".

Le rapportage, dans le cadre du FATCA, peut exiger le transfert des informations concernant votre investissement.

Le FATCA impose un nouveau régime de déclaration, sur base de quoi la Sicav peut se voir dans l'obligation de collecter certaines informations sur ses investisseurs et de les communiquer à des tiers, parmi lesquels l'administration fiscale belge, pour les transmettre à l'administration fiscale américaine ('IRS' : Internal Revenue Service). Les informations communiquées peuvent comprendre (mais sans s'y limiter) l'identité des investisseurs et leurs bénéficiaires directs ou indirects, les bénéficiaires finaux et les personnes qui les contrôlent. L'investisseur sera dans l'obligation de répondre à chaque requête fondée pour obtenir de telles informations de la Sicav, de sorte à ce que la Sicav puisse satisfaire à des obligations de déclaration. Les paiements en rapport avec les actions dans la Sicav, d'un investisseur qui ne répond pas à une telle requête, pourront être soumis à une retenue à la source ou une déduction ou encore, cet investisseur pourrait se voir obligé de faire racheter ou de vendre ses actions.

Risques liés aux investissements dans des parts d'OPC

Les investissements réalisés par la Sicav dans des parts d'OPC (en ce compris, les éventuels investissements par certains compartiments de la SICAV en parts d'un autre compartiment de la Sicav) exposent la Sicav à des risques liés aux instruments financiers que ces OPC détiennent en portefeuille et qui sont décrits ci-avant. Certains risques sont cependant propres à la détention par la Sicav de parts d'OPC. Certains OPC peuvent avoir recours à des effets de levier, soit par l'utilisation d'instruments dérivés, soit par recours à l'emprunt. L'utilisation d'effets de levier assure une plus grande volatilité des parts d'OPC, et donc entraîne un risque plus élevé de perte en capital. La plupart des OPC prévoient aussi la possibilité de suspendre temporairement les rachats dans des circonstances exceptionnelles. Les investissements réalisés dans des parts d'OPC présentent donc un risque de liquidité plus important qu'un investissement direct dans un portefeuille de valeurs mobilières. Par contre, l'investissement en parts d'OPC permet à la Sicav d'accéder, de manière souple et efficace, à différentes stratégies d'investissement et à une diversification des investissements. Un compartiment qui investit principalement au travers d'OPC, s'assurera que son portefeuille d'OPC dispose de suffisamment de liquidités, afin de lui permettre de faire face à ses propres obligations de rachat.

L'investissement dans des parts d'OPC peut impliquer un doublement de certains frais. Outre les frais déjà prélevés au niveau du compartiment dans lequel un investisseur investit, l'investisseur en question subit une portion des frais prélevés, au niveau de l'OPC dans lequel le compartiment a investi.

Risque de dilution et Swing Pricing

Les coûts réels d'achat ou de vente des investissements sous-jacents de l'OPC peuvent différer de la valeur comptable de ces investissements dans l'évaluation de l'OPC. La différence peut résulter de frais de négociation et d'autres coûts (tels que les taxes), d'un certain écart entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents et / ou d'un impact potentiel sur le marché en raison des transactions des participants. Ces risques de dilution peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur totale de l'OPC et donc la VNI par action peut être ajustée pour éviter de pénaliser la valeur des investissements pour les participants existants. L'ampleur de l'effet d'ajustement est déterminée par des facteurs tels que le volume des transactions, les prix d'achat ou de vente des investissements sous-jacents et la méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur de ces investissements sous-jacents de l'OPC.

Risques significatifs et pertinents

La Sicav offre aux investisseurs un choix de compartiments qui peut présenter un degré de risque différent et donc, en principe, une perspective de rendement différente à long terme, en relation avec le degré de risque accepté.

Les investisseurs trouveront une description des risques significatifs et pertinents pour chaque compartiment proposé par la Sicav, dans la fiche descriptive et dans le Document d'Informations clés.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

- Les retours obtenus dans les différents compartiments;
- Les développements réglementaires et fiscaux qui s'appliquent à la Sicav.

Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le 23 juillet, l'Assemblée Générale Extraordinaire a adopté le mécanisme de rachat Redemption Gates et l'a intégré dans les statuts et le prospectus.

Le 19 août, l'Assemblée Générale Extraordinaire a donné son approbation pour fusionner le compartiment Eurozone Real Estate avec le compartiment luxembourgeois DNCA Invest – Sustain Real Estate.

Politique de rémunération

Afin de se conformer aux exigences réglementaires et de démontrer une saine gestion du risque, Nagelmackers a développé une politique de rémunération.

La sicav n'a aucun salarié. La gestion des différents compartiments de la Sicav a été externalisée. Dans le cadre d'une saine politique du risque, il a été décidé de ne reverser aux membres du conseil d'administration qu'une indemnité fixe. Cette rémunération ne dépend pas des risques liés à la durabilité. Aucune indemnité variable ne sera octroyée.

L'indemnité des administrateurs indépendants s'élève à l'heure actuelle à € 1 250 par administrateur et par réunion. La rémunération des dirigeants effectifs s'élève à l'heure actuelle à € 6.500,00 par an hors TVA. Les montants alloués aux dirigeants effectifs sont indexés annuellement. Le cas échéant, les tâches liées à la fonction de compliance, d'audit interne et à la gestion interne des risques, assurée par les dirigeants effectifs, ne sont pas rémunérées séparément et font partie de la rémunération susmentionnée. La modification de la rémunération d'un membre du conseil d'administration sera soumise par le Conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale de la Sicav. La composition du conseil d'administration est décrite dans le prospectus. La rémunération maximale pour les administrateurs et dirigeants effectifs s'élève :

- pour les administrateurs indépendants, à maximum € 5.000,00 par administrateur par an pour l'ensemble de la Sicav ;
- pour les dirigeants effectifs, à maximum € 6.500 par an (indexé et hors TVA) par compartiment de la Sicav.

La rémunération est répartie uniformément sur les différents compartiments de la Sicav.

Vous trouverez de plus amples informations dans la politique intégrale de rémunération de Nagelmackers sur le site Internet suivant : <https://www.nagelmackers.be>. Une version papier de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande adressée à la SA Nagelmackers.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

La société peut conclure des prêts de titres, selon les règles fixées à l'article 143 de l'Arrêté Royal du douze novembre deux mille douze, et telles que prévues à l'article 17 de l'Arrêté Royal du sept mars deux mille six, relatif aux prêts de titres par certains organismes de placement collectif.

Dans le cas d'opérations de financement sur titres et de la réutilisation pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Swing pricing

La sicav applique un mécanisme de swing pricing pour tous les compartiments. Le swing pricing a pour objectif de protéger les participants existants contre la dilution de la valeur causée par les frais entraînés par les entrées et sorties. Ce mécanisme garantit que ces frais de négociation sont à charge des participants qui les causent et non par les autres participants. La protection swing pricing ne prend effet que lorsque les entrées ou sorties nettes dépassent un certain niveau (le seuil). Dès l'entrée en vigueur du swing pricing, la VNI par action sera ajustée à la hausse (en cas d'entrées nettes) ou à la baisse (en cas de sorties nettes). L'ajustement de la VNI en points de base (le swing factor) est déterminé sur la base d'une estimation de tous les frais qui seront encourus pour la négociation des actifs en raison de l'activité nette des participants. Le swing factor maximum ne dépassera jamais 4% de la VNI d'origine par action. Le swing pricing n'est pas pris en compte pour le calcul des commissions de performance pour les compartiments où des commissions de performance s'appliquent.

Suspension partielle de l'exécution des demandes d'achat (redemption gates)

Dans des circonstances exceptionnelles, conformément à la législation applicable, la Sicav peut décider d'étaler les demandes de rachat relatives à un ou plusieurs compartiments sur plusieurs valeurs d'inventaire nettes, en suspendant temporairement et partiellement le droit des actionnaires de faire racheter leurs actions. Une telle suspension n'est possible que lorsque la variation négative du solde du passif du compartiment concerné, pour le jour en question, dépasse le seuil de déclenchement calculé de manière objective tel que défini ci-dessous. Dans ce cas, la portion des demandes de rachat dont l'exécution a été suspendue est, sauf révocation de l'ordre par le participant, reportée automatiquement au jour de clôture de la première période de réception des demandes d'inscription et de remboursement qui suit.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas que la portion de leurs demandes de rachat dont l'exécution a été suspendue soit reportée à la prochaine VNI doivent veiller à ce qu'avant le jour de clôture de la première période de réception des demandes d'inscription et de remboursement qui suit un formulaire d'annulation concernant la partie non exécutée de leur demande de rachat soit rempli, signé et transmis avant 14 h à CACEIS Bank, succursale de Belgique, 86C b320, Avenue du Port, 1000 Bruxelles.

La mesure de suspension de l'exécution des demandes de rachat a un caractère provisoire et se décide jour par jour.

La Sicav ne peut recourir à la suspension partielle de l'exécution des demandes de rachat que si une telle mesure s'avère nécessaire pour protéger les intérêts de l'ensemble des actionnaires ou de la Sicav. Tel est notamment le cas lorsque,

indépendamment de la mise en œuvre courante de la stratégie de gestion, les demandes de rachat atteignent un niveau qui, compte tenu des conditions de liquidité du compartiment concerné, ne peut être honoré dans des conditions préservant l'intérêt des porteurs et assurant un traitement équitable à ceux-ci, ou lorsque les demandes de rachats se présentent dans des circonstances portant atteinte à l'intégrité du marché. Dans un tel cas, un étalement des demandes de rachat protège mieux les intérêts des actionnaires et de la Sicav qu'une suspension totale des rachats.

Compte tenu de la fréquence de calcul de la VNI, de l'orientation de la gestion et de la liquidité des actifs en portefeuille, le seuil de déclenchement du plafonnement de l'exécution des demandes de rachat est fixé à 10 % des actifs nets du compartiment concerné. Ce seuil de déclenchement est un seuil de déclenchement minimal. Cela signifie que tant que, du fait des demandes de rachat reçues, la variation négative du solde du passif du compartiment pour le jour concerné ne dépasse pas le seuil de 10 % de l'actif net, la suspension partielle des demandes de rachat pour ce jour-là ne peut être activée.

Le dépassement du seuil de déclenchement minimum de 10 % n'entraîne pas automatiquement l'activation de la suspension de l'exécution des demandes d'achat supérieures à ce seuil pour la journée concernée. Cette décision ne peut être prise que par le conseil d'administration, au cas par cas, et revêt un caractère provisoire. Lorsque, à la suite des demandes de rachat reçues, le seuil de 10 % pour la journée concernée est dépassé, le conseil d'administration peut, par décision motivée et dans l'intérêt des actionnaires, décider de ne pas activer le « redemption gate » ou de reporter cette activation jusqu'à ce qu'un seuil plus élevé soit atteint. Dans ce cas, les demandes de rachat dépassant le seuil minimum de 10 % seront tout de même (partiellement) honorées, ce qui permettra d'exécuter une partie ou la totalité des ordres qui, autrement, auraient été étalés. Lorsqu'elle décidera d'activer ou non le « redemption gate », le cas échéant partiellement à partir d'un seuil plus élevé, la Sicav tiendra compte de la liquidité des actifs sous-jacents, des conditions de marché et des flux de trésorerie attendus le jour en question, et s'efforcera toujours, dans la mesure du possible, de préserver la capacité des actionnaires à se faire rembourser leurs actions dans des conditions de marché normales.

La mesure de suspension porte sur la partie du montant total des demandes de rachat qui dépasse le seuil susmentionné, et s'applique proportionnellement à toutes les demandes individuelles de rachat introduites pour le jour concerné au niveau du compartiment concerné. La Sicav appliquera la mesure de suspension de manière proportionnelle à tous les actionnaires qui introduisent une demande de rachat pour la VNI du jour concerné. En vertu de la mesure de suspension partielle, les ordres seront réduits au prorata selon des conditions garantissant l'égalité de traitement des actionnaires et évitant d'éventuels conflits d'intérêts lors de la répartition.

Toute décision de suspension partielle de l'exécution des demandes de rachat sera prise par la Sicav dans une décision motivée, accompagnée d'une explication des circonstances ayant conduit à la mesure de suspension, et sera portée à la connaissance, dans les plus brefs délais, de la FSMA et des autorités compétentes des autres États membres de l'Espace économique européen dans lesquels la Sicav négocie les actions du compartiment concerné, accompagnée des données chiffrées attestant que le seuil de déclenchement a été atteint. La suspension de l'exécution des demandes de rachat sera communiquée individuellement aux actionnaires, le cas échéant par l'intermédiaire des distributeurs concernés, et par publication sur le site web www.nagelmackers.be. La Sicav fournit également aux actionnaires concernés toutes les informations dont ils ont besoin pour leur permettre, le cas échéant, de révoquer en temps utile la partie non exécutée de leur demande de rachat.

Si ce mécanisme est appliqué pour la période de reporting, les informations seront reprises dans chaque compartiment de la section « Notes aux états financiers et autres données ».

Au cours de la période de ce rapport, aucun compartiment n'était impliqué dans ce mécanisme.

Droit de vote des actionnaires

Chaque part dispose du droit de vote conformément à l'article 541 du Code des Sociétés et des associations. Les actions d'une valeur équivalente donnent droit chacune à une voix. Dans le cas d'actions de valeur inégale, un certain nombre de droits de vote est associé à chacune d'entre elles, de plein droit et proportionnellement à la part du capital qu'elle représente et où l'action ayant la plus basse valeur compte pour une voix. Il est fait abstraction des fractions de votes. Les actionnaires qui désirent participer à l'assemblée générale doivent se conformer à l'article 20 des statuts.

Informations obligatoires dans le cadre de l'article 7:96 du code des sociétés et des associations

Le conseil d'administration prend note des déclarations des administrateurs et décide à l'unanimité qu'il n'y a aucune raison d'appliquer la procédure de l'article 7:96, §1 du Code des sociétés et des associations (CSA), sauf pour la décision concernant la nomination de Fimacs BV.

Le Conseil d'administration prend connaissance des déclarations et explications de M. Samuel Melis concernant la nature de son conflit d'intérêts dans la prise de cette décision et décide donc que, conformément à la procédure énoncée à l'article 7:96, §1 du CSA, M. Samuel Melis ne peut pas participer aux délibérations du Conseil d'administration sur cette décision, ni au vote à ce sujet.

Le Conseil d'administration estime que la nomination de Fimacs BV est dans l'intérêt de la société, étant donné les connaissances et l'expérience étendues, ainsi que la bonne réputation de Fimacs BV, et le fait que M. Samuel Melis connaît très bien la société et ses activités. De plus, la rémunération pour la mission de conseil de Fimacs BV est conforme aux conditions du marché.

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (Article 118 de l'AR du 12.11.12)

Il n'existe pas de rémunérations, de commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions) reçus ou payés par le gestionnaire.

Existence de fee sharing agreements

Le pourcentage de la commission de gestion retenue par le gestionnaire est indépendant de la rétrocession de la rémunération accordée au distributeur. Une adaptation ultérieure de ce pourcentage de la commission de gestion ne peut se faire qu'après approbation par le conseil d'administration. La répartition et le montant de la commission de gestion entre le gestionnaire et le distributeur se font selon les conditions du marché, ce qui prévient les conflits d'intérêts.

Rapports de contrôle : dépassements 2026

Aucun dépassement n'a été constaté au cours de la première moitié de l'exercice.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

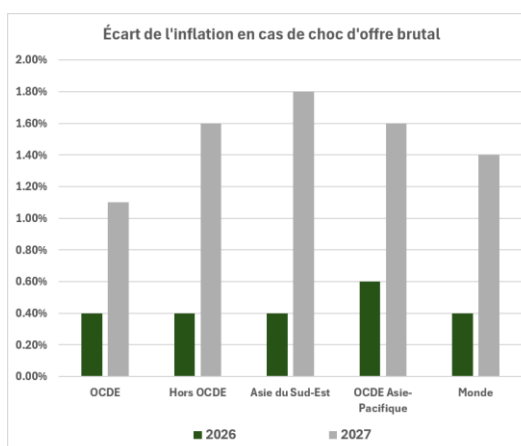
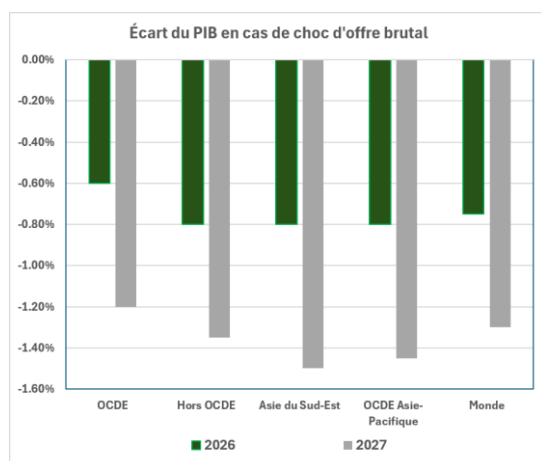
Actualités sur la conjoncture et marchés financiers au 1er semestre 2026

Prévisions économiques mondiales – OCDE

Prévisions OCDE concernant la croissance 2026/2027		
Croissance PIB	2026	2027
Inde	6,3%	6,4%
Indonésie	4,7%	5,0%
Chine	4,5%	4,3%
Turquie	3,1%	3,8%
G20	3,0%	3,0%
Corée du Sud	2,6%	1,9%
États-unis	2,0%	1,8%
Australie	1,9%	1,8%
Brésil	1,6%	2,1%
Canada	1,2%	1,7%
Afrique du Sud	1,2%	1,6%
Royaume-Uni	0,9%	1,1%
Mexique	0,8%	1,9%
Allemagne	0,7%	1,1%
France	0,7%	0,8%
Japon	0,6%	0,8%
Russie	0,5%	0,8%
Italie	0,5%	0,6%

Source: perspectives économiques de l'OCDE 03/06/2026

- L'OCDE a légèrement ajusté ses prévisions de mars à juin, tenant compte du conflit au Moyen-Orient et de la gravité des perturbations affectant l'offre mondiale (choc des prix de l'énergie et effets de 2ème/3ème tour sur l'inflation).
- Pour l'économie mondiale, la prévision de croissance dans le scénario de base de 2026 a été ajustée à la baisse de 3,1% à 2,8% ; pour 2027, la prévision de croissance de 3,1% est maintenue.
- Les chiffres du tableau donnent des prévisions groupées selon un scénario dans lequel le choc de l'offre est limité dans le temps. Dans ce cas, l'inflation passerait de 3,4% (2025) à 4% en 2026, avant de ralentir à 3,1% en 2027.
- L'OCDE propose également un scénario dans lequel les chocs affectent l'offre sur une plus longue durée. Cela aurait des effets significatifs sur la dynamique de croissance et les niveaux d'inflation cette année et l'année prochaine (cf. diagrammes à barres page suivante)



Économie américaine

L'économie américaine a démarré sur les chapeaux de roue : elle a progressé de 2,1 % au premier trimestre (taux de croissance annualisé). Soulignons cependant des hétérogénéités. Du côté positif, ce sont principalement les investissements des entreprises dans les équipements (+16%) qui ont fait office de moteur de croissance (liés à l'IA). Le gouvernement a également remis la main à la poche après le shutdown gouvernemental du 4ème trimestre, l'année dernière. En fin de compte, l'effet plombant de la balance commerciale a été plus faible que prévu. Côté négatif, le marché immobilier est le talon d'Achille américain (-7,8%) alors que la consommation privée a également été plus faible que prévu (0,5% contre 1,4% prévus). Enfin, le marché du travail reste miné par un faible recrutement et peu de licenciements, et le taux de chômage reste stable à son niveau bas au cours du premier semestre.

La Fed a par ailleurs réactualisé en juin ses prévisions de mars. Elle n'a pas apporté beaucoup de changements aux perspectives de croissance économique, mais a considérablement révisé ses prévisions d'inflation. Et bien entendu, cela a influencé les attentes de taux d'intérêt. Pour plus de précisions, référez-vous aux chapitres sur la politique monétaire et les rendements obligataires plus bas dans ce rapport.

Évolution des prévisions macroéconomiques trimestrielles du FED - juin versus mars					
	2026	2027		2026	2027
Croissance PIB	2,20%	2,30%	Inflation PCE	3,60%	2,30%
Mars	2,40%	2,30%	Mars	2,70%	2,20%
Chômage	4,30%	4,30%	Inflation PCE Core	3,30%	2,50%
Mars	4,40%	4,30%	Mars	2,70%	2,20%

Source : Federal Reserve 17/06/2026

Économie de la zone euro

La croissance économique dans la zone euro a mal commencé l'année avec une contraction de 0,2% au premier trimestre. Il s'agit du premier recul trimestriel depuis 2022, et c'est aussi le pire depuis 2020. Une forte baisse de la demande à l'exportation et des investissements privés sont les principaux responsables de ce résultat. La consommation privée a elle aussi ralenti, tandis que les dépenses publiques ont fortement augmenté sur une base annuelle, contrebalançant un peu cela. Sur une base annuelle, la croissance au 1er trimestre a été de 0,3%, bien en deçà des prévisions de 0,8%. L'Allemagne (0,3%) a été le maillon faible au sein des Big 4 (D-FR-IT-SP) et l'Espagne a fait figure d'exception (2,7%). Si l'Irlande est globalement un poids plume, son recul annuel (-16,8%) a été suffisant pour plomber le tout.

La BCE a quant à elle ajusté ses prévisions trimestrielles, en partie en fonction du conflit au Moyen-Orient et de ses possibles répercussions sur les niveaux de croissance et de prix. Ces scénarios se fondent principalement sur la crise actuelle de l'offre, et la mesure dans laquelle celle-ci peut affecter les perspectives de croissance et l'*ancrage des anticipations d'inflation* (!). Le tableau ci-dessous le montre clairement : il va d'un nouveau scénario de base acceptable à un scénario de stagflation.

Projections des services de l'ECB 11/06/2026 - évolution trimestrielle des scénarios macroéconomiques de base						
		19/03/26 base	11/06/26 base	Plus modéré	Scénario défavorable	Scénario sévère
Croissance PIB	2026	0,9%	0,8%	0,8%	0,7%	0,5%
	2027	1,3%	1,2%	1,4%	0,9%	0,4%
Inflation harmonisée	2026	2,6%	3,0%	2,9%	3,3%	4,0%
	2027	2,0%	2,3%	1,8%	3,0%	5,3%
Inflation harmonisée hors énergie et produits alimentaires	2026	2,3%	2,5%	2,4%	2,5%	2,5%
	2027	2,2%	2,5%	2,3%	2,7%	3,8%

Source : BCE

Actualités de la politique monétaire mondiale – FED/BCEÉtats-unis - FED

Le bras de fer politique à Washington concernant la nomination de Kevin Warsh a dominé presque tout le premier semestre de cette année. Il s'est soldé par l'intronisation de Warsh en tant que nouveau président de la FED le 22/05. La politique monétaire a été stable au premier semestre, mais le conflit au Moyen-Orient a bien sûr fortement influencé le cours des événements.

La Fed est restée prudente au 1er semestre (taux directeur à 3,75 %), mais on observe une évolution notable des anticipations du marché concernant la politique de taux. Au début de l'année, les marchés ont supposé qu'il y aurait 2 réductions de taux d'intérêt de 25 pb à l'automne, éventuellement avec une réduction supplémentaire des taux d'intérêt au printemps 2027. Mais au cours du deuxième trimestre, il en a été tout autrement, et ce revirement est confirmé par le procès-verbal de la décision sur les taux d'intérêt du 18/06. Il n'est plus question de baisse des taux d'intérêt et le marché suppose désormais que ceux-ci augmenteront de 25 points de base à l'automne 2026 et éventuellement une deuxième fois au printemps 2027.

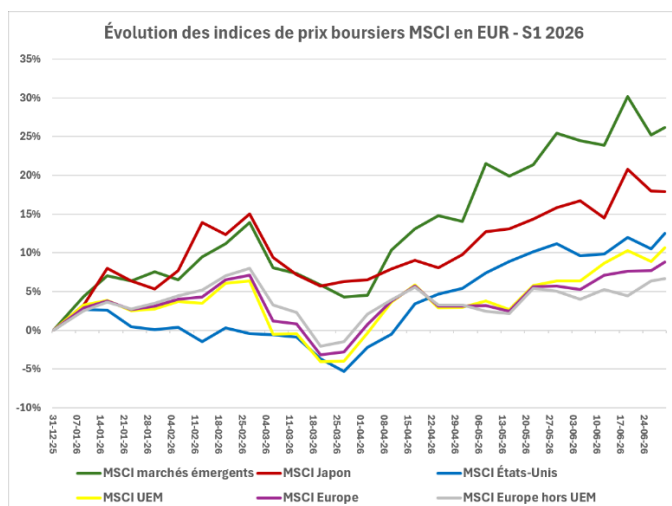
Zone euro – BCE

La BCE et les marchés ont également changé leur fusil d'épaule suite au conflit au Moyen-Orient. Si la politique monétaire n'a pas bougé tout au long de 2026, la BCE a pris des mesures en juin et a relevé son taux directeur de 25 pb (taux de dépôt de 2,00 % à 2,25 %). La BCE souhaite éviter les erreurs du passé, lorsqu'elle a trop traîné pour réagir à un choc inflationniste (cf. 2021-2022), et elle tente aujourd'hui de réduire les attentes d'inflation en prenant ces mesures fermes. Des enquêtes récentes montrent que les attentes d'inflation sont encore élevées à un horizon de 12 mois (3,8%). Une deuxième hausse des taux d'intérêt de 25 pb est à l'ordre du jour en septembre. Les marchés ont brièvement tablé sur une troisième hausse des taux d'intérêt en décembre, mais les chiffres d'inflation « favorables » en juin ont éloigné ce spectre. Bien sûr, les chiffres de l'inflation pour juillet, la flambée du conflit au Moyen-Orient et la volatilité du marché de l'énergie continueront d'influencer ces anticipations de taux d'intérêt dans un proche avenir.

Marchés financiers 1er trimestre 2026 – Rendements des classes d'actifs principales

Actions

- 1) Le premier trimestre de 2026 a été très similaire au premier trimestre de 2025. Les marchés boursiers ont d'abord pris un bon départ, à l'exception des États-Unis, où l'incertitude concernant les dépenses en capital liées à l'IA s'est étendue. L'Europe a pris un bon départ, mais la plus forte influence haussière est venue principalement du Japon et des marchés émergents (voir graphique ci-dessous). L'année dernière, cette hausse a été interrompue au 1er trimestre par l'annonce du chatbot Deepseek en février, tandis que cette année un autre phénomène extérieur a été responsable d'une forte progression, à savoir le conflit Iran/Israël/États-Unis qui a éclaté le 27/02. Ainsi, seule l'Europe hors UEM (Royaume-Uni), le Japon et les marchés émergents ont clôturé le trimestre avec un léger bénéfice. Les États-Unis et la zone euro ont terminé le premier trimestre dans le rouge.
- 2) Le 2ème trimestre a démarré sous de meilleurs auspices, avec l'espoir d'une fin rapide du conflit au Moyen-Orient. Ce sont alors principalement les « anges déchus » – comprendre : les valeurs sensibles à l'IA – qui faisaient la pluie et le beau temps, effaçant leur retard du premier trimestre. Le Nasdaq mais aussi l'Asie du Sud-ouest (Corée du Sud) et le Japon ont fait preuve d'une résilience exceptionnelle au cours du 2ème trimestre. Pour l'instant, la saison des résultats du 2ème trimestre s'est très bien déroulée, les valeurs financières américaines jouant un rôle de premier plan.
- 3) Aux États-Unis, le marché boursier a connu des gains plus intéressants vers la fin du deuxième trimestre : il n'y a eu pratiquement aucune différence significative entre les actions croissance et valeur au 30/06 en ce qui concerne les grandes capitalisations boursières. Aux États-Unis, les petites capitalisations boursières ont remarquablement surperformé : en monnaie locale, elles se sont améliorées de 15% (valeur) et de 30% (croissance). Dans la zone euro, jusqu'au mois de mai, les petites capitalisations boursières régnaient en maîtres. Les résultats de juin (-4 %, 7 % de rendement total depuis le début de l'année) ont toutefois contraint les investisseurs à se tourner vers les capitalisations boursières plus importantes. Concernant celles-ci, les actions croissance et valeur se sont améliorées respectivement de 13,5% et 11,5%.



Rendementen aandelen in EUR 1ste semester 2026		
	Prijs rendement	Totaal rendement
MSCI opkomend	26,14%	27,50%
MSCI Japan	17,92%	19,22%
MSCI VS	12,52%	13,17%
MSCI EMU	10,63%	13,17%
MSCI Europa	8,80%	11,31%
MSCI Europa ex EMU	6,68%	9,14%

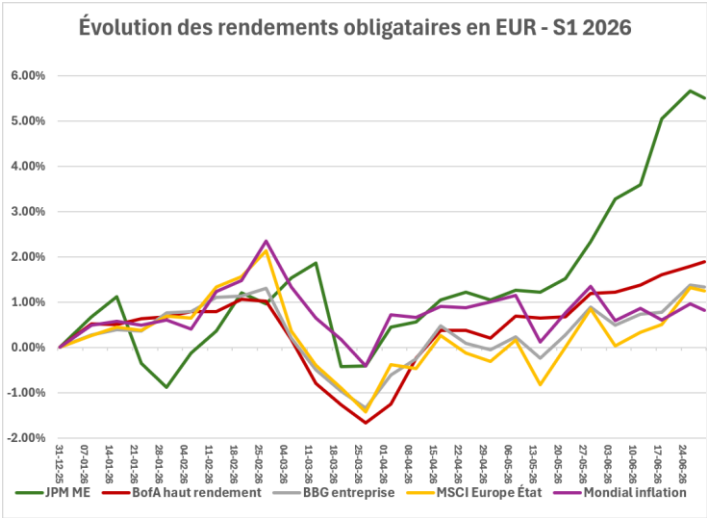
Obligations

- 1) Le premier semestre a été mouvementé pour les obligations, qui ont affiché une volatilité considérable dans divers compartiments. La raison en était, bien sûr, le taux d'intérêt ayant subi la situation au Moyen-Orient (voir ci-dessus la section sur la politique monétaire et les fluctuations des taux d'intérêt). En conséquence, à la fin du deuxième trimestre, les courbes de rendement des régions les plus importantes se sont considérablement aplaties, avec des corrections à la hausse plus importantes, en termes relatifs, à l'extrémité courte de la courbe. Pour clarifier : en Europe, le taux d'intérêt à court terme (2 ans) a augmenté de 40 points de base tandis que le taux d'intérêt long terme (10 ans) est resté

pratiquement inchangé. Aux États-Unis, ces chiffres étaient de +70 points de base (2 ans) et +30 points de base (10 ans), respectivement.

2) L'évolution de la courbe des taux a principalement eu un impact sur les compartiments obligataires conservateurs plus traditionnels, qui n'ont généré pratiquement aucun rendement jusqu'à la fin du mois de mai. Un rebond tardif en juin des taux d'intérêt à long terme a néanmoins permis d'engranger quelques miettes en fin de semestre, notamment au sein des obligations d'État sensibles à la durée. Ceci grâce aux espoirs d'un accord de cessez-le-feu imminent et de la réouverture du détroit d'Hormuz, qui, sur la même période, a donné lieu à d'importantes corrections de prix à la baisse pour l'énergie et a donc freiné les anticipations d'inflation. En attendant, nous savons que l'équilibre reste instable dans cette région avec à nouveau de fortes corrections sur l'énergie et les taux d'intérêt à long terme (de nouveau en hausse).

3) Les compartiments obligataires les plus risqués (haut rendement et marchés émergents) ont bien sûr également subi l'incertitude du conflit au Moyen-Orient, qui en mars a porté un coup dur au sentiment de risque (marché boursier). Ce dernier s'est toutefois amélioré assez rapidement, et ces obligations ont fait preuve d'une résilience remarquable et terminé le semestre sur une note positive. Les marchés émergents ont été remarquablement résilients, en partie grâce au sentiment positif lié à l'IA (Asie, Corée du Sud). Le positionnement différent dans le cycle des taux, ainsi que la prime de rendement supplémentaire dans les poids lourds de l'indice tels que le Brésil, le Mexique, l'Inde, l'Afrique du Sud et la Turquie, confèrent à ce compartiment un attrait supplémentaire par rapport aux obligations traditionnelles, y compris les obligations d'entreprises à haut rendement.



Rendementen obligaties in EUR 1ste semester 2026	
	Totaal rendement
JP Morgan opkomende markten	5,50%
BofA hoogrentend niet-financiëel	1,89%
Bloomberg kredietwaardig bedrijf	1,33%
Europese staatsobligaties	1,25%
Globaal inflatie gelinkt (staat)	0,83%

Évolution principales devises étrangères au premier trimestre 2026 - appréciation (+) dépréciation (-) contre l'EUR				
CLP (Colombie)	13,65%		CZK (Tchéquie)	-0,37%
BRL (Brésil)	9,08%		CAD (Canada)	-0,58%
HUF (Hongrie)	8,09%		JPY (Japon)	-0,86%
AUD (Australie)	6,63%		PLN (Pologne)	-1,93%
MXN (Mexique)	5,90%		SEK (Suède)	-2,36%
CNY (Chine)	5,88%		INR (Indie)	-2,37%
NOK (Norvège)	4,75%		IDR (Indonésie)	-4,02%
ZAR (Afrique du Sud)	3,92%		Corée du Sud	-4,43%
USD (États-Unis)	2,84%		TRY (Turquie)	-5,32%
HKD (Hong Kong)	2,05%			
NZD (Nouvelle-Zélande)	1,41%			
GBP (Royaume-Uni)	1,21%			
CHF (Suisse)	0,83%			

1.3 . BILAN GLOBALISE

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	2.608.532.527,05	2.067.147.936,11
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	2.511.647.377,52	1.960.357.193,93
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	182.053.123,70	184.260.862,41
b. Autres titres de créance		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »	32.041.620,00	
B. Instruments du marché monétaire	13.448.185,75	9.269.113,25
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	209.493.298,48	220.561.771,16
E. OPC à nombre variable de parts	2.074.611.149,59	1.546.265.447,11
III. Créances et dettes à plus d'un an		-171.636,19
B. Dettes		-171.636,19
IV. Créances et dettes à un an au plus	1.286.413,80	1.041.186,40
A. Créances		
a. Montants à recevoir	5.549.614,25	6.953.651,90
b. Avoirs fiscaux		415.233,41
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-4.263.200,45	-6.327.698,91
V. Dépôts et liquidités	100.957.647,88	109.514.668,70
A. Avoirs bancaires à vue	100.957.647,88	109.514.668,70
VI. Comptes de régularisation	-5.358.912,15	-3.593.476,73
B. Produits acquis	2.624.785,18	2.496.005,03
C. Charges à imputer (-)	-7.983.697,33	-6.089.481,76
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.608.532.527,05	2.067.147.936,11
A. Capital	2.241.724.084,77	1.962.336.940,38
B. Participations au résultat	2.172.076,19	-2.212.483,13
C. Résultat reporté	166.074.104,36	97.669.595,41
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	198.562.261,73	9.353.883,45

1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	201.966.710,71	10.245.462,33
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-3.777.219,93	813.337,72
b. Autres titres de créance		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »	1.262.080,20	
B. Instruments du marché monétaire		52.463,40
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	14.240.644,52	15.701.281,90
E. OPC à nombre variable de parts	177.717.219,48	37.032.614,27
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	12.523.986,44	-43.354.234,96
II. Produits et charges des placements	10.656.198,48	11.238.039,73
A. Dividendes	8.330.065,47	8.639.356,20
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	2.954.703,50	2.511.789,11
b. Dépôts et liquidités	522.104,88	527.158,19
C. Intérêts d'emprunts (-)		-1.080,60
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-1.264.595,68	-609.900,97
F. Autres produits provenant des placements	113.920,31	170.717,80
III. Autres produits	2.861,06	2.907,95
B. Autres	2.861,06	2.907,95
IV. Coûts d'exploitation	-14.316.834,85	-12.159.145,12
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-204.064,23	-323.792,62
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-202.402,99	-215.500,14
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-12.352.868,55	-10.045.955,66
Classe A	-3.577.068,74	-2.587.837,82
Classe B	-1.398.451,69	-787.692,59
Classe de base	-5.703.772,07	-5.168.322,09
Classe IC	-215.915,74	-186.866,15
Classe N		-0,02
Classe P	-395.630,80	-168.111,23
Classe R	-1.007.260,35	-1.101.981,65
Classe S-Ic	-54.769,16	-45.144,11
b. Gestion administrative et comptable	-449.772,26	-323.266,73
E. Frais administratifs (-)	-372.444,88	-328.723,75
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-69.112,10	-46.904,88
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-112.886,06	-163.264,38
H. Services et biens divers (-)	-215.896,98	-371.947,18
J. Taxes	-144.054,32	-145.673,02
Classe A	-28.507,41	-20.492,67
Classe B	-12.918,11	-10.668,60
Classe de base	-50.908,19	-52.177,23
Classe IC	-5.686,31	-5.835,36
Classe N	-7.783,06	-8.024,01
Classe P	-30.464,76	-29.147,62
Classe R	-3.447,61	-6.464,52
Classe S-Ic	-4.338,87	-12.863,01
K. Autres charges (-)	-193.332,48	-194.116,76
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-3.657.775,31	-918.197,44
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	198.308.935,40	9.327.264,89
VI. Impôts sur le résultat	253.326,33	26.618,56
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	198.562.261,73	9.353.883,45

1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.5.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.5.2 . Taux de change

	30.06.26			30.06.25		
1 EUR	7,4749	DKK		7,4608	DKK	
	0,8614	GBP		0,8566	GBP	
	185,8148	JPY		169,5568	JPY	
	11,0650	SEK		11,1873	SEK	
	1,1433	USD		1,1739	USD	

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS EUROZONE SMALL & MID CAP

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment NAGELMACKERS EUROZONE SMALL & MID CAP a été lancé le 31 mars 2016.

Période et prix de souscription initiale:

- Part de capitalisation-classe de base : le 31.03.2016 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe P : le 31.03.2016 au prix de 100,00 EUR par part
- Part de capitalisation-classe N : le 31.03.2016 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe IC : le 31.03.2016 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe S : le 31.03.2016 au prix de 1.000.000,00 EUR par part
- Part de capitalisation-classe S- Ic : le 31.03.2016 au prix de 1.000.000,00 EUR par part
- Part de distribution-classe de base : le 31.03.2016 au prix de 100,00 par part.
- Part de distribution-classe P : le 31.03.2016 au prix de 100,00 par part.

2.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

2.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment vise un rendement maximum par le biais de la croissance du capital à long terme, en investissant dans des actions de petites et moyennes capitalisations. Le compartiment investit dans des sociétés de la zone euro ayant une capitalisation boursière limitée, à savoir des sociétés dont la capitalisation boursière au moment de l'investissement initial ne dépasse pas celle de la société ayant la plus grande capitalisation boursière incluse dans l'indice MSCI EMU Small Cap Net Return.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs de ce compartiment sont au moins investis dans des actions d'entreprises cotées dans un marché agréé qui répond à l'objectif en bourse ci-dessus.

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) - Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Bien que l'investissement durable ne soit pas l'objectif, le compartiment investit (partiellement) dans des investissements durables tels que définis dans le règlement SFDR 2019/2088. Le compartiment n'applique pas une proportion minimale de placements dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement 2020/852 (« le règlement Taxonomie »).

Éléments contraignants

- 1) Politique d'exclusion : Tous les investissements doivent être conformes à la Politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions en matière de stratégies durables), à l'exception des liquidités, des produits dérivés et des OPC non gérés par la Banque Nagelmackers, qui peuvent représenter dans leur ensemble jusqu'à 10 % du fonds. La Politique d'exclusion prévoit, entre autres, un filtrage

négatif des entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool, ainsi qu'un filtrage négatif basé sur des normes. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet [www.nagelmackers.be \(https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf\)](https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf).

- 2) Le compartiment vise à obtenir un meilleur score ESG moyen pondéré pour le compartiment que le score ESG moyen pondéré de l'indice de référence. Les scores ESG sont déterminées sur la base du modèle d'évaluation du gestionnaire, le modèle de notation ESG de Nagelmackers (tel que décrit ci-dessous dans l'Évaluation de la performance ESG).
- 3) Tous les investissements directs dans les entreprises suivent des pratiques de bonne gouvernance. La bonne gouvernance est prise en compte par l'intégration de critères de gouvernance dans le modèle interne de notation ESG, un filtrage normatif sur la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies (cf. Politique d'exclusion) et l'actionnariat actif.
- 4) La proportion minimale d'investissements durables tels que définis dans le règlement SFDR 2019/2088 est de 25 %

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. Évaluation de la performance ESG.

Les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle interne d'évaluation ESG des émetteurs. Cette analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les sociétés sont évaluées à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale de l'entreprise. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les entreprises sont ensuite classées (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (en fonction de la région, du secteur et de la capitalisation boursière) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Les scores ESG de Nagelmackers sont utilisés pour calculer le score ESG moyen pondéré du compartiment et de l'indice de référence.

B. Actionnariat actif

Le vote et le dialogue avec les entreprises (l'engagement) s'appliquent au compartiment. Les activités d'engagement peuvent être menées individuellement ou dans le cadre d'engagements collaboratifs. De plus amples informations sur les activités de vote et d'engagement relatives au compartiment peuvent être trouvées sur le site internet [www.nagelmackers.be \(https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Engagement-Policy-FR.pdf\)](https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Engagement-Policy-FR.pdf)

Les restrictions d'investissement et les critères de sélection mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si ce contrôle révèle qu'un investissement particulier est en infraction et que, de ce fait, le compartiment ne respecte plus la pondération minimale prédéfinie de 80 % dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, cet investissement doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

En appliquant la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus, le compartiment investit au moins 80 % de ses actifs dans des titres qui répondent aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment.

Investissements durables

Les investissements durables que le compartiment souhaite réaliser en partie sont ceux qui sont éligibles sur base de l'analyse du gestionnaire et dont le gestionnaire s'attend à ce qu'ils contribuent à l'avancement d'un ou plusieurs objectifs environnementaux et/ou sociaux. Le gestionnaire juge qu'un investissement est durable s'il contribue à l'un des critères

ci-dessous, à condition que ces investissements adhèrent au principe de « ne pas causer de préjudice important » et adoptent des pratiques de bonne gouvernance :

- A. Les entreprises qui se classent dans les 3 premiers déciles (= score 1, 2 ou 3) de deux ou plusieurs PAI quantitatifs obligatoires, sur la base de l'analyse du gestionnaire ;
- B. Les entreprises dont au moins 7 % du chiffre d'affaires est aligné sur l'un des objectifs du règlement Taxonomie ;
- C. Les entreprises dont au moins 20 % du chiffre d'affaires est aligné sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Les principes de ne pas causer de préjudice important à des objectifs d'investissement durable environnementaux ou sociaux dans le ciblage des investissements (partiels) durables du compartiment comprennent les éléments suivants :

- 1) Les entreprises ne peuvent pas se situer dans le décile inférieur (= score 10) d'un ou de plusieurs PAI quantitatifs obligatoires sur la base de l'analyse du gestionnaire ;
- 2) Exclusion des entreprises qui, selon le gestionnaire, ont violé une ou plusieurs « normes mondiales » ou sont impliquées dans la production d'armes controversées (PAI 14). Pour déterminer si une entreprise est impliquée dans une violation d'une norme mondiale, le gestionnaire prend en considération les principes du Pacte mondial des Nations unies et les lignes directrices de l'OCDE (PAI 10) ;
- 3) Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires, d'armes conventionnelles ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux d'argent et à l'alcool. Les critères d'exclusion basés sur des activités controversées sont décrits en détail dans la Politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site [www.nagelmackers.be](https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf) (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>) ;
- 4) Les entreprises ne peuvent pas se situer dans le décile inférieur (= score ESG 10) selon le modèle de notation ESG de la Banque Nagelmackers.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une évaluation en matière de durabilité basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la Sicav.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EURO et la devise.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futurs, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

Volatilité

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise l'indice MSCI EMU Small Cap Net Total Return comme référence. MSCI Limited est le fournisseur et le gestionnaire de cet indice. MSCI Limited est inscrit auprès de l'ESMA (l'Autorité européenne des marchés financiers). Des informations complètes sur l'indice de référence, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site Internet de MSCI concerné (www.msci.com).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment. Toutefois, l'indice de référence du compartiment est utilisé pour comparer certains indicateurs de durabilité. L'indice de référence ne prend pas explicitement en compte les critères de durabilité et peut donc ne pas être cohérent avec toutes les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de capitalisation « Classe de base » (BE6285216048) : 7,37%.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds **Nagelmackers Eurozone Small & Mid Cap** a réalisé un rendement positif de 18,3 % au premier semestre 2026. Outre la Belgique (27 %), le fonds se concentre principalement sur les Pays-Bas (24 %). Par ordre d'importance, les investissements sont ensuite principalement en France (18%), en Italie (10%) et en Allemagne (10%). L'indice MSCI EMU Small Cap Net Total Return Local, qui sert d'indice de référence, a augmenté de 7,6% sur la même période. La surperformance du fonds a été principalement tirée par la surpondération des sociétés de semi-conducteurs.

Rétrospective

L'année a commencé de manière satisfaisante pour les marchés boursiers, mais leur volatilité s'est accrue petit à petit, en raison des inquiétudes sur les valorisations des entreprises liées à l'IA et l'impact potentiel de l'IA sur l'économie en général. Début mars, l'attaque américano-israélienne contre l'Iran a fait grimper le prix du pétrole et a mis un coup d'arrêt soudain à la reprise du marché boursier européen. Lorsque le conflit s'est de nouveau envenimé, les espoirs d'une fin rapide de la guerre se sont envolés, faisant craindre une récession mondiale. La BCE n'a pas touché au taux de base, qui est resté à 2,0 % au cours du premier trimestre. Début avril, les États-Unis et l'Iran ont conclu un cessez-le-feu. Dès lors, l'investisseur s'est concentré sur une solution diplomatique au conflit iranien. Pendant un certain temps, les marchés ont craint un échec des négociations, à la suite de quoi le prix du pétrole a atteint son plus haut niveau en 4 ans. Cela a alimenté la peur de l'inflation et a porté les taux d'intérêt allemands à long terme à leur pic depuis 2011. Les espoirs d'une fin rapide au conflit ont néanmoins soutenu les marchés boursiers, et lorsqu'un accord de paix provisoire a été conclu à la mi-juin, faisant s'effondrer le prix du pétrole, les taux d'intérêt à long terme sont redescendus de leur niveaux élevés. Malgré le relèvement du taux directeur à 2,25 % le 11 juin par la BCE, destiné à étouffer dans l'œuf les anticipations d'inflation, la tendance haussière des marchés boursiers a été débridée.

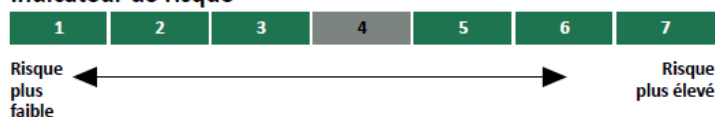
Les actions les plus performantes du fonds provenaient principalement du secteur des semi-conducteurs. Cela concerne principalement ASMI et Besi, mais aussi les actions achetées plus récemment telles que SUSS Microtec et Elmos Semiconductor. La banque autrichienne BAWAG ainsi que Nordex, le concepteur et fabricant allemand d'éoliennes, ont réalisé de solides performances. Les actions les moins performantes étaient Cementir et Brunello Cucinelli, entre autres. Du côté des ventes, citons Reply (éditeur de logiciels souffrant de l'arrivée de l'IA), Syensqo (encore une fois des résultats décevants), x-FAB, notre position résiduelle dans Befesa, K+S (fournisseur d'engrais) à la fin du semestre et Umicore (après la forte augmentation des matières premières recyclables). Umicore n'avait été acheté que début 2026. Nous avons également vendu Iren (société de services publics italienne). Reply a ensuite été rachetée, après une forte correction de prix. Nous avons également effectué des achats de parts de SUSS Microtec (constructeur de machines dans le secteur des semi-conducteurs), Elmos Semiconductor (concurrent de Melexis), Nordex (concepteur et fabricant d'éoliennes), Danieli (fournisseur italien d'équipements et de technologies innovantes pour la métallurgie), GEK Terna (société grecque d'infrastructures en partie comparable à Vinci), IMCD (produits chimiques spéciaux et ingrédients alimentaires), Sopra Steria (fournisseur de services logiciels) et Nexans (producteur de câbles et de tuyaux électriques). Les participations les plus importantes dans le fonds sont ASMI (8,9 %), Besi (6,4 %) et KBC Ancora (4,8 %).

2.1.8 . Politique future

Espérons que le cessez-le-feu tiendra. De plus, la croissance économique et les résultats d'exploitation futurs joueront un rôle important à court terme, en plus de l'évolution des taux d'intérêt. Le ratio cours/bénéfice (basé sur le bénéfice des 12 prochains mois) des petites capitalisations européennes est de 12,3, tandis que leur ratio cours/valeur comptable est de 1,4 et le rendement du dividende de 3,5 %. On attend une croissance des bénéfices des entreprises de 12,1 % pour 2026. Les marchés boursiers sont à la veille d'un nouveau cycle de résultats (2ème trimestre 2026). Le gestionnaire continue d'appliquer la stratégie ascendante et fait des sélections entreprise par entreprise, selon les critères prescrits.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 7 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

2.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	129.463.940,73	114.611.058,33
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	126.316.923,34	109.552.331,45
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	126.316.923,34	109.552.331,45
III. Créances et dettes à plus d'un an		-3.507,63
B. Dettes		-3.507,63
IV. Créances et dettes à un an au plus	169.130,67	1.914.525,01
A. Créances		
a. Montants à recevoir	361.884,32	1.654.410,33
b. Avoirs fiscaux		267.782,68
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-192.753,65	-7.668,00
V. Dépôts et liquidités	3.271.539,04	3.387.925,84
A. Avoirs bancaires à vue	3.271.539,04	3.387.925,84
VI. Comptes de régularisation	-293.652,32	-240.216,34
C. Charges à imputer (-)	-293.652,32	-240.216,34
TOTAL CAPITAUX PROPRES	129.463.940,73	114.611.058,33
A. Capital	106.656.380,71	102.913.929,18
B. Participations au résultat	23.547,75	48.403,92
C. Résultat reporté	2.226.318,82	1.009.513,90
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	20.557.693,45	10.639.211,33

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	19.137.784,09	8.915.096,49
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	19.137.784,09	8.915.096,49
II. Produits et charges des placements	2.001.614,57	2.265.051,93
A. Dividendes	2.734.892,22	2.426.317,62
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	7.367,91	17.969,49
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-740.645,56	-179.235,18
III. Autres produits		53,43
B. Autres		53,43
IV. Coûts d'exploitation	-577.169,52	-533.268,47
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-45.013,75	-42.460,81
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-10.488,79	-13.585,08
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-422.510,54	-367.811,95
Classe de base	-245.657,20	-217.252,11
Classe IC	-174.252,94	-150.559,82
Classe N		-0,02
b. Gestion administrative et comptable	-28.765,44	-18.641,76
E. Frais administratifs (-)	-20.068,91	-19.611,86
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-3.294,11	-2.566,24
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.807,62	-11.617,51
H. Services et biens divers (-)	-14.342,52	-32.035,61
J. Taxes	-19.015,14	-16.923,43
Classe de base	-14.205,66	-12.676,98
Classe IC	-2.197,07	-2.031,39
Classe N	-2.612,41	-2.215,06
K. Autres charges (-)	-5.862,70	-8.014,22
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	1.424.445,05	1.731.836,89
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	20.562.229,14	10.646.933,38
VI. Impôts sur le résultat	-4.535,69	-7.722,05
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	20.557.693,45	10.639.211,33

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
ACTIONS						
<i>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</i>				126.316.923,34	100,00%	97,57%
<u>Belgique</u>				35.245.883,34	27,90%	27,22%
ACKERMANS & VAN HAAREN	15.000	EUR	285,80	4.287.000,00	3,39%	3,31%
AEDIFICA	24.036	EUR	70,60	1.696.941,60	1,34%	1,31%
DEME GROUP	14.000	EUR	175,00	2.450.000,00	1,94%	1,89%
FAGRON	180.000	EUR	24,10	4.338.000,00	3,43%	3,35%
FINANCIERE DE TUBIZE	18.500	EUR	231,00	4.273.500,00	3,38%	3,30%
KBC ANCORA	86.500	EUR	82,10	7.101.650,00	5,62%	5,48%
LOTUS BAKERIES	150	EUR	11.620,00	1.743.000,00	1,38%	1,35%
MELEXIS NV	22.000	EUR	78,10	1.718.200,00	1,36%	1,33%
PROXIMUS	265.000	EUR	5,85	1.550.250,00	1,23%	1,20%
SIPEF NV	23.000	EUR	92,10	2.118.300,00	1,68%	1,63%
VGP	24.406	EUR	84,20	2.054.985,20	1,63%	1,59%
WAREHOUSES DE PAUW SCA	59.294	EUR	22,06	1.308.025,64	1,04%	1,01%
XIOR STUDENT HOUSING NV	23.043	EUR	26,30	606.030,90	0,48%	0,47%
<u>Pays-Bas</u>				33.121.870,00	26,22%	25,58%
AALBERTS NV	60.000	EUR	38,98	2.338.800,00	1,85%	1,81%
ASM INTERNATIONAL NV	11.500	EUR	1.000,50	11.505.750,00	9,11%	8,89%
ASR NEDERLAND NV	29.000	EUR	66,04	1.915.160,00	1,52%	1,48%
BASIC-FIT NV	50.000	EUR	32,60	1.630.000,00	1,29%	1,26%
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	29.000	EUR	287,10	8.325.900,00	6,59%	6,43%
IMCD NV	15.000	EUR	79,00	1.185.000,00	0,94%	0,91%
SBM OFFSHORE NV	85.000	EUR	30,34	2.578.900,00	2,04%	1,99%
TECHNIP ENERGIES NV	64.500	EUR	33,12	2.136.240,00	1,69%	1,65%
VOPAK	33.000	EUR	45,64	1.506.120,00	1,19%	1,16%
<u>France</u>				17.970.700,00	14,23%	13,88%
COMPAGNIE DES ALPES	40.000	EUR	22,05	882.000,00	0,70%	0,68%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	21.000	EUR	185,90	3.903.900,00	3,09%	3,02%
NEXANS SA	21.000	EUR	145,30	3.051.300,00	2,42%	2,36%
SCOR SE	120.000	EUR	31,74	3.808.800,00	3,02%	2,94%
SOPRA STERIA GROUP	14.500	EUR	139,60	2.024.200,00	1,60%	1,56%
SPIE SA	65.000	EUR	50,40	3.276.000,00	2,59%	2,53%
VALLOUREC SA	50.000	EUR	20,49	1.024.500,00	0,81%	0,79%
<u>Italie</u>				13.219.240,00	10,47%	10,21%
A2A SPA	500.000	EUR	2,26	1.130.000,00	0,90%	0,87%
BRUNELLO CUCINELLI SPA	22.000	EUR	82,60	1.817.200,00	1,44%	1,40%
CEMENTIR HOLDING NV	25.000	EUR	14,55	363.750,00	0,29%	0,28%
DANIELI & CO-RSP	25.000	EUR	46,14	1.153.500,00	0,91%	0,89%
ENAV SPA	450.000	EUR	5,20	2.337.750,00	1,85%	1,81%
HERA SPA	545.000	EUR	3,65	1.990.340,00	1,58%	1,54%
PIAGGIO & C. S.P.A.	700.000	EUR	1,61	1.124.200,00	0,89%	0,87%
PIRELLI & C SPA	180.000	EUR	6,62	1.190.700,00	0,94%	0,92%
REPLY SPA	4.000	EUR	91,45	365.800,00	0,29%	0,28%
SOL SPA	30.000	EUR	58,20	1.746.000,00	1,38%	1,35%
<u>Allemagne</u>				12.468.280,00	9,87%	9,63%
ELMOS SEMICONDUCTOR SE	9.000	EUR	180,40	1.623.600,00	1,28%	1,25%
FIELMANN GROUP AG	18.000	EUR	42,80	770.400,00	0,61%	0,59%
FLATEXDEGIRO SE	167.000	EUR	37,50	6.262.500,00	4,96%	4,84%
NORDEX SE	30.000	EUR	46,20	1.386.000,00	1,10%	1,07%
SUSS MICROTEC SE	15.000	EUR	93,05	1.395.750,00	1,10%	1,08%
TAG IMMOBILIEN AG	73.000	EUR	14,11	1.030.030,00	0,82%	0,80%
<u>Autriche</u>				5.976.700,00	4,73%	4,62%
BAWAG GROUP AG	19.000	EUR	175,30	3.330.700,00	2,64%	2,57%
UNIQA INSURANCE GROUP AG	150.000	EUR	17,64	2.646.000,00	2,09%	2,05%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
Espagne				4.343.200,00	3,44%	3,36%
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	20.000	EUR	63,50	1.270.000,00	1,01%	0,98%
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R	16.000	EUR	57,85	925.600,00	0,73%	0,72%
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	140.000	EUR	15,34	2.147.600,00	1,70%	1,66%
Luxembourg				2.651.050,00	2,10%	2,05%
SES	370.000	EUR	7,17	2.651.050,00	2,10%	2,05%
Grèce				1.320.000,00	1,04%	1,02%
GEK TERNA SA	30.000	EUR	44,00	1.320.000,00	1,04%	1,02%
Total ACTIONS				126.316.923,34	100,00%	97,57%
TOTAL PORTEFEUILLE				126.316.923,34	100,00%	97,57%
Avoirs bancaires à vue				3.271.539,04		2,53%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		3.271.539,04		2,53%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				3.271.539,04		2,53%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				169.130,67		0,13%
AUTRES				-293.652,32		-0,23%
TOTAL DE L'ACTIF NET				129.463.940,73		100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	27,90%
Pays-Bas	26,22%
France	14,23%
Italie	10,47%
Allemagne	9,87%
Autriche	4,73%
Espagne	3,44%
Luxembourg	2,10%
Grèce	1,04%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Electronique et semi-conducteurs	19,45%
Holding et sociétés financières	13,97%
Construction de machines et appareils	7,41%
Sociétés immobilières	7,00%
Compagnies d'assurance	6,63%
Energie et eau	5,26%
Pétrole	5,13%
Textile et habillement	4,82%
Constructions, matériaux de construction	3,93%
Télécommunication	3,62%
Service de santé publique et service social	3,43%

Par secteur	
Transports	3,04%
Banques et institutions financières	2,64%
Electrotechnique et électronique	2,42%
Chimie	2,32%
Agriculture et pêche	1,68%
Internet et services d'Internet	1,60%
Industrie agro-alimentaire	1,38%
Services divers	1,29%
Bien de consommation divers	0,94%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	0,73%
Restauration, industrie hôtelière	0,70%
Distribution, commerce de détail	0,61%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	18.912.475,01
Ventes	19.625.857,33
Total 1	38.538.332,34
Souscriptions	2.618.976,19
Remboursements	2.980.907,02
Total 2	5.599.883,21
Moyenne de référence de l'actif net total	121.560.035,18
Taux de rotation	27,10%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe IC - Cap	4.430,00	19.160,00	240.165,00	650,00	27.465,00	213.350,00		1.515,00	211.835,00
Classe N - Cap	45.996,00	14.695,00	236.691,00	22.736,00	26.670,00	232.757,00		2.100,00	230.657,00
Classe de base - Cap	9.810,009	12.701,789	100.779,432	9.729,306	21.091,654	89.417,084	10.946,192	5.973,474	94.389,802
Classe de base - Dis	22.813,783	16.424,231	110.595,98	10.515,02	24.806,733	96.304,267	4.385,498	8.148,107	92.541,658
TOTAL			688.231,412			631.828,351			629.423,46

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe IC - Cap	703.839,80	2.912.364,00	101.504,00	4.677.135,30		286.754,30
Classe N - Cap	8.247.685,65	2.501.707,62	4.065.190,67	4.745.747,50		431.152,50
Classe de base - Cap	1.466.287,38	1.872.285,85	1.503.481,75	3.267.889,40	1.978.994,25	1.081.052,74
Classe de base - Dis	2.798.637,44	2.005.815,49	1.324.550,76	3.152.539,77	639.981,94	1.181.947,48
TOTAL	13.216.450,27	9.292.172,96	6.994.727,18	15.843.311,97	2.618.976,19	2.980.907,02

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe IC - Cap	37.108.347,26	154,51	37.567.528,76	176,08	44.306.199,01	209,15
Classe N - Cap	39.460.873,47	166,72	44.577.981,75	191,52	52.681.287,01	228,40
Classe de base - Cap	14.531.034,20	144,19	14.560.130,14	162,83	18.177.932,17	192,58
Classe de base - Dis	13.020.633,14	117,73	12.805.241,68	132,97	14.298.522,54	154,51
TOTAL	104.120.888,07		109.510.882,33		129.463.940,73	

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

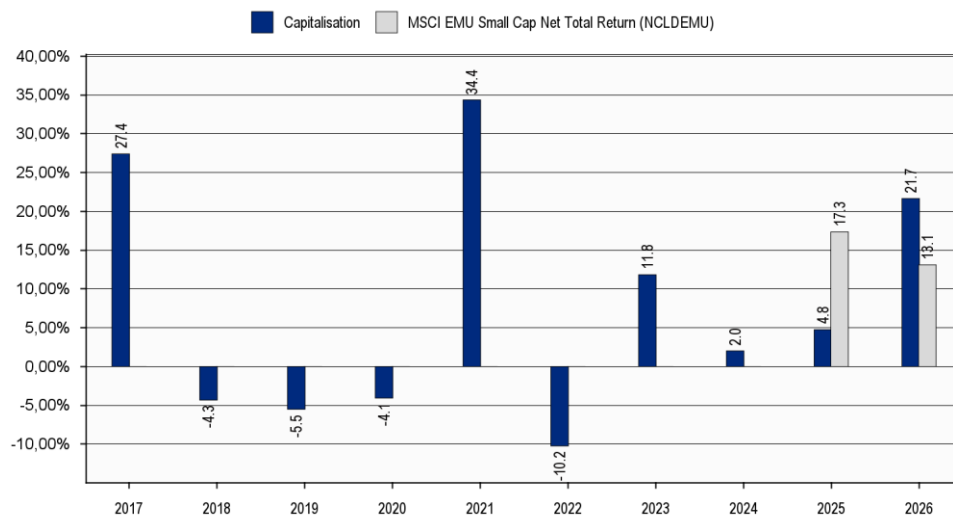
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe de base

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Part	Part
21,66% (en EUR)	13,11% (en EUR)	9,14% (en EUR)	5,47% (en EUR)	6,84% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

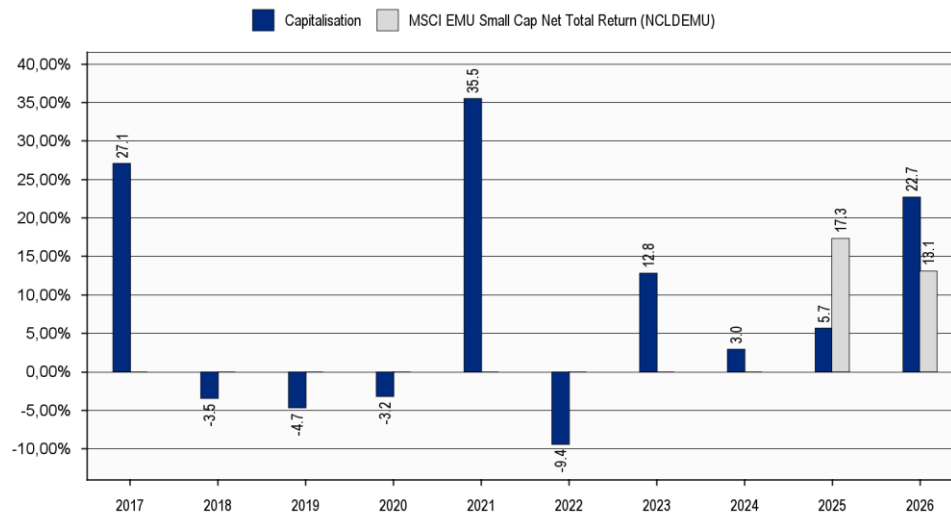
$VNI(t+n)$ la valeur nette d'inventaire par part en t+n

$VNI(t)$ la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe IC

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Part	Part
22,73% (en EUR)	13,11% (en EUR)	10,13% (en EUR)	6,42% (en EUR)	7,68% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

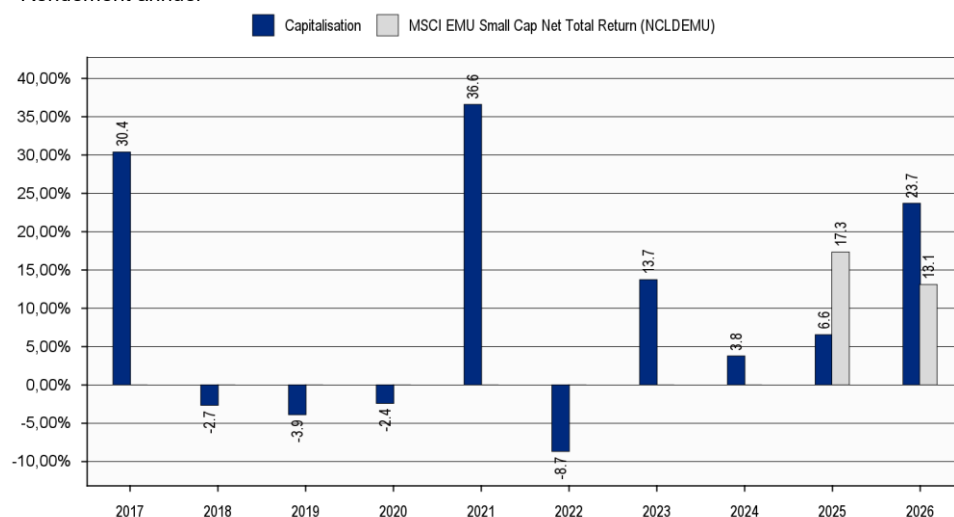
$VNI(t+n)$ la valeur nette d'inventaire par part en t+n

$VNI(t)$ la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe N

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Part	Part
23,72% (en EUR)	13,11% (en EUR)	11,01% (en EUR)	7,27% (en EUR)	8,73% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

$VNI(t+n)$ la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
n la période sous revue

2.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Classe de base (Cap) - BE6285216048	1,87%	0,08%
Classe de base (Dis) - BE6304766577	1,86%	0,08%
Classe IC (Cap) - BE6286315369	0,99%	0,08%
Classe N (Cap) - BE6285217053	0,19%	0,08%

* Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 2 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,60% sur une base annuelle pour la classe de base, 1,10% pour la classe P, 0,00% pour la classe N, 0,80% pour la classe IC, 0,50% pour la classe S et 0,50% pour la classe S-lc. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS EUROZONE REAL ESTATE

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment NAGELMACKERS EUROZONE REAL ESTATE a été lancé le 16 juin 2017.

Période et prix de souscription initiale :

- Part de capitalisation-classe N : du 22/05/2017 jusqu'au 16/06/2017 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe P : du 22/05/2017 jusqu'au 16/06/2017 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe IC : du 22/05/2017 jusqu'au 16/06/2017 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe S : du 22/05/2017 jusqu'au 16/06/2017 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe S-Ic : du 22/05/2017 jusqu'au 16/06/2017 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe de base : du 22/05/2017 jusqu'au 16/06/2017 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe P : du 22/05/2017 jusqu'au 16/06/2017 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe S : du 22/05/2017 jusqu'au 16/06/2017 au prix de 100,00 EUR par part.

3.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

3.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

L'objectif de l'investissement du compartiment est d'obtenir une plus-value à long terme, en investissant dans des instruments financiers représentatifs du secteur de l'immobilier de la zone euro dans le sens large.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Au moins 90% des actifs de ce compartiment sont investis dans des certificats immobiliers cotés, dans des trusts immobiliers cotés, dans des actions cotées de sociétés immobilières, dans des actions cotées de sociétés de développement immobilier, cotés dans la zone euro.

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) - Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Bien que l'investissement durable ne soit pas l'objectif, le compartiment investit (partiellement) dans des investissements durables tels que définis dans le règlement SFDR 2019/2088. Le compartiment n'applique pas une proportion minimale de placements dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement 2020/852 (« le règlement Taxonomie »).

Éléments contraignants

- 1) Politique d'exclusion : Tous les investissements doivent être conformes à la Politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions en matière de stratégies durables), à l'exception des liquidités, des produits dérivés et des OPC non gérés par la Banque Nagelmackers, qui peuvent représenter dans leur ensemble jusqu'à 10 % du fonds. La Politique d'exclusion prévoit, entre autres, un filtrage négatif des entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool, ainsi qu'un filtrage négatif basé sur des normes. De plus amples

informations sont disponibles sur le site Internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

- 2) Pour atteindre la proportion minimale de 80 % des actifs répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, sont pris en compte les investissements sur lesquels un processus interne de sélection ESG a été appliqué, lors duquel le gestionnaire privilégie les entreprises ayant une meilleure performance ESG par groupe de pairs (tel que décrit ci-dessous dans l'approche Best-in-class).
- 3) Réduction d'au moins 20 % de l'univers d'investissement de ce compartiment déterminé par le gestionnaire au travers de filtrages négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).
- 4) Tous les investissements directs dans les entreprises suivent des pratiques de bonne gouvernance. La bonne gouvernance est prise en compte par l'intégration de critères de gouvernance dans le modèle interne de notation ESG, un filtrage normatif sur la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies (cf. Politique d'exclusion) et l'actionnariat actif.
- 5) La proportion minimale d'investissements durables tels que définis dans le règlement SFDR 2019/2088 est de 25 %.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. Approche best-in-class

Les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle interne d'évaluation ESG des entreprises. Cette analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les sociétés sont évaluées à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale de l'entreprise. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les entreprises sont ensuite classées (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (en fonction de la région, du secteur et de la capitalisation boursière) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les actions sont classées en fonction de leur score ESG. Le gestionnaire privilégie les entreprises ayant une meilleure performance ESG par groupe de pairs en excluant les scores ESG les plus faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores de 8 à 10).

B. Actionnariat actif

Le vote et le dialogue avec les entreprises (l'engagement) s'appliquent au compartiment. Les activités d'engagement peuvent être menées individuellement ou dans le cadre d'engagements collaboratifs. De plus amples informations sur les activités de vote et d'engagement relatives au compartiment peuvent être trouvées sur le site internet

www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Engagement-Policy-NL.pdf>)

Les restrictions d'investissement et les critères de sélection mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si ce contrôle révèle qu'un investissement particulier est en infraction et que, de ce fait, le compartiment ne respecte plus la pondération minimale prédéfinie de 80 % dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, cet investissement doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

En appliquant la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus, le compartiment investit au moins 80 % de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et s'engage à réduire d'au moins 20 % l'univers d'investissement de ce compartiment, tel que déterminé par le gestionnaire, par des filtrages négatifs basés sur des activités controversées et des normes (cf. Politique d'exclusion), et/ou sur la base de faibles scores ESG (approche best-in-class).

Investissements durables

Les investissements durables que le compartiment souhaite réaliser en partie sont ceux qui sont éligibles sur base de l'analyse du gestionnaire et dont le gestionnaire s'attend à ce qu'ils contribuent à l'avancement d'un ou plusieurs objectifs environnementaux et/ou sociaux. Le gestionnaire juge qu'un investissement est durable s'il contribue à l'un des critères ci-dessous, à condition que ces investissements adhèrent au principe de « ne pas causer de préjudice important » et adoptent des pratiques de bonne gouvernance :

- A. Les entreprises qui se classent dans les 3 premiers déciles (= score 1, 2 ou 3) de deux ou plusieurs PAI quantitatifs obligatoires, sur la base de l'analyse du gestionnaire ;
- B. Les entreprises dont au moins 7 % du chiffre d'affaires est aligné sur l'un des objectifs du règlement Taxonomie ;
- C. Les entreprises dont au moins 20 % du chiffre d'affaires est aligné sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Les principes de ne pas causer de préjudice important à des objectifs d'investissement durable environnementaux ou sociaux dans le ciblage des investissements (partiels) durables du compartiment comprennent les éléments suivants :

- 1) Les entreprises ne peuvent pas se situer dans le décile inférieur (= score 10) d'un ou de plusieurs PAI quantitatifs obligatoires sur la base de l'analyse du gestionnaire ;
- 2) Exclusion des entreprises qui, selon le gestionnaire, ont violé une ou plusieurs « normes mondiales » ou sont impliquées dans la production d'armes controversées (PAI 14). Pour déterminer si une entreprise est impliquée dans une violation d'une norme mondiale, le gestionnaire prend en considération les principes du Pacte mondial des Nations unies et les lignes directrices de l'OCDE (PAI 10) ;
- 3) Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires, d'armes conventionnelles ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux d'argent et à l'alcool. Les critères d'exclusion basés sur des activités controversées sont décrits en détail dans la Politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site [www.nagelmackers.be](https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf) (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>) ;
- 4) Les entreprises ne peuvent pas se situer dans le décile inférieur (= score ESG 10) selon le modèle de notation ESG de la Banque Nagelmackers.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une évaluation en matière de durabilité basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la Sicav.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futures, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

Volatilité

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise l'indice FTSE EPRA Eurozone Capped Net Total Return comme référence. FTSE International Limited est le fournisseur et le gestionnaire de cet indice. FTSE International Limited est inscrit auprès de l'ESMA (l'Autorité européenne des marchés financiers). Des informations complètes sur l'indice de référence, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site Internet de FTSE concerné (www.lseg.com).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de capitalisation « N » (BE6294019771) : 1,52%.

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice**Rendement**

Le fonds **Nagelmackers Eurozone Real Estate** a réalisé un rendement de +1,8% sur le premier semestre 2026. Sur la même période, l'indice de référence a progressé de 2,2%.

Rétrospective

L'année a commencé de manière satisfaisante pour les marchés boursiers, mais leur volatilité s'est accrue petit à petit, en raison des inquiétudes sur les valorisations des entreprises liées à l'IA et l'impact potentiel de l'IA sur l'économie en général. Début mars, l'attaque américano-israélienne contre l'Iran a fait grimper le prix du pétrole et a mis un coup d'arrêt soudain à la reprise du marché boursier européen. Lorsque le conflit s'est de nouveau envenimé, les espoirs d'une fin rapide de la guerre se sont envolés, faisant craindre une récession mondiale. Début avril, les États-Unis et l'Iran ont conclu un cessez-le-feu. Dès lors, l'investisseur s'est concentré sur une solution diplomatique au conflit iranien. Pendant un certain temps, les marchés ont craint un échec des négociations, à la suite de quoi le prix du pétrole a atteint son plus haut niveau en 4 ans. Cela a alimenté la peur de l'inflation et a porté les taux d'intérêt allemands à long terme à leur pic

depuis 2011. En fin de compte, les marchés boursiers ont penché du côté de l'optimisme. À la mi-juin, un accord de paix provisoire a été conclu, ce qui a entraîné une chute brutale du prix du pétrole et une nouvelle baisse des taux d'intérêt à long terme. Porté par le secteur technologique, l'indice actions élargi de la zone euro (indice MSCI EMU) a atteint fin juin son plus haut niveau de l'année et a clôturé le premier semestre sur un gain de 12,5 %.

Les craintes d'une hausse de l'inflation due à l'envolée des prix du pétrole ont propulsé les taux d'intérêt allemands à long terme vers les sommets : ils ont ainsi atteint mars leur plus haut niveau depuis 2011. L'indice immobilier de référence a vu son bénéfice cumulé (+11,2% à fin février) fondre comme neige au soleil et a clôturé le premier trimestre avec une perte de 4,1%. Pour tuer dans l'œuf les attentes d'inflation, la BCE a relevé le taux de base de 25 points de base – le portant à 2,25 % – au cours du deuxième trimestre pour la première fois en 3 ans. Après un premier trimestre faible, l'indice immobilier de référence s'est redressé au deuxième trimestre (+6,5 %) et a clôturé le semestre avec un gain de 2,2 %. Le fonds Nagelmackers Eurozone Real Estate a généré un bénéfice de 1,8% pour le premier semestre 2026. Grâce au soutien continu des dépenses de consommation, la vente au détail s'est avéré le segment le plus performant au cours des six derniers mois. Le libre entreposage (ou self-stockage) a été le segment le moins performant, en partie en raison d'une concurrence plus féroce et de loyers plus bas pour les nouveaux clients.

Au cours du dernier semestre, la participation dans les acteurs allemands Aroundtown (diversifié) et LEG Immobilien (résidentiel) a été partiellement supprimée au profit de l'allemand TAG Immobilien (résidentiel) et Merlin Properties. Notre participation dans Vonovia a également été réduite en raison de la forte sensibilité aux taux d'intérêt de cet acteur résidentiel allemand. Pour ce qui est du secteur de la santé, les actions Cofinimmo ont été partiellement vendues en raison de l'offre existante, et converties en partie en actions Aedifica. Les positions sur les valeurs françaises Covivio (diversifié) et Carmila (segment retail) ont également été augmentées. Enfin, notre participation (limitée) dans l'acteur allemand diversifié Hamborner REIT a été entièrement vendue.

Merlin Properties a été l'action la plus performante du fonds. Cet acteur immobilier espagnol diversifié tire pleinement parti du sentiment positif à l'égard des centres de données. Le Finlandais Lumo Kodit (anciennement Kojamo) a été l'action la moins performante du fonds. La dynamique négative résultant d'un marché immobilier compliqué à Helsinki n'a pas été inversée par cet acteur de l'immobilier résidentiel. L'immobilier de détail représente 23% du fonds à fin juin, suivi de l'immobilier résidentiel (21%) et de la logistique (19%). Les bureaux et l'immobilier de santé représentent respectivement 13 % et 12 %. L'Allemagne est le pays le plus représenté (24%), devant la France (17%), les Pays-Bas (11%) et la Belgique (10 %). La position en actions la plus importante du fonds est détenue par Unibail-Rodamco-Westfield (9,0 %).

3.1.8 . Politique future

L'incertitude quant à l'évolution du conflit entre les États-Unis et l'Iran obscurcit nos perspectives d'évolution des taux d'intérêt. En conséquence, l'immobilier coté est susceptible de demeurer volatile à court terme. Avec un rendement du dividende brut de 5,7 % et une décote de 23 % par rapport à la valeur nette d'inventaire, le secteur reste néanmoins attractivement valorisé. Le gestionnaire donne actuellement la priorité au segment logistique. L'offre récente de l'américain Prologis pour racheter le britannique Segro illustre l'appétit pour ce segment, nous n'excluons donc pas de nouvelles consolidations. Le gestionnaire est également séduit par le segment de la vente au détail (soutient les dépenses de consommation) et le segment de la santé (vieillesse de la population). Dans le segment des bureaux, le gestionnaire écarte en revanche les bâtiments secondaires.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

3.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	85.250.916,81	95.644.838,86
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	83.176.375,14	92.326.771,19
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	83.176.375,14	92.326.771,19
III. Créances et dettes à plus d'un an		-4.206,72
B. Dettes		-4.206,72
IV. Créances et dettes à un an au plus	320.902,76	1.548.544,78
A. Créances		
a. Montants à recevoir	350.112,24	1.880.881,06
b. Avoirs fiscaux		135.248,13
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-29.209,48	-467.584,41
V. Dépôts et liquidités	1.937.221,14	1.972.584,92
A. Avoirs bancaires à vue	1.937.221,14	1.972.584,92
VI. Comptes de régularisation	-183.582,23	-198.855,31
C. Charges à imputer (-)	-183.582,23	-198.855,31
TOTAL CAPITAUX PROPRES	85.250.916,81	95.644.838,86
A. Capital	83.369.695,59	86.917.602,55
B. Participations au résultat	-905,92	117.468,32
C. Résultat reporté		-1.907.318,77
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.882.127,14	10.517.086,76

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-176.137,73	7.510.719,21
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-176.137,73	7.510.719,21
II. Produits et charges des placements	2.428.968,99	3.427.556,87
A. Dividendes	2.941.809,21	3.826.209,79
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		5.375,60
b. Dépôts et liquidités	4.632,09	8.222,62
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-517.472,31	-412.251,14
III. Autres produits	27,19	35,51
B. Autres	27,19	35,51
IV. Coûts d'exploitation	-365.820,77	-412.192,54
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-12.774,40	-13.964,12
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-7.759,22	-11.720,50
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-264.947,78	-288.624,87
Classe de base	-238.263,90	-260.896,99
Classe IC	-26.683,88	-27.727,88
b. Gestion administrative et comptable	-20.454,23	-15.581,77
E. Frais administratifs (-)	-16.514,00	-16.630,14
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.921,50	-2.246,20
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.919,56	-11.501,92
H. Services et biens divers (-)	-13.425,61	-25.305,47
J. Taxes	-15.815,65	-19.809,61
Classe de base	-13.141,35	-17.040,99
Classe IC	-353,92	-431,42
Classe N	-2.320,38	-2.337,20
K. Autres charges (-)	-3.288,82	-6.807,94
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	2.063.175,41	3.015.399,84
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	1.887.037,68	10.526.119,05
VI. Impôts sur le résultat	-4.910,54	-9.032,29
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.882.127,14	10.517.086,76

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
ACTIONS						
<i>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</i>				<u>83.176.375,14</u>	<u>100,00%</u>	<u>97,57%</u>
Belgique				<u>25.170.208,72</u>	<u>30,26%</u>	<u>29,53%</u>
AEDIFICA	108.754	EUR	70,60	7.678.032,40	9,23%	9,01%
CARE PROPERTY INVEST	229.489	EUR	12,60	2.891.561,40	3,48%	3,39%
MONTEA NV	51.131	EUR	66,90	3.420.663,90	4,11%	4,01%
RETAIL ESTATES	22.905	EUR	68,70	1.573.573,50	1,89%	1,85%
VGP	25.965	EUR	84,20	2.186.253,00	2,63%	2,56%
WAREHOUSES DE PAUW SCA	179.882	EUR	22,06	3.968.196,92	4,77%	4,66%
XIOR STUDENT HOUSING NV	131.252	EUR	26,30	3.451.927,60	4,15%	4,05%
France				<u>23.171.569,35</u>	<u>27,86%</u>	<u>27,18%</u>
ARGAN	37.547	EUR	60,40	2.267.838,80	2,73%	2,66%
CARMILA	103.000	EUR	16,64	1.713.920,00	2,06%	2,01%
COVIVIO	65.117	EUR	53,60	3.490.271,20	4,20%	4,09%
GECINA SA	34.617	EUR	73,55	2.546.080,35	3,06%	2,99%
KLEPIERRE SA	110.800	EUR	36,58	4.053.064,00	4,87%	4,75%
MERCIALYS	120.000	EUR	11,72	1.406.400,00	1,69%	1,65%
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	75.100	EUR	102,45	7.693.995,00	9,25%	9,03%
Allemagne				<u>14.574.232,77</u>	<u>17,52%</u>	<u>17,10%</u>
LEG IMMOBILIEN SE	65.400	EUR	55,25	3.613.350,00	4,34%	4,24%
TAG IMMOBILIEN AG	367.260	EUR	14,11	5.182.038,60	6,23%	6,08%
VONOVIA SE	267.663	EUR	21,59	5.778.844,17	6,95%	6,78%
Espagne				<u>8.003.990,00</u>	<u>9,62%</u>	<u>9,39%</u>
COLONIAL SFL SOCIMI SA	205.000	EUR	5,67	1.162.350,00	1,40%	1,36%
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	446.000	EUR	15,34	6.841.640,00	8,22%	8,03%
Pays-Bas				<u>7.283.501,10</u>	<u>8,76%</u>	<u>8,54%</u>
CTP NV	212.237	EUR	15,96	3.387.302,52	4,07%	3,97%
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	99.109	EUR	27,30	2.705.675,70	3,26%	3,17%
NSI NV	68.896	EUR	17,28	1.190.522,88	1,43%	1,40%
Luxembourg				<u>4.082.473,20</u>	<u>4,91%</u>	<u>4,79%</u>
AROUNDTOWN SA	363.400	EUR	2,32	843.814,80	1,01%	0,99%
GRAND CITY PROPERTIES	90.000	EUR	9,03	812.700,00	0,98%	0,95%
SHURGARD SELF STORAGE LTD	94.764	EUR	25,60	2.425.958,40	2,92%	2,85%
Finlande				<u>890.400,00</u>	<u>1,07%</u>	<u>1,04%</u>
LUMO KODIT OYJ	120.000	EUR	7,42	890.400,00	1,07%	1,04%
Total ACTIONS				83.176.375,14	100,00%	97,57%
TOTAL PORTEFEUILLE				83.176.375,14	100,00%	97,57%
Avoirs bancaires à vue				1.937.221,14		2,27%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.937.221,14		2,27%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				1.937.221,14		2,27%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				320.902,76		0,38%
AUTRES				-183.582,23		-0,22%
TOTAL DE L'ACTIF NET				85.250.916,81		100,00%

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	30,26%
France	27,86%
Allemagne	17,52%
Espagne	9,62%
Pays-Bas	8,76%
Luxembourg	4,91%
Finlande	1,07%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Sociétés immobilières	100,00%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	100,00%

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er semestre
Achats	3.924.611,60
Ventes	6.988.824,98
Total 1	10.913.436,58
Souscriptions	295.338,04
Remboursements	2.827.495,70
Total 2	3.122.833,74
Moyenne de référence de l'actif net total	86.701.182,47
Taux de rotation	8,99%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe IC - Cap	175,00		7.104,00	160,00	1.220,00	6.044,00		60,00	5.984,00
Classe N - Cap	24.219,00	7.983,00	327.735,00	13.000,00	5.703,00	335.032,00		450,00	334.582,00
Classe de base - Dis	40.516,604	39.734,57	391.472,597	18.794,905	79.129,444	331.138,058	2.828,374	26.009,489	307.956,943
TOTAL			726.311,597			672.214,058			648.522,943

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe IC - Cap	195.119,75		172.815,00	1.470.957,60		70.452,00
Classe N - Cap	3.139.030,73	1.017.369,27	1.795.200,00	777.008,87		62.832,50
Classe de base - Dis	4.075.189,10	3.948.848,86	1.926.449,91	8.068.003,21	295.338,04	2.694.211,20
TOTAL	7.409.339,58	4.966.218,13	3.894.464,91	10.315.969,68	295.338,04	2.827.495,70

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe IC - Cap	7.562.229,03	1.064,50	7.057.768,83	1.167,73	7.137.069,60	1.192,69
Classe N - Cap	40.482.054,69	123,52	45.715.364,05	136,45	46.792.232,93	139,85
Classe de base - Dis	37.238.578,48	95,12	34.280.493,90	103,52	31.321.614,28	101,71
TOTAL	85.282.862,20		87.053.626,78		85.250.916,81	

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

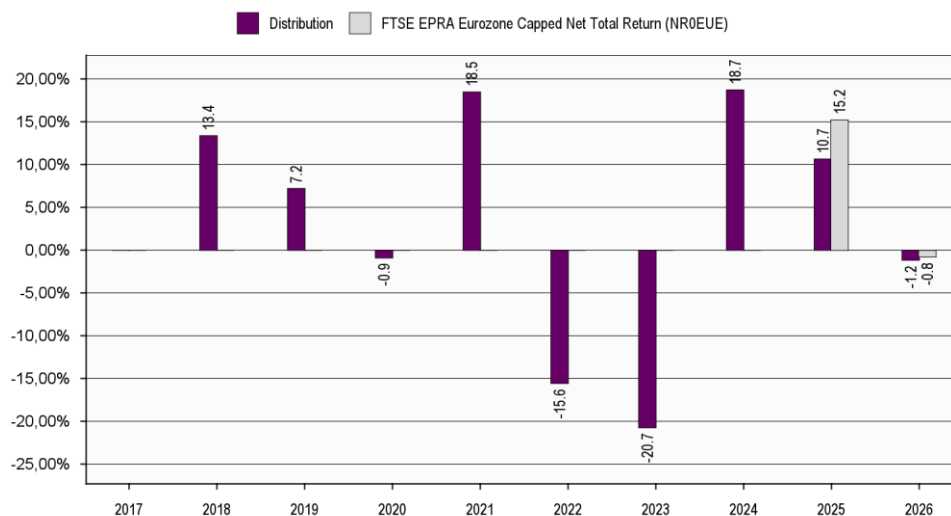
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe de base

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
-1,16% (en EUR)	-0,79% (en EUR)	9,11% (en EUR)	-2,76% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left((1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = \left[\alpha \times \left(\frac{VNI_{t+1}}{VNI_t} \right) \right] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

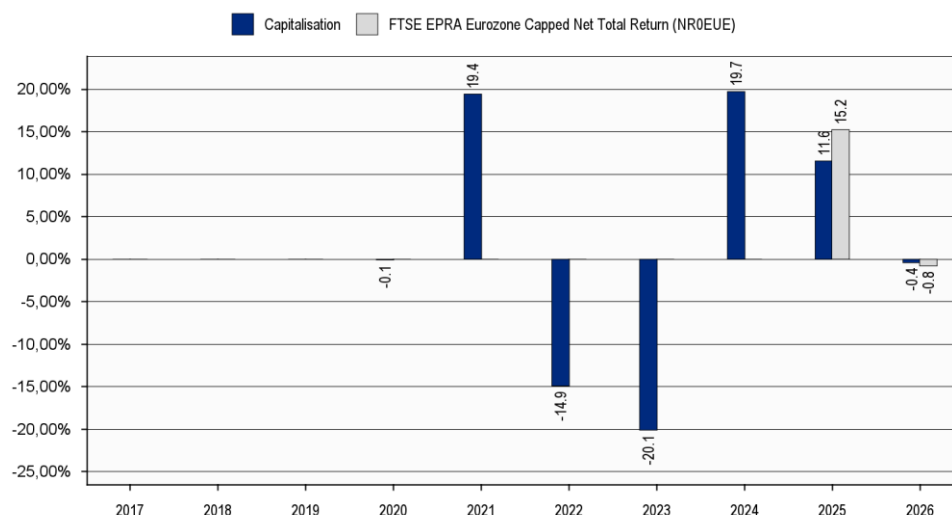
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe IC

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
-0,41% (en EUR)	-0,79% (en EUR)	9,98% (en EUR)	-1,99% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

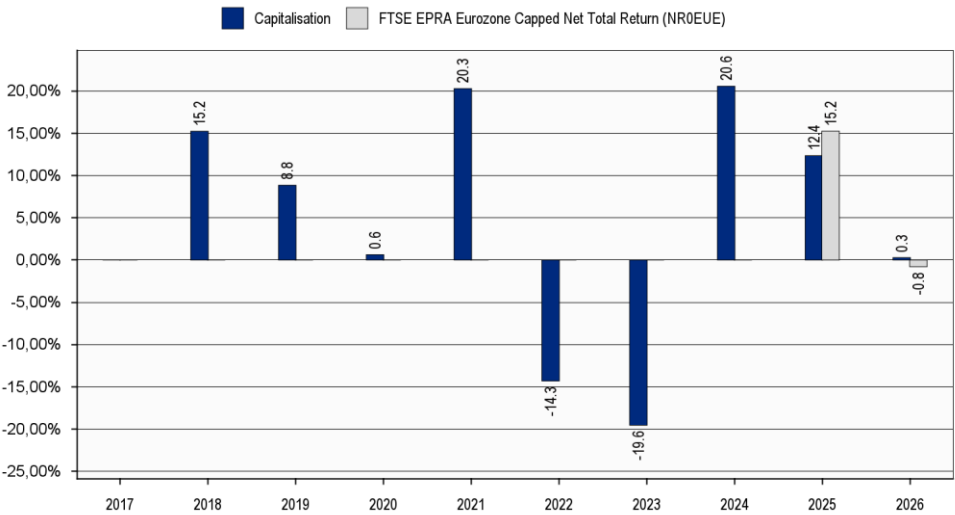
VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe N

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
0,29% (en EUR)	-0,79% (en EUR)	10,75% (en EUR)	-1,30% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

3.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Classe de base (Dis) - BE6294018765	1,67%	0,03%
Classe IC (Cap) - BE6294020787	0,91%	0,03%
Classe N (Cap) - BE6294019771	0,20%	0,03%

* Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,40% sur une base annuelle pour la classe de base, 1,10% pour la classe P, 0,00% pour la classe N, 0,70% pour la classe IC, 0,50% pour la classe S et 0,50% pour la classe S-IC. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND BALANCED

4.1 . RAPPORT DE GESTION

4.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment NAGELMACKERS MULTIFUND BALANCED a été lancé le 03 avril 2000.

Période et prix de souscription initiale :

- Part de capitalisation-classe de base : le 03/04/2000 au prix de 250,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe A : le 03/04/2000 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe B : le 03/04/2000 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe de base : le 03/04/2000 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe A : le 03/04/2000 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe B : le 03/04/2000 au prix de 1.000,00 EUR par part.

4.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

4.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS MULTIFUND BALANCED vise à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment investira au moins 80 % dans des parts d'autres organismes de placement collectif (OPC).

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs du compartiment seront investis comme suit :

- Un minimum de 80 % de l'actif net sera investi dans des parts d'OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF » (Exchange Traded Funds) ;
- Jusqu'à 20 % de l'actif net sera investi directement dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire.

En utilisant les instruments ci-dessus, dans des conditions normales de marché, l'exposition aux différentes classes d'actifs est la suivante :

- Actions : 32,5% – 65% ;
- Obligations : 10% – 67,5% ;
- Instruments du marché monétaire : 0- 57,5% ;
- Investissements alternatifs : 0 – 20%.

L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère neutre se reflète toujours. Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE.

Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50%.

Les ETF (Exchange Traded Funds), également appelés trackers, sont des OPC négociés en bourse. Comme un fonds de placement traditionnel, un ETF donne accès à un portefeuille complet d'actions, d'obligations ou d'autres titres, tels que les matières premières ou l'immobilier. Cependant, parce qu'il est négocié en bourse comme une action, un ETF diffère d'un OPC traditionnel.

Un ETF tente généralement de reproduire le plus fidèlement possible la performance d'un indice de marché particulier.

Les investissements alternatifs sont des investissements qui ne relèvent pas des catégories traditionnelles d'actions ou d'obligations et qui, en tant que tels, cherchent à être décorrélés de ces catégories d'actifs traditionnelles, souvent pour couvrir certains risques. Les produits dérivés (options, swaps, futures, ...) peuvent être utilisés à cet effet, ainsi que les OPC (y compris les ETF) qui travaillent avec des produits dérivés sous-jacents, des matières premières, des fonds multi-actifs, ...

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de filtrages positifs et négatifs ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplique synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) - Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Le compartiment investit au moins 80% de l'actif net investi en OPC dans des fonds qui soit promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et investissent dans des émetteurs appliquant des pratiques de bonne gouvernance (i.e. article 8 du Règlement SFDR), soit dans des fonds appliquant des investissements durables (i.e. article 9 du Règlement SFDR).
- 2) Au moins 80 % de l'actif du compartiment doit répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Pour atteindre cette part minimale, tous les investissements, tant dans les OPC que dans les investissements directs, sont pris en compte, pour lesquels un processus interne de sélection ESG a été appliqué, dans le cadre duquel le gestionnaire donne la préférence aux investissements ayant une meilleure performance ESG au sein de leur groupe de pairs (comme décrit ci-dessous dans l'approche Best-in-class).
- 3) Politique d'exclusion : Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables), à l'exception des liquidités, des produits dérivés et des OPC non gérés par la Banque Nagelmackers (« OPC externes »). Les OPC externes peuvent contenir des investissements qui seraient autrement exclus en vertu de la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers. Les OPC externes peuvent représenter une part importante du portefeuille et ne sont pas soumis à la politique d'exclusion. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet [www.nagelmackers.be](https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy- FR.pdf) (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy- FR.pdf>) .
- 4) Tous les investissements directs dans les entreprises suivent des pratiques de bonne gouvernance. La bonne gouvernance est prise en compte par l'intégration de critères de gouvernance dans le modèle interne de notation ESG, un filtrage normatif sur la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies (cf. Politique d'exclusion) et l'actionnariat actif.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. Approche best-in-class

Les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne pour les fonds externes et les investissements directs dans les entreprises et les gouvernements. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les fonds, entreprises et gouvernements sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Lors de l'évaluation des pays, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont également inclus dans le score ESG. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon l'univers auquel le fonds appartient, le degré de développement d'un pays et, pour les entreprises, le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des fonds, entreprises et pays. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les fonds, entreprises et pays sont ensuite classés (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (sur la base de la classe d'actif et de la région pour les fonds, de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises et des pays développés par rapport aux pays émergents pour les pays) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les fonds, entreprises et pays sont classés en fonction de leur score ESG. Le gestionnaire privilégie les fonds, les entreprises et les pays ayant une meilleure performance ESG par groupe de pairs en excluant les scores ESG les plus faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores de 8 à 10).

B. Actionnariat actif

Le vote et le dialogue avec les entreprises (engagement) s'appliquent aux investissements directs dans les actions et les biens immobiliers cotés, ainsi que dans les fonds sous-jacents gérés par la Banque Nagelmackers, dans le compartiment. Les activités d'engagement peuvent être menées individuellement ou dans le cadre d'engagements collaboratifs. Lors de la sélection des fonds externes, l'approche du gestionnaire externe en matière d'engagement est également évaluée. De plus amples informations sur les activités de vote et d'engagement relatives au compartiment peuvent être trouvées sur le site Internet [www.nagelmackers.be](https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Engagement-Policy-FR.pdf) (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Engagement-Policy-FR.pdf>)

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes, d'entreprises, de gestionnaires de fonds externes et de logiciels spécialisés. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si ce contrôle révèle qu'un investissement particulier est en infraction et que, de ce fait, le compartiment ne respecte plus la pondération minimale prédéfinie de 80 % dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, cet investissement doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une évaluation en matière de durabilité basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la Sicav.

Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis directement dans des obligations ou indirectement dans des actions d'OPC dont les investissements sous-jacents répondent aux critères suivants ou à des critères plus stricts : les obligations et titres de créance sont émis autant par des entreprises que par des autorités publiques, y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

La couverture de la devise peut se faire si l'exposition dans une devise donnée, s'écarte considérablement de la composition souhaitée du portefeuille. Les coûts dépendent de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et de la monnaie dont le risque est couvert.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise la combinaison d'indicateurs suivante comme référence : 21,50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return Index, 21,50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate, Total Return Index, 16,50% MSCI EMU Net Total Return Index, 5,75% MSCI Europe ex- EMU Net Total Return Index, 19,75% MSCI USA Net Total Return Index, 5,25% MSCI Japan Net Total Return Index, 7,75% MSCI Emerging Markets Net Total Return Index et 2,00% BCE Euro Short-term Rate Index.

MSCI Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices MSCI. Bloomberg Index Services Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices Bloomberg Barclays. MSCI Limited et Bloomberg Index Services Limited sont enregistrés auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority). Des informations détaillées sur les indices, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site web MSCI (www.msci.com) et Bloomberg concerné (www.bloomberg.com/professional/product/indices).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de capitalisation « Classe de base » (BE0173447112) : 1,73%.

4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds **Nagelmackers Multifund Balanced** (Base – Cap) a réalisé un rendement de 7,35% durant le premier semestre 2026. Le second trimestre est marqué par l'optimisme des investisseurs soutenu par la poursuite du cycle d'investissement lié à l'intelligence artificielle, la résilience de l'activité économique mondiale et l'apaisement progressif des tensions géopolitiques au Moyen-Orient qui avait enflammé les marchés au cours du premier trimestre.

Rétrospective

La sous-pondération des obligations a été maintenue et a oscillé aux alentours de 39% sur le semestre. Le marché obligataire mondial semble stable d'apparence en s'appréciant de 0,26% sur la période, mais volatil selon les segments et l'actualité. Après avoir fluctué entre 2,65% et 3,20% durant la période, le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,85% en clôture, retrouvant ainsi son niveau de fin d'année. Les rendements américains à 10 ans ont suivi une tendance haussière, passant de 4,16% à 4,46%. Cette hausse des rendements se justifie sous l'effet des craintes de résurgence de l'inflation dues aux fluctuations des prix de l'énergie et de possibles hausses de taux par les banques centrales. Durant le semestre, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux inchangés, tandis que la Banque centrale européenne et la Banque du Japon ont procédé à des relèvements de taux.

Au sein de la poche obligataire, l'allocation est restée prudente en matière de duration et de qualité de crédit. Sur le plan de la performance, les obligations d'entreprises de bonne qualité ont affiché des performances similaires aux emprunts d'État, avec une volatilité moindre, soutenues par la solidité des fondamentaux des émetteurs. La dette à haut rendement et la dette émergente couverte en euros ont connu un bon second trimestre (+3,8% et +3,3%). Enfin, la détention de dette américaine ressort comme la plus contributive sur le semestre, avec un gain de 3,5% en euro, un phénomène imputable à l'impact favorable des parités de change.

La pondération des actions a évolué entre une position de sous-pondération et une position neutre au cours du semestre, pour s'établir à 56,5% en fin de période. Dans l'ensemble, le semestre a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique dans la performance des marchés financiers mondiaux. Le relâchement du conflit au Moyen-Orient a également soutenu les cours. Notons une nette surperformance des secteurs technologiques, des semi-conducteurs et des infrastructures numériques ainsi que des économies asiatiques fortement intégrées aux chaînes de valeur de l'IA, notamment la Corée du Sud, Taïwan et, dans une moindre mesure, le Japon. Les États-Unis ont également bénéficié de résultats d'entreprises robustes et d'un environnement monétaire relativement stable. À l'inverse, la Chine est restée pénalisée par une croissance intérieure hésitante et les difficultés persistantes de son secteur immobilier. Ainsi, l'indice MSCI ACWI a affiché un rendement de 14,65% en euros à la fin juin. Les métaux précieux souffrent sur le semestre (-4%), pénalisés par des prises de bénéfices et la perspective de taux plus élevés.

La gestion de la poche actions a été pilotée en fonction du contexte géopolitique et des excès de marché qui en ont résulté. Les principaux arbitrages ont porté sur la réduction de la couverture en dollars américains à l'approche du seuil de 1,20 fin janvier. Fin février, l'action Novo Nordisk a été liquidée et en mars, une prise de bénéfices sur l'exposition aux marchés émergents a été opérée. Par ailleurs, les sorties de capitaux ont été mises à profit pour procéder à plusieurs ajustements tactiques, l'exposition au fonds GS Global Sustainable Equity a notamment été progressivement réduite. Des prises de bénéfices ont encore été réalisées en juin sur les positions en marchés émergents ainsi que sur le secteur de la santé. À la fin du mois de juin, les liquidités s'établissent à environ 3,5% du portefeuille, tandis que l'exposition à l'or s'élevait à moins de 1%.

4.1.8 . Politique future

Le premier semestre 2026 a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique et de l'intelligence artificielle dans la progression des marchés financiers. Malgré la résilience de l'économie mondiale et des résultats d'entreprises globalement solides, l'environnement reste marqué par de nombreuses incertitudes. Une trêve fragile au Moyen-Orient, les interrogations sur la pérennité de la croissance mondiale et les risques inflationnistes continuent d'alimenter la volatilité. Dans ce contexte, une approche prudente demeure de mise, privilégiant la diversification et une gestion disciplinée des risques afin de ne pas entraver les objectifs de long terme.

4.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

4.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	154.175.777,25	155.734.012,91
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	149.739.103,21	151.229.920,53
A. Obligations et autres titres de créance		
b. Autres titres de créance		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »	1.506.230,00	
E. OPC à nombre variable de parts	148.232.873,21	151.229.920,53
III. Créances et dettes à plus d'un an		-14.288,73
B. Dettes		-14.288,73
IV. Créances et dettes à un an au plus	-429.153,24	-140.471,15
A. Créances		
a. Montants à recevoir	8.662,28	392,92
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-437.815,52	-140.864,07
V. Dépôts et liquidités	5.470.220,73	5.252.905,73
A. Avoirs bancaires à vue	5.470.220,73	5.252.905,73
VI. Comptes de régularisation	-604.393,45	-594.053,47
C. Charges à imputer (-)	-604.393,45	-594.053,47
TOTAL CAPITAUX PROPRES	154.175.777,25	155.734.012,91
A. Capital	136.884.948,66	152.294.080,32
B. Participations au résultat	-208.655,00	152.280,46
C. Résultat reporté	6.730.928,13	4.773.050,69
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	10.768.555,46	-1.485.398,56

4.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	11.677.684,57	-558.950,12
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-123.789,60	
b. Autres titres de créance		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »	30.949,60	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-172.694,05	-0,01
E. OPC à nombre variable de parts	11.498.667,26	1.956.700,13
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	444.551,36	-2.515.650,24
II. Produits et charges des placements	238.995,63	317.955,76
A. Dividendes	174.693,94	231.584,08
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	21.670,10	19.491,51
C. Intérêts d'emprunts (-)		-579,62
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère		-10,89
F. Autres produits provenant des placements	42.631,59	67.470,68
III. Autres produits	5,83	232,97
B. Autres	5,83	232,97
IV. Coûts d'exploitation	-1.174.342,31	-1.258.977,43
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-2.740,42	-14.109,69
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-11.510,42	-13.402,42
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-1.068.006,66	-1.118.018,90
Classe A	-127,02	-723,71
Classe B	-54,82	-118,71
Classe de base	-1.067.824,82	-1.117.176,48
b. Gestion administrative et comptable	-33.953,47	-26.878,84
E. Frais administratifs (-)	-26.081,20	-29.051,68
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-3.707,82	-3.593,23
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.360,98	-11.165,47
H. Services et biens divers (-)	-15.509,67	-32.527,66
J. Taxes	1.025,22	-3.529,50
Classe A	0,47	9,58
Classe B	0,90	-0,87
Classe de base	1.023,85	-3.538,21
K. Autres charges (-)	-6.496,89	-6.700,04
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-935.340,85	-940.788,70
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	10.742.343,72	-1.499.738,82
VI. Impôts sur le résultat	26.211,74	14.340,26
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	10.768.555,46	-1.485.398,56

4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
AUTRES TITRES DE CREANCE - Sans instruments financiers dérivés embedded							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>1.506.230,00</u>		<u>1,01%</u>	<u>0,98%</u>
EUR							
ISHARES PHYSICAL GOLD ETC	22.000	EUR	68,47	1.506.230,00		1,01%	0,98%
Total AUTRES TITRES DE CREANCE - Sans instruments financiers dérivés embedded				1.506.230,00		1,01%	0,98%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Immobiliers</u>				<u>4.684.975,00</u>		<u>3,13%</u>	<u>3,04%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>4.684.975,00</u>		<u>3,13%</u>	<u>3,04%</u>
NAGELMACKERS EURO REAL ESTATE N CAP	33.500	EUR	139,85	4.684.975,00	5,50%	3,13%	3,04%
<u>OPC-Obligations</u>				<u>60.469.773,67</u>		<u>40,38%</u>	<u>39,22%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>60.469.773,67</u>		<u>40,38%</u>	<u>39,22%</u>
AWF GLOBAL INFL BDS I EUR C.3DEC	16.000	EUR	150,02	2.400.320,00	0,30%	1,60%	1,56%
BLUEBAY FUNDS - BLUEBAY HIGH YIELD ESG BOND FUND S - EUR	12.500	EUR	166,21	2.077.625,00	0,62%	1,39%	1,35%
CT LUX EUROPEAN SOCIAL BOND FUND LE EUR	400.000	EUR	10,48	4.192.280,00	0,83%	2,80%	2,72%
GSF III GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS DEBT HARD CURRENCY I	500	EUR	6.171,56	3.085.780,00	0,06%	2,06%	2,00%
GSF III GOLDMAN SACHS EURO BOND I CAP EUR	9.000	EUR	569,87	5.128.830,00	1,26%	3,43%	3,33%
GSF III GOLDMAN SACHS EURO SUSTAINABLE CREDIT EX-FINANCIALS	615	EUR	8.446,51	5.194.603,65	1,42%	3,47%	3,37%
GSF III GOLDMAN SACHS GREEN BOND I CAP EUR	790	EUR	5.066,78	4.002.756,20	0,18%	2,67%	2,59%
ISHARES USD TREASURY BOND 1 3 UCITS ETF USD DIS	37.500	EUR	111,76	4.190.812,50	0,04%	2,80%	2,72%
N1 EURP H/Y BIC EUR C.	14.500	EUR	140,73	2.040.624,15	0,09%	1,36%	1,32%
NAGELMACKERS EURO CORP BONDS N CAP	570	EUR	9.993,62	5.696.363,40	3,54%	3,80%	3,69%
NAGELMACKERS INSTIT FIX 2027 N CAP	349,72	EUR	10.840,66	3.791.141,41	9,62%	2,53%	2,46%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	888	EUR	10.452,97	9.282.237,36	15,77%	6,20%	6,02%
NAGELMACKERS INSTIT VARIABLE TERM SHS N	1.000	EUR	9.386,40	9.386.400,00	5,44%	6,27%	6,09%
<u>OPC-Actions</u>				<u>83.078.124,54</u>		<u>55,48%</u>	<u>53,88%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>3.313.590,00</u>		<u>2,21%</u>	<u>2,15%</u>
AMUNDI SP 500 ESG UCITS ETF ACC EUR HEDGED	31.000	EUR	106,89	3.313.590,00	0,06%	2,21%	2,15%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>79.764.534,54</u>		<u>53,27%</u>	<u>51,73%</u>
ABN AMRO PARNASSUS US ESG EQUITIES I USD	36.500	USD	302,51	9.657.575,00	0,24%	6,45%	6,26%
GSF III GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS ENHANCED INDEX SUSTA	720	EUR	9.031,10	6.502.392,00	0,40%	4,34%	4,22%
GSF III GOLDMAN SACHS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQU	625	EUR	9.929,82	6.206.137,50	0,94%	4,14%	4,03%
GSF III GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE EQUITY I CAP EUR	200	EUR	14.073,11	2.814.622,00	0,91%	1,88%	1,83%
GSF III GOLDMAN SACHS GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY I CAP EUR	9.000	EUR	828,90	7.460.100,00	0,84%	4,98%	4,84%
GSF III GOLDMAN SACHS NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSTAINA	1.440	USD	12.648,31	15.930.697,45	0,71%	10,64%	10,33%
KEMPEN INTERNATIONAL FUNDS KEMPEN LUX GLOBAL SMALL-CAP FUND	900	EUR	3.654,71	3.289.239,00	0,29%	2,20%	2,13%
NAGELMACKERS EURO SMALL MID CAP N CAP	24.500	EUR	228,40	5.595.800,00	4,32%	3,74%	3,63%
NAGELMACKERS INSTIT EUROPEAN EQUITIES N	275	EUR	20.768,25	5.711.268,75	3,68%	3,81%	3,70%
SPARINVEST SICAV ETHICAL GLOBAL VALUE EUR I	11.912	EUR	443,50	5.282.972,00	0,39%	3,53%	3,43%
UBS (IRL) ETF PLC - MSCI UNITED KINGDOM IMI SOCIALLY RESPON	100.000	GBP	19,45	2.257.719,99	0,23%	1,51%	1,46%
UBS(LUX)FUND SOLUTIONS ? MSCI EMERGING MARKETS SOCIALLY RES	325.000	EUR	20,82	6.766.500,00	0,21%	4,52%	4,39%
UBS LUX FUND SOLUTIONS MSCI JAPAN SOCIALLY RESPONSIBLE UCIT	77.000	JPY	5.525,00	2.289.510,85	0,44%	1,53%	1,48%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				148.232.873,21		98,99%	96,14%
TOTAL PORTEFEUILLE				149.739.103,21		100,00%	97,12%
Avoirs bancaires à vue				5.470.220,73			3,55%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		5.460.996,43			3,54%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		9.224,30			0,01%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				5.470.220,73			3,55%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-429.153,24			-0,28%
AUTRES				-604.393,45			-0,39%
TOTAL DE L'ACTIF NET				154.175.777,25			100,00%

4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Luxembourg	62,99%
Belgique	29,48%
Irlande	7,53%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds d'investissement	69,51%
Holding et sociétés financières	30,49%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	79,87%
USD	17,09%
JPY	1,53%
GBP	1,51%
TOTAL	100,00%

4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	735.094,65
Ventes	12.285.362,50
Total 1	13.020.457,15
Souscriptions	1.921.677,30
Remboursements	9.825.880,73
Total 2	11.747.558,03
Moyenne de référence de l'actif net total	151.144.233,93
Taux de rotation	0,84%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe A - Cap		752,279							
Classe A - Dis	18,286	645,116	515,086	1,138	490,00	26,224	8,802	16,313	18,713
Classe B - Dis		1,236,294	28,035			28,035		28,035	
Classe de base - Cap	7,436,019	32,402,259	213,400,259	5,174,002	25,701,914	192,872,347	1,978,351	11,708,926	183,141,772
Classe de base - Dis	16,709,63	127,789,421	580,088,37	14,490,707	124,184,811	470,394,266	7,448,987	31,394,172	446,449,081
TOTAL			794,031,75			663,320,872			629,609,566

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe A - Cap		762,397,15				
Classe A - Dis	18,725,11	658,545,95	1,184,69	530,390,70	9,802,08	18,041,19
Classe B - Dis		1,309,433,15				31,587,31
Classe de base - Cap	3,396,280,10	14,995,827,79	2,493,250,08	12,422,557,15	1,007,761,22	5,984,224,96
Classe de base - Dis	1,850,653,97	14,149,029,53	1,655,170,03	14,188,555,18	904,114,00	3,792,027,27
TOTAL	5,265,659,18	31,875,233,57	4,149,604,80	27,141,503,03	1,921,677,30	9,825,880,73

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe A - Cap						
Classe A - Dis	544,564,42	1,057,23	28,540,45	1,088,33	21,843,37	1,167,28
Classe B - Dis	30,283,16	1,080,19	31,522,22	1,124,39		
Classe de base - Cap	102,597,655,83	480,78	95,946,844,31	497,46	97,805,181,96	534,04
Classe de base - Dis	66,742,058,91	115,05	55,304,580,18	117,57	56,348,751,92	126,22
TOTAL	169,914,562,32		151,311,487,16		154,175,777,25	

4.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

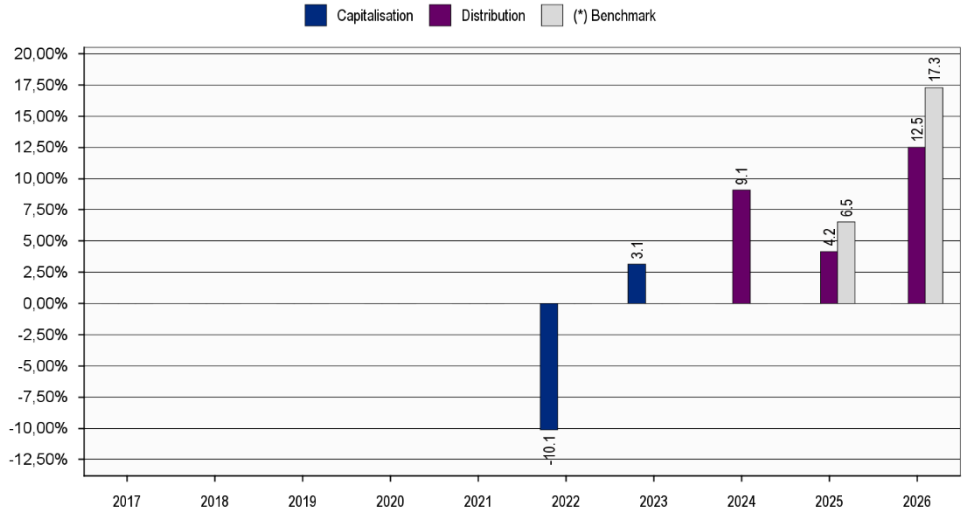
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Classe de base : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classes A et B : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (21.5%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECPTREU) (21.5%) en MSCI DAILY TR (16.5%) en MSCI USA Net Total Return EUR Index (19.75%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (5.75%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (7.75%) en MSCI Japan Net Total Return Index (5.25%) en BCE Euro Short-term Rate Index (2%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
12,51% (en EUR)	17,29% (en EUR)	8,53% (en EUR)	3,46% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\left[(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{(1/n)} - 1 \right)$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = \left[\alpha \times \left(\frac{VNI_{t+1}}{VNI_t} \right) \right] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = \left[1 + \left(\frac{D_t}{VNI_{ex,t}} \right) \right] \left[1 + \left(\frac{D_{t+1}}{VNI_{ex,t+1}} \right) \right] \dots \left[1 + \left(\frac{D_n}{VNI_{ex,n}} \right) \right]$$

avec

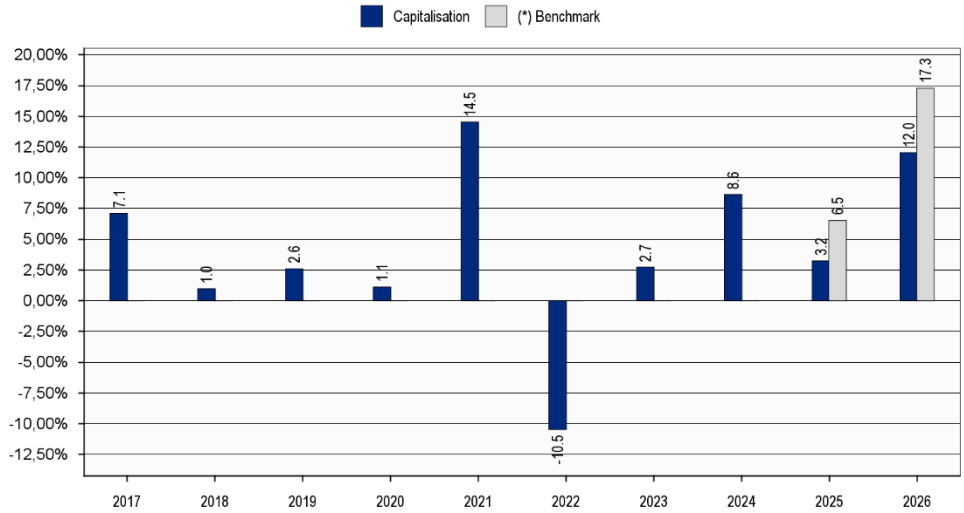
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_n$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex,t}, \dots, VNI_{ex,n}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe de base

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (21.5%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECPTREU) (21.5%) en MSCI DAILY TR (16.5%) en MSCI USA Net Total Return EUR Index (19.75%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (5.75%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (7.75%) en MSCI Japan Net Total Return Index (5.25%) en BCE Euro Short-term Rate Index (2%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Part	Part
12,05% (en EUR)	17,29% (en EUR)	7,92% (en EUR)	2,94% (en EUR)	4,04% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

4.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Classe de base (Cap) - BE0173447112	1,88%	0,01%
Classe de base (Dis) - BE6311051377	1,87%	0,01%
Classe A (Dis) - BE6325726659	1,46%	0,01%

* Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTA 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 3 – Taxes

Le poste « IV. J. Taxes (-) » du compte de résultats est positif pour la classe A car le montant de la taxe OPC pour l'année 2025, payé en 2026 était plus petit que la provision, la différence a été extournée.

NOTE 4 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 5 – Impôts sur le résultat

La rubrique « VI. Impôts sur le résultat » du compte de résultat est positive car l'impôt payé en 2026 était inférieur à la provision.

NOTE 6 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,40% sur une base annuelle pour la classe de base, 1,00% pour la classe A et 0,80% pour la classe B. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND CONSERVATIVE

5.1 . RAPPORT DE GESTION

5.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment NAGELMACKERS MULTIFUND CONSERVATIVE a été lancé le 05 mars 1993.

Période et prix de souscription initiale :

- Part de capitalisation-classe de base : le 05/03/1993 au prix de 123,95 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe A : le 05/03/1993 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe B : le 05/03/1993 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe de base : le 05/03/1993 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe A : le 05/03/1993 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe B : le 05/03/1993 au prix de 1.000,00 EUR par part.

5.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

5.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS MULTIFUND CONSERVATIVE vise à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment investira au moins 80 % dans des parts d'autres organismes de placement collectif (OPC).

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs du compartiment seront investis comme suit :

- Un minimum de 80 % de l'actif net sera investi dans des parts d'OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF » (Exchange Traded Funds) ;
- Jusqu'à 20 % de l'actif net sera investi directement dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire.

En utilisant les instruments ci-dessus, dans des conditions normales de marché, l'exposition aux différentes classes d'actifs est la suivante :

- Actions : 13,5% – 35% ;
- Obligations : 15% – 86,5% ;
- Instruments du marché monétaire : 0 – 71,5% ;
- Investissements alternatifs : 0 – 20%.

L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère conservateur se reflète toujours. Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50 %.

Les ETF (Exchange Traded Funds), également appelés trackers, sont des OPC négociés en bourse. Comme un fonds de placement traditionnel, un ETF donne accès à un portefeuille complet d'actions, d'obligations ou d'autres titres, tels que les matières premières ou l'immobilier. Cependant, parce qu'il est négocié en bourse comme une action, un ETF diffère d'un OPC traditionnel.

Un ETF tente généralement de reproduire le plus fidèlement possible la performance d'un indice de marché particulier. Les investissements alternatifs sont des investissements qui ne relèvent pas des catégories traditionnelles d'actions ou d'obligations et qui, en tant que tels, cherchent à être décorrélés de ces catégories d'actifs traditionnelles, souvent pour couvrir certains risques. Les produits dérivés (options, swaps, futures, ...) peuvent être utilisés à cet effet, ainsi que les OPC (y compris les ETF) qui travaillent avec des produits dérivés sous-jacents, des matières premières, des fonds multi-actifs, ...

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %.

Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de filtres positifs et négatifs ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplique synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) - Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Le compartiment investit au moins 80% de l'actif net investi en OPC dans des fonds qui soit promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et investissent dans des émetteurs appliquant des pratiques de bonne gouvernance (i.e. article 8 du Règlement SFDR), soit dans des fonds appliquant des investissements durables (i.e. article 9 du Règlement SFDR).
- 2) au moins 80 % de l'actif du compartiment doit répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Pour atteindre cette part minimale, tous les investissements, tant dans les OPC que dans les investissements directs, sont pris en compte, pour lesquels un processus interne de sélection ESG a été appliqué, dans le cadre duquel le gestionnaire donne la préférence aux investissements ayant une meilleure performance ESG au sein de leur groupe de pairs (comme décrit ci-dessous dans l'approche Best-in-class).
- 3) Politique d'exclusion : Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables), à l'exception des liquidités, des produits dérivés et des OPC non gérés par la Banque Nagelmackers (« OPC externes »). Les OPC externes peuvent contenir des investissements qui seraient autrement exclus en vertu de la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers. Les OPC externes peuvent représenter une part importante du portefeuille et ne sont pas soumis à la politique d'exclusion. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy- FR.pdf>)
- 4) Tous les investissements directs dans les entreprises suivent des pratiques de bonne gouvernance. La bonne gouvernance est prise en compte par l'intégration de critères de gouvernance dans le modèle interne de notation ESG, un filtrage normatif sur la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies (cf. Politique d'exclusion) et l'actionnariat actif.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. Approche best-in-class

Les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne pour les fonds externes et les investissements directs dans les entreprises et les gouvernements. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les fonds, entreprises et gouvernements sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Lors de l'évaluation des pays, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont également inclus dans le score ESG. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon l'univers auquel le fonds appartient, le degré de développement d'un pays et, pour les entreprises, le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des fonds, entreprises et pays. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les fonds, entreprises et pays sont ensuite classés (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (sur la base de la classe d'actif et de la région pour les fonds, de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises et des pays développés par rapport aux pays émergents pour les pays) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les fonds, entreprises et pays sont classés en fonction de leur score ESG. Le gestionnaire privilégie les fonds, les entreprises et les pays ayant une meilleure performance ESG par groupe de pairs en excluant les scores ESG les plus faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores de 8 à 10).

B. Actionnariat actif

Le vote et le dialogue avec les entreprises (engagement) s'appliquent aux investissements directs dans les actions et les biens immobiliers cotés, ainsi que dans les fonds sous-jacents gérés par la Banque Nagelmackers, dans le compartiment. Les activités d'engagement peuvent être menées individuellement ou dans le cadre d'engagements collaboratifs. Lors de la sélection des fonds externes, l'approche du gestionnaire externe en matière d'engagement est également évaluée. De plus amples informations sur les activités de vote et d'engagement relatives au compartiment peuvent être trouvées sur le site internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Engagement-Policy-FR.pdf>)

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes, d'entreprises, de gestionnaires de fonds externes et de logiciels spécialisés. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si ce contrôle révèle qu'un investissement particulier est en infraction et que, de ce fait, le compartiment ne respecte plus la pondération minimale prédéfinie de 80 % dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, cet investissement doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une évaluation en matière de durabilité basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la Sicav.

Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis dans des actions d'OPC dont les investissements sous-jacents répondent aux critères suivants ou à des critères plus stricts : les obligations et titres de créance sont émis autant par des entreprises que par des autorités publiques, y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

La couverture de la devise peut se faire si l'exposition dans une devise donnée, s'écarte considérablement de la composition souhaitée du portefeuille. Les coûts dépendent de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et de la monnaie dont le risque est couvert.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

5.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise la combinaison d'indicateurs suivante comme référence : 34,50% Bloomberg Barclays, Euro Aggregate Treasury Total Return Index, 34,50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index, 8,75% MSCI EMU Net Total Return Index, 3,00% MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index, 10,25% MSCI USA Net Total Return Index, 2,75% MSCI Japan Net Total Return Index, 4,25% MSCI Emerging Markets Net Total Return Index et 2,00% BCE Euro Short-term Rate Index.

MSCI Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices MSCI. Bloomberg Index Services Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices Bloomberg Barclays. MSCI Limited et Bloomberg Index Services Limited sont enregistrés auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority). Des informations détaillées sur les indices, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site web MSCI (www.msci.com) et Bloomberg concerné (www.bloomberg.com/professional/product/indices).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de capitalisation « Classe de base » (BE0173446106) : 1,31%.

5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds **Nagelmackers Multifund Conservative** (Base – Cap) a réalisé un rendement de 4,01% durant le premier semestre 2026. Le second trimestre est marqué par l'optimisme des investisseurs soutenu par la poursuite du cycle d'investissement lié à l'intelligence artificielle, la résilience de l'activité économique mondiale et l'apaisement progressif des tensions géopolitiques au Moyen-Orient qui avait enflammé les marchés au cours du premier trimestre.

Rétrospective

La sous-pondération des obligations a été maintenue et a oscillé aux alentours de 65,5% sur le semestre. Le marché obligataire mondial semble stable d'apparence en s'appréciant de 0,26% sur la période, mais volatil selon les segments et l'actualité. Après avoir fluctué entre 2,65% et 3,20% durant la période, le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,85% en clôture, retrouvant ainsi son niveau de fin d'année. Les rendements américains à 10 ans ont suivi une tendance haussière, passant de 4,16% à 4,46%. Cette hausse des rendements se justifie sous l'effet des craintes de résurgence de l'inflation dues aux fluctuations des prix de l'énergie et de possibles hausses de taux par les banques centrales. Durant le semestre, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux inchangés, tandis que la Banque centrale européenne et la Banque du Japon ont procédé à des relèvements de taux.

Au sein de la poche obligataire, l'allocation est restée prudente en matière de duration et de qualité de crédit. Sur le plan de la performance, les obligations d'entreprises de bonne qualité ont affiché des performances similaires aux emprunts d'État, avec une volatilité moindre, soutenues par la solidité des fondamentaux des émetteurs. La dette à haut rendement et la dette émergente couverte en euros ont connu un bon second trimestre (+3,8% et +3,3%). Enfin, la détention de dette américaine ressort comme la plus contributive sur le semestre, avec un gain de 3,5% en euro, un phénomène imputable à l'impact favorable des parités de change.

La pondération des actions a évolué entre une position de sous-pondération et une position neutre au cours du semestre, pour s'établir à 30% en fin de période. Dans l'ensemble, le semestre a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique dans la performance des marchés financiers mondiaux. Le relâchement du conflit au Moyen-Orient a également soutenu les cours. Notons une nette surperformance des secteurs technologiques, des semi-conducteurs et des infrastructures numériques ainsi que des économies asiatiques fortement intégrées aux chaînes de valeur de l'IA, notamment la Corée du Sud, Taïwan et, dans une moindre mesure, le Japon. Les États-Unis ont également bénéficié de résultats d'entreprises robustes et d'un environnement monétaire relativement stable. À l'inverse, la Chine est restée pénalisée par une croissance intérieure hésitante et les difficultés persistantes de son secteur immobilier. Ainsi, l'indice MSCI ACWI a affiché un rendement de 14,65% en euros à la fin juin. Les métaux précieux souffrent sur le semestre (-4%), pénalisés par des prises de bénéfices et la perspective de taux plus élevés.

La gestion de la poche actions a été pilotée en fonction du contexte géopolitique et des excès de marché qui en ont résulté. Les principaux arbitrages ont porté sur la réduction de la couverture en dollars américains à l'approche du seuil de 1,20 fin janvier. Fin février, l'action Novo Nordisk a été liquidée. Par ailleurs, les sorties de capitaux ont été mises à profit pour procéder à plusieurs ajustements tactiques, notamment sur l'exposition aux obligations. Dans le même temps, des prises de bénéfices ont été réalisées sur le secteur de la santé. À la fin du mois de juin, les liquidités s'établissent environ à 3% du portefeuille, tandis que l'exposition à l'or s'élevait à moins de 1%.

5.1.8 . Politique future

Le premier semestre 2026 a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique et de l'intelligence artificielle dans la progression des marchés financiers. Malgré la résilience de l'économie mondiale et des résultats d'entreprises globalement solides, l'environnement reste marqué par de nombreuses incertitudes. Une trêve fragile au Moyen-Orient, les interrogations sur la pérennité de la croissance mondiale et les risques inflationnistes continuent d'alimenter la volatilité. Dans ce contexte, une approche prudente demeure de mise, privilégiant la diversification et une gestion disciplinée des risques afin de ne pas entraver les objectifs de long terme.

5.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

5.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	44.612.668,65	46.023.952,54
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	43.403.339,00	44.223.850,27
A. Obligations et autres titres de créance		
b. Autres titres de créance		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »	445.022,50	
E. OPC à nombre variable de parts	42.958.316,50	44.223.850,27
III. Créances et dettes à plus d'un an		-4.222,66
B. Dettes		-4.222,66
IV. Créances et dettes à un an au plus	-29.586,10	-500.937,13
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-29.586,10	-500.937,13
V. Dépôts et liquidités	1.402.102,95	2.464.422,34
A. Avoirs bancaires à vue	1.402.102,95	2.464.422,34
VI. Comptes de régularisation	-163.187,20	-159.160,28
C. Charges à imputer (-)	-163.187,20	-159.160,28
TOTAL CAPITAUX PROPRES	44.612.668,65	46.023.952,54
A. Capital	42.640.996,82	46.398.608,77
B. Participations au résultat	-19.103,85	33.120,34
C. Résultat reporté	242.349,07	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.748.426,61	-407.776,57

5.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	2.010.696,77	-128.742,25
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-36.574,20	
b. Autres titres de créance		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »	9.144,20	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-25.958,29	
E. OPC à nombre variable de parts	2.003.073,21	231.570,73
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	61.011,85	-360.312,98
II. Produits et charges des placements	57.198,69	70.530,64
A. Dividendes	36.098,46	43.069,68
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	6.653,35	6.725,72
F. Autres produits provenant des placements	14.446,88	20.735,24
III. Autres produits		104,99
B. Autres		104,99
IV. Coûts d'exploitation	-327.052,80	-353.891,41
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-548,35	-4.281,40
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-3.349,87	-3.718,05
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-274.787,61	-285.234,47
Classe A	-9.546,85	-10.900,47
Classe B	-4.510,10	-4.224,52
Classe de base	-260.730,66	-270.109,48
b. Gestion administrative et comptable	-14.867,83	-8.549,02
E. Frais administratifs (-)	-10.461,26	-11.230,39
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.889,37	-2.391,10
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.372,86	-11.212,54
H. Services et biens divers (-)	-8.666,82	-24.104,88
J. Taxes	629,74	-1.268,57
Classe A	21,44	-45,55
Classe B	14,83	-39,69
Classe de base	593,47	-1.183,33
K. Autres charges (-)	-1.738,57	-1.900,99
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-269.854,11	-283.255,78
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	1.740.842,66	-411.998,03
VI. Impôts sur le résultat	7.583,95	4.221,46
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.748.426,61	-407.776,57

5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

5.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
AUTRES TITRES DE CREANCE - Sans instruments financiers dérivés embedded							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>445.022,50</u>		<u>1,03%</u>	<u>1,00%</u>
<u>EUR</u>							
ISHARES PHYSICAL GOLD ETC	6.500	EUR	68,47	445.022,50		1,03%	1,00%
Total AUTRES TITRES DE CREANCE - Sans instruments financiers dérivés embedded				445.022,50		1,03%	1,00%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Immobiliers</u>				<u>984.264,30</u>		<u>2,27%</u>	<u>2,21%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>984.264,30</u>		<u>2,27%</u>	<u>2,21%</u>
NAGELMACKERS EURO REAL ESTATE N CAP	7.038	EUR	139,85	984.264,30	1,15%	2,27%	2,21%
<u>OPC-Obligations</u>				<u>29.378.257,82</u>		<u>67,68%</u>	<u>65,85%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>29.378.257,82</u>		<u>67,68%</u>	<u>65,85%</u>
AWF GLOBAL INFL BDS I EUR C.3DEC	9.250	EUR	150,02	1.387.685,00	0,17%	3,20%	3,11%
BLUEBAY FUNDS - BLUEBAY HIGH YIELD ESG BOND FUND S - EUR	6.000	EUR	166,21	997.260,00	0,30%	2,30%	2,23%
CT LUX EUROPEAN SOCIAL BOND FUND LE EUR	239.597	EUR	10,48	2.511.144,28	0,50%	5,78%	5,63%
GSF III GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS DEBT HARD CURRENCY I	310	EUR	6.171,56	1.913.195,94	0,04%	4,41%	4,29%
GSF III GOLDMAN SACHS EURO BOND I CAP EUR	4.300	EUR	569,87	2.450.442,14	0,60%	5,64%	5,49%
GSF III GOLDMAN SACHS EURO SUSTAINABLE CREDIT EX-FINANCIALS	341	EUR	8.446,51	2.880.259,91	0,79%	6,64%	6,46%
GSF III GOLDMAN SACHS GREEN BOND I CAP EUR	390	EUR	5.066,78	1.976.044,20	0,09%	4,55%	4,43%
ISHARES USD TREASURY BOND 1 3 UCITS ETF USD DIS	16.900	EUR	111,76	1.888.659,50	0,02%	4,35%	4,23%
N1 EURP H/Y BIC EUR C.	7.250	EUR	140,73	1.020.312,08	0,05%	2,35%	2,29%
NAGELMACKERS EURO CORP BONDS N CAP	240	EUR	9.993,62	2.398.468,80	1,49%	5,52%	5,38%
NAGELMACKERS INSTIT FIX 2027 N CAP	144,43	EUR	10.840,66	1.565.716,52	3,97%	3,61%	3,51%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	385	EUR	10.452,97	4.024.393,45	6,84%	9,27%	9,02%
NAGELMACKERS INSTIT VARIABLE TERM SHS N	465	EUR	9.386,40	4.364.676,00	2,53%	10,06%	9,78%
<u>OPC-Actions</u>				<u>12.595.794,38</u>		<u>29,02%</u>	<u>28,23%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>1.030.400,00</u>		<u>2,37%</u>	<u>2,31%</u>
AMUNDI SP 500 ESG UCITS ETF ACC EUR HEDGED	5.000	EUR	106,89	534.450,00	0,01%	1,23%	1,20%
ISHARES EDGE MSCI WORLD MINIMUM VOLATILITY ESG UCITS ETF US	70.000	EUR	7,09	495.950,00	0,13%	1,14%	1,11%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>11.565.394,38</u>		<u>26,65%</u>	<u>25,92%</u>
ABN AMRO PARNASSUS US ESG EQUITIES I USD	4.900	USD	302,51	1.296.496,37	0,03%	2,99%	2,91%
GSF III GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS ENHANCED INDEX SUSTA	210	EUR	9.031,10	1.896.531,00	0,12%	4,37%	4,25%
GSF III GOLDMAN SACHS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQU	45	EUR	9.929,82	446.841,90	0,07%	1,03%	1,00%
GSF III GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE EQUITY I CAP EUR	65	EUR	14.073,11	914.752,15	0,30%	2,11%	2,05%
GSF III GOLDMAN SACHS GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY I CAP EUR	1.480	EUR	828,90	1.226.772,00	0,14%	2,83%	2,75%
GSF III GOLDMAN SACHS NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSTAINA	210	USD	12.648,31	2.323.226,71	0,10%	5,35%	5,21%
KEMPEN INTERNATIONAL FUNDS KEMPEN LUX GLOBAL SMALL-CAP FUND	175	EUR	3.654,71	639.574,25	0,06%	1,47%	1,43%
NAGELMACKERS EURO SMALL MID CAP N CAP	5.750	EUR	228,40	1.313.300,00	1,01%	3,03%	2,94%
SPARINVEST SICAV ETHICAL GLOBAL VALUE EUR I	3.400	EUR	443,50	1.507.900,00	0,11%	3,47%	3,38%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				42.958.316,50		98,97%	96,29%
TOTAL PORTEFEUILLE				43.403.339,00		100,00%	97,29%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
Avoirs bancaires à vue				1.402.102,95			3,14%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.402.102,95			3,14%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				1.402.102,95			3,14%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-29.586,10			-0,07%
AUTRES				-163.187,20			-0,36%
TOTAL DE L'ACTIF NET				44.612.668,65			100,00%

5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Luxembourg	58,49%
Belgique	33,76%
Irlande	7,75%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds d'investissement	64,08%
Holding et sociétés financières	34,78%
Banques et institutions financières	1,14%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	91,66%
USD	8,34%
TOTAL	100,00%

5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	98.012,63
Ventes	2.525.818,14
Total 1	2.623.830,77
Souscriptions	198.254,82
Remboursements	2.103.564,48
Total 2	2.301.819,30
Moyenne de référence de l'actif net total	44.418.313,29
Taux de rotation	0,72%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe A - Cap			1.499,119			1.499,119			1.499,119
Classe A - Dis	0,07	601,255	981,823	0,509	489,332	493,00			493,00
Classe B - Cap			1.200,00			1.200,00			1.200,00
Classe B - Dis	49,019		49,019			49,019		49,019	
Classe de base - Cap	1.219,679	8.869,649	68.610,049	849,893	8.667,752	60.792,19	340,173	3.181,883	57.950,48
Classe de base - Dis	3.493,148	35.075,96	161.482,525	2.905,319	10.848,611	153.539,233	494,986	6.637,719	147.396,50
TOTAL			233.822,535			217.572,561			208.539,099

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe A - Cap						
Classe A - Dis	68,36	570.771,37	478,38	458.120,94		
Classe B - Cap						
Classe B - Dis	49.019,00					49.805,75
Classe de base - Cap	501.782,59	3.642.095,08	357.196,93	3.667.703,88	147.673,77	1.380.194,38
Classe de base - Dis	347.218,47	3.468.447,80	289.860,17	1.066.268,14	50.581,05	673.564,35
TOTAL	898.088,42	7.681.314,25	647.535,48	5.192.092,96	198.254,82	2.103.564,48

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe A - Cap	1.535.407,63	1.024,21	1.566.443,45	1.044,91	1.632.131,27	1.088,73
Classe A - Dis	945.736,72	963,25	474.154,23	961,77	491.807,65	997,58
Classe B - Cap	1.181.271,39	984,39	1.207.560,74	1.006,30	1.259.447,76	1.049,54
Classe B - Dis	48.430,79	988,00	49.498,61	1.009,78		
Classe de base - Cap	28.997.910,13	422,65	26.122.185,52	429,70	25.900.624,05	446,94
Classe de base - Dis	16.227.883,85	100,49	15.387.973,82	100,22	15.328.657,92	104,00
TOTAL	48.936.640,51		44.807.816,37		44.612.668,65	

5.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

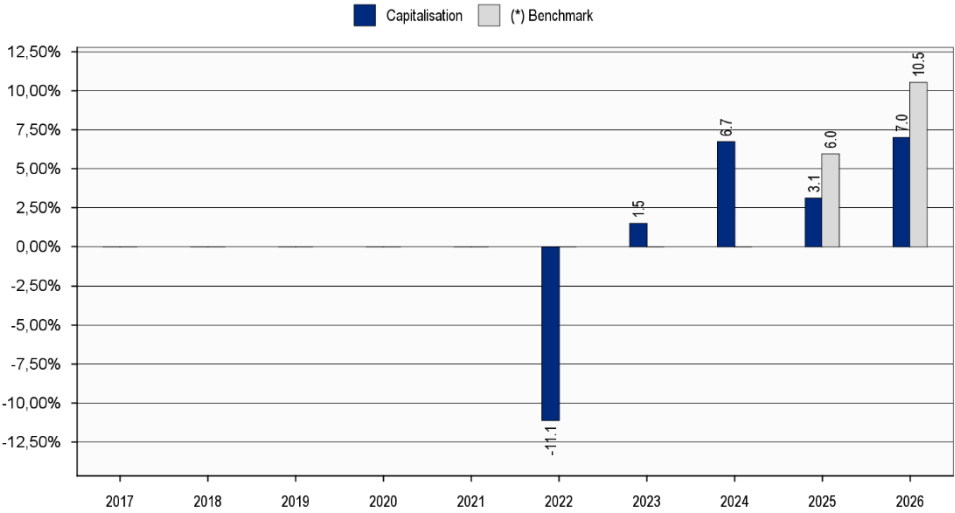
* Classe de base : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classe A: diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classe B: diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECP TREU) (34.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (34.5%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (4.25%) en MSCI DAILY TR (8.75%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (3%) en MSCI Japan Net Total Return Index (2.75%) en MSCI USA Net Total Return EUR Index (10.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
7,01% (en EUR)	10,54% (en EUR)	5,61% (en EUR)	1,22% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

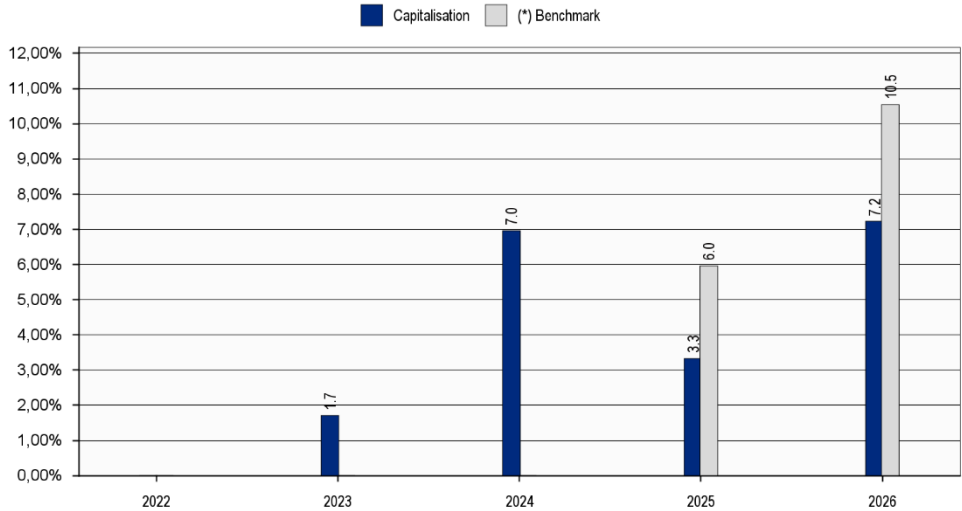
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

Classe B

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECPTREU) (34.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (34.5%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (4.25%) en MSCI DAILY TR (8.75%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (3%) en MSCI Japan Net Total Return Index (2.75%) en MSCI USA Net Total Return EUR Index (10.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans
Part	Benchmark	Part
7,23% (en EUR)	10,54% (en EUR)	5,82% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

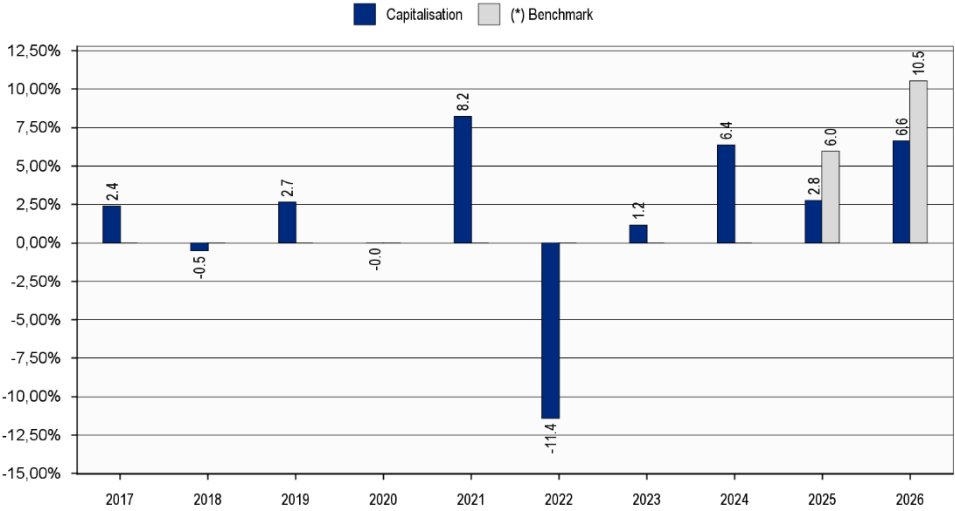
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

Classe de base

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECPTREU) (34.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (34.5%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (4.25%) en MSCI DAILY TR (8.75%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (3%) en MSCI Japan Net Total Return Index (2.75%) en MSCI USA Net Total Return EUR Index (10.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Part	Part
6,64% (en EUR)	10,54% (en EUR)	5,24% (en EUR)	0,88% (en EUR)	1,69% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

5.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Classe de base (Cap) - BE0173446106	1,83%	0,01%
Classe de base (Dis) - BE6311055410	1,83%	0,01%
Classe A (Cap) - BE6325669081	1,48%	0,01%
Classe A (Dis) - BE6325671103	1,49%	0,01%
Classe B (Cap) - BE6325670097	1,28%	0,01%

* Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTA 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 – TAXES

La rubrique « IV. J.Taxes » du compte de résultats est positive car la taxe ICB pour l'année d'imposition 2025, payée en 2026, était inférieure à la provision existante ; la différence a été compensée.

NOTE 4 – Impôts sur le résultat

La rubrique « VI. Impôts sur le résultat » du compte de résultat est positive car l'impôt payé en 2026 était inférieur à la provision.

NOTE 5- Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,25% sur une base annuelle pour la classe de base, 0,90% pour la classe A et 0,70% pour la classe B. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

6 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND FULL EQUITIES

6.1 . RAPPORT DE GESTION

6.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment NAGELMACKERS MULTIFUND FULL EQUITIES a été lancé le 28 avril 1993.

Période et prix de souscription initiale :

- Part de capitalisation-classe de base : le 28/04/1993 au prix de 123,95 EUR par part.
- Part de distribution-classe de base : le 28/04/1993 au prix de 100,00 EUR par part.

6.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

6.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS MULTIFUND FULL EQUITIES vise à augmenter la valeur de ses actifs à long terme. La gestion de ce compartiment est caractérisée par une répartition des actifs qui se concentre presque exclusivement, sur des actions.

Le compartiment investira au moins 80 % dans des parts d'autres organismes de placement collectif (OPC).

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs du compartiment seront investis comme suit :

- Un minimum de 80 % de l'actif net sera investi dans des parts d'OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF » (Exchange Traded Funds) ;
- Jusqu'à 20 % de l'actif net sera investi directement dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire.

En utilisant les instruments ci-dessus, dans des conditions normales de marché, l'exposition aux différentes classes d'actifs est la suivante :

- Actions : 85% – 100% ;
- Instruments du marché monétaire : 0- 15% ;
- Investissements alternatifs : 0 – 10%.

Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50 %.

Les ETF (Exchange Traded Funds), également appelés trackers, sont des OPC négociés en bourse. Comme un fonds de placement traditionnel, un ETF donne accès à un portefeuille complet d'actions, d'obligations ou d'autres titres, tels que les matières premières ou l'immobilier. Cependant, parce qu'il est négocié en bourse comme une action, un ETF diffère d'un OPC traditionnel.

Un ETF tente généralement de reproduire le plus fidèlement possible la performance d'un indice de marché particulier.

Les investissements alternatifs sont des investissements qui ne relèvent pas des catégories traditionnelles d'actions ou d'obligations et qui, en tant que tels, cherchent à être décorrélés de ces catégories d'actifs traditionnelles, souvent pour couvrir certains risques. Les produits dérivés (options, swaps, futures, ...) peuvent être utilisés à cet effet, ainsi que les OPC (y compris les ETF) qui travaillent avec des produits dérivés sous-jacents, des matières premières, des fonds multi-actifs, ...

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %.

Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de filtres positifs et négatifs ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplique synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) - Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Le compartiment investit au moins 80% de l'actif net investi en OPC dans des fonds qui soit promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et investissent dans des émetteurs appliquant des pratiques de bonne gouvernance (i.e. article 8 du Règlement SFDR), soit dans des fonds appliquant des investissements durables (i.e. article 9 du Règlement SFDR).
- 2) au moins 80 % de l'actif du compartiment doit répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Pour atteindre cette part minimale, tous les investissements, tant dans les OPC que dans les investissements directs, sont pris en compte, pour lesquels un processus interne de sélection ESG a été appliqué, dans le cadre duquel le gestionnaire donne la préférence aux investissements ayant une meilleure performance ESG au sein de leur groupe de pairs (comme décrit ci-dessous dans l'approche Best-in-class).
- 3) Politique d'exclusion : Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables), à l'exception des liquidités, des produits dérivés et des OPC non gérés par la Banque Nagelmackers (« OPC externes »). Les OPC externes peuvent contenir des investissements qui seraient autrement exclus en vertu de la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers. Les OPC externes peuvent représenter une part importante du portefeuille et ne sont pas soumis à la politique d'exclusion. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet [www.nagelmackers.be](https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf) (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>) .
- 4) Tous les investissements directs dans les entreprises suivent des pratiques de bonne gouvernance. La bonne gouvernance est prise en compte par l'intégration de critères de gouvernance dans le modèle interne de notation ESG, un filtrage normatif sur la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies (cf. Politique d'exclusion) et l'actionnariat actif.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. Approche best-in-class

Les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne pour les fonds externes et les investissements directs dans les entreprises. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères

extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les fonds et sociétés sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon l'univers auquel le fonds appartient et, pour les entreprises, le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des fonds et entreprises. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les fonds et entreprises sont ensuite classés (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (sur la base de la classe d'actif et de la région pour les fonds, de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les fonds et les entreprises sont classés en fonction de leur score ESG. Le gestionnaire privilégie les fonds et les entreprises ayant une meilleure performance ESG par groupe de pairs en excluant les scores ESG les plus faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores de 8 à 10).

B. Actionnariat actif

Le vote et le dialogue avec les entreprises (engagement) s'appliquent aux investissements directs dans les actions et les biens immobiliers cotés, ainsi que dans les fonds sous-jacents gérés par la Banque Nagelmackers, dans le compartiment. Les activités d'engagement peuvent être menées individuellement ou dans le cadre d'engagements collaboratifs. Lors de la sélection des fonds externes, l'approche du gestionnaire externe en matière d'engagement est également évaluée. De plus amples informations sur les activités de vote et d'engagement relatives au compartiment peuvent être trouvées sur le site internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Engagement-Policy-FR.pdf>)

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes, d'entreprises, de gestionnaires de fonds externes et de logiciels spécialisés. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si ce contrôle révèle qu'un investissement particulier est en infraction et que, de ce fait, le compartiment ne respecte plus la pondération minimale prédéfinie de 80 % dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, cet investissement doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une évaluation en matière de durabilité basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la Sicav.

Volatilité

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

La couverture de la devise peut se faire si l'exposition dans une devise donnée, s'écarte considérablement de la composition souhaitée du portefeuille. Les coûts dépendent de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et de la monnaie dont le risque est couvert.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

6.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

6.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

6.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise la combinaison d'indicateurs suivante comme référence : 25,75% MSCI EMU Net Total Return Index, 10,5% MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index, 36,25% MSCI USA Net Total Return Index, 10% MSCI Japan Net Total Return Index, 14,50% MSCI Emerging Markets Net Total Return Index et 3,00% BCE Euro Short-term Rate Index.

MSCI Limited est inscrit auprès de l'ESMA (l'Autorité européenne des marchés financiers). Des informations complètes sur l'indice de référence, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site Internet de MSCI concerné (www.msci.com).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de capitalisation « Classe de base » (BE0173445090) : 2,72%.

6.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds **Nagelmackers Multifund Full Equity** (Base – Cap) a réalisé un rendement de 12,41% durant le premier semestre 2026. Le second trimestre est marqué par l'optimisme des investisseurs soutenu par la poursuite du cycle d'investissement lié à l'intelligence artificielle, la résilience de l'activité économique mondiale et l'apaisement progressif des tensions géopolitiques au Moyen-Orient qui avait enflammé les marchés au cours du premier trimestre.

Rétrospective

Le semestre a été dominé par la hausse des rendements obligataires provoquées par les craintes de résurgence de l'inflation dues aux fluctuations des prix de l'énergie et de possibles hausses de taux par les banques centrales. Durant le semestre, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux inchangés, tandis que la Banque centrale européenne et la Banque du Japon ont procédé à des relèvements de taux.

La **pondération des actions** a évolué entre une position de sous-pondération et une position **neutre** au cours du semestre, pour s'établir à 97,5% en fin de période. Dans l'ensemble, le semestre a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique dans la performance des marchés financiers mondiaux. Le relâchement du conflit au Moyen-Orient a également soutenu les cours. Notons une nette surperformance des secteurs technologiques, des semi-conducteurs et des infrastructures numériques ainsi que des économies asiatiques fortement intégrées aux chaînes de valeur de l'IA, notamment la Corée du Sud, Taïwan et, dans une moindre mesure, le Japon. Les États-Unis ont également bénéficié de résultats d'entreprises robustes et d'un environnement monétaire relativement stable. À l'inverse, la Chine est restée pénalisée par une croissance intérieure hésitante et les difficultés persistantes de son secteur immobilier. Ainsi, l'indice MSCI ACWI a affiché un rendement de 14,65% en euros à la fin juin. Les métaux précieux souffrent sur le semestre (-4%), pénalisés par des prises de bénéfices et la perspective de taux plus élevés.

La gestion de la poche actions a été pilotée en fonction du contexte géopolitique et des excès de marché qui en ont résulté. Les principaux arbitrages ont porté sur la réduction de la couverture en dollars américains à l'approche du seuil de 1,20 fin janvier. Fin février, l'action Novo Nordisk a été liquidée et en mars, une prise de bénéfices sur l'exposition aux marchés émergents a été opérée. Par ailleurs, les flux ont été mis à profit pour procéder à plusieurs ajustements tactiques, notamment sur l'exposition au dollar américain. Au cours du semestre, l'exposition au fonds GS Global Sustainable Equity a été progressivement réduite au profit de l'ETF Amundi MSCI World ESG Net Zero Ambition CTB, dont le profil de rendement attendu apparaît davantage en ligne avec celui du marché. Des prises de bénéfices ont encore été réalisées en juin sur les positions en marchés émergents ainsi que sur le secteur de la santé. À la fin du mois de juin, les liquidités s'établissent à moins de 3% du portefeuille.

6.1.8 . Politique future

Le premier semestre 2026 a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique et de l'intelligence artificielle dans la progression des marchés financiers. Malgré la résilience de l'économie mondiale et des résultats d'entreprises globalement solides, l'environnement reste marqué par de nombreuses incertitudes. Une trêve fragile au Moyen-Orient, les interrogations sur la pérennité de la croissance mondiale et les risques inflationnistes continuent d'alimenter la volatilité. Dans ce contexte, une approche prudente demeure de mise, privilégiant la diversification et une gestion disciplinée des risques afin de ne pas entraver les objectifs de long terme.

6.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 7 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

6.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	114.830.297,87	100.336.342,96
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	112.430.823,75	97.687.316,81
E. OPC à nombre variable de parts	112.430.823,75	97.687.316,81
III. Créances et dettes à plus d'un an		-9.205,65
B. Dettes		-9.205,65
IV. Créances et dettes à un an au plus	-334.371,55	164.887,11
A. Créances		
a. Montants à recevoir	347.699,96	172.679,06
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-682.071,51	-7.791,95
V. Dépôts et liquidités	3.068.707,40	2.768.843,18
A. Avoirs bancaires à vue	3.068.707,40	2.768.843,18
VI. Comptes de régularisation	-334.861,73	-275.498,49
C. Charges à imputer (-)	-334.861,73	-275.498,49
TOTAL CAPITAUX PROPRES	114.830.297,87	100.336.342,96
A. Capital	97.703.706,52	97.823.506,24
B. Participations au résultat	-42.504,91	-111.925,30
C. Résultat reporté	4.451.514,24	2.968.027,35
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	12.717.582,02	-343.265,33

6.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	13.192.368,74	78.256,46
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-230.910,59	
E. OPC à nombre variable de parts	12.853.204,17	2.601.840,74
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	570.075,16	-2.523.584,28
II. Produits et charges des placements	151.320,01	169.123,80
A. Dividendes	111.402,07	124.944,43
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	13.768,28	10.870,33
F. Autres produits provenant des placements	26.149,66	33.309,04
III. Autres produits	143,08	
B. Autres	143,08	
IV. Coûts d'exploitation	-644.598,59	-597.974,82
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-7.653,24	-7.652,82
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-8.237,85	-8.462,17
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-548.252,11	-494.252,97
Classe de base	-548.252,11	-494.252,97
b. Gestion administrative et comptable	-26.992,03	-21.622,09
E. Frais administratifs (-)	-18.973,66	-18.771,34
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-3.172,90	-2.953,27
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.719,13	-11.557,52
H. Services et biens divers (-)	-12.768,11	-24.933,53
J. Taxes	-4.136,91	-2.312,58
Classe de base	-4.136,91	-2.312,58
K. Autres charges (-)	-6.692,65	-5.456,53
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-493.135,50	-428.851,02
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	12.699.233,24	-350.594,56
VI. Impôts sur le résultat	18.348,78	7.329,23
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	12.717.582,02	-343.265,33

6.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

6.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Immobiliers</u>				3.104.809,85		2,76%	2,70%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				3.104.809,85		2,76%	2,70%
NAGELMACKERS EURO REAL ESTATE N CAP	22.201	EUR	139,85	3.104.809,85	3,64%	2,76%	2,70%
<u>OPC-Actions</u>				109.326.013,90		97,24%	95,21%
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				11.396.470,00		10,14%	9,93%
AMUNDI MSCI WLD ESG CLIM NETZE AMBI CTB	11.000	EUR	618,20	6.800.200,00	0,49%	6,05%	5,92%
AMUNDI SP 500 ESG UCITS ETF ACC EUR HEDGED	43.000	EUR	106,89	4.596.270,00	0,08%	4,09%	4,01%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				97.929.543,90		87,10%	85,28%
ABN AMRO PARNASSUS US ESG EQUITIES I USD	30.700	USD	302,51	8.122.946,65	0,20%	7,22%	7,07%
GSF III GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS ENHANCED INDEX SUSTA	820	EUR	9.031,10	7.405.502,00	0,46%	6,59%	6,45%
GSF III GOLDMAN SACHS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQU	1.000	EUR	9.929,82	9.929.820,00	1,50%	8,83%	8,65%
GSF III GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE EQUITY I CAP EUR	323	EUR	14.073,11	4.545.614,53	1,47%	4,04%	3,96%
GSF III GOLDMAN SACHS GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY I CAP EUR	5.800	EUR	828,90	4.807.620,00	0,54%	4,28%	4,19%
GSF III GOLDMAN SACHS NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSTAINA	2.000	USD	12.648,31	22.125.968,69	0,98%	19,68%	19,27%
KEMPEN INTERNATIONAL FUNDS KEMPEN LUX GLOBAL SMALL-CAP FUND	900	EUR	3.654,71	3.289.239,00	0,29%	2,93%	2,86%
NAGELMACKERS EURO SMALL MID CAP N CAP	19.157	EUR	228,40	4.375.458,80	3,38%	3,89%	3,81%
NAGELMACKERS INSTIT EUROPEAN EQUITIES N	370	EUR	20.768,25	7.684.252,50	4,96%	6,83%	6,69%
SKAGEN GLOBAL FUND-B EUR	14.000	EUR	317,80	4.449.253,20	0,00%	3,96%	3,87%
SPARINVEST SICAV ETHICAL GLOBAL VALUE EUR I	20.232,46	EUR	443,50	8.973.096,90	0,66%	7,98%	7,81%
UBS (IRL) ETF PLC - MSCI UNITED KINGDOM IMI SOCIALY RESPON	100.000	GBP	19,45	2.257.719,99	0,23%	2,01%	1,97%
UBS(LUX)FUND SOLUTIONS ? MSCI EMERGING MARKETS SOCIALY RES	350.000	EUR	20,82	7.287.000,00	0,23%	6,48%	6,35%
UBS LUX FUND SOLUTIONS MSCI JAPAN SOCIALY RESPONSIBLE UCIT	90.000	JPY	5.525,00	2.676.051,64	0,51%	2,38%	2,33%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				112.430.823,75		100,00%	97,91%
TOTAL PORTEFEUILLE				112.430.823,75		100,00%	97,91%
Avoirs bancaires à vue				3.068.707,40			2,67%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		3.043.324,05			2,65%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		25.383,35			0,02%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				3.068.707,40			2,67%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-334.371,55			-0,29%
AUTRES				-334.861,73			-0,29%
TOTAL DE L'ACTIF NET				114.830.297,87			100,00%

6.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Luxembourg	70,41%
Belgique	13,49%
Irlande	12,14%

Par pays	
Norvège	3,96%
TOTAL	100,00%
Par secteur	
Fonds d'investissement	86,51%
Holding et sociétés financières	13,49%
TOTAL	100,00%
Par devise	
EUR	68,71%
USD	26,90%
JPY	2,38%
GBP	2,01%
TOTAL	100,00%

6.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	10.684.487,08
Ventes	16.080.991,11
Total 1	26.765.478,19
Souscriptions	6.208.505,24
Remboursements	9.466.387,70
Total 2	15.674.892,94
Moyenne de référence de l'actif net total	107.731.924,68
Taux de rotation	10,29%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

6.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe de base - Cap	3.688,802	14.046,651	94.826,36	6.446,463	9.879,138	91.393,685	5.337,093	5.263,66	91.467,118
Classe de base - Dis	11.466,775	18.875,478	172.371,396	15.842,702	18.049,855	170.164,243	8.224,513	32.072,401	146.316,355
TOTAL			267.197,756			261.557,928			237.783,473

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe de base - Cap	2.903.109,26	11.135.865,22	5.444.323,56	8.478.150,91	5.006.535,46	4.920.909,68
Classe de base - Dis	1.368.456,37	2.315.729,44	2.020.135,80	2.367.727,14	1.201.969,78	4.545.478,02
TOTAL	4.271.565,63	13.451.594,66	7.464.459,36	10.845.878,05	6.208.505,24	9.466.387,70

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)					
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment
Classe de base - Cap	79.477.911,93	838,14	82.010.349,85	897,33	92.258.510,44
Classe de base - Dis	22.210.253,72	128,85	23.413.178,85	137,59	22.571.787,43
TOTAL	101.688.165,65		105.423.528,70		114.830.297,87

6.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

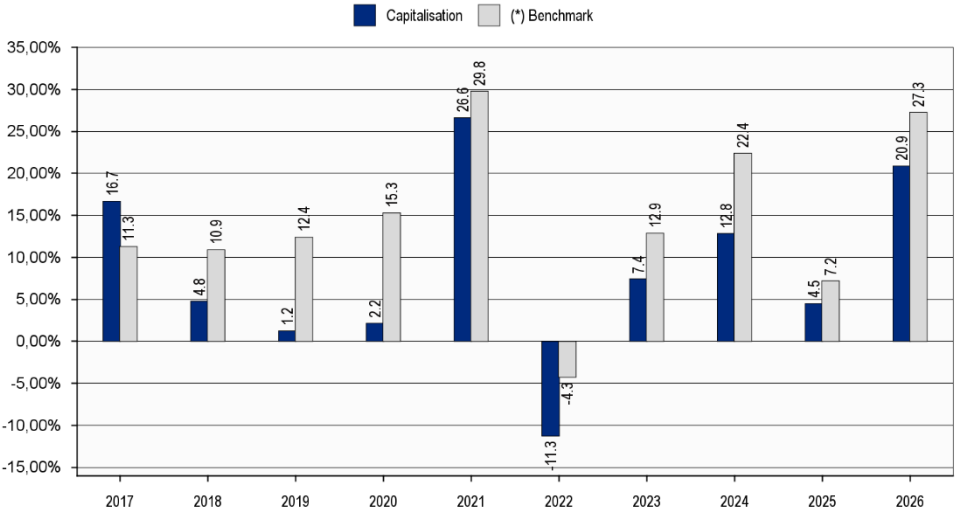
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe de base

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (3%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (14,5%) en MSCI DAILY TR (25,75%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (10,5%) en MSCI Japan Net Total Return Index (10%) en MSCI USA Net Total Return EUR Index (36,25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Part	Part
20,89% (en EUR)	27,26% (en EUR)	12,54% (en EUR)	6,33% (en EUR)	8,08% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

6.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	Coûts de transaction** :
Classe de base (Cap) - BE0173445090	1,55%	0,01%
Classe de base (Dis) - BE6311056426	1,54%	0,01%

* Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

6.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTA 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève à 1,00% sur une base annuelle. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

NOTE 5 – Impôt sur le résultat

La rubrique « VI. Impôts sur le résultat » du compte de résultat est positive parce que l'impôt payé en 2026 était inférieur à la provision.

7 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND GROWTH

7.1 . RAPPORT DE GESTION

7.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment NAGELMACKERS MULTIFUND GROWTH a été lancé le 03 avril 2000.

Période et prix de souscription initiale :

- Part de capitalisation-classe de base : le 03/04/2000 au prix de 250,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe A : le 03/04/2000 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe B : le 03/04/2000 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe de base : le 03/04/2000 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe A : le 03/04/2000 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe B le 03/04/2000 au prix de 1.000,00 EUR par part.

7.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

7.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS MULTIFUND GROWTH vise à augmenter la valeur de ses actifs à long terme.

Le compartiment investira au moins 80 % dans des parts d'autres organismes de placement collectif (OPC).

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs du compartiment seront investis comme suit :

- Un minimum de 80 % de l'actif net sera investi dans des parts d'OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF » (Exchange Traded Funds) ;
- Jusqu'à 20 % de l'actif net sera investi directement dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire.

En utilisant les instruments ci-dessus, dans des conditions normales de marché, l'exposition aux différentes classes d'actifs est la suivante :

- Actions : 50% – 90% ;
- Obligations : 0% – 50% ;
- Instruments du marché monétaire : 0- 50% ;
- Investissements alternatifs : 0 – 20%.

L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère dynamique se reflète toujours. Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50 %.

Les ETF (Exchange Traded Funds), également appelés trackers, sont des OPC négociés en bourse. Comme un fonds de placement traditionnel, un ETF donne accès à un portefeuille complet d'actions, d'obligations ou d'autres titres, tels que les matières premières ou l'immobilier. Cependant, parce qu'il est négocié en bourse comme une action, un ETF diffère d'un OPC traditionnel.

Un ETF tente généralement de reproduire le plus fidèlement possible la performance d'un indice de marché particulier.

Les investissements alternatifs sont des investissements qui ne relèvent pas des catégories traditionnelles d'actions ou d'obligations et qui, en tant que tels, cherchent à être décorrélés de ces catégories d'actifs traditionnelles, souvent pour couvrir certains risques. Les produits dérivés (options, swaps, futures, ...) peuvent être utilisés à cet effet, ainsi que les OPC (y compris les ETF) qui travaillent avec des produits dérivés sous-jacents, des matières premières, des fonds multi-actifs, ...

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %.

Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de filtres positifs et négatifs ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplique synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) - Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Le compartiment investit au moins 80% de l'actif net investi en OPC dans des fonds qui soit promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et investissent dans des émetteurs appliquant des pratiques de bonne gouvernance (i.e. article 8 du Règlement SFDR), soit dans des fonds appliquant des investissements durables (i.e. article 9 du Règlement SFDR).
- 2) Au moins 80 % de l'actif du compartiment doit répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Pour atteindre cette part minimale, tous les investissements, tant dans les OPC que dans les investissements directs, sont pris en compte, pour lesquels un processus interne de sélection ESG a été appliqué, dans le cadre duquel le gestionnaire donne la préférence aux investissements ayant une meilleure performance ESG au sein de leur groupe de pairs (comme décrit ci-dessous dans l'approche Best-in-class).
- 3) Politique d'exclusion : Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables), à l'exception des liquidités, des produits dérivés et des OPC non gérés par la Banque Nagelmackers (« OPC externes »). Les OPC externes peuvent contenir des investissements qui seraient autrement exclus en vertu de la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers. Les OPC externes peuvent représenter une part importante du portefeuille et ne sont pas soumis à la politique d'exclusion. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).
- 4) Tous les investissements directs dans les entreprises suivent des pratiques de bonne gouvernance. La bonne gouvernance est prise en compte par l'intégration de critères de gouvernance dans le modèle interne de notation ESG, un filtrage normatif sur la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies (cf. Politique d'exclusion) et l'actionnariat actif.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. Approche best-in-class

Les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne pour les fonds externes et les investissements directs dans les entreprises et les gouvernements. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les fonds, entreprises et gouvernements sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Lors de l'évaluation des pays, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont également inclus dans le score ESG. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon l'univers auquel le fonds appartient, le degré de développement d'un pays et, pour les entreprises, le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des fonds, entreprises et pays. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les fonds, entreprises et pays sont ensuite classés (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (sur la base de la classe d'actif et de la région pour les fonds, de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises et des pays développés par rapport aux pays émergents pour les pays) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les fonds, entreprises et pays sont classés en fonction de leur score ESG. Le gestionnaire privilégie les fonds, les entreprises et les pays ayant une meilleure performance ESG par groupe de pairs en excluant les scores ESG les plus faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores de 8 à 10).

B. Actionnariat actif

Le vote et le dialogue avec les entreprises (engagement) s'appliquent aux investissements directs dans les actions et les biens immobiliers cotés, ainsi que dans les fonds sous-jacents gérés par la Banque Nagelmackers, dans le compartiment. Les activités d'engagement peuvent être menées individuellement ou dans le cadre d'engagements collaboratifs. Lors de la sélection des fonds externes, l'approche du gestionnaire externe en matière d'engagement est également évaluée. De plus amples informations sur les activités de vote et d'engagement relatives au compartiment peuvent être trouvées sur le site Internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Engagement-Policy-FR.pdf>)

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes, d'entreprises, de gestionnaires de fonds externes et de logiciels spécialisés. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si ce contrôle révèle qu'un investissement particulier est en infraction et que, de ce fait, le compartiment ne respecte plus la pondération minimale prédéfinie de 80 % dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, cet investissement doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une évaluation en matière de durabilité basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la Sicav.

Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis directement dans des obligations ou indirectement dans des actions d'OPC dont les investissements sous-jacents répondent aux critères suivants ou à des critères plus stricts : les obligations et titres de créance sont émis autant par des entreprises que par des autorités publiques, y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

La couverture de la devise peut se faire si l'exposition dans une devise donnée, s'écarte considérablement de la composition souhaitée du portefeuille. Les coûts dépendent de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et de la monnaie dont le risque est couvert.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

7.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

7.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

7.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise la combinaison d'indicateurs suivante comme référence : 9,75% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return Index, 9,25% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index, 23,50% MSCI EMU Net Total Return Index, 8,25% MSCI Europe ex- EMU Net Total Return Index, 28,25% MSCI USA Net Total Return Index, 7,50% MSCI Japan Net Total Return Index, 11,50% MSCI Emerging Markets Net Total Return Index et 2,00% BCE Euro Short-term Rate Index.

MSCI Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices MSCI. Bloomberg Index Services Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices Bloomberg Barclays. MSCI Limited et Bloomberg Index Services Limited sont enregistrés auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority). Des informations détaillées sur les indices, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site web MSCI (www.msci.com) et Bloomberg concerné (www.bloomberg.com/professional/product/indices).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de capitalisation « Classe de base » (BE0173448128) : 2,42%.

7.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds **Nagelmackers Multifund Growth** (Base – Cap) a réalisé un rendement de 9,36% durant le premier semestre 2026. Le second trimestre est marqué par l'optimisme des investisseurs soutenu par la poursuite du cycle d'investissement lié à l'intelligence artificielle, la résilience de l'activité économique mondiale et l'apaisement progressif des tensions géopolitiques au Moyen-Orient qui avait enflammé les marchés au cours du premier trimestre.

Rétrospective

La **sous-pondération des obligations** a été maintenue et a oscillé aux alentours de 14,5% sur le semestre. Le marché obligataire mondial semble stable d'apparence en s'appréciant de 0,26% sur la période, mais volatil selon les segments et l'actualité. Après avoir fluctué entre 2,65% et 3,20% durant la période, le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,85% en clôture, retrouvant ainsi son niveau de fin d'année. Les rendements américains à 10 ans ont suivi une tendance haussière, passant de 4,16% à 4,46%. Cette hausse des rendements se justifie sous l'effet des craintes de résurgence de l'inflation dues aux fluctuations des prix de l'énergie et de possibles hausses de taux par les banques centrales. Durant le semestre, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux inchangés, tandis que la Banque centrale européenne et la Banque du Japon ont procédé à des relèvements de taux.

Au sein de la poche obligataire, l'allocation est restée prudente en matière de duration et de qualité de crédit. Sur le plan de la performance, les obligations d'entreprises de bonne qualité ont affiché des performances similaires aux emprunts d'État, avec une volatilité moindre, soutenues par la solidité des fondamentaux des émetteurs. La détention de dette américaine ressort comme la plus contributive sur le semestre, avec un gain de 3,5% en euro, un phénomène imputable à l'impact favorable des parités de change.

La **pondération des actions** a évolué entre une position de sous-pondération et une position neutre au cours du semestre, pour s'établir à 79,5% en fin de période. Dans l'ensemble, le semestre a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique dans la performance des marchés financiers mondiaux. Le relâchement du conflit au Moyen-Orient a également soutenu les cours. Notons une nette surperformance des secteurs technologiques, des semi-conducteurs et des infrastructures numériques ainsi que des économies asiatiques fortement intégrées aux chaînes de valeur de l'IA, notamment la Corée du Sud, Taïwan et, dans une moindre mesure, le Japon. Les États-Unis ont également bénéficié de résultats d'entreprises robustes et d'un environnement monétaire relativement stable. À l'inverse, la Chine est restée pénalisée par une croissance intérieure hésitante et les difficultés persistantes de son secteur immobilier. Ainsi, l'indice MSCI ACWI a affiché un rendement de 14,65% en euros à la fin juin. Les métaux précieux souffrent sur le semestre (-4%), pénalisés par des prises de bénéfices et la perspective de taux plus élevés.

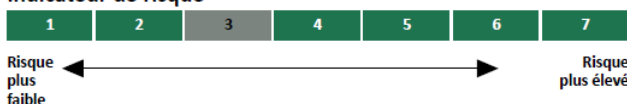
La gestion de la poche actions a été pilotée en fonction du contexte géopolitique et des excès de marché qui en ont résulté. Les principaux arbitrages ont porté sur la réduction de la couverture en dollars américains à l'approche du seuil de 1,20 fin janvier. Fin février, l'action Novo Nordisk a été liquidée et en mars, une prise de bénéfices sur l'exposition aux marchés émergents a été opérée. Par ailleurs, les sorties de capitaux ont été mises à profit pour procéder à plusieurs ajustements tactiques, des prises de bénéfices ont encore été réalisées en juin sur les positions en marchés émergents ainsi que sur le secteur de la santé. À la fin du mois de juin, les liquidités s'établissent à environ 5% du portefeuille, tandis que l'exposition à l'or s'élevait à moins de 1%.

7.1.8 . Politique future

Le premier semestre 2026 a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique et de l'intelligence artificielle dans la progression des marchés financiers. Malgré la résilience de l'économie mondiale et des résultats d'entreprises globalement solides, l'environnement reste marqué par de nombreuses incertitudes. Une trêve fragile au Moyen-Orient, les interrogations sur la pérennité de la croissance mondiale et les risques inflationnistes continuent d'alimenter la volatilité. Dans ce contexte, une approche prudente demeure de mise, privilégiant la diversification et une gestion disciplinée des risques afin de ne pas entraver les objectifs de long terme.

7.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 7 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

7.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	99.085.372,01	96.525.151,80
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	94.718.002,50	93.436.404,87
A. Obligations et autres titres de créance		
b. Autres titres de créance		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »	924.277,50	
E. OPC à nombre variable de parts	93.793.725,00	93.436.404,87
III. Créances et dettes à plus d'un an		-8.856,34
B. Dettes		-8.856,34
IV. Créances et dettes à un an au plus	-223.111,76	-61.664,66
A. Créances		
a. Montants à recevoir	22.731,54	2.098,52
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-245.843,30	-63.763,18
V. Dépôts et liquidités	4.993.880,42	3.543.860,81
A. Avoirs bancaires à vue	4.993.880,42	3.543.860,81
VI. Comptes de régularisation	-403.399,15	-384.592,88
C. Charges à imputer (-)	-403.399,15	-384.592,88
TOTAL CAPITAUX PROPRES	99.085.372,01	96.525.151,80
A. Capital	86.676.476,85	94.688.190,78
B. Participations au résultat	-119.216,32	64.092,18
C. Résultat reporté	3.920.418,84	2.997.763,84
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	8.607.692,64	-1.224.895,00

7.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	9.219.298,19	-620.814,97
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-75.961,80	
b. Autres titres de créance		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »	18.991,80	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-161.181,12	
E. OPC à nombre variable de parts	9.079.840,61	1.371.456,63
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	357.608,70	-1.992.271,60
II. Produits et charges des placements	170.155,93	218.585,70
A. Dividendes	126.731,57	161.063,04
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	19.767,19	19.570,08
F. Autres produits provenant des placements	23.657,17	37.952,58
III. Autres produits		102,51
B. Autres		102,51
IV. Coûts d'exploitation	-797.616,79	-830.740,42
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-2.759,84	-7.898,89
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-7.320,01	-8.368,82
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-714.680,98	-725.121,97
Classe A	-19.182,89	-19.704,60
Classe B	-72,06	-1,87
Classe de base	-695.426,03	-705.415,50
b. Gestion administrative et comptable	-24.642,65	-17.447,95
E. Frais administratifs (-)	-17.593,48	-19.264,10
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.539,06	-2.933,70
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.276,01	-11.078,55
H. Services et biens divers (-)	-14.954,66	-30.985,61
J. Taxes	-1.470,45	-3.196,05
Classe A	-50,42	-113,37
Classe B	-0,01	-0,02
Classe de base	-1.420,02	-3.082,66
K. Autres charges (-)	-4.379,65	-4.444,78
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-627.460,86	-612.052,21
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	8.591.837,33	-1.232.867,18
VI. Impôts sur le résultat	15.855,31	7.972,18
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	8.607.692,64	-1.224.895,00

7.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

7.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
AUTRES TITRES DE CREANCE - Sans instruments financiers dérivés embedded							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>924.277,50</u>		<u>0,98%</u>	<u>0,93%</u>
<u>EUR</u>							
ISHARES PHYSICAL GOLD ETC	13.500	EUR	68,47	924.277,50		0,98%	0,93%
Total AUTRES TITRES DE CREANCE - Sans instruments financiers dérivés embedded				924.277,50		0,98%	0,93%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Immobiliers</u>				<u>3.743.504,80</u>		<u>3,95%</u>	<u>3,78%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>3.743.504,80</u>		<u>3,95%</u>	<u>3,78%</u>
NAGELMACKERS EURO REAL ESTATE N CAP	26.768	EUR	139,85	3.743.504,80	4,39%	3,95%	3,78%
<u>OPC-Obligations</u>				<u>14.497.922,76</u>		<u>15,31%</u>	<u>14,63%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>14.497.922,76</u>		<u>15,31%</u>	<u>14,63%</u>
GSF III GOLDMAN SACHS EURO BOND I CAP EUR	4.061,02	EUR	569,87	2.314.254,61	0,57%	2,44%	2,34%
GSF III GOLDMAN SACHS EURO SUSTAINABLE CREDIT EX-FINANCIALS	200	EUR	8.446,51	1.689.302,00	0,46%	1,78%	1,71%
GSF III GOLDMAN SACHS GREEN BOND I CAP EUR	300	EUR	5.066,78	1.520.034,00	0,07%	1,61%	1,53%
ISHARES USD TREASURY BOND 1 3 UCITS ETF USD DIS	16.500	EUR	111,76	1.843.957,50	0,02%	1,95%	1,86%
NAGELMACKERS EURO CORP BONDS N CAP	165	EUR	9.993,62	1.648.947,30	1,03%	1,74%	1,66%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	255	EUR	10.452,97	2.665.507,35	4,53%	2,82%	2,69%
NAGELMACKERS INSTIT VARIABLE TERM SHS N	300	EUR	9.386,40	2.815.920,00	1,63%	2,97%	2,84%
<u>OPC-Actions</u>				<u>75.552.297,44</u>		<u>79,76%</u>	<u>76,25%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>3.206.700,00</u>		<u>3,38%</u>	<u>3,24%</u>
AMUNDI SP 500 ESG UCITS ETF ACC EUR HEDGED	30.000	EUR	106,89	3.206.700,00	0,05%	3,38%	3,24%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>72.345.597,44</u>		<u>76,38%</u>	<u>73,01%</u>
ABN AMRO PARNASSUS US ESG EQUITIES I USD	27.250	USD	302,51	7.210.107,36	0,18%	7,61%	7,28%
GSF III GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS ENHANCED INDEX SUSTA	570	EUR	9.031,10	5.147.727,00	0,32%	5,44%	5,20%
GSF III GOLDMAN SACHS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQU	660	EUR	9.929,82	6.553.681,20	0,99%	6,92%	6,61%
GSF III GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE EQUITY I CAP EUR	217	EUR	14.073,11	3.053.864,87	0,99%	3,22%	3,08%
GSF III GOLDMAN SACHS GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY I CAP EUR	7.300	EUR	828,90	6.050.970,00	0,68%	6,39%	6,11%
GSF III GOLDMAN SACHS NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSTAINA	1.240	USD	12.648,31	13.718.100,59	0,61%	14,48%	13,84%
KEMPEN INTERNATIONAL FUNDS KEMPEN LUX GLOBAL SMALL-CAP FUND	760,14	EUR	3.654,71	2.778.091,26	0,25%	2,93%	2,80%
NAGELMACKERS EURO SMALL MID CAP N CAP	19.400	EUR	228,40	4.430.960,00	3,42%	4,68%	4,47%
NAGELMACKERS INSTIT EUROPEAN EQUITIES N	203	EUR	20.768,25	4.215.954,75	2,72%	4,45%	4,25%
SKAGEN GLOBAL FUND-B EUR	11.400	EUR	317,80	3.622.963,32	0,00%	3,83%	3,66%
SPARINVEST SICAV ETHICAL GLOBAL VALUE EUR I	10.897,1	EUR	443,50	4.832.863,85	0,35%	5,10%	4,88%
UBS (IRL) ETF PLC - MSCI UNITED KINGDOM IMI SOCIALLY RESPON	112.500	GBP	19,45	2.539.934,99	0,26%	2,68%	2,56%
UBS(LUX)FUND SOLUTIONS ? MSCI EMERGING MARKETS SOCIALLY RES	265.000	EUR	20,82	5.517.300,00	0,17%	5,83%	5,57%
UBS LUX FUND SOLUTIONS MSCI JAPAN SOCIALLY RESPONSIBLE UCIT	89.900	JPY	5.525,00	2.673.078,25	0,51%	2,82%	2,70%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				93.793.725,00		99,02%	94,66%
TOTAL PORTEFEUILLE				94.718.002,50		100,00%	95,59%
Avoirs bancaires à vue				4.993.880,42			5,04%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		4.983.110,75			5,03%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		10.769,67			0,01%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				4.993.880,42			5,04%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-223.111,76			-0,22%
AUTRES				-403.399,15			-0,41%
TOTAL DE L'ACTIF NET				99.085.372,01			100,00%

7.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Luxembourg	66,58%
Belgique	20,61%
Irlande	8,99%
Norvège	3,82%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds d'investissement	78,41%
Holding et sociétés financières	21,59%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	72,40%
USD	22,10%
JPY	2,82%
GBP	2,68%
TOTAL	100,00%

7.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	686.088,34
Ventes	7.513.478,32
Total 1	8.199.566,66
Souscriptions	1.807.476,29
Remboursements	6.012.615,74
Total 2	7.820.092,03
Moyenne de référence de l'actif net total	95.315.593,56
Taux de rotation	0,40%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

7.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe A - Cap	138,834		2.541,291	65,672	508,778	2.098,185	2,333	197,201	1.903,317
Classe A - Dis	84,743	460,00	734,743	10,261	20,345	724,659	1,237	12,368	713,528
Classe B - Cap	0,40		0,40			0,40	183,399	183,398	0,401
Classe de base - Cap	24.921,822	36.484,663	151.868,358	5.809,189	20.170,642	137.506,905	2.271,001	8.804,954	130.972,952
Classe de base - Dis	5.420,621	45.612,257	206.259,65	7.858,898	48.665,232	165.453,316	3.053,186	6.948,717	161.557,785
TOTAL			361.404,442			305.783,465			295.147,983

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe A - Cap	163.754,52		80.111,75	560.444,41	2.966,59	243.505,33
Classe A - Dis	95.175,08	470.695,00	11.774,85	22.542,01	1.517,04	15.419,94
Classe B - Cap	400,00				207.479,29	208.061,36
Classe de base - Cap	11.720.056,66	17.174.497,65	2.816.720,65	9.952.703,85	1.193.706,50	4.624.510,85
Classe de base - Dis	628.497,50	5.301.610,68	967.197,46	5.969.154,25	401.806,87	921.118,26
TOTAL	12.607.883,76	22.946.803,33	3.875.804,71	16.504.844,52	1.807.476,29	6.012.615,74

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe A - Cap	3.013.521,12	1.185,82	2.606.747,16	1.242,38	2.591.202,62	1.361,41
Classe A - Dis	845.543,01	1.150,80	870.603,28	1.201,40	939.340,97	1.316,47
Classe B - Cap	422,34	1.055,85	443,57	1.108,93	492,84	1.229,03
Classe de base - Cap	74.309.637,79	489,30	70.207.700,19	510,58	73.132.024,17	558,38
Classe de base - Dis	25.154.271,82	121,95	20.997.324,62	126,91	22.422.311,41	138,79
TOTAL	103.323.396,08		94.682.818,82		99.085.372,01	

7.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

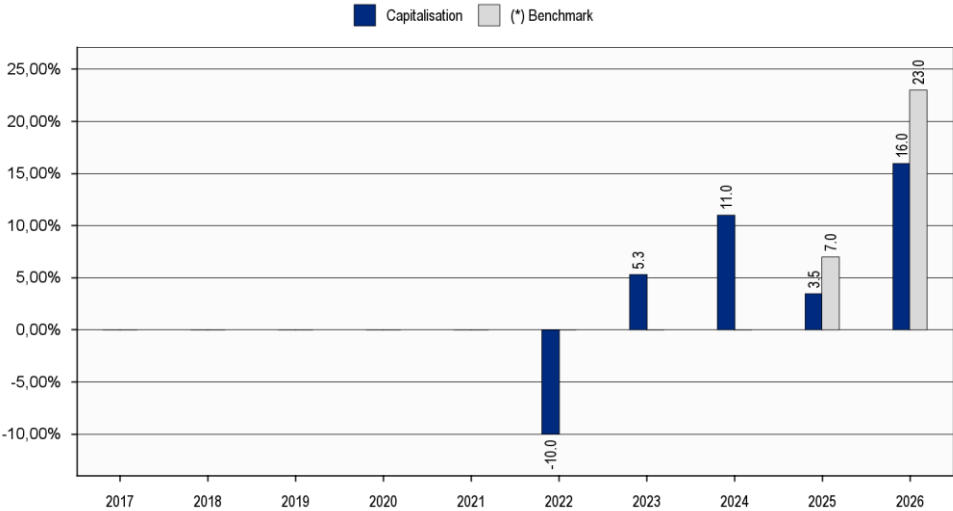
* Classe de base : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classes A : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classes B : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECP TREU) (9.25%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (9.75%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (11.5%) en MSCI DAILY TR (23.5%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (8.25%) en MSCI Japan Net Total Return Index (7.5%) en MSCI USA Net Total Return EUR Index (28.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
15,96% (en EUR)	23,00% (en EUR)	10,02% (en EUR)	4,77% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

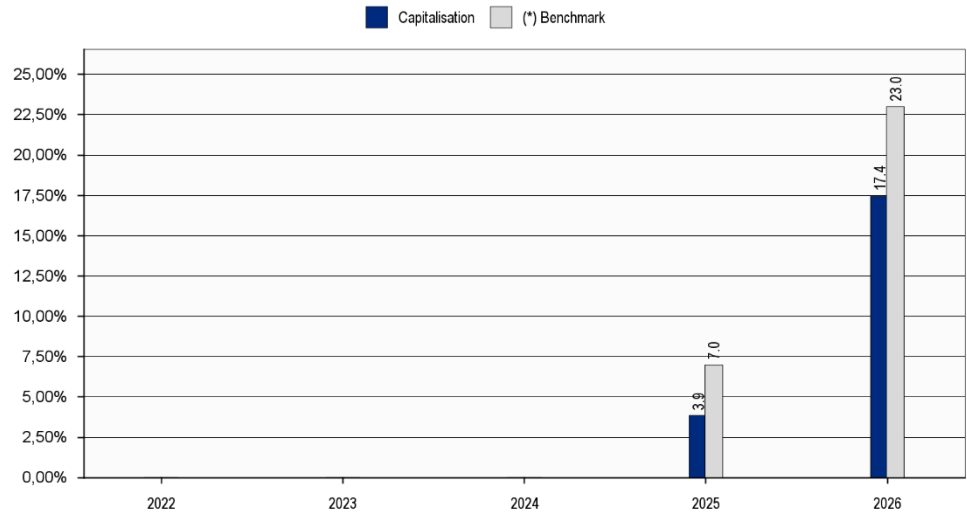
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

Classe B

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECPTRU) (9.25%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (9.75%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (11.5%) en MSCI DAILY TR (23.5%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (8.25%) en MSCI Japan Net Total Return Index (7.5%) en MSCI USA Net Total Return EUR Index (28.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
17,44% (en EUR)	23,00% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

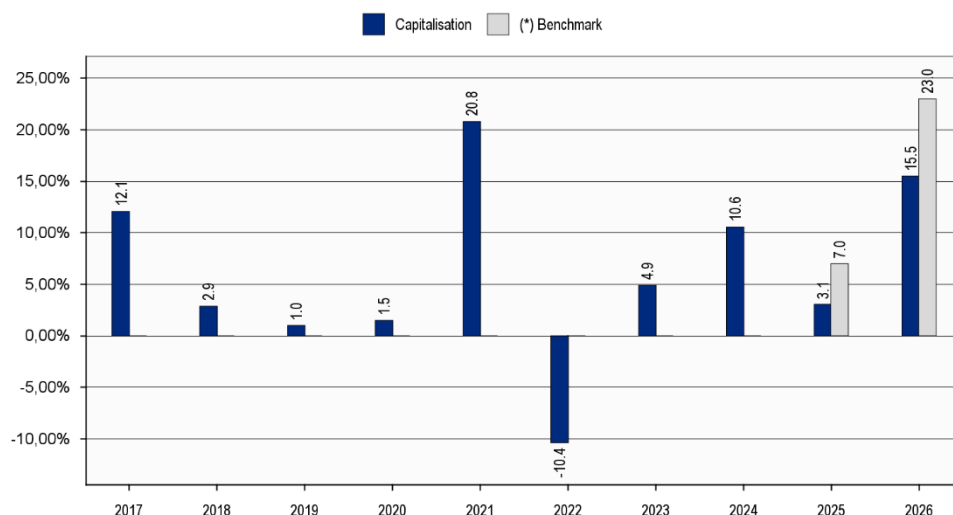
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{1/n} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

Classe de base

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECP TREU) (9.25%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (9.75%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (11.5%) en MSCI DAILY TR (23.5%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (8.25%) en MSCI Japan Net Total Return Index (7.5%) en MSCI USA Net Total Return EUR Index (28.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Part	Part
15,50% (en EUR)	23,00% (en EUR)	9,58% (en EUR)	4,35% (en EUR)	5,85% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

$VNI(t+n)$ la valeur nette d'inventaire par part en t+n

$VNI(t)$ la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

7.4.6 . Frais**Frais récurrents**

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Classe de base (Cap) - BE0173448128	2,03%	0,01%
Classe de base (Dis) - BE6311057432	2,03%	0,01%
Classe A (Cap) - BE6325730693	1,63%	0,01%
Classe A (Dis) - BE6325732715	1,63%	0,01%
Classe A (Cap) - BE6325731709	1,44%	0,01%

* Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

7.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTA 1 - Produits et charges des placements**

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,50% sur une base annuelle pour la classe de base, 1,10% pour la classe A. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

NOTE 4 – Impôts sur le résultat

La rubrique « VI. Impôts sur le résultat » du compte de résultat est positive car l'impôt payé en 2026 était inférieur à la provision.

8 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM EURO BALANCED FUND

8.1 . RAPPORT DE GESTION

8.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment NAGELMACKERS PREMIUM EURO BALANCED FUND a été lancé le 31 mai 2016.

Période et prix de souscription initiale :

- Part de capitalisation-classe R : du 31/03/2016 jusqu'au 31/05/16 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe A : du 31/03/2016 jusqu'au 31/05/16 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe B : du 31/03/2016 jusqu'au 31/05/16 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe IC : du 31/03/2016 jusqu'au 31/05/16 au prix de 10.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe R : du 31/03/2016 jusqu'au 31/05/16 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe A : du 31/03/2016 jusqu'au 31/05/16 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe B : du 31/03/2016 jusqu'au 31/05/16 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe IC : du 31/03/2016 jusqu'au 31/05/16 au prix de 100,00 EUR par part.

8.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

8.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Le compartiment NAGELMACKERS PREMIUM EURO BALANCED vise à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment investira au moins 80 % dans des parts d'autres organismes de placement collectif (OPC).

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses Actionnaires.

Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs du compartiment seront investis comme suit :

- Un minimum de 80 % de l'actif net sera investi dans des parts d'OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF » (Exchange Traded Funds) ;
- Jusqu'à 20 % de l'actif net sera investi directement dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire.

En utilisant les instruments ci-dessus, dans des conditions normales de marché, l'exposition aux différentes classes d'actifs est la suivante :

- Actions : 32,5% – 65% ;
- Obligations : 10% – 67,5% ;
- Instruments du marché monétaire : 0- 57,5% ;
- Investissements alternatifs : 0 – 20%.

Un élément central de la gestion des actions est qu'au moins 90 % de la partie des actions est investie dans des sociétés européennes cotées en bourse, soit par des investissements directs, soit par des parts d'OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF » (Exchange Traded Funds).

L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère neutre se reflète toujours. Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50 %.

Les ETF (Exchange Traded Funds), également appelés trackers, sont des OPC négociés en bourse. Comme un fonds de placement traditionnel, un ETF donne accès à un portefeuille complet d'actions, d'obligations ou d'autres titres, tels que les matières premières ou l'immobilier. Cependant, parce qu'il est négocié en bourse comme une action, un ETF diffère d'un OPC traditionnel.

Un ETF tente généralement de reproduire le plus fidèlement possible la performance d'un indice de marché particulier.

Les investissements alternatifs sont des investissements qui ne relèvent pas des catégories traditionnelles d'actions ou d'obligations et qui, en tant que tels, cherchent à être décorrélés de ces catégories d'actifs traditionnelles, souvent pour couvrir certains risques. Les produits dérivés (options, swaps, futures, ...) peuvent être utilisés à cet effet, ainsi que les OPC (y compris les ETF) qui travaillent avec des produits dérivés sous-jacents, des matières premières, des fonds multi-actifs, ...

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %.

Sélection des fonds de placement

L'analyse des fonds de placement se fait sur base d'une analyse qualitative et quantitative du fonds. L'analyse quantitative porte que le rendement et les paramètres des risques, et compare le fonds avec un indice représentatif. L'analyse qualitative utilise la méthode des 7P qui filtre les points suivants :

People : l'équipe de gestion est filtrée sur base de son expérience et de sa connaissance.

Philosophy of investing (philosophie de l'investissement) : la philosophie d'investissement doit être étayée de façon académique.

Processus : l'étude de l'ensemble du processus d'investissement.

Portefeuille (constitution du portefeuille) : comment le fonds est constitué, et quels sont les instruments utilisés?

Protection of shareholders (protection des actionnaires) : les actionnaires existants sont-ils protégés ?

Performance : évaluation des rendements historiques dans différentes conditions de marché.

Principes : évaluation des caractéristiques de durabilité des fonds sous-jacents.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Lors de la sélection des instruments d'investissement, les gestionnaires ont accès aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour le filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et pour une évaluation en matière de durabilité basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC.

Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis en obligations et titres de créance, tant émis par des entreprises que par les autorités publiques et y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération. L'investissement ne concernera que des parts en OPC qui répondent à ce critère ou à des critères plus sévères.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

8.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

8.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

8.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise la combinaison d'indicateurs suivante comme référence : 21,50% Bloomberg Barclays, Euro Aggregate Treasury Total Return Index, 21,50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index, 55,00% MSCI EMU Net Total Return Index et 2,00% BCE Euro Short-term Rate Index.

MSCI Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices MSCI. Bloomberg Index Services Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices Bloomberg Barclays. MSCI Limited et Bloomberg Index Services Limited sont enregistrés auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority). Des informations détaillées sur les indices, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site web MSCI (www.msci.com) et Bloomberg concerné (www.bloomberg.com/professional/product/indices).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de capitalisation « Classe R » (BE6285214027) : 2,93%.

8.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds **Nagelmackers Premium Euro Balanced** (R – Cap) a réalisé un rendement de 5,33% durant le premier semestre 2026. Le second trimestre est marqué par l'optimisme des investisseurs soutenu par la poursuite du cycle d'investissement lié à l'intelligence artificielle, la résilience de l'activité économique mondiale et l'apaisement progressif des tensions géopolitiques au Moyen-Orient qui avait enflammé les marchés au cours du premier trimestre.

Rétrospective

La sous-pondération des obligations a été maintenue et a oscillé aux alentours de 39% sur le semestre. Le marché obligataire mondial semble stable d'apparence en s'appréciant de 0,26% sur la période, mais volatil selon les segments et l'actualité. Après avoir fluctué entre 2,65% et 3,20% durant la période, le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,85% en clôture, retrouvant ainsi son niveau de fin d'année. Les rendements américains à 10 ans ont suivi une tendance haussière, passant de 4,16% à 4,46%. Cette hausse des rendements se justifie sous l'effet des craintes de résurgence de l'inflation dues aux fluctuations des prix de l'énergie et de possibles hausses de taux par les banques centrales. Durant le semestre, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux inchangés, tandis que la Banque centrale européenne et la Banque du Japon ont procédé à des relèvements de taux.

Au sein de la poche obligataire, l'allocation est restée prudente en matière de duration et de qualité de crédit. Sur le plan de la performance, les obligations d'entreprises de bonne qualité ont affiché des performances similaires aux emprunts d'État, avec une volatilité moindre, soutenues par la solidité des fondamentaux des émetteurs. La dette à haut rendement et la dette émergente couverte en euros ont connu un bon second trimestre (+3,8% et +3,3%).

La pondération des actions a évolué entre une position de sous-pondération et une position neutre au cours du semestre, pour s'établir à 55,5% en fin de période. Dans l'ensemble, le semestre a confirmé le rôle moteur de l'innovation

technologique dans la performance des marchés financiers mondiaux. Le relâchement du conflit au Moyen-Orient a également soutenu les cours. Notons une nette surperformance des secteurs technologiques, des semi-conducteurs et des infrastructures numériques ainsi que des économies asiatiques fortement intégrées aux chaînes de valeur de l'IA, notamment la Corée du Sud, Taïwan et, dans une moindre mesure, le Japon. Les États-Unis ont également bénéficié de résultats d'entreprises robustes et d'un environnement monétaire relativement stable. L'Europe bénéficie surtout de l'apaisement de la situation au Moyen-Orient. Ainsi, l'indice MSCI Europe a affiché un rendement de 11,31% en euros par rapport au 14,65% du MSCI ACWI à la fin juin. Les métaux précieux souffrent sur le semestre (-4%), pénalisés par des prises de bénéfices et la perspective de taux plus élevés.

La gestion de la poche actions a été pilotée en fonction du contexte géopolitique et des excès de marché qui en ont résulté. Afin de répondre aux sorties de capitaux, les cessions ont été réalisées de manière relativement équilibrée entre les différents instruments, compte tenu des remaniements opérés en 2025. Des prises de bénéfices ont encore été réalisées en juin sur les principales positions ainsi que sur le secteur santé. À la fin du mois de juin, les liquidités s'établissent à environ 5,5% du portefeuille.

8.1.8 . Politique future

Le premier semestre 2026 a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique et de l'intelligence artificielle dans la progression des marchés financiers. Malgré la résilience de l'économie mondiale et des résultats d'entreprises globalement solides, l'environnement reste marqué par de nombreuses incertitudes. Une trêve fragile au Moyen-Orient, les interrogations sur la pérennité de la croissance mondiale et les risques inflationnistes continuent d'alimenter la volatilité. Dans ce contexte, une approche prudente demeure de mise, privilégiant la diversification et une gestion disciplinée des risques afin de ne pas entraver les objectifs de long terme.

8.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

8.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	11.618.454,86	11.848.506,23
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	11.000.683,44	11.360.191,85
E. OPC à nombre variable de parts	11.000.683,44	11.360.191,85
III. Créances et dettes à plus d'un an		-1.087,10
B. Dettes		-1.087,10
IV. Créances et dettes à un an au plus	4.859,53	
A. Créances		
a. Montants à recevoir	4.859,53	
V. Dépôts et liquidités	660.602,39	533.837,02
A. Avoirs bancaires à vue	660.602,39	533.837,02
VI. Comptes de régularisation	-47.690,50	-44.435,54
C. Charges à imputer (-)	-47.690,50	-44.435,54
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11.618.454,86	11.848.506,23
A. Capital	8.680.057,83	9.837.546,39
B. Participations au résultat	-4.151,58	-32.508,48
C. Résultat reporté	2.350.582,81	1.510.638,74
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	591.965,80	532.829,58

8.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	668.103,10	618.654,91
E. OPC à nombre variable de parts	664.652,26	637.529,60
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	3.450,84	-18.874,69
II. Produits et charges des placements	24.904,94	24.481,92
A. Dividendes	24.716,53	24.111,98
C. Intérêts d'emprunts (-)		-10,32
F. Autres produits provenant des placements	188,41	380,26
IV. Coûts d'exploitation	-102.718,36	-111.398,65
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-208,96	-926,10
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-872,75	-1.048,29
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-69.089,27	-75.039,80
Classe R	-69.089,27	-75.039,80
b. Gestion administrative et comptable	-6.036,51	-5.259,40
E. Frais administratifs (-)	-3.046,00	-3.171,56
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-1.857,67	-2.020,77
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.194,68	-10.700,37
H. Services et biens divers (-)	-13.315,51	-12.414,09
J. Taxes	-655,02	-354,71
Classe R	-655,02	-354,71
K. Autres charges (-)	-441,99	-463,56
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-77.813,42	-86.916,73
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	590.289,68	531.738,18
VI. Impôts sur le résultat	1.676,12	1.091,40
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	591.965,80	532.829,58

8.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

8.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Immobiliers</u>				<u>646.806,25</u>		<u>5,88%</u>	<u>5,57%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>646.806,25</u>		<u>5,88%</u>	<u>5,57%</u>
NAGELMACKERS EURO REAL ESTATE N CAP	4.625	EUR	139,85	646.806,25	0,76%	5,88%	5,57%
<u>OPC-Obligations</u>				<u>4.548.863,20</u>		<u>41,35%</u>	<u>39,15%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>4.548.863,20</u>		<u>41,35%</u>	<u>39,15%</u>
AWF GLOBAL INFL BDS I EUR C.3DEC	900	EUR	150,02	135.018,00	0,02%	1,23%	1,16%
BLUEBAY HIGH YIELD BD BASE C	300	EUR	498,50	149.550,00	0,04%	1,36%	1,29%
BLUEBAY INV GRADE BOND-M EUR	2.700	EUR	128,49	346.923,00	0,01%	3,15%	2,98%
GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS DEBT PORTFOLIO I ACC EUR-HED	11.000	EUR	21,64	238.039,89	0,01%	2,16%	2,05%
ISHARES USD TREASURY BOND 7-10YR UCITS ETF EUR HEDGED DIST	70.000	EUR	3,89	272.146,00	0,00%	2,47%	2,34%
N1 EURP H/Y BIC EUR C.	1.150	EUR	140,73	161.842,61	0,01%	1,47%	1,39%
NAGELMACKERS EURO CORP BONDS N CAP	83	EUR	9.993,62	829.470,46	0,52%	7,54%	7,14%
NAGELMACKERS INSTIT FIX 2027 N CAP	26,14	EUR	10.840,66	283.374,85	0,72%	2,58%	2,44%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	83	EUR	10.452,97	867.596,51	1,47%	7,89%	7,47%
NAGELMACKERS INSTIT VARIABLE TERM SHS N	134,76	EUR	9.386,40	1.264.901,88	0,73%	11,50%	10,89%
<u>OPC-Actions</u>				<u>5.805.013,99</u>		<u>52,77%</u>	<u>49,96%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>1.094.460,00</u>		<u>9,95%</u>	<u>9,42%</u>
UBS(LUX)FUND SOLUTIONS ? MSCI EMU VALUE UCITS ETF(EUR)A-DIS	17.000	EUR	64,38	1.094.460,00	0,26%	9,95%	9,42%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>4.710.553,99</u>		<u>42,82%</u>	<u>40,54%</u>
BRANDES EUROPEAN VALUE FUND I EURO ACC	13.000	EUR	88,04	1.144.519,56	0,10%	10,41%	9,85%
GSF III GOLDMAN SACHS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQU	77	EUR	9.929,82	764.596,14	0,12%	6,95%	6,58%
GSF III GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE EQUITY I CAP EUR	34	EUR	14.073,11	478.485,74	0,16%	4,35%	4,12%
ISHARES CORE FTSE 100 UCITS ETF GBP (DIST)	32.500	GBP	10,22	385.442,30	0,00%	3,50%	3,32%
NAGELMACKERS EURO SMALL MID CAP N CAP	3.300	EUR	228,40	753.720,00	0,58%	6,85%	6,48%
NAGELMACKERS INSTIT EUROPEAN EQUITIES N	57	EUR	20.768,25	1.183.790,25	0,76%	10,76%	10,19%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				11.000.683,44		100,00%	94,68%
TOTAL PORTEFEUILLE				11.000.683,44		100,00%	94,68%
Avoirs bancaires à vue				660.602,39			5,69%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		660.602,39			5,69%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				660.602,39			5,69%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				4.859,53			0,04%
AUTRES				-47.690,50			-0,41%
TOTAL DE L'ACTIF NET				11.618.454,86			100,00%

8.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	52,99%
Luxembourg	30,63%
Irlande	16,38%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Holding et sociétés financières	52,99%
Fonds d'investissement	47,01%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	96,50%
GBP	3,50%
TOTAL	100,00%

8.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er semestre
Achats	67.141,13
Ventes	658.162,03
Total 1	725.303,16
Souscriptions	24.640,68
Remboursements	243.972,24
Total 2	268.612,92
Moyenne de référence de l'actif net total	11.398.848,12
Taux de rotation	4,01%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

8.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe R - Dis	179,941	24.916,513	120.841,169	1.996,071	28.145,989	94.691,251	211,273	2.023,116	92.879,408
TOTAL			120.841,169			94.691,251			92.879,408

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe R - Dis	20.019,94	2.742.722,81	231.257,55	3.208.112,84	24.640,68	243.972,24
TOTAL	20.019,94	2.742.722,81	231.257,55	3.208.112,84	24.640,68	243.972,24

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)					
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment
Classe R - Dis	13.399.472,69	110,88	11.245.820,62	118,76	11.618.454,86
TOTAL	13.399.472,69		11.245.820,62		11.618.454,86

8.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

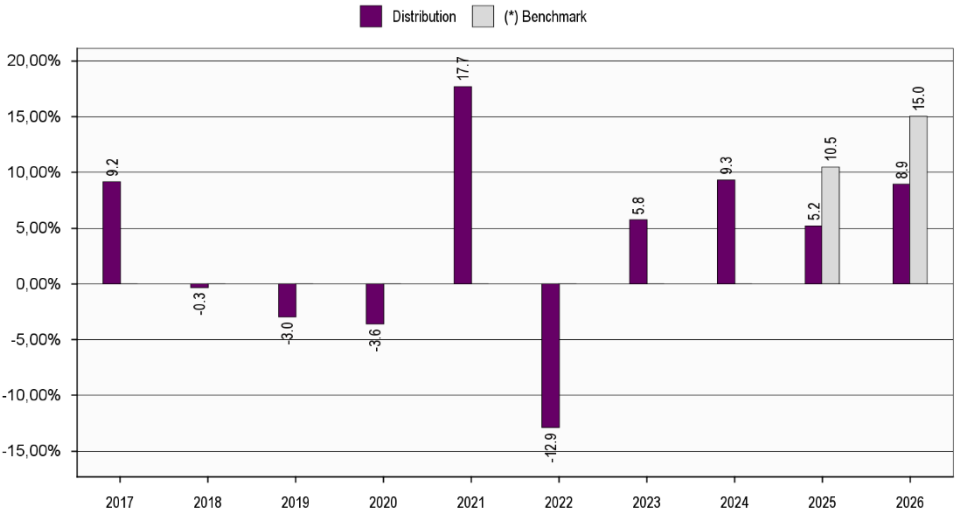
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe R

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECP TREU) (21.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (21.5%) en MSCI DAILY TR (55%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an		3 ans	5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Part	Part
8,94% (en EUR)	15,03% (en EUR)	7,80% (en EUR)	2,91% (en EUR)	3,29% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = ((1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}))^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période
 VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en $t+1$
 VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t
 α l'opérateur algébrique suivant:
 $\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t2} / VNI_{ex_{t2}}) \dots [1 + (D_{tn} / VNI_{ex_{tn}})]]$
 avec
 $D_t, D_{t2}, \dots, D_{tn}$ les montants du dividende distribué durant l'année t
 $VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{tn}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
 n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

8.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Classe R (Dis) - BE6285214027	2,11%	0,02%

* Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

8.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTA 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 – Impôts sur le résultat

Le poste « VI. Impôt sur le résultat » du compte de résultats est positif car le montant de l'impôt payé en 2026 était inférieur à la provision.

NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,20% sur une base annuelle pour la classe R, 1,00% pour la classe A et 0,50% pour la classe IC. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%

9 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM CRESCENDO FUND

9.1 . RAPPORT DE GESTION

9.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment NAGELMACKERS PREMIUM CRESCENDO FUND a été lancé le 22 mars 2011.

Période et prix de souscription initiale :

- Part de capitalisation-classe R : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 125,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe A : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 125,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe B : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 125,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe IC : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 1.250,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe R : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe A : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe B : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 1.000,00 EUR par part.

9.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

9.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS PREMIUM CRESCENDO FUND vise à augmenter la valeur de ses actifs à long terme.

Le compartiment investira au moins 80 % dans des parts d'autres organismes de placement collectif (OPC).

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs du compartiment seront investis comme suit :

- Un minimum de 80 % de l'actif net sera investi dans des parts d'OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF » (Exchange Traded Funds) ;
- Jusqu'à 20 % de l'actif net sera investi directement dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire.

En utilisant les instruments ci-dessus, dans des conditions normales de marché, l'exposition aux différentes classes d'actifs est la suivante :

- Actions : 50% – 90% ;
- Obligations : 0% – 50% ;
- Instruments du marché monétaire : 0- 50% ;
- Investissements alternatifs : 0 – 20%.

Au cœur de la gestion, on retrouve le fait qu'au moins 40 % de la partie des actions doit être investi en fonction du système de placement axé sur la valeur (value investing). Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une "marge de sécurité". Cela signifie que le cours acheteur doit se situer nettement sous la valeur intrinsèque de l'entreprise. À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère dynamique se reflète toujours. Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le niveau des rémunérations de gestion, hors

éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50 %.

Les ETF (Exchange Traded Funds), également appelés trackers, sont des OPC négociés en bourse. Comme un fonds de placement traditionnel, un ETF donne accès à un portefeuille complet d'actions, d'obligations ou d'autres titres, tels que les matières premières ou l'immobilier. Cependant, parce qu'il est négocié en bourse comme une action, un ETF diffère d'un OPC traditionnel.

Un ETF tente généralement de reproduire le plus fidèlement possible la performance d'un indice de marché particulier.

Les investissements alternatifs sont des investissements qui ne relèvent pas des catégories traditionnelles d'actions ou d'obligations et qui, en tant que tels, cherchent à être décorrélés de ces catégories d'actifs traditionnelles, souvent pour couvrir certains risques. Les produits dérivés (options, swaps, futures, ...) peuvent être utilisés à cet effet, ainsi que les OPC (y compris les ETF) qui travaillent avec des produits dérivés sous-jacents, des matières premières, des fonds multi-actifs, ...

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %.

Sélection des fonds de placement

L'analyse des fonds de placement se fait sur base d'une analyse qualitative et quantitative du fonds. L'analyse quantitative porte que le rendement et les paramètres des risques, et compare le fonds avec un indice représentatif. L'analyse qualitative utilise la méthode des 7P qui filtre les points suivants :

People : l'équipe de gestion est filtrée sur base de son expérience et de sa connaissance.

Philosophy of investing (philosophie de l'investissement) : la philosophie d'investissement doit être étayée de façon académique.

Processus : l'étude de l'ensemble du processus d'investissement.

Portefeuille (constitution du portefeuille) : comment le fonds est constitué, et quels sont les instruments utilisés?

Protection of shareholders (protection des actionnaires) : les actionnaires existants sont-ils protégés ?

Performance : évaluation des rendements historiques dans différentes conditions de marché.

Principes : évaluation des caractéristiques de durabilité des fonds sous-jacents.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Lors de la sélection des instruments d'investissement, les gestionnaires ont accès aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour le filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et pour une évaluation en matière de durabilité basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis en obligations et titres de créance, tant émis par des entreprises que par les autorités publiques et y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération. L'investissement ne concernera que des parts en OPC qui répondent à ce critère ou à des critères plus sévères.

Volatilité

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change :

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

9.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

9.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

9.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise la combinaison d'indicateurs suivante comme référence : 9,75% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return Index, 9,25% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index, 23,50% MSCI EMU Net Total Return Index, 8,25% MSCI Europe ex- EMU Net Total Return Index, 28,25% MSCI USA Net Total Return Index, 7,50% MSCI Japan Net Total Return Index, 11,50% MSCI Emerging Markets Net Total Return Index et 2,00% BCE Euro Short-term Rate Index.

MSCI Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices MSCI. Bloomberg Index Services Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices Bloomberg Barclays. MSCI Limited et Bloomberg Index Services Limited sont enregistrés auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority). Des informations détaillées sur les indices, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site web MSCI (www.msci.com) et Bloomberg concerné (www.bloomberg.com/professional/product/indices).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de capitalisation « Classe R » (BE6217070497) : 3,52%.

9.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds **Nagelmackers Premium Crescendo** (R – Cap) a réalisé un rendement de 8,66% durant le premier semestre 2026. Le second trimestre est marqué par l'optimisme des investisseurs soutenu par la poursuite du cycle d'investissement lié à l'intelligence artificielle, la résilience de l'activité économique mondiale et l'apaisement progressif des tensions géopolitiques au Moyen-Orient qui avait enflammé les marchés au cours du premier trimestre.

Rétrospective

La sous-pondération des obligations a été maintenue et a oscillé aux alentours de 12% sur le semestre. Le marché obligataire mondial semble stable d'apparence en s'appréciant de 0,26% sur la période, mais volatil selon les segments et l'actualité. Après avoir fluctué entre 2,65% et 3,20% durant la période, le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,85% en clôture, retrouvant ainsi son niveau de fin d'année. Les rendements américains à 10 ans ont suivi une tendance haussière, passant de 4,16% à 4,46%. Cette hausse des rendements se justifie sous l'effet des craintes de résurgence de l'inflation dues aux fluctuations des prix de l'énergie et de possibles hausses de taux par les banques

centrales. Durant le semestre, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux inchangés, tandis que la Banque centrale européenne et la Banque du Japon ont procédé à des relèvements de taux.

Au sein de la poche obligataire, l'allocation est restée prudente en matière de durée et de qualité de crédit. Sur le plan de la performance, les obligations d'entreprises de bonne qualité ont affiché des performances similaires aux emprunts d'État, avec une volatilité moindre, soutenues par la solidité des fondamentaux des émetteurs. Enfin, la détention de dette américaine ressort comme la plus contributive sur le semestre, avec un gain de 3,5% en euro, un phénomène imputable à l'impact favorable des parités de change.

La pondération des actions a évolué entre une position de sous-pondération et une position neutre au cours du semestre, pour s'établir à 80% en fin de période. Dans l'ensemble, le semestre a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique dans la performance des marchés financiers mondiaux. Le relâchement du conflit au Moyen-Orient a également soutenu les cours. Notons une nette surperformance des secteurs technologiques, des semi-conducteurs et des infrastructures numériques ainsi que des économies asiatiques fortement intégrées aux chaînes de valeur de l'IA, notamment la Corée du Sud, Taïwan et, dans une moindre mesure, le Japon. Les États-Unis ont également bénéficié de résultats d'entreprises robustes et d'un environnement monétaire relativement stable. À l'inverse, la Chine est restée pénalisée par une croissance intérieure hésitante et les difficultés persistantes de son secteur immobilier. Ainsi, l'indice MSCI ACWI a affiché un rendement de 14,65% en euros à la fin juin. Les métaux précieux souffrent sur le semestre (-4%), pénalisés par des prises de bénéfices et la perspective de taux plus élevés.

La gestion de la poche actions a été pilotée en fonction du contexte géopolitique et des excès de marché qui en ont résulté. Fin février, les actions IBM et Novo Nordisk ont été liquidées et en mars, une prise de bénéfices sur l'exposition aux marchés émergents a été opérée. Des prises de bénéfices ont encore été réalisées en juin sur les positions en marchés émergents ainsi que sur les principaux fonds globaux. À la fin du mois de juin, les liquidités s'établissent à environ 3% du portefeuille, tandis que la poche multi-stratégie s'élevait à environ 5%.

9.1.8 . Politique future

Le premier semestre 2026 a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique et de l'intelligence artificielle dans la progression des marchés financiers. Malgré la résilience de l'économie mondiale et des résultats d'entreprises globalement solides, l'environnement reste marqué par de nombreuses incertitudes. Une trêve fragile au Moyen-Orient, les interrogations sur la pérennité de la croissance mondiale et les risques inflationnistes continuent d'alimenter la volatilité. Dans ce contexte, une approche prudente demeure de mise, privilégiant la diversification et une gestion disciplinée des risques afin de ne pas entraver les objectifs de long terme.

9.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 7 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

9.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	31.629.207,99	30.285.405,29
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	30.814.668,03	29.888.649,60
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions		477.132,51
E. OPC à nombre variable de parts	30.814.668,03	29.411.517,09
III. Créances et dettes à plus d'un an		-2.778,74
B. Dettes		-2.778,74
IV. Créances et dettes à un an au plus	1.920,51	19.615,02
A. Créances		
a. Montants à recevoir	6.878,11	24.875,60
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-4.957,60	-5.260,58
V. Dépôts et liquidités	945.310,01	505.922,50
A. Avoirs bancaires à vue	945.310,01	505.922,50
VI. Comptes de régularisation	-132.690,56	-126.003,09
C. Charges à imputer (-)	-132.690,56	-126.003,09
TOTAL CAPITAUX PROPRES	31.629.207,99	30.285.405,29
A. Capital	28.631.032,98	30.483.481,36
B. Participations au résultat	-45.915,41	5.116,29
C. Résultat reporté	478.203,16	375.245,04
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.565.887,26	-578.437,40

9.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	2.783.154,37	-330.815,64
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-86.802,43	86.643,49
E. OPC à nombre variable de parts	2.795.795,44	320.862,13
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	74.161,36	-738.321,26
II. Produits et charges des placements	46.941,45	32.835,73
A. Dividendes	43.839,08	32.634,32
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	3.363,26	1.475,03
C. Intérêts d'emprunts (-)		-88,47
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-260,89	-1.185,15
III. Autres produits		24,85
B. Autres		24,85
IV. Coûts d'exploitation	-268.562,96	-283.465,13
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-355,54	-3.995,76
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-2.364,53	-2.546,58
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-231.097,59	-232.909,68
Classe R	-231.097,59	-232.909,68
b. Gestion administrative et comptable	-7.963,51	-5.493,19
E. Frais administratifs (-)	-3.124,57	-5.851,34
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.081,14	-2.266,51
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.178,98	-10.977,14
H. Services et biens divers (-)	-12.543,99	-16.564,17
J. Taxes	-1.716,14	-1.658,21
Classe A		53,11
Classe R	-1.716,14	-1.711,32
K. Autres charges (-)	-136,97	-1.202,55
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-221.621,51	-250.604,55
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	2.561.532,86	-581.420,19
VI. Impôts sur le résultat	4.354,40	2.982,79
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.565.887,26	-578.437,40

9.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

9.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Immobiliers</u>				<u>1.146.770,00</u>		<u>3,72%</u>	<u>3,63%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>1.146.770,00</u>		<u>3,72%</u>	<u>3,63%</u>
NAGELMACKERS EURO REAL ESTATE N CAP	8.200	EUR	139,85	1.146.770,00	1,35%	3,72%	3,63%
<u>OPC-Obligations</u>				<u>4.698.380,78</u>		<u>15,25%</u>	<u>14,85%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>4.698.380,78</u>		<u>15,25%</u>	<u>14,85%</u>
BUTLER CREDIT OPPO F-FD EURA	5.800	EUR	141,06	818.168,00	0,09%	2,65%	2,59%
ISHARES USD TREASURY BOND 1 3 UCITS ETF USD DIS	4.000	EUR	111,76	447.020,00	0,00%	1,45%	1,41%
NAGELMACKERS EURO CORP BONDS N CAP	94	EUR	9.993,62	939.400,28	0,58%	3,05%	2,97%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	50	EUR	10.452,97	522.648,50	0,89%	1,70%	1,65%
NAGELMACKERS INSTIT VARIABLE TERM SHS N	210	EUR	9.386,40	1.971.144,00	1,14%	6,40%	6,23%
<u>OPC-Actions</u>				<u>24.969.517,25</u>		<u>81,03%</u>	<u>78,94%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>3.913.987,25</u>		<u>12,70%</u>	<u>12,37%</u>
OSSIAM SHLLR BCLYCAPEUSSECTSCR 1A EUR	5.750	EUR	110,04	632.747,25	0,78%	2,05%	2,00%
UBS(LUX)FUND SOLUTIONS ? MSCI EMU VALUE UCITS ETF(EUR)A-DIS	11.500	EUR	64,38	740.370,00	0,18%	2,40%	2,34%
UBS IRL ETF PLC MSCI USA VALUE UCITS ETF USD ADIS	21.500	EUR	118,18	2.540.870,00	0,52%	8,25%	8,03%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>21.055.530,00</u>		<u>68,33%</u>	<u>66,57%</u>
ARTISAN GLOBL VALUE FD IUSDA	80.500	USD	49,73	3.501.500,04	0,06%	11,36%	11,07%
BRANDES GLOBAL VALUE FUND I EURO ACC	64.000	EUR	52,97	3.390.080,00	0,69%	11,00%	10,72%
CT REAL ESTATE EQUITY MARKET NEUTRAL FUND B ACC EUR	52.000	EUR	14,82	770.640,00	0,35%	2,50%	2,44%
GSF III GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS ENHANCED INDEX SUSTA	200	EUR	9.031,10	1.806.220,00	0,11%	5,86%	5,71%
GUARDCAP GLOBAL EQUITY I USD ACC	54.000	USD	25,58	1.208.186,83	0,09%	3,92%	3,82%
ISHARES CORE FTSE 100 UCITS ETF GBP (DIST)	46.000	GBP	10,22	545.549,11	0,00%	1,77%	1,72%
KEMPEN INTERNATIONAL FUNDS KEMPEN LUX GLOBAL SMALL-CAP FUND	460	EUR	3.654,71	1.681.166,60	0,15%	5,46%	5,31%
NAGELMACKERS EURO SMALL MID CAP N CAP	5.800	EUR	228,40	1.324.720,00	1,02%	4,30%	4,19%
SCHRODER INTERN SEL GLOBAL EMERGING MARKET OPPORTUNITIES C	37.200	EUR	45,49	1.692.175,92	0,05%	5,49%	5,35%
SKAGEN GLOBAL FUND-B EUR	5.650	EUR	317,80	1.795.591,50	0,00%	5,83%	5,68%
SPARINVEST SICAV ETHICAL GLOBAL VALUE EUR I	5.800	EUR	443,50	2.572.300,00	0,19%	8,35%	8,13%
XTRACKERS MSCI JAPAN UCITS ETF 1C	7.500	EUR	102,32	767.400,00	0,00%	2,49%	2,43%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				30.814.668,03		100,00%	97,42%
TOTAL PORTEFEUILLE				30.814.668,03		100,00%	97,42%
Avoirs bancaires à vue				945.310,01			2,99%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		945.310,01			2,99%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				945.310,01			2,99%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				1.920,51			0,01%
AUTRES				-132.690,56			-0,42%
TOTAL DE L'ACTIF NET				31.629.207,99			100,00%

9.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Irlande	44,96%
Luxembourg	30,05%
Belgique	19,16%
Norvège	5,83%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds d'investissement	67,42%
Holding et sociétés financières	32,58%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	82,95%
USD	15,28%
GBP	1,77%
TOTAL	100,00%

9.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er semestre
Achats	
Ventes	1.999.177,04
Total 1	1.999.177,04
Souscriptions	342.472,47
Remboursements	1.535.123,05
Total 2	1.877.595,52
Moyenne de référence de l'actif net total	30.590.656,64
Taux de rotation	0,40%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

9.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe A - Cap		4.079,12							
Classe R - Cap	289,858	33.116,938	141.687,521	2.407,266	16.610,998	127.483,789	1.485,455	6.253,094	122.716,15
Classe R - Dis	1.688,361	24.884,679	34.738,89	614,909	9.892,107	25.461,692	129,016	1.215,113	24.375,595
TOTAL			176.426,411			152.945,481			147.091,745

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe A - Cap		668.486,19				
Classe R - Cap	57.164,67	6.638.714,29	496.111,41	3.454.619,84	327.269,04	1.392.331,76
Classe R - Dis	177.725,27	2.695.367,39	67.443,45	1.099.876,79	15.203,43	142.791,29
TOTAL	234.889,94	10.002.567,87	563.554,86	4.554.496,63	342.472,47	1.535.123,05

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe R - Cap	29.349.846,65	207,14	27.360.925,54	214,62	28.617.726,62	233,20
Classe R - Dis	3.822.652,44	110,04	2.895.045,77	113,70	3.011.481,37	123,54
TOTAL	33.172.499,09		30.255.971,31		31.629.207,99	

9.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

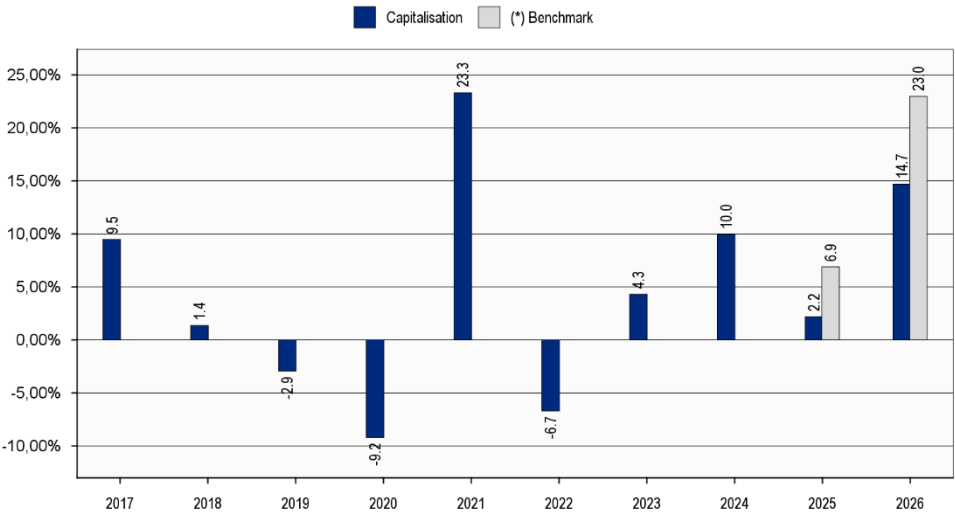
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe R

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECPTREU) (9.25%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (9.75%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (11.5%) en MSCI DAILY TR (23.5%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (8.25%) en MSCI Japan Net Total Return Index (7.5%) en MSCI USA Net Total Return EUR Index (28.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Part	Part
14,71% (en EUR)	23,00% (en EUR)	8,83% (en EUR)	4,64% (en EUR)	4,23% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

9.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	Coûts de transaction** :
Classe R (Cap) - BE6217070497	2,29%	0,01%
Classe R (Dis) - BE6325752911	2,29%	0,01%

* Des frais courants se rapportent aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

9.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1- Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 2 – Impôts sur le résultat

La rubrique « VI. Impôts sur le résultat » du compte de résultat est positive car l'impôt payé en 2026 était inférieur à la provision.

NOTE 3 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,50% sur une base annuelle pour la classe R, 1,10% pour la classe A, 0,90% pour la classe B et 0,60% pour la classe IC. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

10 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM MODERATO FUND

10.1 . RAPPORT DE GESTION

10.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment NAGELMACKERS PREMIUM MODERATO FUND a été lancé le 22 mars 2011.

Période et prix de souscription initiale :

- Part de capitalisation-classe R : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe A : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe B : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe IC : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe R : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe A : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe B : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 1.000,00 EUR par part.

10.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

10.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS PREMIUM MODERATO FUND vise à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment investira au moins 80 % dans des parts d'autres organismes de placement collectif (OPC).

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs du compartiment seront investis comme suit :

- Un minimum de 80 % de l'actif net sera investi dans des parts d'OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF » (Exchange Traded Funds) ;
- Jusqu'à 20 % de l'actif net sera investi directement dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire.

En utilisant les instruments ci-dessus, dans des conditions normales de marché, l'exposition aux différentes classes d'actifs est la suivante :

- Actions : 32,5% – 65% ;
- Obligations : 10% – 67,5% ;
- Instruments du marché monétaire : 0- 57,5% ;
- Investissements alternatifs : 0 - 20%.

Au cœur de la gestion, on retrouve le fait qu'au moins 40 % de la partie des actions doit investir en fonction du système de placement axé sur la valeur (value investing). Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une "marge de sécurité". Cela signifie que le cours acheteur doit se situer nettement sous la valeur intrinsèque de l'entreprise. À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère neutre se reflète toujours. Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le niveau des rémunérations de gestion, hors

éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50 %.

Les ETF (Exchange Traded Funds), également appelés trackers, sont des OPC négociés en bourse. Comme un fonds de placement traditionnel, un ETF donne accès à un portefeuille complet d'actions, d'obligations ou d'autres titres, tels que les matières premières ou l'immobilier. Cependant, parce qu'il est négocié en bourse comme une action, un ETF diffère d'un OPC traditionnel.

Un ETF tente généralement de reproduire le plus fidèlement possible la performance d'un indice de marché particulier.

Les investissements alternatifs sont des investissements qui ne relèvent pas des catégories traditionnelles d'actions ou d'obligations et qui, en tant que tels, cherchent à être décorrélés de ces catégories d'actifs traditionnelles, souvent pour couvrir certains risques. Les produits dérivés (options, swaps, futures, ...) peuvent être utilisés à cet effet, ainsi que les OPC (y compris les ETF) qui travaillent avec des produits dérivés sous-jacents, des matières premières, des fonds multi-actifs, ...

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %.

Sélection des fonds de placement

L'analyse des fonds de placement se fait sur la base d'une analyse qualitative et quantitative du fonds. L'analyse quantitative porte que le rendement et les paramètres des risques, et compare le fonds avec un indice représentatif. L'analyse qualitative utilise la méthode P qui filtre les points suivants :

People : l'équipe de gestion est filtrée sur base de son expérience et de sa connaissance.

Philosophy of investing (philosophie de l'investissement) : la philosophie d'investissement doit être étayée de façon académique.

Processus : l'étude de l'ensemble du processus d'investissement.

Portefeuille (constitution du portefeuille) : comment le fonds est constitué, et quels sont les instruments utilisés ?

Protection of shareholders (protection des actionnaires) : les actionnaires existants sont-ils protégés ?

Performance : évaluation des rendements historiques dans différentes conditions de marché. Principes : évaluation des caractéristiques de durabilité des fonds sous-jacents.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Lors de la sélection des instruments d'investissement, les gestionnaires ont accès aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour le filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et pour une évaluation en matière de durabilité basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC.

Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis en obligations et titres de créance, tant émis par des entreprises que par les autorités publiques et y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération. L'investissement ne concernera que des parts en OPC qui répondent à ce critère ou à des critères plus sévères.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

10.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

10.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

10.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise la combinaison d'indicateurs suivante comme référence : 21,50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return Index, 21,50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate, Total Return Index, 16,50% MSCI EMU Net Total Return Index, 5,75% MSCI Europe ex- EMU Net Total Return Index, 19,75% MSCI USA Net Total Return Index, 5,25% MSCI Japan Net Total Return Index, 7,75% MSCI Emerging Markets Net Total Return Index et 2,00% BCE Euro Short-term Rate Index.

MSCI Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices MSCI. Bloomberg Index Services Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices Bloomberg Barclays. MSCI Limited et Bloomberg Index Services Limited sont enregistrés auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority). Des informations détaillées sur les indices, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site web MSCI (www.msci.com) et Bloomberg concerné (www.bloomberg.com/professional/product/indices).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de capitalisation « Classe A » (BE6287696593) : 2,56%.

10.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds **Nagelmackers Premium Moderato** (R – Cap) a réalisé un rendement de 6,76% durant le premier semestre 2026. Le second trimestre est marqué par l'optimisme des investisseurs soutenu par la poursuite du cycle d'investissement lié à l'intelligence artificielle, la résilience de l'activité économique mondiale et l'apaisement progressif des tensions géopolitiques au Moyen-Orient qui avait enflammé les marchés au cours du premier trimestre.

Rétrospective

La sous-pondération des obligations a été maintenue et a oscillé aux alentours de 35% sur le semestre. Le marché obligataire mondial semble stable d'apparence en s'appréciant de 0,26% sur la période, mais volatil selon les segments et l'actualité. Après avoir fluctué entre 2,65% et 3,20% durant la période, le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,85% en clôture, retrouvant ainsi son niveau de fin d'année. Les rendements américains à 10 ans ont suivi une tendance haussière, passant de 4,16% à 4,46%. Cette hausse des rendements se justifie sous l'effet des craintes de résurgence de l'inflation dues aux fluctuations des prix de l'énergie et de possibles hausses de taux par les banques centrales. Durant le semestre, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux inchangés, tandis que la Banque centrale européenne et la Banque du Japon ont procédé à des relèvements de taux.

Au sein de la poche obligataire, l'allocation est restée prudente en matière de duration et de qualité de crédit. Sur le plan de la performance, les obligations d'entreprises de bonne qualité ont affiché des performances similaires aux emprunts

d'État, avec une volatilité moindre, soutenues par la solidité des fondamentaux des émetteurs. La dette à haut rendement et la dette émergente couverte en euros ont connu un bon second trimestre (+3,8% et +3,3%). Enfin, la détention de dette américaine ressort comme la plus contributive sur le semestre, avec un gain de 3,5% en euro, un phénomène imputable à l'impact favorable des parités de change.

La pondération des actions a évolué entre une position de sous-pondération et une position neutre au cours du semestre, pour s'établir à 55,5% en fin de période. Dans l'ensemble, le semestre a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique dans la performance des marchés financiers mondiaux. Le relâchement du conflit au Moyen-Orient a également soutenu les cours. Notons une nette surperformance des secteurs technologiques, des semi-conducteurs et des infrastructures numériques ainsi que des économies asiatiques fortement intégrées aux chaînes de valeur de l'IA, notamment la Corée du Sud, Taïwan et, dans une moindre mesure, le Japon. Les États-Unis ont également bénéficié de résultats d'entreprises robustes et d'un environnement monétaire relativement stable. À l'inverse, la Chine est restée pénalisée par une croissance intérieure hésitante et les difficultés persistantes de son secteur immobilier. Ainsi, l'indice MSCI ACWI a affiché un rendement de 14,65% en euros à la fin juin. Les métaux précieux souffrent sur le semestre (-4%), pénalisés par des prises de bénéfices et la perspective de taux plus élevés.

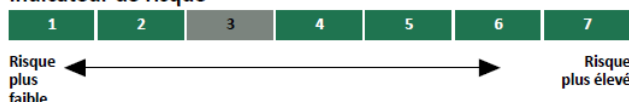
La gestion de la poche actions a été pilotée en fonction du contexte géopolitique et des excès de marché qui en ont résulté. Fin février, les actions IBM et Novo Nordisk ont été liquidées et en mars, une prise de bénéfices sur l'exposition aux marchés émergents a été opérée. Par ailleurs, les sorties de capitaux ont été mises à profit pour effectuer plusieurs ajustements tactiques. L'exposition au fonds Skagen Global a ainsi été progressivement réduite, tandis que le fonds GuardCap a été intégralement cédé. Des prises de bénéfices ont encore été réalisées en juin sur les positions en marchés émergents ainsi que sur les principaux fonds globaux. À la fin du mois de juin, les liquidités s'établissent à environ 1,5% du portefeuille, tandis que la poche multi-stratégie s'élevait à environ 8%.

10.1.8 . Politique future

Le premier semestre 2026 a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique et de l'intelligence artificielle dans la progression des marchés financiers. Malgré la résilience de l'économie mondiale et des résultats d'entreprises globalement solides, l'environnement reste marqué par de nombreuses incertitudes. Une trêve fragile au Moyen-Orient, les interrogations sur la pérennité de la croissance mondiale et les risques inflationnistes continuent d'alimenter la volatilité. Dans ce contexte, une approche prudente demeure de mise, privilégiant la diversification et une gestion disciplinée des risques afin de ne pas entraver les objectifs de long terme.

10.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

10.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	77.720.782,56	84.417.875,49
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	76.949.309,08	84.275.862,86
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions		1.004.489,50
E. OPC à nombre variable de parts	76.949.309,08	83.271.373,36
III. Créances et dettes à plus d'un an		-7.762,30
B. Dettes		-7.762,30
IV. Créances et dettes à un an au plus	-105.150,19	-47.685,63
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-105.150,19	-47.685,63
V. Dépôts et liquidités	1.188.639,75	525.503,51
A. Avoirs bancaires à vue	1.188.639,75	525.503,51
VI. Comptes de régularisation	-312.016,08	-328.042,95
C. Charges à imputer (-)	-312.016,08	-328.042,95
TOTAL CAPITAUX PROPRES	77.720.782,56	84.417.875,49
A. Capital	71.733.526,60	84.406.106,45
B. Participations au résultat	-171.913,00	-43.675,51
C. Résultat reporté	1.063.525,98	832.071,68
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	5.095.642,98	-776.627,13

10.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	5.600.733,92	-153.914,76
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-153.370,06	200.425,27
E. OPC à nombre variable de parts	5.665.290,47	965.675,72
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	88.813,51	-1.320.015,75
II. Produits et charges des placements	84.258,75	74.042,27
A. Dividendes	75.208,32	66.065,98
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	4.604,00	3.644,11
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-434,82	-2.455,53
F. Autres produits provenant des placements	4.881,25	6.787,71
III. Autres produits		121,14
B. Autres		121,14
IV. Coûts d'exploitation	-601.550,03	-706.116,04
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-453,66	-8.567,23
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-5.911,28	-7.086,74
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-546.444,03	-619.801,15
Classe A		-900,25
Classe R	-546.444,03	-618.900,90
b. Gestion administrative et comptable	-17.177,60	-15.690,73
E. Frais administratifs (-)	-3.124,57	-10.492,19
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.810,41	-2.874,46
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.249,83	-11.126,03
H. Services et biens divers (-)	-14.131,82	-23.622,18
J. Taxes	-1.272,37	-3.571,14
Classe A		13,33
Classe R	-1.272,37	-3.584,47
K. Autres charges (-)	-2.974,46	-3.284,19
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-517.291,28	-631.952,63
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	5.083.442,64	-785.867,39
VI. Impôts sur le résultat	12.200,34	9.240,26
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	5.095.642,98	-776.627,13

10.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

10.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Immobiliers</u>				<u>2.629.180,00</u>		<u>3,42%</u>	<u>3,38%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>2.629.180,00</u>		<u>3,42%</u>	<u>3,38%</u>
NAGELMACKERS EURO REAL ESTATE N CAP	18.800	EUR	139,85	2.629.180,00	3,08%	3,42%	3,38%
<u>OPC-Obligations</u>				<u>31.429.193,32</u>		<u>40,84%</u>	<u>40,44%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>31.429.193,32</u>		<u>40,84%</u>	<u>40,44%</u>
AWF GLOBAL INFL BDS I EUR C.3DEC	6.600	EUR	150,02	990.132,00	0,12%	1,29%	1,27%
BLUEBAY HIGH YIELD BD BASE C	2.050	EUR	498,50	1.021.925,50	0,30%	1,33%	1,32%
BLUEBAY INV GRADE B C	11.074,87	EUR	205,63	2.277.325,52	0,08%	2,96%	2,93%
BUTLER CREDIT OPPO F-FD EURA	15.500	EUR	141,06	2.186.482,70	0,23%	2,84%	2,81%
GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS DEBT PORTFOLIO I ACC EUR-HED	70.000	EUR	21,64	1.514.800,00	0,05%	1,97%	1,95%
ISHARES USD TREASURY BOND 1 3 UCITS ETF USD DIS	15.000	EUR	111,76	1.676.325,00	0,02%	2,18%	2,16%
LAZARD RATHMORE ALTERNATIVE FUND A ACC EUR HEDGED	14.250	EUR	142,90	2.036.326,43	0,08%	2,64%	2,62%
N1 EURP H/Y BIC EUR C.	7.000	EUR	140,73	985.128,90	0,04%	1,28%	1,27%
NAGELMACKERS EURO CORP BONDS N CAP	378	EUR	9.993,62	3.777.588,36	2,35%	4,91%	4,86%
NAGELMACKERS INSTIT FIX 2027 N CAP	215,32	EUR	10.840,66	2.334.210,91	5,92%	3,03%	3,00%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	400	EUR	10.452,97	4.181.188,00	7,10%	5,43%	5,38%
NAGELMACKERS INSTIT VARIABLE TERM SHS N	900	EUR	9.386,40	8.447.760,00	4,90%	10,98%	10,87%
<u>OPC-Actions</u>				<u>42.890.935,76</u>		<u>55,74%</u>	<u>55,19%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>6.410.622,50</u>		<u>8,33%</u>	<u>8,25%</u>
OSSIAM SHLLR BCLYCAPEUSSECTSCR 1A EUR	7.500	EUR	110,04	825.322,50	1,02%	1,07%	1,06%
UBS(LUX)FUND SOLUTIONS ? MSCI EMU VALUE UCITS ETF(EUR)A-DIS	17.000	EUR	64,38	1.094.460,00	0,26%	1,42%	1,41%
UBS IRL ETF PLC MSCI USA VALUE UCITS ETF USD ADIS	38.000	EUR	118,18	4.490.840,00	0,92%	5,84%	5,78%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>36.480.313,26</u>		<u>47,41%</u>	<u>46,94%</u>
ARTISAN GLOBL VALUE FD IUSDA	149.000	USD	49,73	6.481.037,35	0,10%	8,42%	8,34%
BRANDES GLOBAL VALUE FUND I EURO ACC	109.000	EUR	52,97	5.773.730,00	1,18%	7,50%	7,43%
CT REAL ESTATE EQUITY MARKET NEUTRAL FUND B ACC EUR	139.000	EUR	14,82	2.059.980,01	0,95%	2,68%	2,65%
GSF III GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS ENHANCED INDEX SUSTA	380	EUR	9.031,10	3.431.818,00	0,21%	4,46%	4,41%
KEMPEN INTERNATIONAL FUNDS KEMPEN LUX GLOBAL SMALL-CAP FUND	550	EUR	3.654,71	2.010.090,50	0,18%	2,61%	2,59%
NAGELMACKERS EURO SMALL MID CAP N CAP	13.000	EUR	228,40	2.969.200,00	2,29%	3,86%	3,82%
SCHRODER INTERN SEL GLOBAL EMERGING MARKET OPPORTUNITIES C	75.000	EUR	45,49	3.411.645,00	0,09%	4,44%	4,39%
SKAGEN GLOBAL FUND-B EUR	8.500	EUR	317,80	2.701.332,40	0,00%	3,51%	3,48%
SPARINVEST SICAV ETHICAL GLOBAL VALUE EUR I	14.000	EUR	443,50	6.209.000,00	0,45%	8,07%	7,99%
XTRACKERS MSCI JAPAN UCITS ETF 1C	14.000	EUR	102,32	1.432.480,00	0,00%	1,86%	1,84%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				76.949.309,08		100,00%	99,01%
TOTAL PORTEFEUILLE				76.949.309,08		100,00%	99,01%
Avoirs bancaires à vue				1.188.639,75			1,53%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.188.639,75			1,53%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				1.188.639,75			1,53%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-105.150,19			-0,14%
AUTRES				-312.016,08			-0,40%
TOTAL DE L'ACTIF NET				77.720.782,56			100,00%

10.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Irlande	33,18%
Luxembourg	31,68%
Belgique	31,63%
Norvège	3,51%
TOTAL	100,00%
Par secteur	
Fonds d'investissement	56,23%
Holding et sociétés financières	43,77%
TOTAL	100,00%
Par devise	
EUR	91,58%
USD	8,42%
TOTAL	100,00%

10.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er semestre
Achats	
Ventes	5.912.528,38
Total 1	5.912.528,38
Souscriptions	209.399,51
Remboursements	5.520.171,50
Total 2	5.729.571,01
Moyenne de référence de l'actif net total	77.445.155,95
Taux de rotation	0,24%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

10.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe A - Cap			7.901,282		7.901,282				
Classe R - Cap	1.632.999	102.645,73	574.826,055	990,194	121.336,394	454.479,855	818,676	29.603,361	425.695,17
Classe R - Dis	1.722,214	31.511,705	94.291,937	3.286,013	25.958,55	71.619,40	731,33	7.147,959	65.202,771
TOTAL			677.019,274			526.099,255			490.897,941

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe A - Cap				951.314,35		
Classe R - Cap	242.919,53	14.901.065,94	149.159,48	18.297.827,08	130.458,94	4.724.512,43
Classe R - Dis	175.569,13	3.227.920,80	343.296,69	2.717.807,49	78.940,57	795.659,07
TOTAL	418.488,66	18.128.986,74	492.456,17	21.966.948,92	209.399,51	5.520.171,50

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe A - Cap	927.849,45	117,43				
Classe R - Cap	86.157.067,08	149,88	70.291.024,00	154,66	70.290.274,83	165,12
Classe R - Dis	9.878.804,89	104,77	7.667.371,38	107,06	7.430.507,73	113,96
TOTAL	96.963.721,42		77.958.395,38		77.720.782,56	

10.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

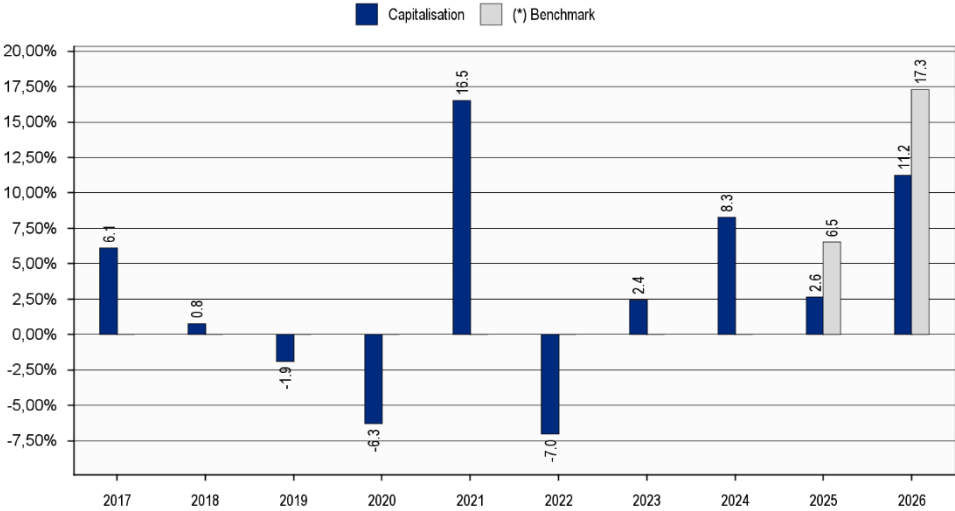
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe R

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECP TREU) (21.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (21.5%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (7.75%) en MSCI DAILY TR (16.5%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (5.75%) en MSCI Japan Net Total Return Index (5.25%) en MSCI USA Net Total Return EUR Index (19.75%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Part	Part
11,24% (en EUR)	17,29% (en EUR)	7,33% (en EUR)	3,32% (en EUR)	3,04% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$	la performance de t à t+n
$VNI(t+n)$	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
$VNI(t)$	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

10.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	Coûts de transaction** :
Classe R (Cap) - BE6217072519	2,08%	0,01%
Classe R (Dis) - BE6325749883	2,08%	0,01%

* Des frais courants se rapportent aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

10.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 – Impôts sur le résultat

La rubrique « VI. Impôts sur le résultat » du compte de résultat est positive car l'impôt payé en 2026 était inférieur à la provision.

NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,40% sur une base annuelle pour la classe R, 1,00% pour la classe A, 0,80% pour la classe B et 0,50% pour la classe IC. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

11 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM PIANO FUND

11.1 . RAPPORT DE GESTION

11.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment NAGELMACKERS PREMIUM PIANO FUND a été lancé le 22 mars 2011.

Période et prix de souscription initiale :

- Part de capitalisation-classe R : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 75,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe A : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 75,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe B : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 75,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe IC : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 750,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe R : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe A : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe B : du 24/02/2011 jusqu'au 22/03/2011 au prix de 1.000,00 EUR par part.

11.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

11.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS PREMIUM PIANO FUND vise à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment investira au moins 80 % dans des parts d'autres organismes de placement collectif (OPC).

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Catégories d'actifs autorisés

Catégories d'actifs autorisés :

Les actifs du compartiment seront investis comme suit :

- Un minimum de 80 % de l'actif net sera investi dans des parts d'OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF » (Exchange Traded Funds) ;
- Jusqu'à 20 % de l'actif net sera investi directement dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire.

En utilisant les instruments ci-dessus, dans des conditions normales de marché, l'exposition aux différentes classes d'actifs est la suivante :

- Actions : 13,5% – 35% ;
- Obligations : 15% – 86,5% ;
- Instruments du marché monétaire : 0- 71,5% ;
- Investissements alternatifs : 0 – 20%.

Au cœur de la gestion de la partie des actions, on retrouve le fait qu'au moins 40 % de la partie des actions doit investir en fonction du système de placement axé sur la valeur (value investing). Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une "marge de sécurité". Cela signifie que le cours acheteur doit se situer nettement sous la valeur intrinsèque de l'entreprise. À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère conservateur se reflète toujours. Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le niveau des rémunérations de gestion, hors

éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50 %.

Les ETF (Exchange Traded Funds), également appelés trackers, sont des OPC négociés en bourse. Comme un fonds de placement traditionnel, un ETF donne accès à un portefeuille complet d'actions, d'obligations ou d'autres titres, tels que les matières premières ou l'immobilier. Cependant, parce qu'il est négocié en bourse comme une action, un ETF diffère d'un OPC traditionnel.

Un ETF tente généralement de reproduire le plus fidèlement possible la performance d'un indice de marché particulier. Les investissements alternatifs sont des investissements qui ne relèvent pas des catégories traditionnelles d'actions ou d'obligations et qui, en tant que tels, cherchent à être décorrélés de ces catégories d'actifs traditionnelles, souvent pour couvrir certains risques. Les produits dérivés (options, swaps, futures, ...) peuvent être utilisés à cet effet, ainsi que les OPC (y compris les ETF) qui travaillent avec des produits dérivés sous-jacents, des matières premières, des fonds multi-actifs, ...

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %.

Sélection des fonds de placement

L'analyse des fonds de placement se fait sur base d'une analyse qualitative et quantitative du fonds. L'analyse quantitative porte que le rendement et les paramètres des risques, et compare le fonds avec un indice représentatif. L'analyse qualitative utilise la méthode des 7P qui filtre les points suivants :

People : l'équipe de gestion est filtrée sur base de son expérience et de sa connaissance.

Philosophy of investing (philosophie de l'investissement) : la philosophie d'investissement doit être étayée de façon académique.

Processus : l'étude de l'ensemble du processus d'investissement.

Portefeuille (constitution du portefeuille) : comment le fonds est constitué, et quels sont les instruments utilisés?

Protection of shareholders (protection des actionnaires) : les actionnaires existants sont-ils protégés ?

Performance : évaluation des rendements historiques dans différentes conditions de marché.

Principes : évaluation des caractéristiques de durabilité des fonds sous-jacents.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Lors de la sélection des instruments d'investissement, les gestionnaires ont accès aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour le filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et pour une évaluation en matière de durabilité basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC.

Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis en obligations et titres de créance, tant émis par des entreprises que par les autorités publiques et y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération. L'investissement ne concernera que des parts en OPC qui répondent à ce critère ou à des critères plus sévères.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

11.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

11.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

11.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise la combinaison d'indicateurs suivante comme référence : 34,50% Bloomberg Barclays, Euro Aggregate Treasury Total Return Index, 34,50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index, 8,75% MSCI EMU Net Total Return Index, 3,00% MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index, 10,25% MSCI USA Net Total Return Index, 2,75% MSCI Japan Net Total Return Index, 4,25% MSCI Emerging Markets Net Total Return Index et 2,00% BCE Euro Short-term Rate Index.

MSCI Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices MSCI. Bloomberg Index Services Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices Bloomberg Barclays. MSCI Limited et Bloomberg Index Services Limited sont enregistrés auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority). Des informations détaillées sur les indices, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site web MSCI (www.msci.com) et Bloomberg concerné (www.bloomberg.com/professional/product/indices).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de capitalisation « Classe R » (BE6217074531) : 1,93%.

11.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds **Nagelmackers Premium Piano** (R – Cap) a réalisé un rendement de 3,41% durant le premier semestre 2026. Le second trimestre est marqué par l'optimisme des investisseurs soutenu par la poursuite du cycle d'investissement lié à l'intelligence artificielle, la résilience de l'activité économique mondiale et l'apaisement progressif des tensions géopolitiques au Moyen-Orient qui avait enflammé les marchés au cours du premier trimestre.

Rétrospective

La sous-pondération des obligations a été maintenue et a oscillé aux alentours de 60% sur le semestre. Le marché obligataire mondial semble stable d'apparence en s'appréciant de 0,26% sur la période, mais volatil selon les segments et l'actualité. Après avoir fluctué entre 2,65% et 3,20% durant la période, le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,85% en clôture, retrouvant ainsi son niveau de fin d'année. Les rendements américains à 10 ans ont suivi une tendance haussière, passant de 4,16% à 4,46%. Cette hausse des rendements se justifie sous l'effet des craintes de résurgence de l'inflation dues aux fluctuations des prix de l'énergie et de possibles hausses de taux par les banques centrales. Durant le semestre, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux inchangés, tandis que la Banque centrale européenne et la Banque du Japon ont procédé à des relèvements de taux.

Au sein de la poche obligataire, l'allocation est restée prudente en matière de duration et de qualité de crédit. Sur le plan de la performance, les obligations d'entreprises de bonne qualité ont affiché des performances similaires aux emprunts d'État, avec une volatilité moindre, soutenues par la solidité des fondamentaux des émetteurs. La dette à haut rendement et la dette émergente couverte en euros ont connu un bon second trimestre (+3,8% et +3,3%). Enfin, la détention de dette américaine ressort comme la plus contributive sur le semestre, avec un gain de 3,5% en euro, un phénomène imputable à l'impact favorable des parités de change.

La pondération des actions a évolué entre une position de sous-pondération et une position neutre au cours du semestre, pour s'établir à 30% en fin de période. Dans l'ensemble, le semestre a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique dans la performance des marchés financiers mondiaux. Le relâchement du conflit au Moyen-Orient a également soutenu les cours. Notons une nette surperformance des secteurs technologiques, des semi-conducteurs et des infrastructures numériques ainsi que des économies asiatiques fortement intégrées aux chaînes de valeur de l'IA, notamment la Corée du Sud, Taïwan et, dans une moindre mesure, le Japon. Les États-Unis ont également bénéficié de résultats d'entreprises robustes et d'un environnement monétaire relativement stable. À l'inverse, la Chine est restée pénalisée par une croissance intérieure hésitante et les difficultés persistantes de son secteur immobilier. Ainsi, l'indice MSCI ACWI a affiché un rendement de 14,65% en euros à la fin juin. Les métaux précieux souffrent sur le semestre (-4%), pénalisés par des prises de bénéfices et la perspective de taux plus élevés.

La gestion de la poche actions a été pilotée en fonction du contexte géopolitique et des excès de marché qui en ont résulté. Fin février, l'action Novo Nordisk a été liquidée et en mars, une prise de bénéfices sur l'exposition aux marchés émergents a été opérée. Par ailleurs, les sorties de capitaux ont été mises à profit pour effectuer plusieurs ajustements tactiques. L'exposition au fonds GuardCap a été intégralement cédée sur le semestre. À la fin du mois de juin, les liquidités s'établissent à environ 2,5% du portefeuille, tandis que la poche multi-stratégie s'élevait à environ 7,5%.

11.1.8 . Politique future

Le premier semestre 2026 a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique et de l'intelligence artificielle dans la progression des marchés financiers. Malgré la résilience de l'économie mondiale et des résultats d'entreprises globalement solides, l'environnement reste marqué par de nombreuses incertitudes. Une trêve fragile au Moyen-Orient, les interrogations sur la pérennité de la croissance mondiale et les risques inflationnistes continuent d'alimenter la volatilité. Dans ce contexte, une approche prudente demeure de mise, privilégiant la diversification et une gestion disciplinée des risques afin de ne pas entraver les objectifs de long terme.

11.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit pendant 5 ans. Ce produit n'a pas de date d'expiration. Le risque réel peut varier fortement si vous vendez à un stade précoce et vous pourriez récupérer moins.

Nous avons classé ce produit comme 2 sur 7, ce qui correspond à une catégorie de risque de faible à moyenne.

L'indicateur de risque synthétique est un guide du niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. L'indicateur montre à quel point il est probable que les investisseurs subissent des pertes sur le produit en raison des évolutions du marché ou du fait qu'il n'y a pas d'argent pour le paiement.

11.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	25.616.497,29	26.468.398,41
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	25.069.149,82	26.082.904,57
E. OPC à nombre variable de parts	25.069.149,82	26.082.904,57
III. Créances et dettes à plus d'un an		-2.428,47
B. Dettes		-2.428,47
IV. Créances et dettes à un an au plus	5.083,82	-10.043,21
A. Créances		
a. Montants à recevoir	5.083,82	
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-10.043,21
V. Dépôts et liquidités	638.921,44	494.922,29
A. Avoirs bancaires à vue	638.921,44	494.922,29
VI. Comptes de régularisation	-96.657,79	-96.956,77
C. Charges à imputer (-)	-96.657,79	-96.956,77
TOTAL CAPITAUX PROPRES	25.616.497,29	26.468.398,41
A. Capital	24.708.277,72	26.338.642,96
B. Participations au résultat	-7.945,36	-20.070,29
C. Résultat reporté	61.663,59	32.030,58
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	854.501,34	117.795,16

11.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	1.013.501,26	294.412,79
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-14.601,53	7.606,93
E. OPC à nombre variable de parts	997.932,44	596.383,99
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	30.170,35	-309.578,13
II. Produits et charges des placements	30.430,09	41.238,24
A. Dividendes	28.464,74	38.875,56
C. Intérêts d'emprunts (-)		-132,20
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère		-280,89
F. Autres produits provenant des placements	1.965,35	2.775,77
III. Autres produits		52,81
B. Autres		52,81
IV. Coûts d'exploitation	-193.743,43	-220.790,99
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-73,83	-3.420,12
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-1.924,70	-2.252,14
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-160.629,46	-175.131,27
Classe R	-160.629,46	-175.131,27
b. Gestion administrative et comptable	-6.680,31	-5.240,00
E. Frais administratifs (-)	-3.124,57	-5.654,25
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.046,31	-2.179,45
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.171,37	-10.948,61
H. Services et biens divers (-)	-11.334,07	-14.148,96
J. Taxes	195,92	-814,02
Classe R	195,92	-814,02
K. Autres charges (-)	-954,73	-1.002,17
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-163.313,34	-179.499,94
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	850.187,92	114.912,85
VI. Impôts sur le résultat	4.313,42	2.882,31
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	854.501,34	117.795,16

11.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

11.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Immobiliers</u>				<u>762.182,50</u>		<u>3,04%</u>	<u>2,97%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>762.182,50</u>		<u>3,04%</u>	<u>2,97%</u>
NAGELMACKERS EURO REAL ESTATE N CAP	5.450	EUR	139,85	762.182,50	0,89%	3,04%	2,97%
<u>OPC-Obligations</u>				<u>16.858.551,78</u>		<u>67,25%</u>	<u>65,81%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>16.858.551,78</u>		<u>67,25%</u>	<u>65,81%</u>
AWF GLOBAL INFL BDS I EUR C.3DEC	4.450	EUR	150,02	667.589,00	0,08%	2,66%	2,61%
BLUEBAY HIGH YIELD BD BASE C	1.100	EUR	498,50	548.350,00	0,16%	2,19%	2,14%
BLUEBAY INV GRADE B C	8.250	EUR	205,63	1.696.447,50	0,06%	6,77%	6,62%
BUTLER CREDIT OPPO F-FD EURA	5.000	EUR	141,06	705.316,96	0,07%	2,81%	2,75%
GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS DEBT PORTFOLIO I ACC EUR-HED	46.000	EUR	21,64	995.440,00	0,03%	3,97%	3,88%
ISHARES USD TREASURY BOND 1 3 UCITS ETF USD DIS	8.500	EUR	111,78	950.130,00	0,01%	3,79%	3,71%
LAZARD RATHMORE ALTERNATIVE FUND A ACC EUR HEDGED	4.600	EUR	142,90	657.340,46	0,03%	2,62%	2,57%
N1 EURP H/Y BIC EUR C.	4.000	EUR	140,73	562.930,80	0,03%	2,25%	2,20%
NAGELMACKERS EURO CORP BONDS N CAP	235	EUR	9.993,62	2.348.500,70	1,46%	9,37%	9,17%
NAGELMACKERS INSTIT FIX 2027 N CAP	90,7	EUR	10.840,66	983.247,86	2,49%	3,92%	3,84%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	250	EUR	10.452,97	2.613.242,50	4,44%	10,42%	10,20%
NAGELMACKERS INSTIT VARIABLE TERM SHS N	440	EUR	9.386,40	4.130.016,00	2,39%	16,48%	16,12%
<u>OPC-Actions</u>				<u>7.448.415,54</u>		<u>29,71%</u>	<u>29,08%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>1.070.202,00</u>		<u>4,27%</u>	<u>4,18%</u>
ISHARES EDGE MSCI WORLD MINIMUM VOLATILITY UCITS ETF USD (A)	4.250	EUR	64,73	275.102,50	0,01%	1,10%	1,07%
OSSIAM SHLLR BCLYCAPEUSSECTSCR 1A EUR	2.500	EUR	110,04	275.107,50	0,34%	1,10%	1,08%
UBS IRL ETF PLC MSCI USA VALUE UCITS ETF USD ADIS	4.400	EUR	118,18	519.992,00	0,11%	2,07%	2,03%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>6.378.213,54</u>		<u>25,44%</u>	<u>24,90%</u>
ARTISAN GLOBL VALUE FD IUSDA	34.000	USD	49,73	1.478.894,43	0,02%	5,90%	5,77%
BRANDES GLOBAL VALUE FUND I EURO ACC	27.000	EUR	52,97	1.430.190,16	0,29%	5,71%	5,58%
CT REAL ESTATE EQUITY MARKET NEUTRAL FUND B ACC EUR	40.000	EUR	14,82	592.800,00	0,27%	2,36%	2,32%
GSF III GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS ENHANCED INDEX SUSTA	120	EUR	9.031,10	1.083.732,00	0,07%	4,32%	4,23%
ISHARES CORE FTSE 100 UCITS ETF GBP (DIST)	34.000	GBP	10,22	403.231,95	0,00%	1,61%	1,58%
NAGELMACKERS EURO SMALL MID CAP N CAP	3.850	EUR	228,40	879.340,00	0,68%	3,51%	3,43%
SPARINVEST SICAV ETHICAL GLOBAL VALUE EUR I	1.150	EUR	443,50	510.025,00	0,04%	2,03%	1,99%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				25.069.149,82		100,00%	97,86%
TOTAL PORTEFEUILLE				25.069.149,82		100,00%	97,86%
Avoirs bancaires à vue				638.921,44			2,50%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		638.921,44			2,50%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				638.921,44			2,50%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				5.083,82			0,02%
AUTRES				-96.657,79			-0,38%
TOTAL DE L'ACTIF NET				25.616.497,29			100,00%

11.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	46,74%
Irlande	29,07%
Luxembourg	24,19%
TOTAL	100,00%
Par secteur	
Holding et sociétés financières	56,36%
Fonds d'investissement	43,64%
TOTAL	100,00%
Par devise	
EUR	92,49%
USD	5,90%
GBP	1,61%
TOTAL	100,00%

11.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er semestre
Achats	65.466,00
Ventes	1.475.921,17
Total 1	1.541.387,17
Souscriptions	4.901,46
Remboursements	1.029.741,45
Total 2	1.034.642,91
Moyenne de référence de l'actif net total	25.438.452,03
Taux de rotation	1,99%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

11.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe R - Cap		77.069,544	293.236,018	189,527	54.733,872	238.691,673		8.895,965	229.795,708
Classe R - Dis	163,222	2.117,22	13.756,547	232,269	2.854,48	11.134,336	48,50	1.020,35	10.162,486
TOTAL			306.992,565			249.826,009			239.958,194

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe R - Cap		7.565.055,18	19.106,93	5.534.746,08		926.635,81
Classe R - Dis	16.022,79	207.289,50	22.626,75	279.560,55	4.901,46	103.105,64
TOTAL	16.022,79	7.772.344,68	41.733,68	5.814.306,63	4.901,46	1.029.741,45

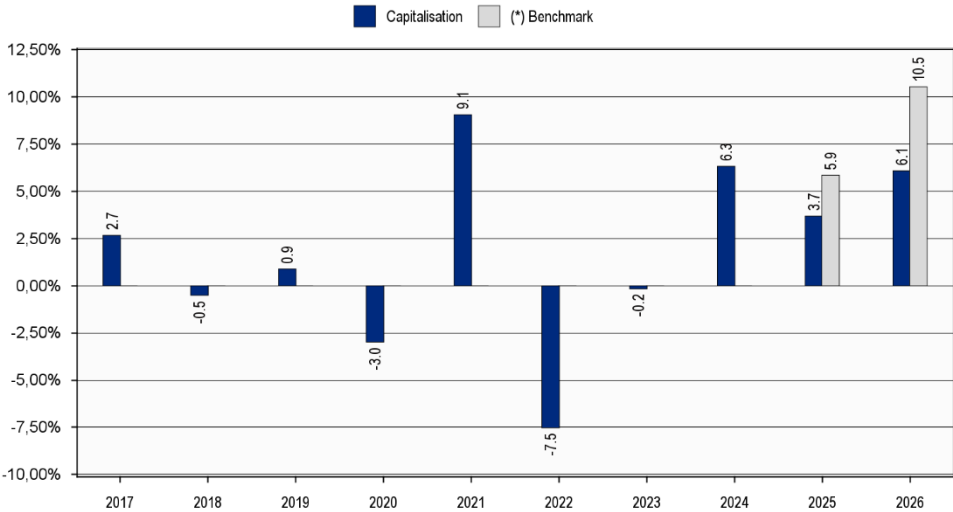
Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe R - Cap	29.448.179,98	100,42	24.680.888,43	103,40	24.573.039,42	106,93
Classe R - Dis	1.358.591,87	98,76	1.111.837,53	99,86	1.043.457,87	102,68
TOTAL	30.806.771,85		25.792.725,96		25.616.497,29	

11.4.5 . Performances

- * Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.
- * Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.
- * Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.
- * Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe R

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECPTREU) (34.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (34.5%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (4.25%) en MSCI DAILY TR (8.75%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (3%) en MSCI Japan Net Total Return Index (2.75%) en MSCI USA Net Total Return EUR Index (10.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Part	Part
6,09% (en EUR)	10,54% (en EUR)	5,37% (en EUR)	1,55% (en EUR)	1,65% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

$VNI(t+n)$ la valeur nette d'inventaire par part en t+n

$VNI(t)$ la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

11.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	Coûts de transaction** :
Classe R (Cap) - BE6217074531	1,90%	0,01%
Classe R (Dis) - BE6325737763	1,89%	0,01%

* Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

11.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 – Taxes

La rubrique « IV. J. Taxes » du compte de résultats est positive pour la classe A car la taxe ICB pour l'année d'imposition 2025, payée en 2026, était inférieure à la provision existante ; la différence a été compensée.

NOTE 4 – Impôts sur le résultat

La rubrique « VI. Impôts sur le résultat » du compte de résultat est positive car l'impôt payé en 2026 était inférieur à la provision.

NOTE 5 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève à 1,25% sur une base annuelle pour la classe R, 0,90% pour la classe A, 0,70% pour la classe B et 0,40% pour la classe IC. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

12 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED

12.1 . RAPPORT DE GESTION

12.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED a été lancé le 20 décembre 2019.

Conformément à l'article 6 des statuts, le Conseil d'administration a décidé qu'à partir du 27 février 2026, un split des actions des compartiments et classes suivants sera effectué :

- Classe A capitalisation BE6317809059
- Classe A distribution BE6317812087
- Classe B capitalisation BE6317810065
- Classe B distribution BE6317813093
- Classe de base capitalisation BE6317808044
- Classe de base distribution BE6317811071

Concrètement, ce fractionnement (« stock split ») signifie que, pour 1 action ancienne, les actionnaires recevront 20 actions nouvelles dans le compartiment dans lequel ils investissent.

Période et prix de souscription initiale:

- Part de capitalisation-classe de base : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe A : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe B : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe P : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe S-lc : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe de base : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe A : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe B : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe P : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.

12.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

12.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED vise à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment investira au moins 60 % dans des parts d'autres organismes de placement collectif. '

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs du compartiment seront investis comme suit

- Un minimum de 60 % de l'actif net sera investi dans des OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF » ;
- Jusqu'à 40 % de l'actif net sera investi directement dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire.

En utilisant les instruments ci-dessus, dans des conditions normales de marché, l'exposition aux différentes classes d'actifs est la suivante :

- Actions : 32,5% – 65% ;
- Obligations : 10% – 67,5% ;
- Instruments du marché monétaire : 0 – 57,5% ;
- Investissements alternatifs : 0 – 20%.

L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère neutre se reflète toujours. Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le niveau des rémunérations de gestion, hors

éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50 %.

Les ETF (Exchange Traded Funds), également appelés trackers, sont des OPC négociés en bourse. Comme un fonds de placement traditionnel, un ETF donne accès à un portefeuille complet d'actions, d'obligations ou d'autres titres, tels que les matières premières ou l'immobilier. Cependant, parce qu'il est négocié en bourse comme une action, un ETF diffère d'un OPC traditionnel.

Un ETF tente généralement de reproduire le plus fidèlement possible la performance d'un indice de marché particulier.

Les investissements alternatifs sont des investissements qui ne relèvent pas des catégories traditionnelles d'actions ou d'obligations et qui, en tant que tels, cherchent à être décorrélés de ces catégories d'actifs traditionnelles, souvent pour couvrir certains risques. Les produits dérivés (options, swaps, futures, ...) peuvent être utilisés à cet effet, ainsi que les OPC (y compris les ETF) qui travaillent avec des produits dérivés sous-jacents, des matières premières, des fonds multi-actifs, ...

Liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %.

Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. La sélection des fonds prend également en compte d'autres approches ESG telles que le filtrage négatif, le filtrage positif, l'intégration, le « best-in-class », l'investissement durable thématique, l'investissement à impact, l'actionnariat actif tel que le vote et le dialogue avec les entreprises dans lesquelles le fonds d'investissement investit, ou toute autre approche ESG (liste non exhaustive). En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également évalués sur la base de l'intégration de critères ESG tels que le filtrage négatif, le filtrage positif, l'intégration, la poursuite d'un objectif durable spécifique comme, par exemple, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou toute autre approche ESG (liste non exhaustive). Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplication synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), les frais de fonds et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) - Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Le compartiment investit au moins 50% de l'actif net investi en OPC dans des fonds qui soit promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et investissent dans des émetteurs appliquant des pratiques de bonne gouvernance (i.e. article 8 du Règlement SFDR), soit dans des fonds appliquant des investissements durables (i.e. article 9 du Règlement SFDR).
- 2) au moins 75 % de l'actif du compartiment doit répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Pour atteindre cette part minimale, tous les investissements, tant dans les OPC que dans les investissements directs, sont pris en compte, pour lesquels un processus interne de sélection ESG a été appliqué, dans le cadre duquel le gestionnaire donne la préférence aux investissements ayant une meilleure performance ESG au sein de leur groupe de pairs (comme décrit ci-dessous dans l'approche Best-in-class).
- 3) Politique d'exclusion : Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables), à l'exception des liquidités, des produits dérivés et des OPC non gérés par la Banque Nagelmackers (« OPC externes »). Les OPC

externes peuvent contenir des investissements qui seraient autrement exclus en vertu de la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers. Les OPC externes peuvent représenter une part importante du portefeuille et ne sont pas soumis à la politique d'exclusion. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

- 4) Tous les investissements directs dans les entreprises suivent des pratiques de bonne gouvernance. La bonne gouvernance est prise en compte par l'intégration de critères de gouvernance dans le modèle interne de notation ESG, un filtrage normatif sur la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies (cf. Politique d'exclusion) et l'actionnariat actif.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. *Approche best-in-class*

Les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne pour les fonds externes et les investissements directs dans les entreprises et les gouvernements. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les fonds, entreprises et gouvernements sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Lors de l'évaluation des pays, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont également inclus dans le score ESG. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon l'univers auquel le fonds appartient, le degré de développement d'un pays et, pour les entreprises, le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des fonds, entreprises et pays. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les fonds, entreprises et pays sont ensuite classés (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (sur la base de la classe d'actif et de la région pour les fonds, de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises et des pays développés par rapport aux pays émergents pour les pays) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les fonds, entreprises et pays sont classés en fonction de leur score ESG. Le gestionnaire privilégie les fonds, les entreprises et les pays ayant une meilleure performance ESG par groupe de pairs en excluant les scores ESG les plus faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores de 8 à 10).

B. *Actionnariat actif*

Le vote et le dialogue avec les entreprises (engagement) s'appliquent aux investissements directs dans les actions et les biens immobiliers cotés, ainsi que dans les fonds sous-jacents gérés par la Banque Nagelmackers, dans le compartiment. Les activités d'engagement peuvent être menées individuellement ou dans le cadre d'engagements collaboratifs. Lors de la sélection des fonds externes, l'approche du gestionnaire externe en matière d'engagement est également évaluée. De plus amples informations sur les activités de vote et d'engagement relatives au compartiment peuvent être trouvées sur le site internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Engagement-Policy-FR.pdf>)

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes, d'entreprises, de gestionnaires de fonds externes et de logiciels spécialisés. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si ce contrôle révèle qu'un investissement particulier est en infraction et que, de ce fait, le compartiment ne respecte plus la pondération minimale prédéfinie de 75 % dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, cet investissement doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une évaluation en matière de durabilité basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la Sicav.

Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit directement ou indirectement (au travers d'OPC) sont émis par tous types d'émetteurs : États, collectivités publiques, organismes publics internationaux et sociétés privées. Au moins 50 % de la section obligataire, mesurée au travers d'investissements directs ou indirects (au travers d'OPC), bénéficie d'une notation "investment grade".

Les obligations « investment grade » sont émises par des émetteurs qui reçoivent une certaine notation selon des conventions du marché. Cette notation varie de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation.

Elles s'opposent aux obligations « non-investment grade », également appelées « speculative grade » ou « high yield » (haut rendement). Ces obligations, recevant une notation allant de BB à D selon la même échelle de Standard & Poor's, sont associées à un risque considérablement plus élevé. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut (c-à-d risque de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital). Plus la notation est élevée (AAA), plus le risque est faible. Plus la notation est basse (non-investment grade D), plus le risque est élevé.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

12.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

12.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

12.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise la combinaison d'indicateurs suivante comme référence : 21,50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return Index, 21,50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate, Total Return Index, 16,50% MSCI EMU Net Total Return Index, 5,75% MSCI Europe ex- EMU Net Total Return Index, 19,75% MSCI USA Net Total Return Index, 5,25% MSCI Japan Net Total Return Index, 7,75% MSCI Emerging Markets Net Total Return Index et 2,00% BCE Euro Short-term Rate Index.

MSCI Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices MSCI. Bloomberg Index Services Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices Bloomberg Barclays. MSCI Limited et Bloomberg Index Services Limited sont enregistrés auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority). Des informations détaillées sur les indices, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site web MSCI (www.msci.com) et Bloomberg concerné (www.bloomberg.com/professional/product/indices).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de distribution « Classe de base » (BE6317811071) : 1,30%.

12.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds **Nagelmackers Private Fund Balanced** (Base – Cap) a réalisé un rendement de 7,51% durant le premier semestre 2026. Le second trimestre est marqué par l'optimisme des investisseurs soutenu par la poursuite du cycle d'investissement lié à l'intelligence artificielle, la résilience de l'activité économique mondiale et l'apaisement progressif des tensions géopolitiques au Moyen-Orient qui avait enflammé les marchés au cours du premier trimestre.

Rétrospective

La sous-pondération des obligations a été maintenue et a oscillé aux alentours de 38% sur le semestre. Le marché obligataire mondial semble stable d'apparence en s'appréciant de 0,26% sur la période, mais volatil selon les segments et l'actualité. Après avoir fluctué entre 2,65% et 3,20% durant la période, le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,85% en clôture, retrouvant ainsi son niveau de fin d'année. Les rendements américains à 10 ans ont suivi une tendance haussière, passant de 4,16% à 4,46%. Cette hausse des rendements se justifie sous l'effet des craintes de résurgence de l'inflation dues aux fluctuations des prix de l'énergie et de possibles hausses de taux par les banques centrales. Durant le semestre, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux inchangés, tandis que la Banque centrale européenne et la Banque du Japon ont procédé à des relèvements de taux.

Au sein de la poche obligataire, l'allocation est restée prudente en matière de duration et de qualité de crédit. Sur le plan de la performance, les obligations d'entreprises de bonne qualité ont affiché des performances similaires aux emprunts d'État, avec une volatilité moindre, soutenues par la solidité des fondamentaux des émetteurs. La dette à haut rendement et la dette émergente couverte en euros ont connu un bon second trimestre (+3,8% et +3,3%). Enfin, la détention de dette américaine ressort comme la plus contributive sur le semestre, avec un gain de 3,5% en euro, un phénomène imputable à l'impact favorable des parités de change.

La pondération des actions a évolué entre une position de sous-pondération et une position neutre au cours du semestre, pour s'établir à 56% en fin de période. Dans l'ensemble, le semestre a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique dans la performance des marchés financiers mondiaux. Le relâchement du conflit au Moyen-Orient a également soutenu les cours. Notons une nette surperformance des secteurs technologiques, des semi-conducteurs et des infrastructures numériques ainsi que des économies asiatiques fortement intégrées aux chaînes de valeur de l'IA, notamment la Corée du Sud, Taïwan et, dans une moindre mesure, le Japon. Les États-Unis ont également bénéficié de résultats d'entreprises robustes et d'un environnement monétaire relativement stable. À l'inverse, la Chine est restée pénalisée par une croissance intérieure hésitante et les difficultés persistantes de son secteur immobilier. Ainsi, l'indice MSCI ACWI a affiché un rendement de 14,65% en euros à la fin juin. Les métaux précieux souffrent sur le semestre (-4%), pénalisés par des prises de bénéfices et la perspective de taux plus élevés.

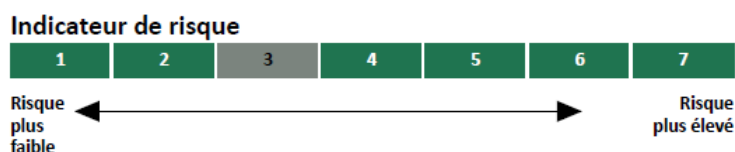
La gestion de la poche actions a été pilotée en fonction du contexte géopolitique et des excès de marché qui en ont résulté. Les principaux arbitrages ont porté sur la réduction de la couverture en dollars américains à l'approche du seuil de 1,20 fin janvier. Fin février, les lignes individuelles ont été liquidées afin de diminuer l'exposition aux actions et au secteur

technologique en particulier (Nvidia, Microsoft). Début mars, un biais en faveur des valeurs décotées, associé à une méthodologie sectoriellement neutre, a été introduit au sein du portefeuille via l'ajout de l'ETF X-trackers MSCI World Value. Par ailleurs, les flux ont été mis à profit pour procéder à plusieurs ajustements tactiques, notamment sur l'exposition au dollar américain. Dans le même temps, des prises de bénéfices ont été réalisées en juin sur les positions en marchés émergents ainsi que sur le secteur de la santé. À la fin du mois de juin, les liquidités s'établissent environ à 4% du portefeuille, tandis que l'exposition à l'or s'élevait à moins de 2%.

12.1.8 . Politique future

Le premier semestre 2026 a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique et de l'intelligence artificielle dans la progression des marchés financiers. Malgré la résilience de l'économie mondiale et des résultats d'entreprises globalement solides, l'environnement reste marqué par de nombreuses incertitudes. Une trêve fragile au Moyen-Orient, les interrogations sur la pérennité de la croissance mondiale et les risques inflationnistes continuent d'alimenter la volatilité. Dans ce contexte, une approche prudente demeure de mise, privilégiant la diversification et une gestion disciplinée des risques afin de ne pas entraver les objectifs de long terme.

12.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible à moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

12.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	807.341.487,07	590.135.663,86
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	777.289.129,22	553.243.895,74
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	26.084.969,00	21.547.004,00
b. Autres titres de créance		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »	13.350.675,00	
B. Instruments du marché monétaire		3.447.571,75
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions		7.384.905,96
E. OPC à nombre variable de parts	737.853.485,22	520.864.414,03
III. Créances et dettes à plus d'un an		-54.063,82
B. Dettes		-54.063,82
IV. Créances et dettes à un an au plus	76.709,23	-2.398.449,16
A. Créances		
a. Montants à recevoir	2.365.045,71	1.171.865,32
b. Avoirs fiscaux		11.034,69
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-2.288.336,48	-3.581.349,17
V. Dépôts et liquidités	32.179.880,77	40.821.746,35
A. Avoirs bancaires à vue	32.179.880,77	40.821.746,35
VI. Comptes de régularisation	-2.204.232,15	-1.477.465,25
B. Produits acquis	251.694,73	273.853,63
C. Charges à imputer (-)	-2.455.926,88	-1.751.318,88
TOTAL CAPITAUX PROPRES	807.341.487,07	590.135.663,86
A. Capital	684.243.594,08	555.934.864,74
B. Participations au résultat	507.325,16	-746.121,28
C. Résultat reporté	65.815.834,61	38.946.895,18
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	56.774.733,22	-3.999.974,78

12.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	59.287.649,43	-2.146.708,91
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-1.585.119,00	301.577,63
b. Autres titres de créance		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »	661.075,00	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-1.734.641,18	-417.835,12
E. OPC à nombre variable de parts	57.619.418,47	12.245.262,51
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	4.326.916,14	-14.275.713,93
II. Produits et charges des placements	1.633.179,65	1.436.203,61
A. Dividendes	1.167.782,09	980.274,55
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	272.471,98	263.832,68
b. Dépôts et liquidités	197.178,92	196.404,30
C. Intérêts d'emprunts (-)		-137,32
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-4.253,34	-5.242,02
F. Autres produits provenant des placements		1.071,42
III. Autres produits	1.268,55	943,74
B. Autres	1.268,55	943,74
IV. Coûts d'exploitation	-4.235.858,61	-3.298.346,28
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-48.739,26	-98.391,03
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-63.132,67	-65.499,72
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-3.749.982,92	-2.809.573,26
Classe A	-1.760.409,10	-1.363.003,91
Classe B	-536.596,01	-306.137,07
Classe de base	-1.312.655,07	-1.104.836,24
Classe P	-113.987,22	-13.708,29
Classe S-Ic	-26.335,52	-21.887,75
b. Gestion administrative et comptable	-112.878,58	-78.902,91
E. Frais administratifs (-)	-107.695,63	-84.032,99
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-16.276,55	-7.960,56
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-11.331,86	-14.735,64
H. Services et biens divers (-)	-22.552,41	-43.610,98
J. Taxes	-34.281,82	-28.369,10
Classe A	-13.433,91	-11.235,67
Classe B	-4.388,18	-4.699,55
Classe de base	-10.048,78	-6.224,55
Classe P	-5.613,87	-1.167,04
Classe S-Ic	-797,08	-5.042,29
K. Autres charges (-)	-68.986,91	-67.270,09
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-2.601.410,41	-1.861.198,93
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	56.686.239,02	-4.007.907,84
VI. Impôts sur le résultat	88.494,20	7.933,06
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	56.774.733,22	-3.999.974,78

12.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

12.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OBLIGATIONS							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>26.084.969,00</u>		<u>3,35%</u>	<u>3,23%</u>
<u>OBLIGATIONS-Emises par un état</u>				<u>26.084.969,00</u>		<u>3,35%</u>	<u>3,23%</u>
EUR							
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-29	5.600.000	EUR	91,05%	5.098.716,00		0,65%	0,63%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-08-30	9.000.000	EUR	92,60%	8.334.000,00		1,07%	1,03%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 6.25% 04-01-30	7.000.000	EUR	112,31%	7.861.805,00		1,01%	0,98%
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.5% 30-04-30	5.200.000	EUR	92,12%	4.790.448,00		0,62%	0,59%
Total OBLIGATIONS				26.084.969,00		3,35%	3,23%
AUTRES TITRES DE CREANCE - Sans instruments financiers dérivés embedded							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>13.350.675,00</u>		<u>1,72%</u>	<u>1,66%</u>
EUR							
ISHARES PHYSICAL GOLD ETC	195.000	EUR	68,47	13.350.675,00		1,72%	1,66%
Total AUTRES TITRES DE CREANCE - Sans instruments financiers dérivés embedded				13.350.675,00		1,72%	1,66%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Immobiliers</u>				<u>13.425.600,00</u>		<u>1,73%</u>	<u>1,66%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>13.425.600,00</u>		<u>1,73%</u>	<u>1,66%</u>
NAGELMACKERS EURO REAL ESTATE N CAP	96.000	EUR	139,85	13.425.600,00	15,75%	1,73%	1,66%
<u>OPC-Obligations</u>				<u>285.559.512,89</u>		<u>36,74%</u>	<u>35,37%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>49.683.145,00</u>		<u>6,39%</u>	<u>6,15%</u>
XTRACKERS II EUR CORPORATE BOND SRI PAB UCITS ETF 1D	180.000	EUR	143,22	25.778.700,00	1,02%	3,32%	3,19%
XTRACKERS II EUROZONE GOVERNMENT BOND 1-3 UCITS ETF 1C	137.000	EUR	174,49	23.904.445,00	0,68%	3,07%	2,96%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>235.876.367,89</u>		<u>30,35%</u>	<u>29,22%</u>
AWF GLOBAL INFL BDS I EUR C.3DEC	77.000	EUR	150,02	11.551.540,00	1,43%	1,49%	1,43%
BLUEBAY FUNDS - BLUEBAY HIGH YIELD ESG BOND FUND S - EUR	58.500	EUR	166,21	9.723.285,00	2,89%	1,25%	1,21%
ISHARES CORE EURO GOVT BOND UCITS ETF EUR (DIST)	475.000	EUR	110,53	52.500.452,50	0,86%	6,75%	6,50%
ISHARES J.P. MORGAN ESG D EM BOND UCITS ETF EUR HEDGED ACC	3.240.000	EUR	5,00	16.211.664,00	0,45%	2,09%	2,01%
ISHARES USD TREASURY BOND 1 3 UCITS ETF USD DIS	141.000	USD	127,66	15.743.335,08	0,14%	2,02%	1,95%
N1 EURP H/Y BIC EUR C.	70.000	EUR	140,73	9.851.289,00	0,45%	1,27%	1,22%
NAGELMACKERS EURO CORP BONDS N CAP	3.560	EUR	9.993,62	35.577.287,20	22,13%	4,58%	4,41%
NAGELMACKERS INSTIT FIX 2027 N CAP	932,59	EUR	10.840,66	10.109.891,11	25,65%	1,30%	1,25%
NAGELMACKERS INSTIT VARIABLE TERM SHS N	4.860	EUR	9.386,40	45.617.904,00	26,44%	5,87%	5,65%
SSGA LUX SICAV - STATE STREET EURO CORPORATE BOND ESG SCREE	1.800.000	EUR	16,11	28.989.720,00	3,68%	3,73%	3,59%
<u>OPC-Actions</u>				<u>438.868.372,33</u>		<u>56,46%</u>	<u>54,36%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>48.549.971,35</u>		<u>6,25%</u>	<u>6,01%</u>
AMUNDI SP 500 ESG UCITS ETF ACC EUR HEDGED	175.000	EUR	106,89	18.705.750,00	0,32%	2,41%	2,32%
WISDOMTREE GLOBAL QUALITY DIVIDEND GROWTH UCITS ETF USD ACC	265.000	EUR	42,67	11.307.550,00	0,20%	1,45%	1,40%
WISDOMTREE GLOBAL QUALITY DIVIDEND GROWTH UCITS ETF USD ACC	105.000	USD	48,75	4.477.171,35	0,08%	0,58%	0,55%
XTRACKERS MSCI WORLD VALUE UCITS ETF 1C	195.000	EUR	72,10	14.059.500,00	0,29%	1,81%	1,74%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				390.318.400,98		50,21%	48,35%
GSF III GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS ENHANCED INDEX SUSTA	2.600	EUR	9.031,10	23.480.860,00	1,46%	3,02%	2,91%
GSF III GOLDMAN SACHS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQU	2.150	EUR	9.929,82	21.349.113,00	3,23%	2,75%	2,64%
ISHARES MSCI EM ESG ENHANCED UCITS ETF USD ACC	2.750.000	EUR	8,45	23.229.250,00	0,22%	2,99%	2,88%
ISHARES MSCI EMU ESG ENHANCED UCITS ETF EUR ACC	1.290.000	EUR	10,54	13.601.760,00	0,35%	1,75%	1,69%
ISHARES MSCI EUROPE ESG ENHANCED UCITS ETF EUR ACC	4.400.000	EUR	9,73	42.825.200,00	0,58%	5,51%	5,31%
ISHARES MSCI JAPAN ESG ENHANCED UCITS ETF USD ACC	2.000.000	EUR	8,73	17.466.000,00	0,66%	2,25%	2,16%
ISHARES MSCI USA ESG ENHANCED UCITS ETF USD ACC	6.650.000	USD	13,45	78.243.505,64	0,27%	10,06%	9,69%
JPMORGAN ETFS IRELAND ICAV US RESEARCH ENHANCED INDEX EQUIT	1.230.000	USD	74,36	79.998.950,41	0,62%	10,29%	9,91%
NAGELMACKERS EURO SMALL MID CAP N CAP	62.000	EUR	228,40	14.160.800,00	10,94%	1,82%	1,75%
NAGELMACKERS INSTIT EUROPEAN EQUITIES N	1.200	EUR	20.768,25	24.921.900,00	16,08%	3,20%	3,09%
SCHRODER INTERN SEL GLOBAL EMERGING MARKET OPPORTUNITIES C	485.000	EUR	45,49	22.061.971,00	0,60%	2,84%	2,73%
UBS (IRL) ETF PLC - MSCI UNITED KINGDOM IMI SOCIALY RESPON	295.035	GBP	19,45	6.661.064,17	0,69%	0,86%	0,83%
UBS(LUX)FUND SOLUTIONS ? MSCI USA SOCIALY RESPONSIBLE UCIT	86.000	USD	296,70	22.318.026,76	0,75%	2,87%	2,76%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				737.853.485,22		94,93%	91,39%
TOTAL PORTEFEUILLE				777.289.129,22		100,00%	96,28%
Avoirs bancaires à vue				32.179.880,77			3,98%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		21.619.963,04			2,68%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		7.617.222,13			0,94%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		DKK		2.871.678,63			0,35%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		70.933,06			0,01%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		83,91			0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				32.179.880,77			3,98%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				76.709,23			0,01%
AUTRES				-2.204.232,15			-0,27%
TOTAL DE L'ACTIF NET				807.341.487,07			100,00%

12.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Irlande	52,54%
Luxembourg	25,60%
Belgique	18,50%
Italie	1,07%
Allemagne	1,01%
France	0,66%
Espagne	0,62%
TOTAL	100,00%
Par secteur	
Fonds d'investissement	69,67%
Holding et sociétés financières	26,97%
Pays et gouvernements	3,36%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	73,31%
USD	25,83%
GBP	0,86%
TOTAL	100,00%

12.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	73.599.907,20
Ventes	34.344.538,78
Total 1	107.944.445,98
Souscriptions	97.398.780,63
Remboursements	54.208.946,38
Total 2	151.607.727,01
Moyenne de référence de l'actif net total	757.158.391,20
Taux de rotation	-5,77%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

12.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe A - Cap	4.192.878	1.300.467	11.859,91	2.148,07	600.262	13.407,718	21.259,127	4.994,18	273.192,321
Classe A - Dis	58.101,161	35.998,455	191.936,632	68.989,657	24.887,707	236.038,582	228.363,736	214.044,153	4.808.245,783
Classe B - Cap		3,00	2.621,594	19,389	2,00	2.638,983			52.779,66
Classe B - Dis	35.464,453	3.851,211	53.591,657	56.177,489	7.610,071	102.159,075	153.378,756	134.403,156	2.044.583,639
Classe P - Cap	25.581,672		25.581,672			25.581,672	41.743,178		67.324,85
Classe P - Dis				25.736,428	55,00	25.681,428	17.985,041	1.110,00	42.556,469
Classe S-lc - Cap	177,00		177,00			177,00			177,00
Classe de base - Cap	2.295,908	1.939,784	11.912,991	3.394,395	1.615,445	13.691,941	21.055,96	7.159,637	303.307,049
Classe de base - Dis	43.820,09	34.682,477	145.322,523	44.553,818	34.064,749	155.811,592	276.317,624	122.020,074	3.330.178,142
TOTAL			443.003,979			575.187,991			10.922.344,913

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe A - Cap	5.304.940,43	1.605.707,34	2.838.068,53	805.461,54	2.209.039,33	1.922.699,39
Classe A - Dis	71.790.806,31	44.795.964,65	88.803.009,24	31.968.336,52	27.737.441,89	21.884.250,51
Classe B - Cap		3.570,66	24.270,37	2.505,50		
Classe B - Dis	40.341.765,80	4.303.700,60	66.509.912,04	9.053.042,27	15.005.788,17	15.012.501,85
Classe P - Cap	2.617.201,99				4.612.474,60	
Classe P - Dis			26.189.967,45	55.840,88	18.700.963,59	1.166.290,58
Classe S-lc - Cap	17.809.131,35					
Classe de base - Cap	2.863.332,74	2.361.051,96	4.366.540,74	2.117.013,91	2.789.959,26	795.148,78
Classe de base - Dis	48.305.124,15	38.264.713,03	50.945.020,73	38.896.820,55	26.343.113,79	13.428.055,27
TOTAL	189.032.302,77	91.334.708,24	239.676.789,10	82.899.021,17	97.398.780,63	54.208.946,38

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe A - Cap	15.467.010,11	1.304,14	18.303.709,22	1.365,16	20.069.454,67	73,46
Classe A - Dis	246.596.396,80	1.284,78	313.740.807,01	1.329,19	342.582.540,81	71,25
Classe B - Cap	3.126.446,05	1.192,57	3.301.388,85	1.251,01	3.556.854,23	67,39
Classe B - Dis	63.027.390,41	1.176,07	124.462.413,27	1.218,32	133.348.799,49	65,22
Classe P - Cap	2.600.103,51	101,64	2.734.328,10	106,89	7.762.365,59	115,30
Classe P - Dis			26.393.620,60	1.027,73	46.969.028,71	1.103,69
Classe S-Ic - Cap	17.864.529,30	100.929,54	18.833.033,25	106.401,32	20.345.286,44	114.945,12
Classe de base - Cap	15.267.633,46	1.281,60	18.331.576,68	1.338,86	21.829.812,09	71,97
Classe de base - Dis	166.432.699,13	1.145,26	184.431.708,29	1.183,68	210.877.345,04	63,32
TOTAL	530.382.208,77		710.532.585,27		807.341.487,07	

12.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

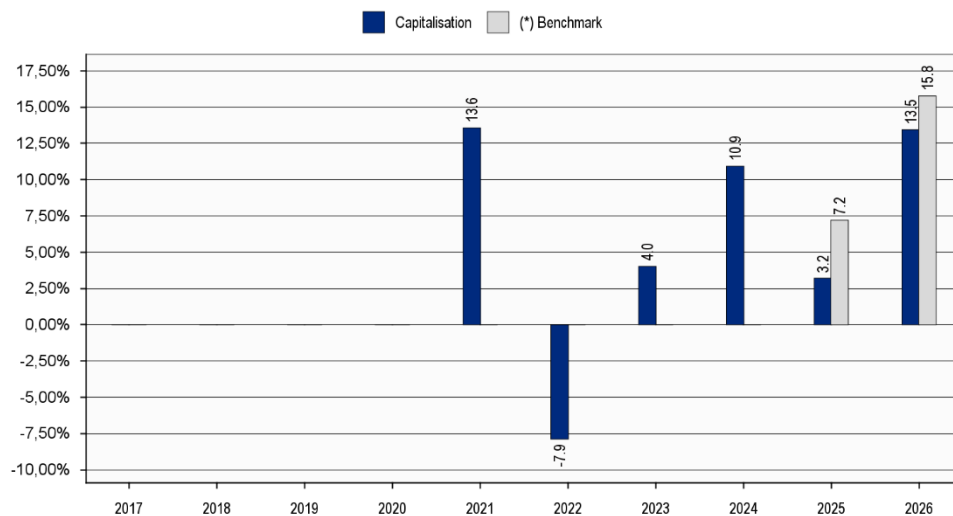
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

*Classes de base, classes A et B : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

*Classes P et S-Ic : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECPTREU) (21.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (21.5%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (7.75%) en MSCI DAILY TR (16.5%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (5.75%) en MSCI Japan Net Total Return Index (5.25%) en MSCI USA Net Return USD Index (19.75%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
13,45% (en EUR)	15,77% (en EUR)	9,11% (en EUR)	4,47% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

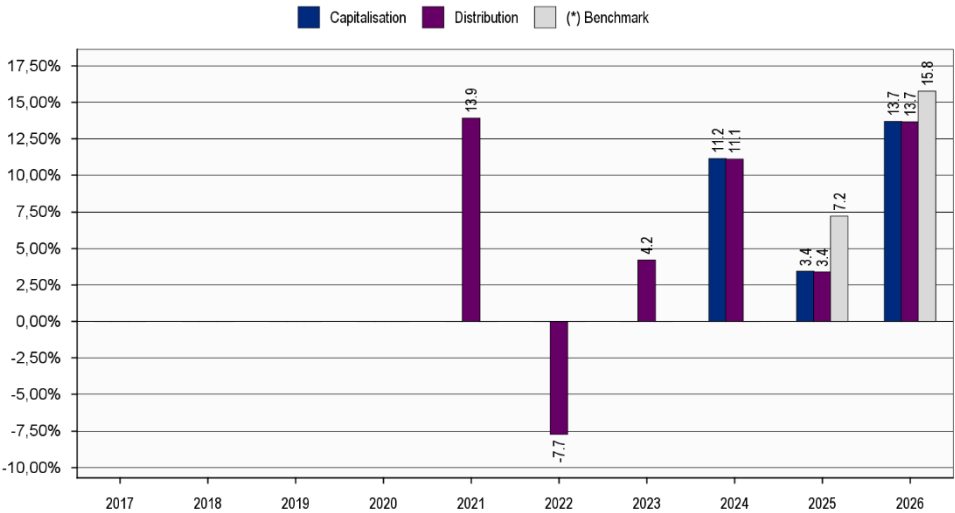
VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe B

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECPTREU) (21.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (21.5%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (7.75%) en MSCI DAILY TR (16.5%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (5.75%) en MSCI Japan Net Total Return Index (5.25%) en MSCI USA Net Return USD Index (19.75%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans
Part	Benchmark	Part
13,69% (en EUR)	15,77% (en EUR)	9,34% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Distribution

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
13,67% (en EUR)	15,77% (en EUR)	9,30% (en EUR)	4,66% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left((1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = \left[\alpha \times \left(\frac{VNI_{t+1}}{VNI_t} \right) \right] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = \left[1 + \left(\frac{D_t}{VNI_{ex,t}} \right) \right] \left[1 + \left(\frac{D_{t+1}}{VNI_{ex,t+1}} \right) \right] \dots \left[1 + \left(\frac{D_{t+n}}{VNI_{ex,t+n}} \right) \right]$$

avec

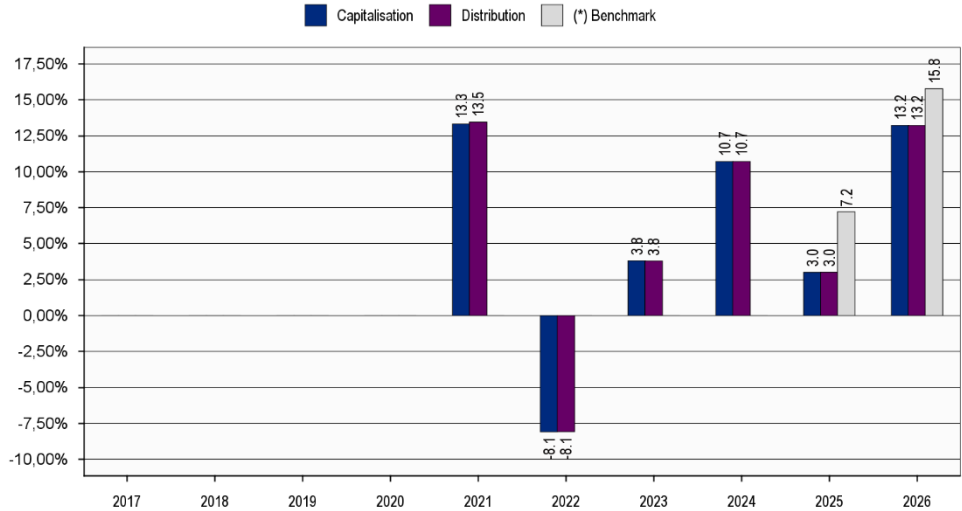
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex,t}, \dots, VNI_{ex,t+n}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe de base

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECP TREU) (21.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (21.5%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (7.75%) en MSCI DAILY TR (16.5%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (5.75%) en MSCI Japan Net Total Return Index (5.25%) en MSCI USA Net Return USD Index (19.75%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
13,22% (en EUR)	15,77% (en EUR)	8,89% (en EUR)	4,26% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

Distribution

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
13,22% (en EUR)	15,77% (en EUR)	8,89% (en EUR)	4,26% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\left[(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{(1/n)} - 1 \right)$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = \left[\alpha \times \left(\frac{VNI_{t+1}}{VNI_t} \right) - 1 \right]$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = \left[1 + \left(\frac{D_t}{VNI_{ex_t}} \right) \right] \left[1 + \left(\frac{D_{t+1}}{VNI_{ex_{t+1}}} \right) \right] \dots \left[1 + \left(\frac{D_{t+n}}{VNI_{ex_{t+n}}} \right) \right]$$

avec

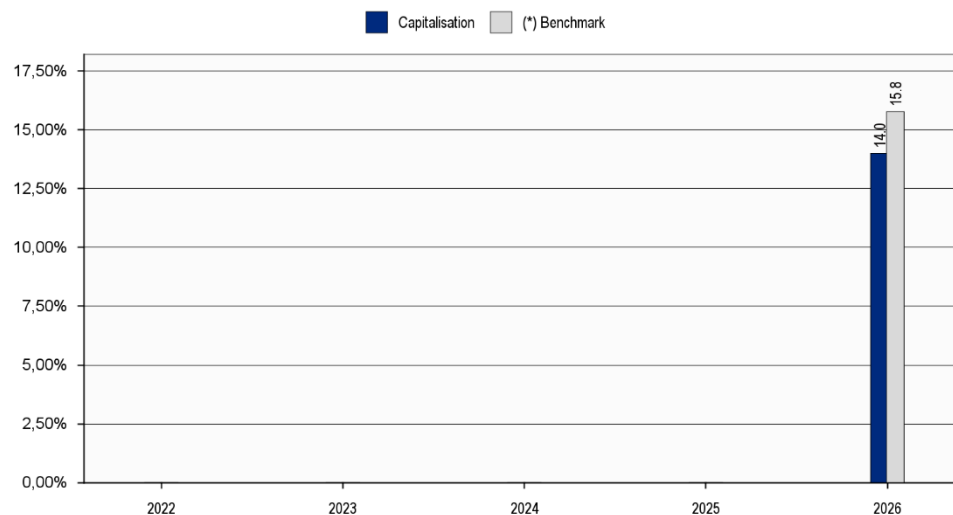
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe P

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECP TREU) (21.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (21.5%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (7.75%) en MSCI DAILY TR (16.5%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (5.75%) en MSCI Japan Net Total Return Index (5.25%) en MSCI USA Net Return USD Index (19.75%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
14,00% (en EUR)	15,77% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

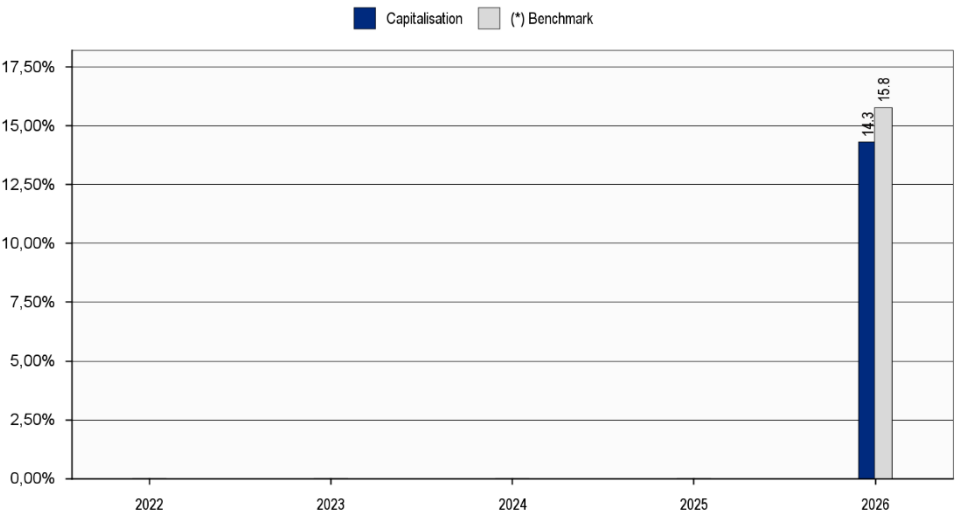
VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe S-Ic

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECPTREU) (21.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (21.5%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (7.75%) en MSCI DAILY TR (16.5%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (5.75%) en MSCI Japan Net Total Return Index (5.25%) en MSCI USA Net Return USD Index (19.75%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
14,31% (en EUR)	15,77% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

12.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Classe de base (Cap) - BE6317808044	1,54%	0,03%
Classe de base (Dis) - BE6317811071	1,54%	0,03%
Classe A (Cap) - BE6317809059	1,34%	0,03%
Classe A (Dis) - BE6317812087	1,34%	0,03%
Classe B (Cap) - BE6317810065	1,13%	0,03%
Classe B (Dis) - BE6317813093	1,15%	0,03%
Classe P (Cap) - BE6349866523	0,85%	0,03%
Classe P (Dis) - BE6349867539	0,89%	0,03%
Classe S-Ic (Cap) - BE6351272032	0,58%	0,03%

* Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

12.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,20% sur une base annuelle pour la classe de base, 1,00% pour la classe A, 0,80% pour la classe B, 0,50% pour la classe P et 0,25% pour la classe S-IC. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50%.

NOTE 5 – Impôts sur le résultat

La rubrique « VI. Impôts sur le résultat » du compte de résultat est positive parce que l'impôt payé en 2026 était inférieur à la provision.

13 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE

13.1 . RAPPORT DE GESTION

13.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE a été lancé le 20 décembre 2019.

Conformément à l'article 6 des statuts, le Conseil d'administration a décidé qu'à partir du 27 février 2026, un split des actions des compartiments et classes suivants sera effectué :

- Classe A capitalisation BE6317794871
- Classe A distribution BE6317791844
- Classe B capitalisation BE6317792859
- Classe B distribution BE6317795886
- Classe de base capitalisation BE6317790838
- Classe de base distribution BE6317793865

Concrètement, ce fractionnement (« stock split ») signifie que, pour 1 action ancienne, les actionnaires recevront 20 actions nouvelles dans le compartiment dans lequel ils investissent.

Période et prix de souscription initiale:

- Part de capitalisation-classe de base : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe A : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe B : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe P : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe S-lc : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe de base : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe A : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe B : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe P : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 100,00 EUR par part.

13.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

13.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE vise à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment investira au moins 60 % dans des parts d'autres organismes de placement collectif (OPC).

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs du compartiment seront investis comme suit :

- Un minimum de 60 % de l'actif net sera investi dans des OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF » ;
- Jusqu'à 40 % de l'actif net sera investi directement dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire.

En utilisant les instruments ci-dessus, dans des conditions normales de marché, l'exposition aux différentes classes d'actifs est la suivante :

- Actions : 13,5% – 35% ;
- Obligations : 15% – 86,5% ;
- Instruments du marché monétaire : 0 – 71,5% ;
- Investissements alternatifs : 0 – 20%.

L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère conservateur se reflète toujours. Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE.

Les ETF (Exchange Traded Funds), également appelés trackers, sont des OPC négociés en bourse. Comme un fonds de placement traditionnel, un ETF donne accès à un portefeuille complet d'actions, d'obligations ou d'autres titres, tels que les matières premières ou l'immobilier. Cependant, parce qu'il est négocié en bourse comme une action, un ETF diffère d'un OPC traditionnel.

Un ETF tente généralement de reproduire le plus fidèlement possible la performance d'un indice de marché particulier.

Les investissements alternatifs sont des investissements qui ne relèvent pas des catégories traditionnelles d'actions ou d'obligations et qui, en tant que tels, cherchent à être décorrélés de ces catégories d'actifs traditionnelles, souvent pour couvrir certains risques. Les produits dérivés (options, swaps, futures, ...) peuvent être utilisés à cet effet, ainsi que les OPC (y compris les ETF) qui travaillent avec des produits dérivés sous-jacents, des matières premières, des fonds multi-actifs, ...

Liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %.

Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de sélections positives et négatives ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplique synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) - Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Le compartiment investit au moins 50% de l'actif net investi en OPC dans des fonds qui soit promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et investissent dans des émetteurs appliquant des pratiques de bonne gouvernance (i.e. article 8 du Règlement SFDR), soit dans des fonds appliquant des investissements durables (i.e. article 9 du Règlement SFDR).
- 2) au moins 75 % de l'actif du compartiment doit répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Pour atteindre cette part minimale, tous les investissements, tant dans les OPC que dans les investissements directs, sont pris en compte, pour lesquels un processus interne de sélection ESG a été appliqué, dans le cadre duquel le gestionnaire donne la préférence aux investissements ayant une meilleure performance ESG au sein de leur groupe de pairs (comme décrit ci-dessous dans l'approche Best-in-class).
- 3) Politique d'exclusion : Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables), à l'exception des liquidités, des produits dérivés et des OPC non gérés par la Banque Nagelmackers (« OPC externes »). Les OPC externes peuvent contenir des investissements qui seraient autrement exclus en vertu de la politique d'exclusion

de la Banque Nagelmackers. Les OPC externes peuvent représenter une part importante du portefeuille et ne sont pas soumis à la politique d'exclusion. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

- 4) Tous les investissements directs dans les entreprises suivent des pratiques de bonne gouvernance. La bonne gouvernance est prise en compte par l'intégration de critères de gouvernance dans le modèle interne de notation ESG, un filtrage normatif sur la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies (cf. Politique d'exclusion) et l'actionnariat actif.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. *Approche best-in-class*

Les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne pour les fonds externes et les investissements directs dans les entreprises et les gouvernements. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les fonds, entreprises et gouvernements sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Lors de l'évaluation des pays, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont également inclus dans le score ESG. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon l'univers auquel le fonds appartient, le degré de développement d'un pays et, pour les entreprises, le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des fonds, entreprises et pays. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les fonds, entreprises et pays sont ensuite classés (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (sur la base de la classe d'actif et de la région pour les fonds, de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises et des pays développés par rapport aux pays émergents pour les pays) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les fonds, entreprises et pays sont classés en fonction de leur score ESG. Le gestionnaire privilégie les fonds, les entreprises et les pays ayant une meilleure performance ESG par groupe de pairs en excluant les scores ESG les plus faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores de 8 à 10).

B. *Actionnariat actif*

Le vote et le dialogue avec les entreprises (engagement) s'appliquent aux investissements directs dans les actions et les biens immobiliers cotés, ainsi que dans les fonds sous-jacents gérés par la Banque Nagelmackers, dans le compartiment. Les activités d'engagement peuvent être menées individuellement ou dans le cadre d'engagements collaboratifs. Lors de la sélection des fonds externes, l'approche du gestionnaire externe en matière d'engagement est également évaluée. De plus amples informations sur les activités de vote et d'engagement relatives au compartiment peuvent être trouvées sur le site Internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Engagement-Policy-FR.pdf>).

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes, d'entreprises, de gestionnaires de fonds externes et de logiciels spécialisés. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si ce contrôle révèle qu'un investissement particulier est en infraction et que, de ce fait, le compartiment ne respecte plus la pondération minimale prédéfinie de 75 % dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, cet investissement doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une évaluation en matière de durabilité basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la Sicav.

Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit directement et indirectement (au travers d'OPC) sont émis par tous types d'émetteurs : États, collectivités publiques, organismes publics internationaux et sociétés privées. Au moins 50 % de la section obligataire, mesurée au travers d'investissements directs ou indirects (au travers d'OPC), bénéficie d'une notation "investment grade".

Les obligations « investment grade » sont émises par des émetteurs qui reçoivent une certaine notation selon des conventions du marché. Cette notation varie de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation.

Elles s'opposent aux obligations « non-investment grade », également appelées « speculative grade » ou « high yield » (haut rendement). Ces obligations, recevant une notation allant de BB à D selon la même échelle de Standard & Poor's, sont associées à un risque considérablement plus élevé. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut (c-à-d risque de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital). Plus la notation est élevée (AAA), plus le risque est faible. Plus la notation est basse (non-investment grade D), plus le risque est élevé.

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. L'utilisation de dérivés peut avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

13.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

13.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

13.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise la combinaison d'indicateurs suivante comme référence : 34,50% Bloomberg Barclays, Euro Aggregate Treasury Total Return Index, 34,50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index, 8,75% MSCI EMU Net Total Return Index, 3,00% MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index, 10,25% MSCI USA Net Total Return Index, 2,75% MSCI Japan Net Total Return Index, 4,25% MSCI Emerging Markets Net Total Return Index et 2,00% BCE Euro Short-term Rate Index.

MSCI Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices MSCI. Bloomberg Index Services Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices Bloomberg Barclays. MSCI Limited et Bloomberg Index Services Limited sont enregistrés

auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority). Des informations détaillées sur les indices, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site web MSCI (www.msci.com) et Bloomberg concerné (www.bloomberg.com/professional/product/indices).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de distribution « Classe de base » (BE6317793865) : 0,94%.

13.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds Nagelmackers Private Fund Conservative (Base – Cap) a réalisé un rendement de 3,92% durant le premier semestre 2026. Le second trimestre est marqué par l'optimisme des investisseurs soutenu par la poursuite du cycle d'investissement lié à l'intelligence artificielle, la résilience de l'activité économique mondiale et l'apaisement progressif des tensions géopolitiques au Moyen-Orient qui avait enflammé les marchés au cours du premier trimestre.

Rétrospective

La sous-pondération des obligations a été maintenue et a oscillé aux alentours de 65% sur le semestre. Le marché obligataire mondial semble stable d'apparence en s'appréciant de 0,26% sur la période, mais volatil selon les segments et l'actualité. Après avoir fluctué entre 2,65% et 3,20% durant la période, le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,85% en clôture, retrouvant ainsi son niveau de fin d'année. Les rendements américains à 10 ans ont suivi une tendance haussière, passant de 4,16% à 4,46%. Cette hausse des rendements se justifie sous l'effet des craintes de résurgence de l'inflation dues aux fluctuations des prix de l'énergie et de possibles hausses de taux par les banques centrales. Durant le semestre, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux inchangés, tandis que la Banque centrale européenne et la Banque du Japon ont procédé à des relèvements de taux.

Au sein de la poche obligataire, l'allocation est restée prudente en matière de duration et de qualité de crédit. Sur le plan de la performance, les obligations d'entreprises de bonne qualité ont affiché des performances similaires aux emprunts d'État, avec une volatilité moindre, soutenues par la solidité des fondamentaux des émetteurs. La dette à haut rendement et la dette émergente couverte en euros ont connu un bon second trimestre (+3,8% et +3,3%). Enfin, la détention de dette américaine ressort comme la plus contributive sur le semestre, avec un gain de 3,5% en euro, un phénomène imputable à l'impact favorable des parités de change.

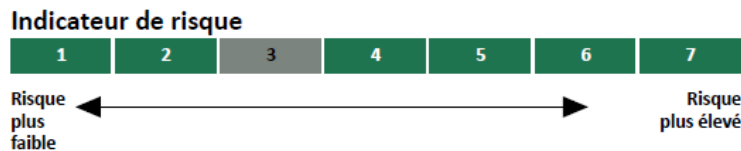
La pondération des actions a évolué entre une position de sous-pondération et une position neutre au cours du semestre, pour s'établir à 30% en fin de période. Dans l'ensemble, le semestre a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique dans la performance des marchés financiers mondiaux. Le relâchement du conflit au Moyen-Orient a également soutenu les cours. Notons une nette surperformance des secteurs technologiques, des semi-conducteurs et des infrastructures numériques ainsi que des économies asiatiques fortement intégrées aux chaînes de valeur de l'IA, notamment la Corée du Sud, Taïwan et, dans une moindre mesure, le Japon. Les États-Unis ont également bénéficié de résultats d'entreprises robustes et d'un environnement monétaire relativement stable. À l'inverse, la Chine est restée pénalisée par une croissance intérieure hésitante et les difficultés persistantes de son secteur immobilier. Ainsi, l'indice MSCI ACWI a affiché un rendement de 14,65% en euros à la fin juin. Les métaux précieux souffrent sur le semestre (-4%), pénalisés par des prises de bénéfices et la perspective de taux plus élevés.

La gestion de la poche actions a été pilotée en fonction du contexte géopolitique et des excès de marché qui en ont résulté. Les principaux arbitrages ont porté sur la réduction de la couverture en dollars américains à l'approche du seuil de 1,20 fin janvier. Fin février, les lignes individuelles ont été liquidées afin de diminuer l'exposition aux actions et au secteur technologique en particulier (Nvidia, Microsoft). Début mars, un biais en faveur des valeurs décotées, associé à une méthodologie sectoriellement neutre, a été introduit au sein du portefeuille via l'ajout de l'ETF X-trackers MSCI World Value. Par ailleurs, les flux ont été mis à profit pour procéder à plusieurs ajustements tactiques, notamment sur l'exposition aux obligations. Dans le même temps, des prises de bénéfices ont été réalisées sur les positions en marchés émergents ainsi que sur le secteur de la santé. À la fin du mois de juin, les liquidités s'établissent environ à 3% du portefeuille, tandis que l'exposition à l'or s'élevait à moins de 2%.

13.1.8 . Politique future

Le premier semestre 2026 a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique et de l'intelligence artificielle dans la progression des marchés financiers. Malgré la résilience de l'économie mondiale et des résultats d'entreprises globalement solides, l'environnement reste marqué par de nombreuses incertitudes. Une trêve fragile au Moyen-Orient, les interrogations sur la pérennité de la croissance mondiale et les risques inflationnistes continuent d'alimenter la volatilité. Dans ce contexte, une approche prudente demeure de mise, privilégiant la diversification et une gestion disciplinée des risques afin de ne pas entraver les objectifs de long terme.

13.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible à moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

13.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	112.360.441,15	101.599.082,21
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	109.164.847,85	96.034.900,44
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	6.829.085,50	5.793.260,00
b. Autres titres de créance		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »	2.122.415,00	
B. Instruments du marché monétaire		937.979,00
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions		674.847,17
E. OPC à nombre variable de parts	100.213.347,35	88.628.814,27
III. Créances et dettes à plus d'un an		-9.321,33
B. Dettes		-9.321,33
IV. Créances et dettes à un an au plus	-2.791,51	-5.808,37
A. Créances		
a. Montants à recevoir		23,00
b. Avoirs fiscaux		200,28
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-2.791,51	-6.031,65
V. Dépôts et liquidités	3.419.953,09	5.751.548,63
A. Avoirs bancaires à vue	3.419.953,09	5.751.548,63
VI. Comptes de régularisation	-221.568,28	-172.237,16
B. Produits acquis	68.363,91	74.572,13
C. Charges à imputer (-)	-289.932,19	-246.809,29
TOTAL CAPITAUX PROPRES	112.360.441,15	101.599.082,21
A. Capital	103.194.898,30	99.213.853,62
B. Participations au résultat	-43.091,60	-87.711,16
C. Résultat reporté	4.734.128,37	2.578.958,63
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	4.474.506,08	-106.018,88

13.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	4.633.489,37	45.926,54
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-263.749,60	81.061,10
b. Autres titres de créance		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »	103.907,60	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-133.860,19	6.943,12
E. OPC à nombre variable de parts	4.532.828,48	1.749.112,44
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	394.363,08	-1.791.190,12
II. Produits et charges des placements	341.351,16	335.337,49
A. Dividendes	247.878,18	234.204,90
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	73.703,10	71.880,08
b. Dépôts et liquidités	19.856,72	29.501,28
C. Intérêts d'emprunts (-)		-45,95
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-86,84	-437,92
F. Autres produits provenant des placements		235,10
III. Autres produits	51,48	
B. Autres	51,48	
IV. Coûts d'exploitation	-514.244,21	-488.747,08
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-3.600,95	-16.447,55
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-8.945,45	-10.544,99
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-417.916,40	-370.100,10
Classe A	-140.899,09	-113.498,00
Classe B	-101.013,94	-95.583,18
Classe de base	-131.516,01	-125.822,48
Classe P	-27.070,73	-20.644,35
Classe S-Ic	-17.416,63	-14.552,09
b. Gestion administrative et comptable	-24.814,09	-17.727,36
E. Frais administratifs (-)	-19.401,14	-18.104,28
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-3.907,12	-2.957,43
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.730,38	-11.573,90
H. Services et biens divers (-)	-16.438,96	-26.847,02
J. Taxes	-2.816,12	-6.006,22
Classe A	-618,32	-671,50
Classe B	-264,52	442,73
Classe de base	-622,43	-626,16
Classe P	-825,90	-1.854,57
Classe S-Ic	-484,95	-3.296,72
K. Autres charges (-)	-8.673,60	-8.438,23
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-172.841,57	-153.409,59
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	4.460.647,80	-107.483,05
VI. Impôts sur le résultat	13.858,28	1.464,17
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	4.474.506,08	-106.018,88

13.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

13.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OBLIGATIONS							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>6.829.085,50</u>		<u>6,26%</u>	<u>6,08%</u>
<u>OBLIGATIONS-Emises par un état</u>				<u>6.829.085,50</u>		<u>6,26%</u>	<u>6,08%</u>
EUR							
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-29	1.400.000	EUR	91,05%	1.274.679,00		1,17%	1,14%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-08-30	2.500.000	EUR	92,60%	2.315.000,00		2,12%	2,06%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 6.25% 04-01-30	1.900.000	EUR	112,31%	2.133.918,50		1,96%	1,90%
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.5% 30-04-30	1.200.000	EUR	92,12%	1.105.488,00		1,01%	0,98%
Total OBLIGATIONS				6.829.085,50		6,26%	6,08%
AUTRES TITRES DE CREANCE - Sans instruments financiers dérivés embedded							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>2.122.415,00</u>		<u>1,94%</u>	<u>1,89%</u>
EUR							
ISHARES PHYSICAL GOLD ETC	31.000	EUR	68,47	2.122.415,00		1,94%	1,89%
Total AUTRES TITRES DE CREANCE - Sans instruments financiers dérivés embedded				2.122.415,00		1,94%	1,89%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Immobiliers</u>				<u>1.678.200,00</u>		<u>1,54%</u>	<u>1,49%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>1.678.200,00</u>		<u>1,54%</u>	<u>1,49%</u>
NAGELMACKERS EURO REAL ESTATE N CAP	12.000	EUR	139,85	1.678.200,00	1,97%	1,54%	1,49%
<u>OPC-Obligations</u>				<u>66.055.581,14</u>		<u>60,51%</u>	<u>58,79%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>8.951.014,73</u>		<u>8,20%</u>	<u>7,97%</u>
XTRACKERS II EUR CORPORATE BOND SRI PAB UCITS ETF 1D	44.000	EUR	143,22	6.301.460,00	0,25%	5,77%	5,61%
XTRACKERS II EUROZONE GOVERNMENT BOND 1-3 UCITS ETF 1C	15.185	EUR	174,49	2.649.554,73	0,08%	2,43%	2,36%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>57.104.566,41</u>		<u>52,31%</u>	<u>50,82%</u>
AWF GLOBAL INFL BDS I EUR C.3DEC	22.000	EUR	150,02	3.300.440,00	0,41%	3,02%	2,94%
BLUEBAY FUNDS - BLUEBAY HIGH YIELD ESG BOND FUND S - EUR	15.700	EUR	166,21	2.609.497,00	0,77%	2,39%	2,32%
ISHARES CORE EURO GOVT BOND UCITS ETF EUR (DIST)	68.000	EUR	110,53	7.515.935,00	0,12%	6,89%	6,69%
ISHARES J.P. MORGAN ESG D EM BOND UCITS ETF EUR HEDGED ACC	920.000	EUR	5,00	4.603.312,00	0,13%	4,22%	4,10%
ISHARES USD TREASURY BOND 1 3 UCITS ETF USD DIS	40.000	USD	127,66	4.466.194,35	0,04%	4,09%	3,97%
N1 EURP H/Y BIC EUR C.	16.800	EUR	140,73	2.364.309,36	0,11%	2,17%	2,10%
NAGELMACKERS EURO CORP BONDS N CAP	752	EUR	9.993,62	7.515.202,24	4,67%	6,88%	6,69%
NAGELMACKERS INSTIT FIX 2027 N CAP	223,86	EUR	10.840,66	2.426.790,15	6,16%	2,22%	2,16%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	323	EUR	10.452,97	3.376.309,31	5,74%	3,09%	3,00%
NAGELMACKERS INSTIT VARIABLE TERM SHS N	1.270	EUR	9.386,40	11.920.728,00	6,91%	10,92%	10,61%
SSGA LUX SICAV - STATE STREET EURO CORPORATE BOND ESG SCREE	435.000	EUR	16,11	7.005.849,00	0,89%	6,42%	6,24%
<u>OPC-Actions</u>				<u>32.479.566,21</u>		<u>29,75%</u>	<u>28,91%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>4.423.810,00</u>		<u>4,05%</u>	<u>3,94%</u>
AMUNDI SP 500 ESG UCITS ETF ACC EUR HEDGED	14.000	EUR	106,89	1.496.460,00	0,03%	1,37%	1,33%
ISHARES EDGE MSCI WORLD MINIMUM VOLATILITY ESG UCITS ETF US	230.000	EUR	7,09	1.629.550,00	0,44%	1,49%	1,45%
XTRACKERS MSCI WORLD VALUE UCITS ETF 1C	18.000	EUR	72,10	1.297.800,00	0,03%	1,19%	1,16%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>28.055.756,21</u>		<u>25,70%</u>	<u>24,97%</u>
GSF III GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS ENHANCED INDEX SUSTA	175	EUR	9.031,10	1.580.442,50	0,10%	1,45%	1,41%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
ISHARES MSCI EM ESG ENHANCED UCITS ETF USD ACC	200.000	EUR	8,45	1.689.400,00	0,02%	1,55%	1,50%
ISHARES MSCI EUROPE ESG ENHANCED UCITS ETF EUR ACC	400.000	EUR	9,73	3.893.200,00	0,05%	3,57%	3,46%
ISHARES MSCI JAPAN ESG ENHANCED UCITS ETF USD ACC	170.000	EUR	8,73	1.484.610,00	0,06%	1,36%	1,32%
ISHARES MSCI USA ESG ENHANCED UCITS ETF USD ACC	535.000	USD	13,45	6.294.778,27	0,02%	5,76%	5,60%
JPMORGAN ETFS IRELAND ICAV US RESEARCH ENHANCED INDEX EQUIT	98.000	USD	74,36	6.373.900,11	0,05%	5,84%	5,67%
NAGELMACKERS EURO SMALL MID CAP N CAP	5.900	EUR	228,40	1.347.560,00	1,04%	1,23%	1,20%
NAGELMACKERS INSTIT EUROPEAN EQUITIES N	155	EUR	20.768,25	3.219.078,75	2,08%	2,95%	2,87%
SCHRODER INTERN SEL GLOBAL EMERGING MARKET OPPORTUNITIES C	35.000	EUR	45,49	1.592.101,00	0,04%	1,46%	1,42%
UBS (IRL) ETF PLC - MSCI UNITED KINGDOM IMI SOCIALLY RESPON	25.720	GBP	19,45	580.685,58	0,06%	0,53%	0,52%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				100.213.347,35		91,80%	89,19%
TOTAL PORTEFEUILLE				109.164.847,85		100,00%	97,16%
Avoirs bancaires à vue				3.419.953,09			3,04%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.667.346,64			1,48%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		1.522.030,48			1,35%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		DKK		224.392,30			0,20%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		6.183,67			0,01%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				3.419.953,09			3,04%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-2.791,51			0,00%
AUTRES				-221.568,28			-0,20%
TOTAL DE L'ACTIF NET				112.360.441,15			100,00%

13.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Irlande	39,80%
Belgique	28,84%
Luxembourg	25,10%
Italie	2,12%
Allemagne	1,96%
France	1,17%
Espagne	1,01%
TOTAL	100,00%
Par secteur	
Fonds d'investissement	54,58%
Holding et sociétés financières	37,67%
Pays et gouvernements	6,26%
Banques et institutions financières	1,49%
TOTAL	100,00%
Par devise	
EUR	83,77%
USD	15,70%
GBP	0,53%
TOTAL	100,00%

13.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er semestre
Achats	5.338.191,41
Ventes	3.183.433,81
Total 1	8.521.625,22
Souscriptions	11.236.467,93
Remboursements	10.109.226,47
Total 2	21.345.694,40
Moyenne de référence de l'actif net total	109.122.586,02
Taux de rotation	-11,75%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

13.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe A - Cap	2.405		1.285,396	1.492,013	195,00	2.582,409	18.301,323	9.463,46	60.486,043
Classe A - Dis	10.363,753	7.283,095	22.608,626	6.650,581	1.770,546	27.488,661	20.600,812	67.081,102	494.283,567
Classe B - Cap			1.067,03	1.000,00	1.017,00	1.050,03		4.000,00	17.000,60
Classe B - Dis	7.766,915	5.567,122	23.284,08	1.532,951	2.750,485	22.066,546	82.708,359	473,00	533.428,799
Classe P - Cap	92.444,106	1.040,00	91.404,106	901,193	115,00	92.190,299	9.708	7.130,00	85.070,007
Classe P - Dis				20.720,593		20.720,593	36,86		20.757,453
Classe S-lc - Cap	145,046		145,046	0,034	0,10	144,98	0,026		145,006
Classe de base - Cap	209,188	10,00	555,099	587,887	10,55	1.132,436	6.199,499		29.353,315
Classe de base - Dis	4.159,675	5.505,738	21.878,212	5.071,346	5.537,026	21.412,532	42.990,971	54.718,197	411.194,712
TOTAL			162.227,595			188.788,486			1.651.719,502

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe A - Cap	2.419,77		1.584.417,45	193.874,85	1.002.907,80	507.558,26
Classe A - Dis	10.565.358,40	7.394.384,56	6.856.415,53	1.838.532,85	1.594.853,26	4.510.195,72
Classe B - Cap			1.138.390,00	1.162.792,78		235.400,00
Classe B - Dis	8.301.540,96	5.928.539,37	1.675.364,52	3.023.394,49	5.136.068,43	46.063,11
Classe P - Cap	9.272.635,61	106.032,75	91.802,58	12.064,80	1.033,90	754.853,10
Classe P - Dis			2.072.361,95		3.733,73	
Classe S-lc - Cap	14.760.328,68		3.331,01	10.566,00	2.773,80	
Classe de base - Cap	206.971,36	10.209,90	614.632,18	11.133,34	363.337,63	
Classe de base - Dis	4.091.063,54	5.436.033,18	5.090.079,97	5.579.601,65	3.131.759,38	4.055.156,28
TOTAL	47.200.318,32	18.875.199,76	19.126.795,19	11.831.960,76	11.236.467,93	10.109.226,47

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe A - Cap	1.353.099,64	1.052,67	2.802.221,20	1.085,12	3.414.035,44	56,44
Classe A - Dis	23.535.948,13	1.041,02	28.861.263,84	1.049,93	26.774.950,07	54,17
Classe B - Cap	1.208.026,98	1.132,14	1.228.284,88	1.169,76	1.035.390,28	60,90
Classe B - Dis	25.486.436,96	1.094,59	24.378.719,20	1.104,78	30.397.794,82	56,99
Classe P - Cap	9.243.692,73	101,13	9.652.471,77	104,70	9.287.059,65	109,17
Classe P - Dis			2.087.372,13	100,74	2.175.623,95	104,81
Classe S-Ic - Cap	14.738.984,81	101.615,93	15.290.042,28	105.463,11	15.965.197,60	110.100,26
Classe de base - Cap	579.953,95	1.044,78	1.217.194,93	1.074,85	1.639.322,40	55,85
Classe de base - Dis	22.173.944,86	1.013,52	21.866.276,46	1.021,19	21.671.066,94	52,70
TOTAL	98.320.088,06		107.383.846,69		112.360.441,15	

13.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

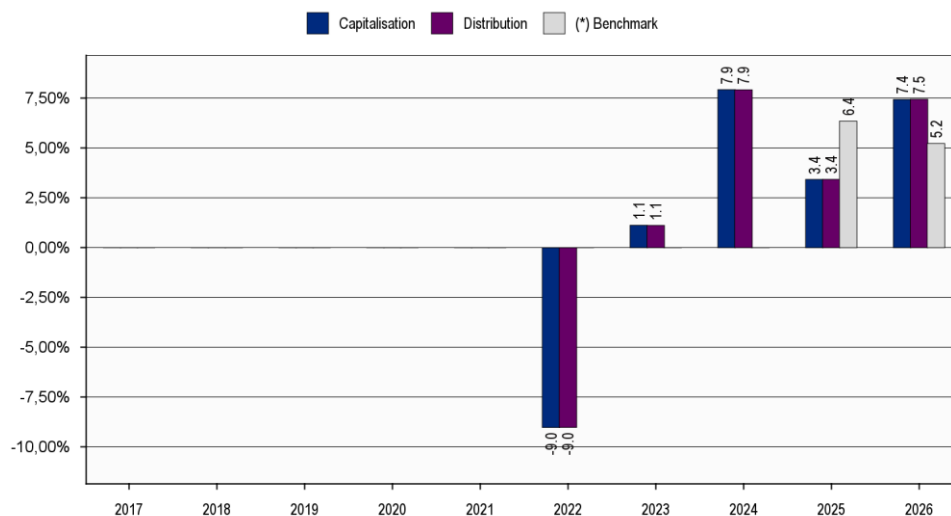
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Classes P et S-Ic : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classes de base, classes A et B: diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECP TREU) (34.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (34.5%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (4.25%) en MSCI DAILY TR (8.75%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (3%) en MSCI Japan Net Total Return Index (2.75%) en MSCI USA Net Return USD Index (10.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
7,44% (en EUR)	5,23% (en EUR)	6,25% (en EUR)	1,99% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

$VNI(t+n)$ la valeur nette d'inventaire par part en t+n

$VNI(t)$ la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Distribution

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
7,45% (en EUR)	5,23% (en EUR)	6,25% (en EUR)	1,99% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[(1 + P(t)) (1 + P(t+1)) \dots (1 + P(t+n)) \right]^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P(t) = \left[\alpha \times \left(\frac{VNI(t+1)}{VNI(t)} \right) \right] - 1$$

avec

$P(t)$ la performance annuelle pour la première période

$VNI(t+1)$ la valeur nette d'inventaire par part en t+1

$VNI(t)$ la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = \left[1 + \left(\frac{D_t}{VNI_{ex,t}} \right) \right] \left[1 + \left(\frac{D_{t+1}}{VNI_{ex,t+1}} \right) \right] \dots \left[1 + \left(\frac{D_{t+n}}{VNI_{ex,t+n}} \right) \right]$$

avec

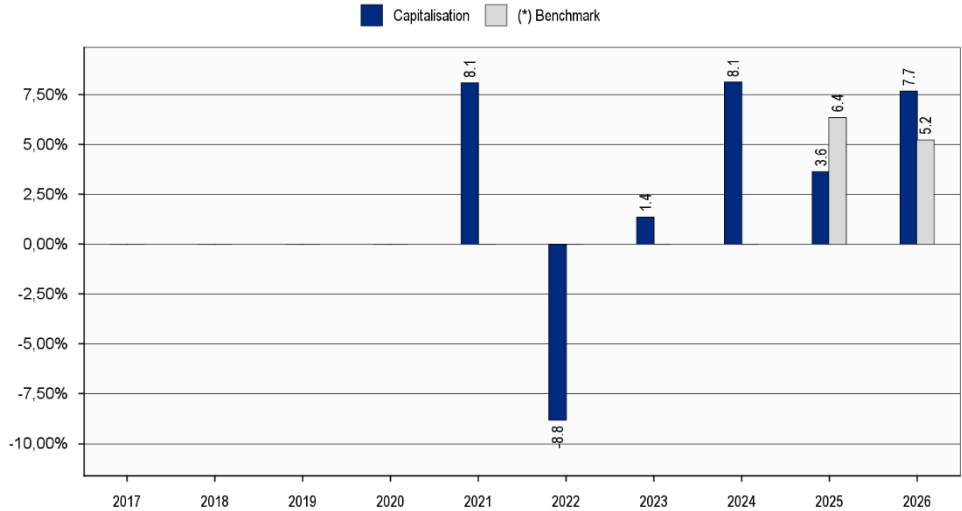
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex,t}, \dots, VNI_{ex,t+n}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe B

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECP TREU) (34.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (34.5%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (4.25%) en MSCI DAILY TR (8.75%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (3%) en MSCI Japan Net Total Return Index (2.75%) en MSCI USA Net Return USD Index (10.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
7,68% (en EUR)	5,23% (en EUR)	6,46% (en EUR)	2,20% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

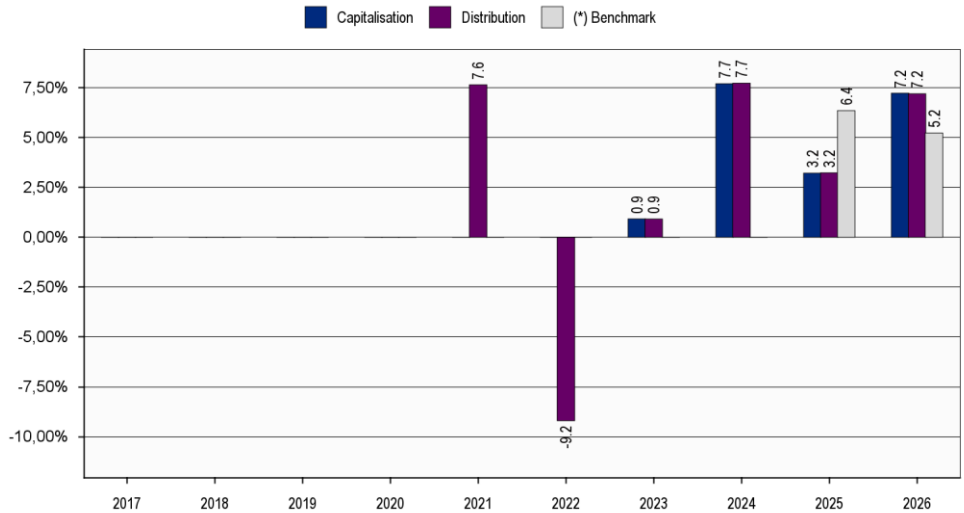
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

Classe de base

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECP TREU) (34.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (34.5%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (4.25%) en MSCI DAILY TR (8.75%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (3%) en MSCI Japan Net Total Return Index (2.75%) en MSCI USA Net Return USD Index (10.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans
Part	Benchmark	Part
7,23% (en EUR)	5,23% (en EUR)	6,03% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

Distribution

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
7,20% (en EUR)	5,23% (en EUR)	6,03% (en EUR)	1,78% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\left[(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{(1/n)} - 1 \right)$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

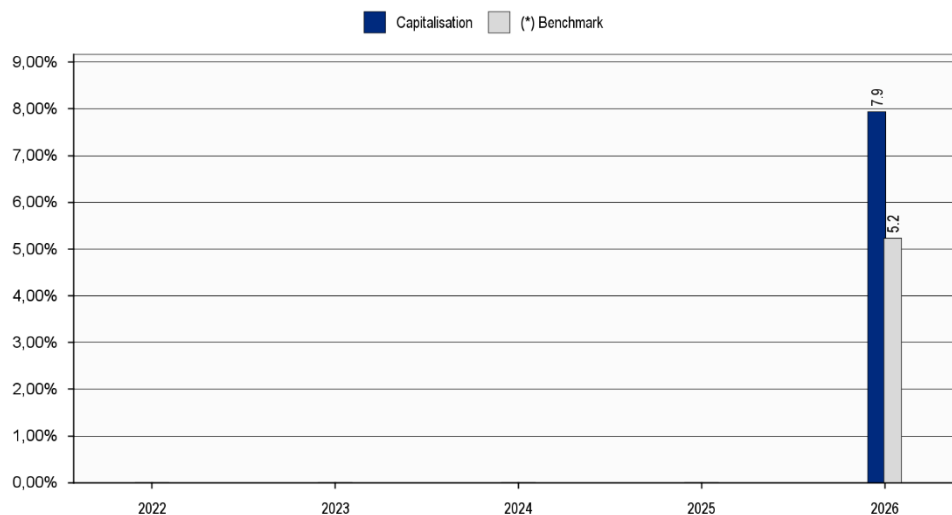
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe P

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECP TREU) (34.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (34.5%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (4.25%) en MSCI DAILY TR (8.75%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (3%) en MSCI Japan Net Total Return Index (2.75%) en MSCI USA Net Return USD Index (10.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
7,94% (en EUR)	5,23% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

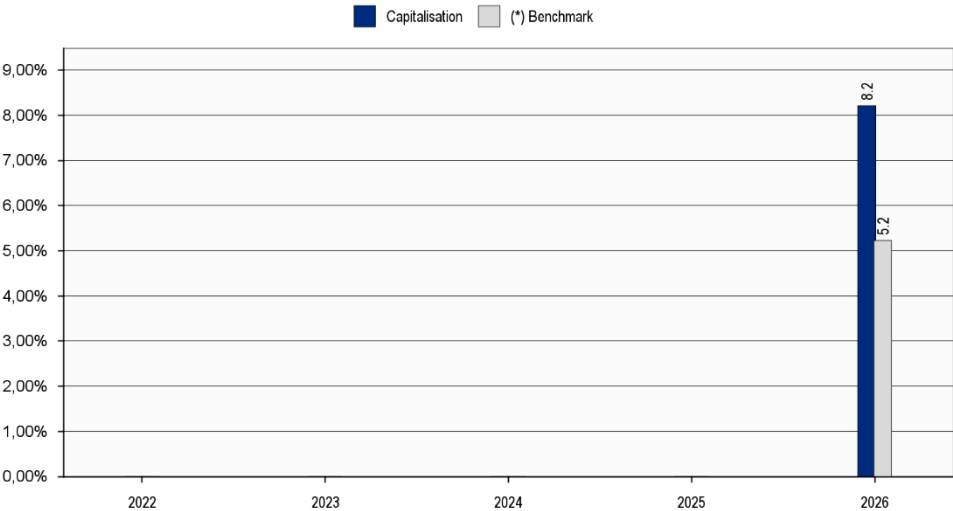
$VNI(t+n)$ la valeur nette d'inventaire par part en t+n

$VNI(t)$ la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe S-Ic

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECPTREU) (34.5%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (34.5%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (4.25%) en MSCI DAILY TR (8.75%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (3%) en MSCI Japan Net Total Return Index (2.75%) en MSCI USA Net Return USD Index (10.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
8,21% (en EUR)	5,23% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

13.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	Coûts de transaction** :
Classe de base (Cap) - BE6317790838	1,50%	0,02%
Classe de base (Dis) - BE6317793865	1,48%	0,02%
Classe A (Cap) - BE6317791844	1,30%	0,02%
Classe A (Dis) - BE6317794871	1,29%	0,02%
Classe B (Cap) - BE6317792859	1,07%	0,02%
Classe B (Dis) - BE6317795886	1,08%	0,02%
Classe P (Cap) - BE6349864502	0,83%	0,02%
Classe P (Dis) - BE6349865517	0,98%	0,02%
Classe S-Ic (Cap) - BE6351270010	0,58%	0,02%

* Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

13.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,10% sur une base annuelle pour la classe de base, 0,90% pour la classe A, 0,70% pour la classe B, 0,45% pour la classe P et 0,20% pour la classe S-Ic. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

NOTE 4 – Impôts sur le résultat

La rubrique « VI. Impôts sur le résultat » du compte de résultat est positive car l'impôt payé en 2026 était inférieur à la provision.

14 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH

14.1 . RAPPORT DE GESTION

14.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH a été lancé le 20 décembre 2019.

Conformément à l'article 6 des statuts, le Conseil d'administration a décidé qu'à partir du 27 février 2026, un split des actions des compartiments et classes suivants sera effectué :

- Classe A capitalisation BE6317815114
- Classe A distribution BE6317818142
- Classe B capitalisation BE6317816120
- Classe B distribution BE6317819157
- Classe de base capitalisation BE6317814109
- Classe de base distribution BE6317817136

Concrètement, ce fractionnement (« stock split ») signifie que, pour 1 action ancienne, les actionnaires recevront 20 actions nouvelles dans le compartiment dans lequel ils investissent.

Période et prix de souscription initiale :

- Part de capitalisation-classe de base : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe A : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe B : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe P : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe de base : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe A : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe B : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe P : du 18/12/2019 jusqu'au 20/12/2019 au prix de 100,00 EUR par part.

14.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

14.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH vise à augmenter la valeur de ses actifs à long terme.

Le compartiment investira au moins 60 % dans des parts d'autres organismes de placement collectif (OPC). Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50 %.

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs du compartiment seront investis comme suit :

- Un minimum de 60 % de l'actif net sera investi dans des OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF » ;
- Jusqu'à 40 % de l'actif net sera investi directement dans des actions, des obligations, des produits dérivés et des instruments du marché monétaire.

En utilisant les instruments ci-dessus, dans des conditions normales de marché, l'exposition aux différentes classes d'actifs est la suivante :

- Actions : 50% – 90% ;
- Obligations : 0% – 50% ;
- Instruments du marché monétaire : 0 – 50% ;
- Investissements alternatifs : 0 – 20%.

L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère dynamique se reflète toujours. Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE.

Les ETF (Exchange Traded Funds), également appelés trackers, sont des OPC négociés en bourse. Comme un fonds de placement traditionnel, un ETF donne accès à un portefeuille complet d'actions, d'obligations ou d'autres titres, tels que les matières premières ou l'immobilier. Cependant, parce qu'il est négocié en bourse comme une action, un ETF diffère d'un OPC traditionnel.

Un ETF tente généralement de reproduire le plus fidèlement possible la performance d'un indice de marché particulier.

Les investissements alternatifs sont des investissements qui ne relèvent pas des catégories traditionnelles d'actions ou d'obligations et qui, en tant que tels, cherchent à être décorrélés de ces catégories d'actifs traditionnelles, souvent pour couvrir certains risques. Les produits dérivés (options, swaps, futures, ...) peuvent être utilisés à cet effet, ainsi que les OPC (y compris les ETF) qui travaillent avec des produits dérivés sous-jacents, des matières premières, des fonds multi-actifs, ...

Liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %.

Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. La sélection des fonds prend également en compte d'autres approches ESG telles que le filtrage négatif, le filtrage positif, l'intégration, le « best-in-class », l'investissement durable thématique, l'investissement à impact, l'actionnariat actif tel que le vote et le dialogue avec les entreprises dans lesquelles le fonds d'investissement investit, ou toute autre approche ESG (liste non exhaustive). En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également évalués sur la base de l'intégration de critères ESG tels que le filtrage négatif, le filtrage positif, l'intégration, la poursuite d'un objectif durable spécifique comme, par exemple, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou toute autre approche ESG (liste non exhaustive). Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplique synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), les frais de fonds et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) - Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Le compartiment investit au moins 50% de l'actif net investi en OPC dans des fonds qui soit promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et investissent dans des émetteurs appliquant des pratiques de bonne gouvernance (i.e. article 8 du Règlement SFDR), soit dans des fonds appliquant des investissements durables (i.e. article 9 du Règlement SFDR).
- 2) au moins 75 % de l'actif du compartiment doit répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Pour atteindre cette part minimale, tous les investissements, tant dans les OPC que dans les investissements directs, sont pris en compte, pour lesquels un processus interne de sélection ESG a été appliqué, dans le cadre duquel le gestionnaire donne la préférence aux investissements ayant une meilleure performance ESG au sein de leur groupe de pairs (comme décrit ci-dessous dans l'approche Best-in-class).
- 3) Politique d'exclusion : Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables), à l'exception des

liquidités, des produits dérivés et des OPC non gérés par la Banque Nagelmackers (« OPC externes »). Les OPC externes peuvent contenir des investissements qui seraient autrement exclus en vertu de la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers. Les OPC externes peuvent représenter une part importante du portefeuille et ne sont pas soumis à la politique d'exclusion. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

- 4) Tous les investissements directs dans les entreprises suivent des pratiques de bonne gouvernance. La bonne gouvernance est prise en compte par l'intégration de critères de gouvernance dans le modèle interne de notation ESG, un filtrage normatif sur la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies (cf. Politique d'exclusion) et l'actionnariat actif.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. *Approche best-in-class*

Les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne pour les fonds externes et les investissements directs dans les entreprises et les gouvernements. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les fonds, entreprises et gouvernements sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Lors de l'évaluation des pays, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont également inclus dans le score ESG. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon l'univers auquel le fonds appartient, le degré de développement d'un pays et, pour les entreprises, le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des fonds, entreprises et pays. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les fonds, entreprises et pays sont ensuite classés (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (sur la base de la classe d'actif et de la région pour les fonds, de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises et des pays développés par rapport aux pays émergents pour les pays) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les fonds, entreprises et pays sont classés en fonction de leur score ESG. Le gestionnaire privilégie les fonds, les entreprises et les pays ayant une meilleure performance ESG par groupe de pairs en excluant les scores ESG les plus faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores de 8 à 10).

B. *Actionnariat actif*

Le vote et le dialogue avec les entreprises (engagement) s'appliquent aux investissements directs dans les actions et les biens immobiliers cotés, ainsi que dans les fonds sous-jacents gérés par la Banque Nagelmackers, dans le compartiment. Les activités d'engagement peuvent être menées individuellement ou dans le cadre d'engagements collaboratifs. Lors de la sélection des fonds externes, l'approche du gestionnaire externe en matière d'engagement est également évaluée. De plus amples informations sur les activités de vote et d'engagement relatives au compartiment peuvent être trouvées sur le site internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Engagement-Policy-FR.pdf>)

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes, d'entreprises, de gestionnaires de fonds externes et de logiciels spécialisés. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si ce contrôle révèle qu'un investissement particulier est en infraction et que, de ce fait, le compartiment ne respecte plus la pondération minimale prédéfinie de 75 % dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, cet investissement doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une évaluation en matière de durabilité basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la Sicav.

Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit directement ou indirectement (au travers d'OPC) sont émis par tous types d'émetteurs : États, collectivités publiques, organismes publics internationaux et sociétés privées. Au moins 50 % de la section obligataire, mesurée au travers d'investissements directs ou indirects (au travers d'OPC), bénéficie d'une notation "investment grade".

Les obligations « investment grade » sont émises par des émetteurs qui reçoivent une certaine notation selon des conventions du marché. Cette notation varie de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation.

Elles s'opposent aux obligations « non-investment grade », également appelées « speculative grade » ou « high yield » (haut rendement). Ces obligations, recevant une notation allant de BB à D selon la même échelle de Standard & Poor's, sont associées à un risque considérablement plus élevé. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut (c-à-d risque de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital). Plus la notation est élevée (AAA), plus le risque est faible. Plus la notation est basse (non-investment grade D), plus le risque est élevé.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

14.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

14.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

14.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise la combinaison d'indicateurs suivante comme référence : 9,75% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return Index, 9,25% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index, 23,50% MSCI EMU Net Total Return Index, 8,25% MSCI Europe ex- EMU Net Total Return Index, 28,25% MSCI USA Net Total Return Index, 7,50% MSCI Japan Net Total Return Index, 11,50% MSCI Emerging Markets Net Total Return Index et 2,00% BCE Euro Short-term Rate Index.

MSCI Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices MSCI. Bloomberg Index Services Limited est le fournisseur et le gestionnaire des indices Bloomberg Barclays. MSCI Limited et Bloomberg Index Services Limited sont enregistrés auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority). Des informations détaillées sur les indices, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site web MSCI (www.msci.com) et Bloomberg concerné (www.bloomberg.com/professional/product/indices).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de distribution « Classe de base » (BE6317817136) : 1,84%.

14.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds **Nagelmackers Private Fund Growth** (Base – Cap) a réalisé un rendement de 10,50% durant le premier semestre 2026. Le second trimestre est marqué par l'optimisme des investisseurs soutenu par la poursuite du cycle d'investissement lié à l'intelligence artificielle, la résilience de l'activité économique mondiale et l'apaisement progressif des tensions géopolitiques au Moyen-Orient qui avait enflammé les marchés au cours du premier trimestre.

Rétrospective

La **sous-pondération des obligations** a été maintenue et a oscillé aux alentours de 14% sur le semestre. Le marché obligataire mondial semble stable d'apparence en s'appréciant de 0,26% sur la période, mais volatil selon les segments et l'actualité. Après avoir fluctué entre 2,65% et 3,20% durant la période, le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,85% en clôture, retrouvant ainsi son niveau de fin d'année. Les rendements américains à 10 ans ont suivi une tendance haussière, passant de 4,16% à 4,46%. Cette hausse des rendements se justifie sous l'effet des craintes de résurgence de l'inflation dues aux fluctuations des prix de l'énergie et de possibles hausses de taux par les banques centrales. Durant le semestre, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux inchangés, tandis que la Banque centrale européenne et la Banque du Japon ont procédé à des relèvements de taux.

Au sein de la poche obligataire, l'allocation est restée prudente en matière de duration et de qualité de crédit. Sur le plan de la performance, les obligations d'entreprises de bonne qualité ont affiché des performances similaires aux emprunts d'État, avec une volatilité moindre, soutenues par la solidité des fondamentaux des émetteurs. La détention de dette américaine ressort comme la plus contributive sur le semestre, avec un gain de 3,5% en euro, un phénomène imputable à l'impact favorable des parités de change.

La **pondération des actions** a évolué entre une position de sous-pondération et une position neutre au cours du semestre, pour s'établir à 79% en fin de période. Dans l'ensemble, le semestre a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique dans la performance des marchés financiers mondiaux. Le relâchement du conflit au Moyen-Orient a également soutenu les cours. Notons une nette surperformance des secteurs technologiques, des semi-conducteurs et des infrastructures numériques ainsi que des économies asiatiques fortement intégrées aux chaînes de valeur de l'IA, notamment la Corée du Sud, Taïwan et, dans une moindre mesure, le Japon. Les États-Unis ont également bénéficié de résultats d'entreprises robustes et d'un environnement monétaire relativement stable. À l'inverse, la Chine est restée pénalisée par une croissance intérieure hésitante et les difficultés persistantes de son secteur immobilier. Ainsi, l'indice MSCI ACWI a affiché un rendement de 14,65% en euros à la fin juin. Les métaux précieux souffrent sur le semestre (-4%), pénalisés par des prises de bénéfices et la perspective de taux plus élevés.

La gestion de la poche actions a été pilotée en fonction du contexte géopolitique et des excès de marché qui en ont résulté. Les principaux arbitrages ont porté sur la réduction de la couverture en dollars américains à l'approche du seuil de 1,20 fin janvier. Fin février, les lignes individuelles ont été liquidées afin de diminuer l'exposition aux actions et au secteur technologique en particulier (Nvidia, Microsoft). Début mars, un biais en faveur des valeurs décotées, associé à une méthodologie sectoriellement neutre, a été introduit au sein du portefeuille via l'ajout de l'ETF X-trackers MSCI World

Value. Par ailleurs, les flux ont été mis à profit pour procéder à plusieurs ajustements tactiques, notamment sur l'exposition au dollar américain. Dans le même temps, des prises de bénéfices ont été réalisées en juin sur les positions en marchés émergents ainsi que sur le secteur de la santé. À la fin du mois de juin, les liquidités s'établissent environ à 5% du portefeuille, tandis que l'exposition à l'or s'élevait à moins de 2%.

14.1.8 . Politique future

Le premier semestre 2026 a confirmé le rôle moteur de l'innovation technologique et de l'intelligence artificielle dans la progression des marchés financiers. Malgré la résilience de l'économie mondiale et des résultats d'entreprises globalement solides, l'environnement reste marqué par de nombreuses incertitudes. Une trêve fragile au Moyen-Orient, les interrogations sur la pérennité de la croissance mondiale et les risques inflationnistes continuent d'alimenter la volatilité. Dans ce contexte, une approche prudente demeure de mise, privilégiant la diversification et une gestion disciplinée des risques afin de ne pas entraver les objectifs de long terme.

14.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 7 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

14.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	754.052.504,80	457.498.559,49
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	716.515.361,69	418.584.260,34
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	7.527.593,50	7.767.689,00
b. Autres titres de créance		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »	13.693.000,00	1.606.538,50
B. Instruments du marché monétaire		
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions		9.141.293,38
E. OPC à nombre variable de parts	695.294.768,19	400.068.739,46
III. Créances et dettes à plus d'un an		-41.422,39
B. Dettes		-41.422,39
IV. Créances et dettes à un an au plus	1.740.971,63	538.969,34
A. Créances		
a. Montants à recevoir	1.985.656,74	2.026.721,64
b. Avoirs fiscaux		967,63
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-244.685,11	-1.488.719,93
V. Dépôts et liquidités	38.105.020,17	39.712.368,60
A. Avoirs bancaires à vue	38.105.020,17	39.712.368,60
VI. Comptes de régularisation	-2.308.848,69	-1.295.616,40
B. Produits acquis	151.541,10	163.891,78
C. Charges à imputer (-)	-2.460.389,79	-1.459.508,18
TOTAL CAPITAUX PROPRES	754.052.504,80	457.498.559,49
A. Capital	604.821.285,89	417.027.542,23
B. Participations au résultat	2.264.725,54	-1.628.931,17
C. Résultat reporté	76.838.125,46	47.792.044,12
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	70.128.367,91	-5.692.095,69

14.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	73.264.028,36	-3.753.105,06
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-1.346.382,00	7.714,75
b. Autres titres de créance		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »	438.012,00	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-2.006.982,40	-608.317,50
E. OPC à nombre variable de parts	70.006.516,67	14.356.219,67
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	6.172.864,09	-17.508.721,98
II. Produits et charges des placements	982.592,63	795.825,18
A. Dividendes	616.549,06	449.814,98
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	154.965,76	157.692,27
b. Dépôts et liquidités	212.519,73	197.206,89
C. Intérêts d'emprunts (-)		-86,71
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-1.441,92	-8.802,25
III. Autres produits	1.281,57	1.002,45
B. Autres	1.281,57	1.002,45
IV. Coûts d'exploitation	-4.197.524,21	-2.736.630,74
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-75.684,99	-92.115,41
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-56.955,75	-50.125,11
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-3.709.912,58	-2.329.030,97
Classe A	-1.646.903,79	-1.079.106,88
Classe B	-756.204,76	-381.627,24
Classe de base	-1.196.386,97	-868.296,85
Classe p	-110.417,06	
b. Gestion administrative et comptable	-93.248,14	-61.545,74
E. Frais administratifs (-)	-93.629,29	-62.594,02
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-14.780,08	-6.506,68
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-10.934,66	-13.800,08
H. Services et biens divers (-)	-31.587,80	-40.087,68
J. Taxes	-34.511,66	-19.709,01
Classe A	-14.426,67	-8.502,60
Classe B	-8.281,13	-4.889,62
Classe de base	-8.497,70	-4.835,21
Classe p	-3.306,16	-1.481,58
K. Autres charges (-)	-76.279,26	-61.116,04
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-3.213.650,01	-1.939.803,11
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	70.050.378,35	-5.692.908,17
VI. Impôts sur le résultat	77.989,56	812,48
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	70.128.367,91	-5.692.095,69

14.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

14.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OBLIGATIONS							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>7.527.593,50</u>		<u>1,05%</u>	<u>1,00%</u>
<u>OBLIGATIONS-Emises par un état</u>				<u>7.527.593,50</u>		<u>1,05%</u>	<u>1,00%</u>
EUR							
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-29	2.100.000	EUR	91,05%	1.912.018,50		0,27%	0,25%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 6.25% 04-01-30	5.000.000	EUR	112,31%	5.615.575,00		0,78%	0,75%
Total OBLIGATIONS				7.527.593,50		1,05%	1,00%
AUTRES TITRES DE CREANCE - Sans instruments financiers dérivés embedded							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>13.693.000,00</u>		<u>1,91%</u>	<u>1,81%</u>
EUR							
ISHARES PHYSICAL GOLD ETC	200.000	EUR	68,47	13.693.000,00		1,91%	1,81%
Total AUTRES TITRES DE CREANCE - Sans instruments financiers dérivés embedded				13.693.000,00		1,91%	1,81%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Immobiliers</u>				<u>13.985.000,00</u>		<u>1,95%</u>	<u>1,86%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>13.985.000,00</u>		<u>1,95%</u>	<u>1,86%</u>
NAGELMACKERS EURO REAL ESTATE N CAP	100.000	EUR	139,85	13.985.000,00	16,40%	1,95%	1,86%
<u>OPC-Obligations</u>				<u>97.874.630,55</u>		<u>13,66%</u>	<u>12,98%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>97.874.630,55</u>		<u>13,66%</u>	<u>12,98%</u>
ISHARES CORE EURO GOVT BOND UCITS ETF EUR (DIST)	310.000	EUR	110,53	34.263.132,50	0,56%	4,78%	4,54%
ISHARES USD TREASURY BOND 1 3 UCITS ETF USD DIS	120.000	USD	127,66	13.398.583,05	0,12%	1,87%	1,78%
NAGELMACKERS EURO CORP BONDS N CAP	1.750	EUR	9.993,62	17.488.835,00	10,88%	2,44%	2,32%
NAGELMACKERS INSTIT VARIABLE TERM SHS N	2.800	EUR	9.386,40	26.281.920,00	15,23%	3,67%	3,49%
SSGA LUX SICAV - STATE STREET EURO CORPORATE BOND ESG SCREE	400.000	EUR	16,11	6.442.160,00	0,82%	0,90%	0,85%
<u>OPC-Actions</u>				<u>583.435.137,64</u>		<u>81,43%</u>	<u>77,37%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>78.670.962,67</u>		<u>10,98%</u>	<u>10,43%</u>
AMUNDI MSCI WLD ESG CLIM NETZE AMBI CTB	36.000	EUR	618,20	22.255.200,00	1,59%	3,11%	2,95%
AMUNDI SP 500 ESG UCITS ETF ACC EUR HEDGED	245.000	EUR	106,89	26.188.050,00	0,44%	3,66%	3,47%
WISDOMTREE GLOBAL QUALITY DIVIDEND GROWTH UCITS ETF USD ACC	320.000	USD	48,75	13.644.712,67	0,24%	1,90%	1,81%
XTRACKERS MSCI WORLD VALUE UCITS ETF 1C	230.000	EUR	72,10	16.583.000,00	0,35%	2,31%	2,20%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>504.764.174,97</u>		<u>70,45%</u>	<u>66,94%</u>
GSF III GOLDMAN SACHS EMERGING MARKETS ENHANCED INDEX SUSTA	2.900	EUR	9.031,10	26.190.190,00	1,63%	3,66%	3,47%
GSF III GOLDMAN SACHS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQU	3.650	EUR	9.929,82	36.243.843,00	5,48%	5,06%	4,81%
ISHARES MSCI EM ESG ENHANCED UCITS ETF USD ACC	3.100.000	EUR	8,45	26.185.700,00	0,25%	3,65%	3,47%
ISHARES MSCI EMU ESG ENHANCED UCITS ETF EUR ACC	1.660.000	EUR	10,54	17.503.040,00	0,45%	2,44%	2,32%
ISHARES MSCI EUROPE ESG ENHANCED UCITS ETF EUR ACC	5.100.000	EUR	9,73	49.638.300,00	0,67%	6,93%	6,58%
ISHARES MSCI JAPAN ESG ENHANCED UCITS ETF USD ACC	2.600.000	EUR	8,73	22.705.800,00	0,86%	3,17%	3,01%
ISHARES MSCI USA ESG ENHANCED UCITS ETF USD ACC	9.200.000	USD	13,45	108.246.654,42	0,38%	15,11%	14,36%
JPMORGAN ETFS IRELAND ICAV US RESEARCH ENHANCED INDEX EQUIT	1.620.000	USD	74,36	105.364.471,27	0,81%	14,70%	13,97%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
NAGELMACKERS EURO SMALL MID CAP N CAP	68.000	EUR	228,40	15.531.200,00	12,00%	2,17%	2,06%
NAGELMACKERS INSTIT EUROPEAN EQUITIES N	1.575	EUR	20.768,25	32.709.993,75	21,10%	4,56%	4,34%
SCHRODER INTERN SEL GLOBAL EMERGING MARKET OPPORTUNITIES C	560.000	EUR	45,49	25.473.616,00	0,69%	3,56%	3,38%
UBS (IRL) ETF PLC - MSCI UNITED KINGDOM IMI SOCIALY RESPON	289.335	GBP	19,45	6.532.374,14	0,68%	0,91%	0,87%
UBS(LUX)FUND SOLUTIONS ? MSCI USA SOCIALY RESPONSIBLE UCIT	125.000	USD	296,70	32.438.992,39	1,09%	4,53%	4,30%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				695.294.768,19		97,04%	92,21%
TOTAL PORTEFEUILLE				716.515.361,69		100,00%	95,02%
Avoirs bancaires à vue				38.105.020,17			5,05%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		26.347.580,02			3,49%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		8.500.033,79			1,13%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		DKK		3.187.766,09			0,42%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		69.562,65			0,01%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		77,62			0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				38.105.020,17			5,05%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				1.740.971,63			0,23%
AUTRES				-2.308.848,69			-0,30%
TOTAL DE L'ACTIF NET				754.052.504,80			100,00%

14.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Irlande	66,46%
Luxembourg	17,70%
Belgique	14,79%
Allemagne	0,78%
France	0,27%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds d'investissement	77,46%
Holding et sociétés financières	21,49%
Pays et gouvernements	1,05%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	60,98%
USD	38,11%
GBP	0,91%
TOTAL	100,00%

14.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er semestre
Achats	112.905.560,85
Ventes	43.710.278,10
Total 1	156.615.838,95
Souscriptions	120.584.461,33
Remboursements	49.142.338,56
Total 2	169.726.799,89
Moyenne de référence de l'actif net total	681.145.148,43
Taux de rotation	-1,92%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

14.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe A - Cap	4.100,473	2.608,807	17.610,096	5.584,837	1.209,421	21.985,512	22.915,556	5.864,054	465.836,959
Classe A - Dis	39.566,81	15.311,489	101.793,193	61.332,328	20.326,002	142.799,519	304.938,637	101.279,637	3.163.794,327
Classe B - Cap		29,00	2.948,595	1.517,483	1.126,00	3.340,078	18.990,39		85.791,95
Classe B - Dis	30.214,294	2.349,302	47.396,656	58.820,523	8.221,905	97.995,274	89.077,687	38.484,847	2.150.021,78
Classe de base - Cap	4.470,616	1.250,144	15.851,851	6.927,045	2.729,941	20.048,955	34.485,459	19.510,938	422.379,535
Classe de base - Dis	28.263,607	23.758,871	83.457,245	38.352,842	19.821,616	101.988,471	207.904,359	98.482,395	2.261.783,351
Classe p - Cap				44.889,696	4.815,00	40.074,696		20.540,00	19.534,696
Classe p - Dis				237.780,836	574,00	237.206,836	143.031,087	26.749,015	353.488,908
TOTAL			269.057,636			665.439,341			8.922.631,506

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe A - Cap	6.013.592,25	3.692.331,72	8.346.226,54	1.781.794,56	3.585.704,65	1.427.574,71
Classe A - Dis	57.942.011,04	22.344.981,74	95.758.511,67	31.762.288,49	44.209.057,50	18.314.035,41
Classe B - Cap		34.174,12	1.853.055,33	1.466.804,70	1.374.266,79	
Classe B - Dis	40.102.701,27	3.166.761,29	82.971.892,48	11.666.518,53	25.813.645,62	11.538.479,17
Classe de base - Cap	6.325.125,08	1.768.006,43	10.355.021,27	4.116.859,81	4.276.605,83	2.468.028,08
Classe de base - Dis	34.133.935,94	28.193.680,74	48.613.020,46	25.238.117,17	25.658.189,69	10.232.841,60
Classe p - Cap			4.502.010,36	489.926,25		2.246.870,60
Classe p - Dis			24.718.873,90	60.771,92	15.666.991,25	2.914.508,99
TOTAL	144.517.365,58	59.199.936,04	277.118.612,01	76.583.081,43	120.584.461,33	49.142.338,56

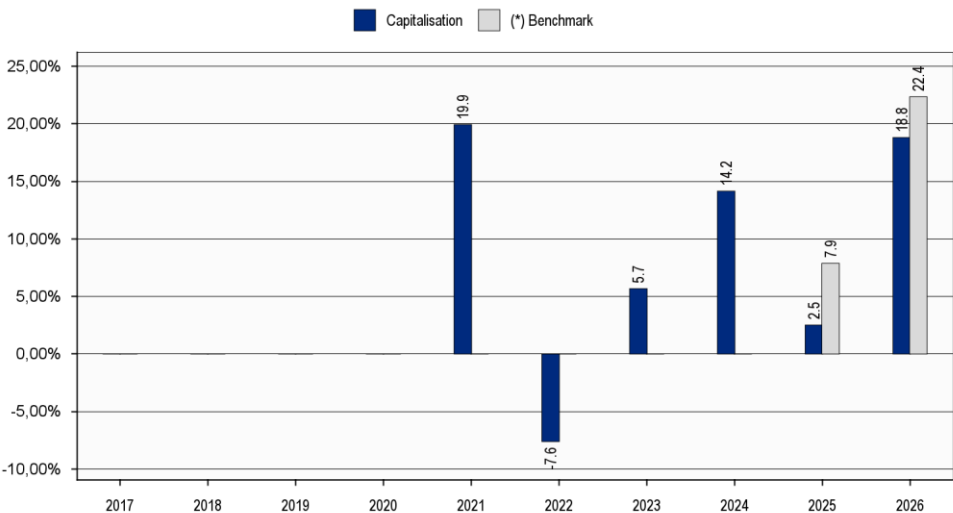
Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe A - Cap	26.334.209,50	1.495,40	34.773.533,11	1.581,66	40.748.316,10	87,47
Classe A - Dis	157.952.851,32	1.551,70	233.714.472,27	1.636,66	286.090.047,92	90,43
Classe B - Cap	3.648.290,77	1.237,30	4.380.498,70	1.311,50	6.228.518,71	72,60
Classe B - Dis	65.826.352,36	1.388,84	143.783.405,86	1.467,25	174.400.005,36	81,12
Classe de base - Cap	23.530.050,22	1.484,37	31.413.230,92	1.566,83	36.564.479,23	86,57
Classe de base - Dis	105.360.167,26	1.262,44	135.620.086,51	1.329,76	166.070.271,14	73,42
Classe p - Cap			4.137.461,09	103,24	2.237.309,10	114,53
Classe p - Dis			25.321.358,98	106,75	41.713.557,24	118,01
TOTAL	382.651.921,43		613.144.047,44		754.052.504,80	

14.4.5 . Performances

- * Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.
- * Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.
- * Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.
- * Classe P : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):
- * Classes de base, classes A et B : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECPTREU) (9.25%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (9.75%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (11.5%) en MSCI DAILY TR (23.5%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (8.25%) en MSCI Japan Net Total Return Index (7.5%) en MSCI USA Net Return USD Index (28.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
18,82% (en EUR)	22,35% (en EUR)	11,62% (en EUR)	6,31% (en EUR)

- * Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.
- * Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n)

la performance de t à t+n

VNI(t+n)

la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI(t)

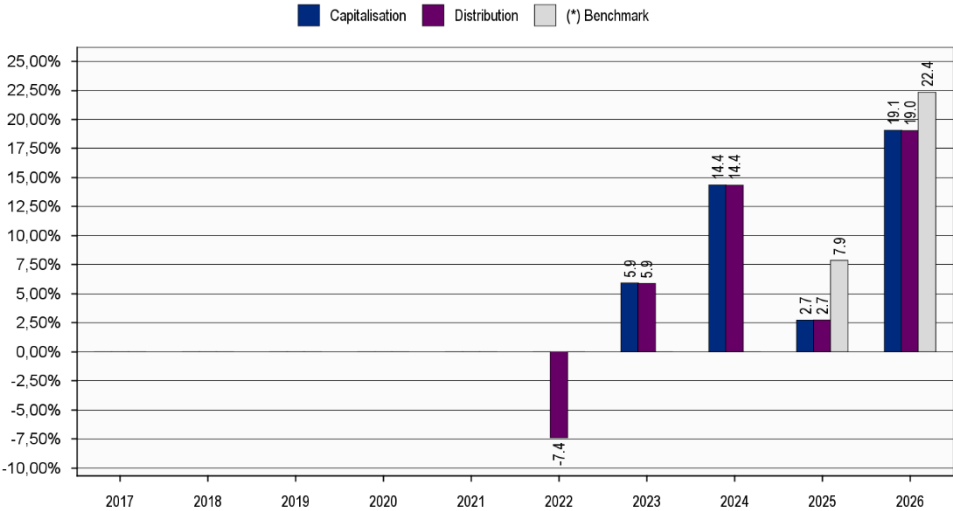
la valeur nette d'inventaire par part en t

n

la période sous revue

Classe B

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECP TREU) (9.25%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (9.75%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (11.5%) en MSCI DAILY TR (23.5%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (8.25%) en MSCI Japan Net Total Return Index (7.5%) en MSCI USA Net Return USD Index (28.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans
Part	Benchmark	Part
19,08% (en EUR)	22,35% (en EUR)	11,85% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

Distribution

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
19,05% (en EUR)	22,35% (en EUR)	11,84% (en EUR)	6,52% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\left[(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{(1/n)} - 1 \right)$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à $t+n$

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = \left[\alpha \times \left(\frac{VNI_{t+1}}{VNI_t} \right) \right] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en $t+1$

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = \left[1 + \left(\frac{D_t}{VNI_{ex_t}} \right) \right] \left[1 + \left(\frac{D_{t+1}}{VNI_{ex_{t+1}}} \right) \right] \dots \left[1 + \left(\frac{D_{t+n}}{VNI_{ex_{t+n}}} \right) \right]$$

avec

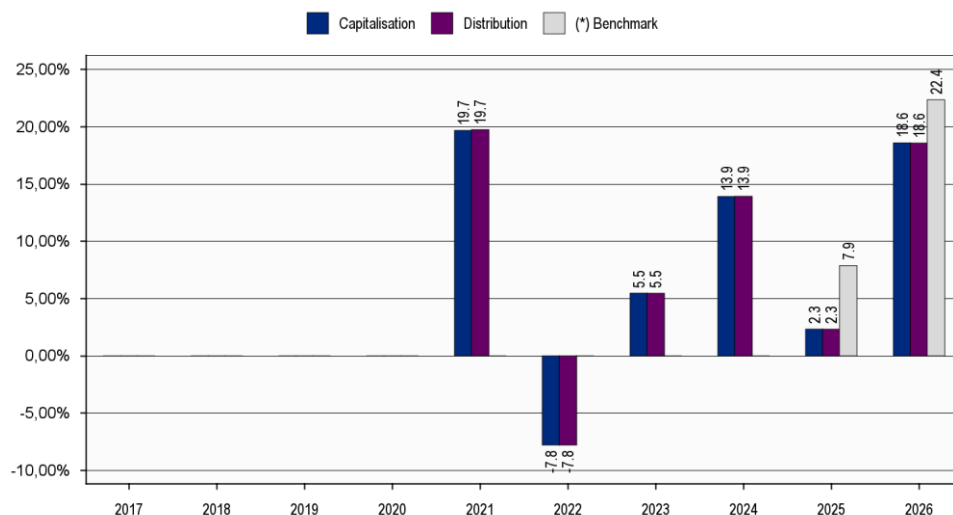
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe de base

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECPTREU) (9.25%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (9.75%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (11.5%) en MSCI DAILY TR (23.5%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (8.25%) en MSCI Japan Net Total Return Index (7.5%) en MSCI USA Net Return USD Index (28.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
18,59% (en EUR)	22,35% (en EUR)	11,40% (en EUR)	6,10% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = ((VNI_{t+n} / (VNI_t))^{(1/n)}) - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Distribution

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
18,57% (en EUR)	22,35% (en EUR)	11,40% (en EUR)	6,10% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

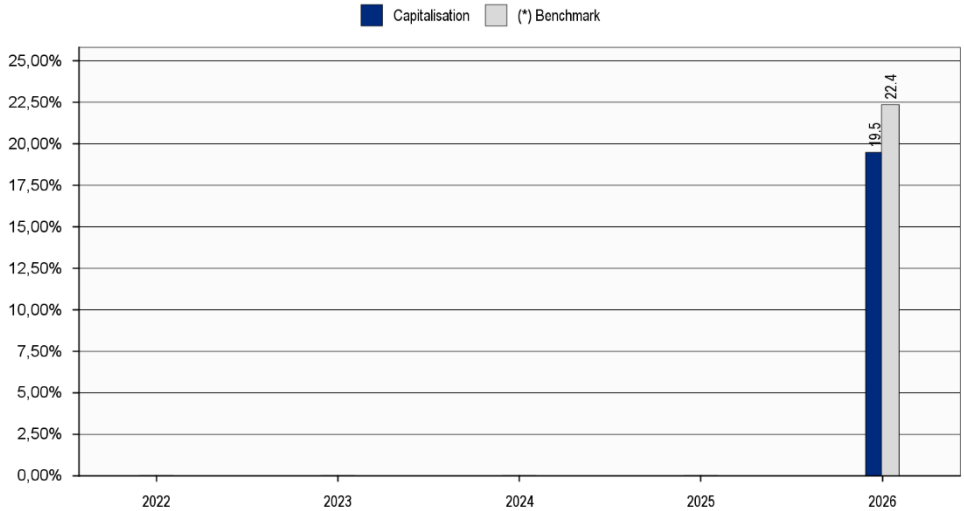
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe p

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : BCE Euro Short-term Rate Index (2%) en Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECP TREU) (9.25%) en Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (9.75%) en MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (11.5%) en MSCI DAILY TR (23.5%) en MSCI Europe ex-EMU Net Total Return Index (8.25%) en MSCI Japan Net Total Return Index (7.5%) en MSCI USA Net Return USD Index (28.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
19,48% (en EUR)	22,35% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

14.4.6 . Frais**Frais récurrents**

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	Coûts de transaction** :
Classe de base (Cap) - BE6317814109	1,64%	0,04%
Classe de base (Dis) - BE6317817136	1,64%	0,04%
Classe A (Cap) - BE6317815114	1,44%	0,04%
Classe A (Dis) - BE6317818142	1,45%	0,04%
Classe B (Cap) - BE6317816120	1,23%	0,04%
Classe B (Dis) - BE6317819157	1,25%	0,04%
Classe P (Cap) - BE6349862480	0,90%	0,04%
Classe P (Dis) - BE6349863496	0,92%	0,04%

* Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

14.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 - Autres produits**

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,30% sur une base annuelle pour la classe de base, 1,10% pour la classe A, 0,90% pour la classe B. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50%.

NOTE 4 – Impôts sur le résultat

La rubrique « VI. Impôts sur le résultat » du compte de résultat est positive car l'impôt payé en 2026 était inférieur à la provision.

15 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS EURO CORPORATE BONDS

15.1 . RAPPORT DE GESTION

15.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment NAGELMACKERS EURO CORPORATE BONDS a été lancé le 08 avril 2021.

Période et prix de souscription initiale :

- Part de capitalisation-classe de base : le 08/04/2021 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe P : le 08/04/2021 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe IC : le 08/04/2021 au prix de 10.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe N : le 08/04/2021 au prix de 10.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe S-Ic : le 08/04/2021 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe S : le 08/04/2021 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe de base : le 08/04/2021 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe P : le 08/04/2021 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe S : le 08/04/2021 au prix de 100.000,00 EUR par part.

15.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

15.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS EURO CORPORATE BONDS vise une augmentation de la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des obligations d'entreprises émises par des institutions financières et des entreprises qui poursuivent une politique de développement durable ou d'entrepreneuriat socialement responsable.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs de ce compartiment seront investis d'au moins 70 % dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des sociétés. Ceux-ci sont pour au moins 80 % libellés en euro. Le reste des actifs peut être investi dans des titres de créance ou dans des instruments du marché monétaire autres que ceux spécifiés ci-dessus, ou dans des liquidités.

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit sont émis par tout type d'émetteurs : États, collectivités publiques, organismes publics internationaux et sociétés privées.

Le compartiment investira au moins 70 % en obligations et titres de créance émis par des sociétés.

Les émetteurs de titres à revenus fixes ou variables sont principalement considérés comme de bonne qualité (« investment grade »).

Les obligations « investment grade » sont émises par des émetteurs qui reçoivent une certaine notation selon des conventions du marché. Cette notation varie de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation.

Elles s'opposent aux obligations « non-investment grade », également appelées « speculative grade » ou « high yield » (haut rendement). Ces obligations, recevant une notation allant de BB à D selon la même échelle de Standard & Poor's, sont associées à un risque considérablement plus élevé. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut (c-à-d risque de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital). Plus la notation est élevée (AAA), plus le risque est faible. Plus la notation est basse (non-investment grade D), plus le risque est élevé.

La qualité de crédit moyenne du compartiment doit être supérieure ou égale à BBB (ou équivalent). Le gestionnaire peut également inclure des obligations sans notation spécifique, mais pour lesquelles une notation interne a été attribuée par

le gestionnaire. La notation interne est revue périodiquement comme c'est le cas pour tout autre instrument de dette bénéficiant d'une notation spécifique.

Le gestionnaire peut faire varier la duration, la moyenne pondérée des échéances des titres à revenus fixes, du compartiment dans un laps de temps de 2 à 10 ans, en fonction de ses anticipations d'évolution des taux d'intérêt.

Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres émis par des émetteurs notés ESG et dont au moins 20% de l'univers des placements a été éliminé par des filtres négatifs basés sur des activités controversées et / ou sur des scores ESG faibles.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) - Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Politique d'exclusion : Tous les investissements doivent être conformes à la Politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions en matière de stratégies durables), à l'exception des liquidités, des produits dérivés et des OPC non gérés par la Banque Nagelmackers, qui peuvent représenter dans leur ensemble jusqu'à 10 % du fonds. La Politique d'exclusion prévoit, entre autres, un filtrage négatif des entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool, ainsi qu'un filtrage négatif basé sur des normes. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet [www.nagelmackers.be \(https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf\)](https://www.nagelmackers.be/sites/default/files/documents/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf).
- 2) Pour atteindre la proportion minimale de 90 % des actifs répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, sont pris en compte les investissements sur lesquels un processus interne de sélection ESG a été appliqué, lors duquel le gestionnaire privilégie les émetteurs ayant une meilleure performance ESG par groupe de pairs (tel que décrit ci-dessous dans l'approche Best-in-class).
- 3) Réduction d'au moins 20 % de l'univers d'investissement de ce compartiment déterminé par le gestionnaire au travers de filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).
- 4) Tous les investissements directs dans les entreprises suivent des pratiques de bonne gouvernance. La bonne gouvernance est prise en compte par l'intégration de critères de gouvernance dans le modèle interne de notation ESG et un filtrage normatif sur la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies (cf. Politique d'exclusion).

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. Approche best-in-class

Les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle interne d'évaluation ESG des émetteurs. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les sociétés et pays sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Lors de l'évaluation des pays, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont également inclus dans le score ESG. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, ou le degré de développement d'un pays cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des entreprises et pays. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les entreprises et pays sont ensuite classées (en percentiles) au

sein de leur groupe de référence (en fonction de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les actions sont classées en fonction de leur score ESG. Le gestionnaire privilégie les entreprises et les pays ayant une meilleure performance ESG par groupe de pairs en excluant les scores ESG les plus faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores de 8 à 10).

Les restrictions d'investissement et les critères de sélection mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si ce contrôle révèle qu'un investissement particulier est en infraction et que, de ce fait, le compartiment ne respecte plus la pondération minimale prédéfinie de 90 % dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, cet investissement doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

Les obligations labellisées comme écologiques, sociales et/ou durables sont considérées comme répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, quel que soit le score ESG de l'émetteur.

En appliquant la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus, le compartiment investit au moins 90 % de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et s'engage à réduire d'au moins 20 % l'univers d'investissement de ce compartiment, tel que déterminé par le gestionnaire, par des filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes (cf. Politique d'exclusion), et/ou sur la base de faibles scores ESG (approche best-in-class).

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une évaluation en matière de durabilité basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la Sicav.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être exposé ne pourra excéder 20% de ses actifs. Le risque de change peut être couvert. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

15.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

15.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

15.1.6 . *Indice et benchmark*

Le compartiment utilise l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return comme référence. Bloomberg Index Services Limited est le fournisseur et le gestionnaire de l'indice Bloomberg Barclays. Bloomberg Index Services Limited est inscrit auprès de l'ESMA (l'Autorité européenne des marchés financiers). Des informations complètes sur l'indice de référence, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site Internet de Bloomberg concerné (www.bloomberg.com/professional/product/indices).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de distribution « Classe P » (BE6325806485) : 0,31%.

15.1.7 . *Politique suivie pendant l'exercice*

Performance

Pour le premier semestre de 2026, le fonds Nagelmackers Euro Corporate Bonds a réalisé une performance de + 0,90 % (share class Base) contre + 1,33 % pour l'indice de référence (Bloomberg Euro Corporate index), soit une sous-performance de - 0,43 %.

Rétrospective

Le premier semestre 2026 a été marqué par une forte volatilité sur les marchés européens de taux, sous l'effet d'un choc géopolitique majeur au Moyen-Orient, de la hausse des prix de l'énergie et du changement d'orientation de la politique monétaire de la BCE. Après un début d'année très favorable, les obligations d'entreprises européennes investment grade (IG) ont subi une forte dégradation en mars avant de retrouver, à fin juin, des niveaux proches de ceux du début de l'année. Le contexte initial était particulièrement porteur. L'inflation harmonisée de la zone euro s'établissait à 1,7 % en janvier tandis que le taux de dépôt de la BCE restait fixé à 2,00 %. L'appétit pour le crédit européen demeurait soutenu : l'indice iTraxx Europe Main évoluait autour de 51 points de base (pb) à fin janvier, près de ses plus bas niveaux pluriannuels. L'activité primaire était également exceptionnelle, avec un volume record d'émissions de 355,6 milliards d'euros en janvier, soit environ 13 milliards d'euros de plus que le précédent record de 2024. En février, l'environnement est resté favorable, avec une inflation limitée à 1,9 % et un rendement du Bund à 10 ans ramené à 2,64 %.

Le tournant du semestre est intervenu le 28 février, lorsque les États-Unis et Israël ont lancé des frappes aériennes coordonnées contre l'Iran. Le choc énergétique qui a suivi a fortement déstabilisé les marchés. Les émissions primaires se sont quasiment interrompues début mars et l'indice iTraxx Europe Main est passé d'environ 56 pb fin février à 71,4 pb fin mars, son plus haut niveau du semestre. Les primes de risque des obligations IG en euros se sont élargies d'environ 13 pb, soit près de trois fois plus que pour leurs homologues américaines, reflétant la plus forte dépendance énergétique de l'Europe. Dans le même temps, l'inflation de la zone euro a accéléré de 2,6 % en mars à 3,2 % en mai, renforçant les anticipations d'un resserrement monétaire.

Le deuxième trimestre a toutefois été marqué par un net rebond. La BCE a maintenu ses taux inchangés lors de sa réunion du 30 avril, offrant un répit aux marchés. Les émetteurs ont rapidement profité de cette fenêtre : à la mi-mai, 39 émetteurs ont placé des obligations en une seule journée pour un volume de 39 milliards d'euros. L'indice iTraxx Europe Main s'est alors resserré à 52,7 pb fin mai.

Le 11 juin, la BCE a relevé son taux de dépôt de 25 pb, à 2,25 %, sa première hausse depuis septembre 2023. Elle a simultanément relevé sa prévision d'inflation 2026 à 3,0 % et abaissé celle de croissance à 0,8 %. Trois jours plus tard, l'annonce d'un accord de paix entre les États-Unis et l'Iran a provoqué un retournement brutal du sentiment de marché. Les investisseurs ont débouclé une position vendeuse sur l'indice iTraxx Europe estimée à plus de 20 milliards de dollars, contribuant à un fort resserrement des spreads.

À la fin juin, l'iTraxx Europe Main était revenu à 51,6 pb, pratiquement son niveau de début d'année. L'indice Bloomberg Euro Corporate affichait alors une performance totale d'environ +0,78 % depuis le début de l'année, un résultat solide compte tenu de l'ampleur du choc géopolitique. Néanmoins, l'accord de paix s'est révélé fragile, avec des violations signalées dès la fin juin et une reprise des tensions par la suite.

Positionnement

Au 30 juin 2026, le portefeuille présente une allocation géographique sensiblement différente de celle de l'indice Bloomberg Euro Corporate. Les principales surpondérations concernent l'Italie, l'Espagne, la Finlande et la Norvège, marchés sur lesquels nous identifions des opportunités de rendement attractives. À l'inverse, le portefeuille demeure sous-pondéré en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en France et aux États-Unis par rapport à l'indice de référence.

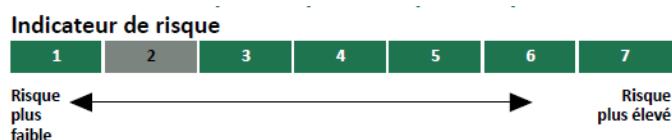
La France et les États-Unis restent les principales expositions du portefeuille. Les positions en Italie, en Espagne et en Allemagne complètent les principales allocations géographiques et contribuent à une diversification équilibrée du portefeuille.

Le portefeuille conserve un profil plus défensif que son indice de référence, avec une durée ajustée inférieure à celle du Bloomberg Euro Corporate. Malgré cette sensibilité plus faible aux taux d'intérêt, le rendement à maturité demeure proche de celui de l'indice, offrant ainsi un portage attractif dans un cadre de risque maîtrisé.

15.1.8 . Politique future

Les perspectives du crédit IG européen dépendront principalement de l'évolution du conflit avec l'Iran, de la trajectoire de l'inflation énergétique, des prochaines décisions de la BCE et de la capacité des entreprises à préserver la solidité de leurs bilans dans un environnement de taux durablement élevés.

15.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

15.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	160.774.178,01	156.019.087,73
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	155.059.661,45	152.429.933,41
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	141.611.475,70	149.152.909,41
B. Instruments du marché monétaire	13.448.185,75	3.277.024,00
III. Créances et dettes à plus d'un an		-8.484,31
B. Dettes		-8.484,31
IV. Créances et dettes à un an au plus	91.000,00	19.704,45
A. Créances		
a. Montants à recevoir	91.000,00	19.704,45
V. Dépôts et liquidités	3.675.648,58	1.778.276,98
A. Avoirs bancaires à vue	3.675.648,58	1.778.276,98
VI. Comptes de régularisation	1.947.867,98	1.799.657,20
B. Produits acquis	2.153.185,44	1.983.687,49
C. Charges à imputer (-)	-205.317,46	-184.030,29
TOTAL CAPITAUX PROPRES	160.774.178,01	156.019.087,73
A. Capital	161.779.206,22	158.058.984,79
B. Participations au résultat	39.880,69	37.978,55
C. Résultat reporté	-2.839.488,72	-4.239.325,57
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.794.579,82	2.161.449,96

15.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-345.643,73	475.447,63
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-345.643,73	422.984,24
B. Instruments du marché monétaire		52.463,39
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
II. Produits et charges des placements	2.464.285,99	2.029.270,60
A. Dividendes		185,29
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	2.453.562,66	2.013.008,48
b. Dépôts et liquidités	10.723,33	16.076,83
III. Autres produits	83,36	233,55
B. Autres	83,36	233,55
IV. Coûts d'exploitation	-316.032,26	-326.605,12
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-3.457,04	-9.561,69
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-13.629,70	-17.139,53
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-174.610,62	-155.304,30
Classe de base	-4.458,90	-4.262,99
Classe IC	-14.978,92	-8.578,45
Classe P	-144.155,79	-133.758,59
Classe S-Ic	-11.017,01	-8.704,27
b. Gestion administrative et comptable	-31.297,87	-24.685,97
E. Frais administratifs (-)	-29.606,60	-24.263,61
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-3.828,06	-3.455,28
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-8.638,14	-11.269,10
H. Services et biens divers (-)	-14.325,03	-24.759,34
J. Taxes	-30.213,92	-38.150,87
Classe de base	-452,66	-656,56
Classe IC	-3.135,32	-3.372,55
Classe N	-2.850,27	-3.471,75
Classe P	-20.718,83	-26.126,01
Classe S-Ic	-3.056,84	-4.524,00
K. Autres charges (-)	-6.425,28	-18.015,43
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	2.148.337,09	1.702.899,03
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	1.802.693,36	2.178.346,66
VI. Impôts sur le résultat	-8.113,54	-16.896,70
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.794.579,82	2.161.449,96

15.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

15.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
OBLIGATIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>141.611.475,70</u>	<u>91,33%</u>	<u>88,08%</u>
<u>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</u>				<u>93.693.938,45</u>	<u>60,43%</u>	<u>58,28%</u>
EUR						
ABERTIS INFRA 3.0% 27-03-31	1.600.000	EUR	98,57%	1.577.096,00	1,02%	0,98%
ADIDAS AG 0.625% 10-09-35	1.800.000	EUR	77,70%	1.398.672,00	0,90%	0,87%
AIR PRODUCTS 0.5% 05-05-28	1.000.000	EUR	95,68%	956.800,00	0,62%	0,59%
ALSTOM 0.5% 27-07-30	1.000.000	EUR	89,26%	892.570,00	0,58%	0,56%
AMERICAN MEDICAL SYSTEMS EUROPE BV 3.375% 08-03-29	1.800.000	EUR	100,78%	1.814.085,00	1,17%	1,13%
ASS GENERALI 5.399% 20-04-33	2.000.000	EUR	108,41%	2.168.170,00	1,40%	1,35%
ATT 2.45% 15-03-35	1.600.000	EUR	90,27%	1.444.360,00	0,93%	0,90%
AUTOSTRADA PER L ITALIA 4.625% 28-02-36	1.300.000	EUR	104,32%	1.356.218,50	0,88%	0,84%
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 0.334% 13-08-28	1.300.000	EUR	94,71%	1.231.171,50	0,79%	0,77%
BOSCH GMBH ROBERT 3.625% 02-06-30	1.600.000	EUR	101,36%	1.621.824,00	1,05%	1,01%
CARREFOUR S A 3.25% 24-06-30	2.800.000	EUR	99,64%	2.789.836,00	1,80%	1,74%
CNP ASSURANCES 2.75% 05-02-29	1.400.000	EUR	98,91%	1.384.775,00	0,89%	0,86%
COCACOLA EUROPACIFIC PARTNERS 1.5% 08-11-27	1.215.000	EUR	98,18%	1.192.935,60	0,77%	0,74%
COMCAST 3.55% 26-09-36	2.100.000	EUR	97,79%	2.053.684,50	1,32%	1,28%
DEUTSCHE TELEKOM INTERN FINANCE BV 1.5% 03-04-28	1.180.000	EUR	97,78%	1.153.821,70	0,74%	0,72%
EDENRED 3.625% 05-08-32	2.500.000	EUR	100,16%	2.504.012,50	1,62%	1,56%
EL CORTE INGLES 3.5% 24-07-33	1.900.000	EUR	98,29%	1.867.415,00	1,20%	1,16%
ENAGAS FINANCIACIONES SAU 3.625% 24-01-34	1.200.000	EUR	99,75%	1.196.982,00	0,77%	0,74%
ENI 3.875% 15-01-34 EMTN	1.000.000	EUR	101,48%	1.014.795,00	0,65%	0,63%
ERG 0.875% 15-09-31 EMTN	2.400.000	EUR	88,75%	2.130.036,00	1,37%	1,32%
ETHIAS VIE 6.75% 05-05-33	1.200.000	EUR	115,20%	1.382.346,00	0,89%	0,86%
EUROGRID GMBH 1 3.915% 01-02-34	1.200.000	EUR	101,62%	1.219.464,00	0,79%	0,76%
FERROVIAL EMISIONES 0.54% 12-11-28	1.200.000	EUR	94,55%	1.134.588,00	0,73%	0,71%
GEN MILLS 3.6% 17-04-32	1.900.000	EUR	100,07%	1.901.415,50	1,23%	1,18%
GRAND CITY PROPERTIES 4.375% 09-01-30	1.500.000	EUR	102,46%	1.536.945,00	0,99%	0,96%
HOLCIM FINANCE LUXEMBOURG 0.5% 03-09-30	1.400.000	EUR	89,38%	1.251.299,00	0,81%	0,78%
ILLINOIS TOOL WORKS 3.375% 17-05-32	1.600.000	EUR	100,33%	1.605.304,00	1,04%	1,00%
INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.625% 24-06-29	1.800.000	EUR	95,91%	1.726.380,00	1,11%	1,07%
ITALGAS 2.875% 06-03-30 EMTN	2.000.000	EUR	98,84%	1.976.820,00	1,28%	1,23%
JOHN DEERE CAPITAL 3.45% 16-07-32	1.700.000	EUR	101,05%	1.717.858,50	1,11%	1,07%
LEGRAND 3.5% 26-06-34	1.500.000	EUR	100,36%	1.505.340,00	0,97%	0,94%
LVMH MOET HENNESSY 3.375% 05-02-30	1.100.000	EUR	101,27%	1.113.986,50	0,72%	0,69%
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 0.75% 15-10-32	1.290.000	EUR	85,45%	1.102.363,05	0,71%	0,69%
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 3.75% 05-12-30	1.400.000	EUR	101,79%	1.424.990,00	0,92%	0,89%
METSO CORPORATION 3.75% 28-05-32	1.800.000	EUR	100,72%	1.812.969,00	1,17%	1,13%
MSD NETHERLANDS CAPITAL BV 3.7% 30-05-44	1.300.000	EUR	94,47%	1.228.168,50	0,79%	0,76%
NASDAQ 4.5% 15-02-32	2.050.000	EUR	105,28%	2.158.291,25	1,39%	1,34%
NESTE OYJ 3.75% 20-03-30 EMTN	2.000.000	EUR	101,58%	2.031.530,00	1,31%	1,26%
NEXTERA ENERGY CAPITAL 3.996% 15-05-56	1.400.000	EUR	98,70%	1.381.835,00	0,89%	0,86%
NN GROUP NV 4.625% 13-01-48	1.060.000	EUR	101,62%	1.077.134,90	0,70%	0,67%
NORDEA BKP 0.5% 02-11-28 EMTN	2.450.000	EUR	94,43%	2.313.498,25	1,49%	1,44%
NORSK HYDRO AS 3.75% 17-06-33	2.000.000	EUR	101,04%	2.020.890,00	1,30%	1,26%
OMV AG 0.75% 16-06-30 EMTN	730.000	EUR	91,82%	670.264,10	0,43%	0,42%
OMV AG 1.0% 03-07-34 EMTN	400.000	EUR	82,72%	330.868,00	0,21%	0,21%
ONCOR ELECTRIC DELIVERY CO LLC 3.625% 15-06-34	1.400.000	EUR	99,92%	1.398.943,00	0,90%	0,87%
ORANGE 1.375% 20-03-28 EMTN	1.200.000	EUR	97,54%	1.170.492,00	0,76%	0,73%
PFIZER NLD INTL FINANCE BV 3.25% 19-05-32	1.700.000	EUR	99,76%	1.695.971,00	1,09%	1,05%
RECKITT BENCKISER TREASURY SERVICES 3.625% 14-09-28	1.800.000	EUR	101,22%	1.822.005,00	1,18%	1,13%
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 17-01-34	2.000.000	EUR	96,68%	1.933.570,00	1,25%	1,20%
REPSOL EUROPE FINANCE SARL 0.375% 06-07-29	1.300.000	EUR	92,74%	1.205.652,50	0,78%	0,75%
SANOFI 2.75% 11-03-31	1.500.000	EUR	98,71%	1.480.710,00	0,96%	0,92%
SHURGARD LUXEMBOURG 3.625% 22-10-34	1.900.000	EUR	97,05%	1.843.883,50	1,19%	1,15%
SNAM 3.875% 19-02-34 EMTN	1.700.000	EUR	101,55%	1.726.290,50	1,11%	1,07%
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 3.125% 24-01-30	1.900.000	EUR	99,99%	1.899.876,50	1,23%	1,18%
TAG IMMOBILIEN AG 4.25% 04-03-30	1.500.000	EUR	102,25%	1.533.735,00	0,99%	0,95%
TELE2 AB 3.75% 22-11-29 EMTN	2.200.000	EUR	101,79%	2.239.380,00	1,44%	1,39%
TELEFONICA EMISIONES SAU 4.055% 24-01-36	1.700.000	EUR	99,68%	1.694.534,50	1,09%	1,05%
TELEPERFORMANCE SE 4.25% 21-01-30	1.000.000	EUR	100,96%	1.009.615,00	0,65%	0,63%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
EUR						
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.125% 11-07-29	1.060.000	EUR	100,04%	1.060.439,90	0,68%	0,66%
VERIZON COMMUNICATION 1.25% 08-04-30	1.000.000	EUR	93,05%	930.490,00	0,60%	0,58%
VERIZON COMMUNICATION 2.875% 15-01-38	470.000	EUR	89,92%	422.605,20	0,27%	0,26%
WENDEL 1.0% 01-06-31	1.400.000	EUR	89,42%	1.251.936,00	0,81%	0,78%
<u>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</u>				<u>47.917.537,25</u>	<u>30,90%</u>	<u>29,80%</u>
EUR						
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	500.000	EUR	102,31%	511.545,00	0,33%	0,32%
AXA 4.375% 24-07-55 EMTN	1.700.000	EUR	101,68%	1.728.492,00	1,11%	1,08%
BANCA IFIS 3.625% 15-11-29	1.300.000	EUR	97,01%	1.261.078,00	0,81%	0,78%
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5.75% 23-08-33	1.300.000	EUR	104,16%	1.354.080,00	0,87%	0,84%
BANKINTER 3.5% 10-09-32	1.400.000	EUR	100,48%	1.406.720,00	0,91%	0,88%
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.625% 19-11-27	1.500.000	EUR	96,99%	1.454.902,50	0,94%	0,91%
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 5.125% 13-01-33	900.000	EUR	106,66%	959.895,00	0,62%	0,60%
BARCLAYS 3.941% 31-01-36	1.800.000	EUR	100,34%	1.806.120,00	1,16%	1,12%
BNP PAR 0.625% 03-12-32 EMTN	1.400.000	EUR	83,39%	1.167.411,00	0,75%	0,73%
BP CAP MK BV 3.36% 12-09-31	1.800.000	EUR	100,19%	1.803.429,00	1,16%	1,12%
BPCE 4.5% 13-01-33 EMTN	1.100.000	EUR	104,35%	1.147.811,50	0,74%	0,71%
CAIXABANK 0.75% 26-05-28 EMTN	1.300.000	EUR	98,12%	1.275.573,00	0,82%	0,79%
CITIGROUP 4.113% 29-04-36	1.700.000	EUR	102,39%	1.740.562,00	1,12%	1,08%
DEUTSCHE BK 1.75% 19-11-30	1.900.000	EUR	94,67%	1.798.654,00	1,16%	1,12%
DNB BANK A 3.125% 20-05-31	2.000.000	EUR	99,50%	1.990.080,00	1,28%	1,24%
ERSTE GR BK 3.75% 21-04-36	1.400.000	EUR	99,34%	1.390.802,00	0,90%	0,87%
FORD MOTOR CREDIT 4.445% 14-02-30	1.000.000	EUR	101,83%	1.018.285,00	0,66%	0,63%
FORD MOTOR CREDIT 4.867% 03-08-27	1.060.000	EUR	101,76%	1.078.656,00	0,70%	0,67%
INTE 5.125% 29-08-31 EMTN	1.450.000	EUR	108,23%	1.569.313,25	1,01%	0,98%
MIZUHO FINANCIAL GROUP 4.416% 20-05-33	1.800.000	EUR	104,94%	1.888.992,00	1,22%	1,17%
MUNICH RE 4.25% 26-05-44	2.000.000	EUR	101,66%	2.033.230,00	1,31%	1,26%
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.25% 05-09-29	1.600.000	EUR	100,34%	1.605.424,00	1,04%	1,00%
NATL AUSTRALIA BANK 3.612% 22-01-36	1.400.000	EUR	99,18%	1.388.485,00	0,90%	0,86%
NATWEST GROUP 5.763% 28-02-34	1.800.000	EUR	105,23%	1.894.068,00	1,22%	1,18%
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.625% 21-08-29	1.600.000	EUR	102,74%	1.643.880,00	1,06%	1,02%
ROYAL BANK OF CANADA 4.375% 02-10-30	2.250.000	EUR	104,81%	2.358.135,00	1,52%	1,47%
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 4.875% 24-08-28	1.400.000	EUR	103,67%	1.451.436,00	0,94%	0,90%
SWEDBANK AB 4.375% 05-09-30	2.000.000	EUR	104,57%	2.091.380,00	1,35%	1,30%
TORONTO DOMINION BANK 3.129% 03-08-32	2.300.000	EUR	98,11%	2.256.495,50	1,45%	1,40%
UBS GROUP AG 3.25% 12-02-34	1.200.000	EUR	97,64%	1.171.650,00	0,76%	0,73%
UNICREDIT 1.8% 20-01-30	1.750.000	EUR	95,48%	1.670.952,50	1,08%	1,04%
Total OBLIGATIONS				141.611.475,70	91,33%	88,08%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>13.448.185,75</u>	<u>8,67%</u>	<u>8,36%</u>
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un établissement de crédit</u>				<u>2.303.957,85</u>	<u>1,48%</u>	<u>1,43%</u>
EUR						
CA 2.625% 17-03-27	1.090.000	EUR	99,80%	1.087.781,85	0,70%	0,68%
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.125% 29-06-27	1.200.000	EUR	101,35%	1.216.176,00	0,78%	0,75%
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée</u>				<u>11.144.227,90</u>	<u>7,19%</u>	<u>6,93%</u>
EUR						
BAYER 0.75% 06-01-27	1.000.000	EUR	98,99%	989.865,00	0,64%	0,62%
CIE GEN DES ETS MICHELIN 1.75% 28-05-27	1.515.000	EUR	98,97%	1.499.334,90	0,97%	0,93%
DOW CHEMICAL COMPANY 0.5% 15-03-27	1.045.000	EUR	98,23%	1.026.461,70	0,66%	0,64%
EDP S.A 1.625% 15-04-27	1.600.000	EUR	99,14%	1.586.240,00	1,02%	0,99%
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	1.500.000	EUR	100,89%	1.513.410,00	0,97%	0,94%
REPSOL INTL FINANCE BV 0.25% 02-08-27	1.000.000	EUR	97,37%	973.715,00	0,63%	0,60%
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.25% 04-04-27	1.060.000	EUR	100,72%	1.067.584,30	0,69%	0,66%
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 1.375% 26-07-27	1.400.000	EUR	98,44%	1.378.104,00	0,89%	0,86%
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	500.000	EUR	101,51%	507.560,00	0,33%	0,32%
WEBUILD 3.625% 28-01-27	600.000	EUR	100,33%	601.953,00	0,39%	0,37%
Total INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				13.448.185,75	8,67%	8,36%
TOTAL PORTEFEUILLE				155.059.661,45	100,00%	96,44%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
Avoirs bancaires à vue				3.675.648,58		2,29%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		3.675.648,58		2,29%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				3.675.648,58		2,29%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				91.000,00		0,06%
AUTRES				1.947.867,98		1,21%
TOTAL DE L'ACTIF NET				160.774.178,01		100,00%

15.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	18,10%
États-Unis	14,36%
Italie	10,87%
Espagne	8,67%
Allemagne	7,95%
Royaume-Uni	6,53%
Pays-Bas	6,14%
Luxembourg	5,27%
Finlande	3,97%
Suède	3,58%
Norvège	3,52%
Canada	2,98%
Autriche	2,60%
Japon	1,22%
Portugal	1,02%
Belgique	0,89%
Australie	0,89%
Suisse	0,75%
Irlande	0,69%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Banques et institutions financières	27,72%
Holding et sociétés financières	19,16%
Energie et eau	6,89%
Compagnies d'assurance	6,30%
Télécommunication	5,75%
Pétrole	5,26%
Transports	3,85%
Distribution, commerce de détail	3,00%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	2,76%
Electrotechnique et électronique	2,59%
Services divers	2,48%
Industrie agro-alimentaire	2,00%

Par secteur	
Sociétés immobilières	1,98%
Chimie	1,92%
Art graphique, maison d'édition	1,32%
Métaux non ferreux	1,17%
Electronique et semi-conducteurs	1,11%
Agriculture et pêche	1,11%
Construction de machines et appareils	1,04%
Pneus et caoutchouc	0,97%
Textile et habillement	0,90%
Constructions, matériaux de construction	0,39%
Industrie automobile	0,33%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	100,00%

15.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	10.497.497,00
Ventes	13.671.934,88
Total 1	24.169.431,88
Souscriptions	1.030.786,28
Remboursements	3.816.608,81
Total 2	4.847.395,09
Moyenne de référence de l'actif net total	161.674.400,15
Taux de rotation	11,95%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

15.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe IC - Cap				774,00		774,00	78,00		852,00
Classe N - Cap	2.274,00	33,00	6.026,00	1.915,00	109,00	7.832,00		5,00	7.827,00
Classe P - Cap				4.720,00		4.720,00			4.720,00
Classe P - Dis	13.099,315	5.659,032	81.315,283	12.033,745	20.911,244	72.437,784	249,408	4.342,137	68.345,055
Classe S-ic - Cap	88,00		88,00			88,00			88,00
Classe de base - Cap	12,888		1.142,671	13,402	55,00	1.101,073	6,127		1.107,20
Classe de base - Dis	5.678,809	1.202,518	15.113,772	2.633,843	2.489,795	15.257,82	6,85	519,538	14.745,132
TOTAL			103.685,726			102.210,677			97.684,387

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe IC - Cap			7.798.429,73		812.526,00	
Classe N - Cap	21.477.175,49	315.724,68	18.631.482,24	1.054.300,66		49.625,75
Classe P - Cap			4.719.090,15			
Classe P - Dis	11.290.952,68	4.950.185,20	10.243.185,91	18.178.163,65	217.080,98	3.722.382,41
Classe S-Ic - Cap	8.792.774,38					
Classe de base - Cap	1.181,73		1.277,00	5.148,00	590,94	
Classe de base - Dis	498.070,14	105.639,39	227.902,69	216.039,44	588,36	44.600,65
TOTAL	42.060.154,42	5.371.549,27	41.621.367,72	19.453.651,75	1.030.786,28	3.816.608,81

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe IC - Cap			8.006.573,28	10.344,41	8.906.977,10	10.454,20
Classe N - Cap	57.806.566,18	9.592,86	77.303.727,87	9.870,24	78.220.031,85	9.993,62
Classe P - Cap			4.846.319,71	1.026,76	4.895.381,16	1.037,16
Classe P - Dis	71.604.471,50	880,58	62.643.546,04	864,79	58.310.270,61	853,17
Classe S-Ic - Cap	8.746.042,70	99.386,85	8.971.465,01	101.948,47	9.071.303,38	103.082,99
Classe de base - Cap	107.712,08	94,26	106.040,85	96,31	107.598,28	97,18
Classe de base - Dis	1.334.224,02	88,28	1.322.860,56	86,70	1.262.615,63	85,63
TOTAL	139.599.016,48		163.200.533,32		160.774.178,01	

15.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

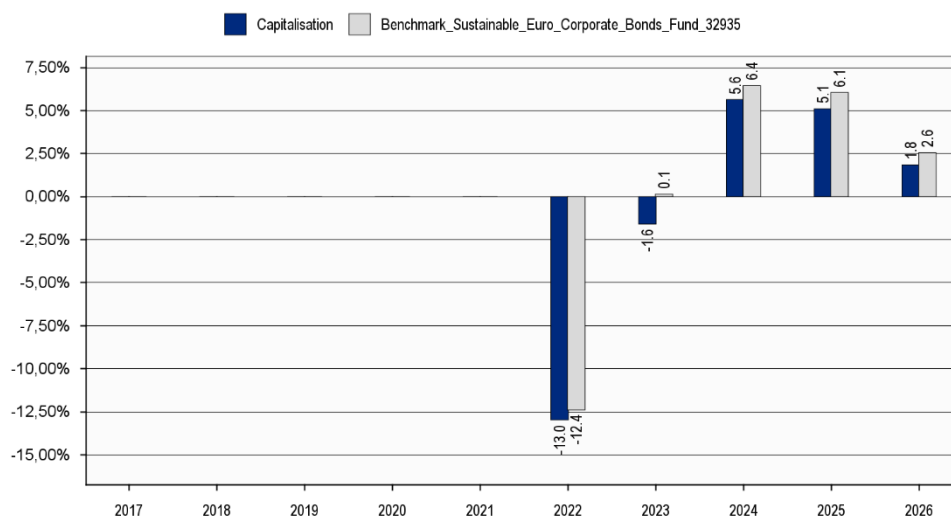
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Classes IC et S-Ic : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classes de base, classes N et P : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe de base

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
1,84% (en EUR)	2,55% (en EUR)	4,18% (en EUR)	-0,64% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

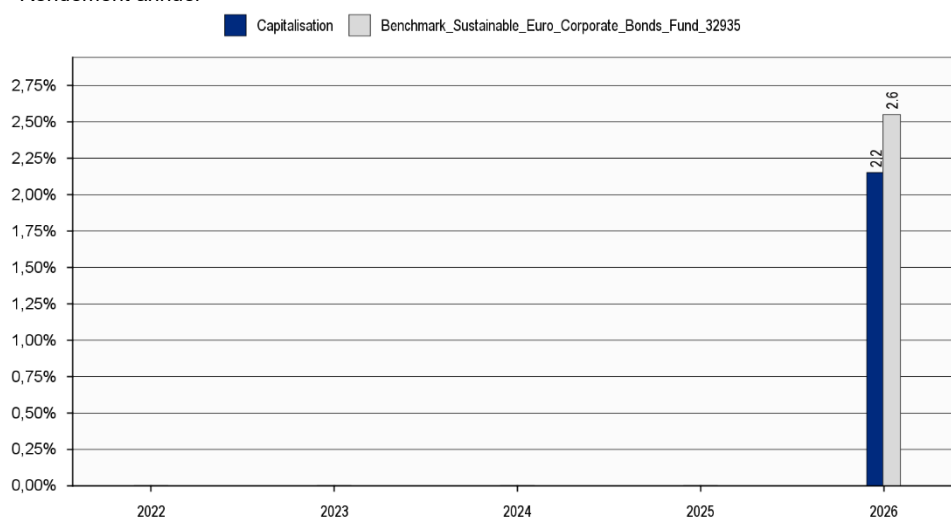
$VNI(t+n)$ la valeur nette d'inventaire par part en t+n

$VNI(t)$ la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe IC

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
2,15% (en EUR)	2,55% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

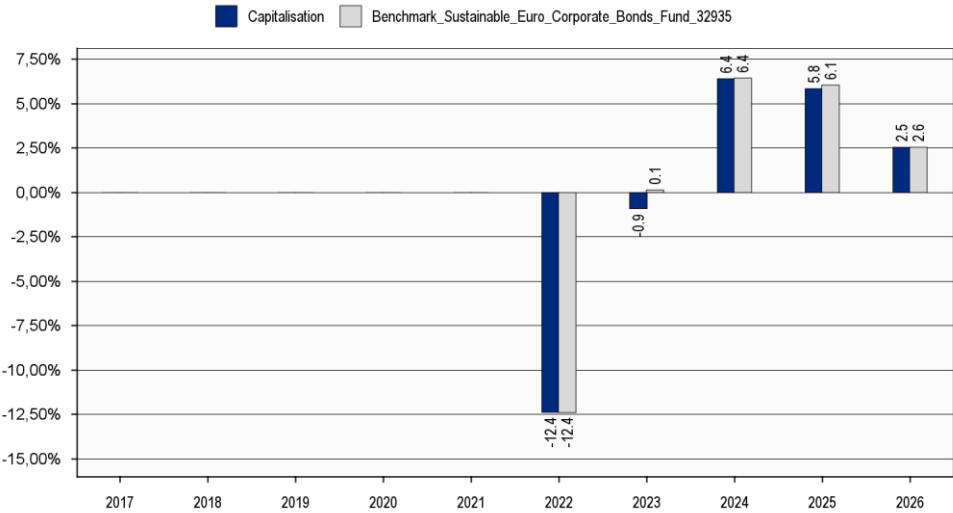
avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
n la période sous revue

Classe N

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
2,55% (en EUR)	2,55% (en EUR)	4,92% (en EUR)	0,06% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

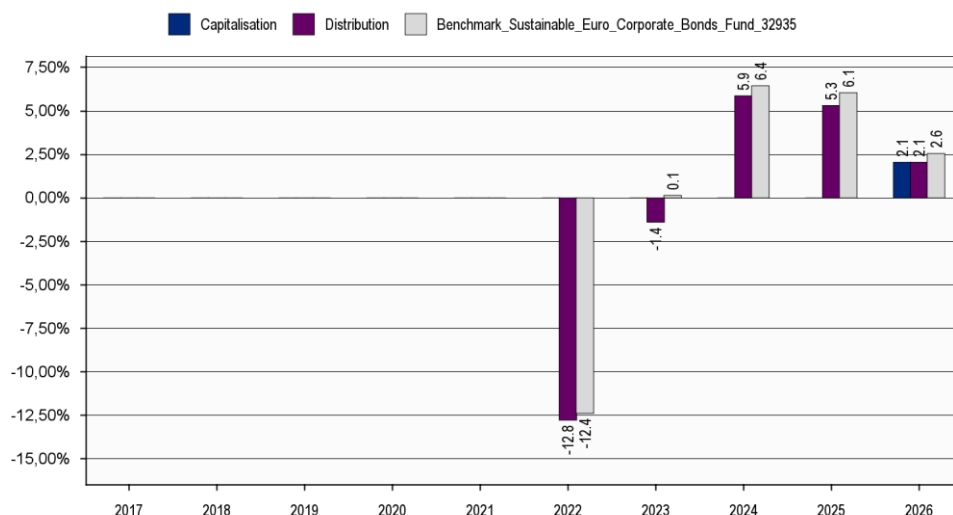
* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec
P (t; t+n) la performance de t à t+n
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
n la période sous revue

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
2,05% (en EUR)	2,55% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Distribution

1 an		3 ans	5 ans
Part	Benchmark	Part	Part
2,05% (en EUR)	2,55% (en EUR)	4,40% (en EUR)	-0,43% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{1/n} - 1$$

avec

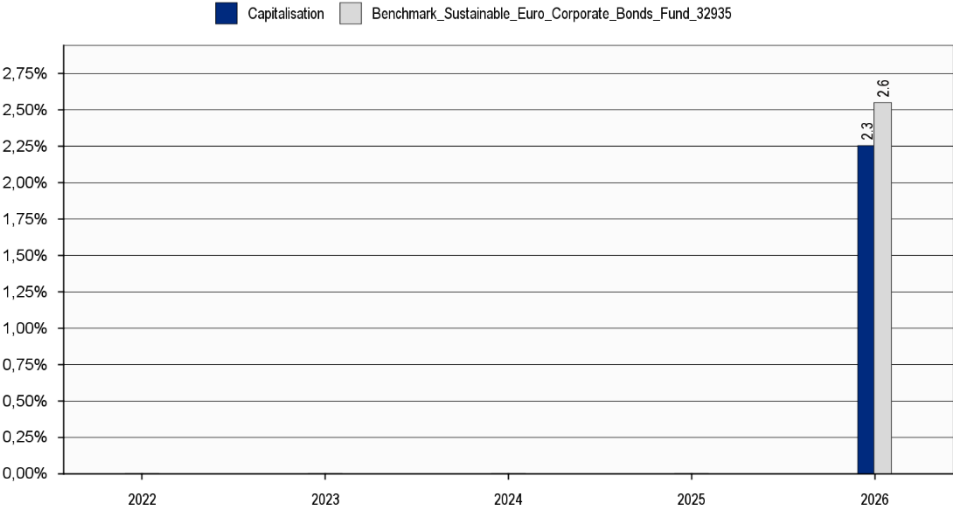
P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P_t = $\left[\alpha \times \frac{VNI(t+1)}{VNI(t)} \right] - 1$

avec
 P_t la performance annuelle pour la première période
 VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1
 VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t
 α l'opérateur algébrique suivant:
 $\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t2} / VNI_{ex_{t2}}) \dots [1 + (D_{tn} / VNI_{ex_{tn}})]]$
avec
 $D_t, D_{t2}, \dots, D_{tn}$ les montants du dividende distribué durant l'année t
 $VNI_{ex_t} \dots VNI_{ex_{tn}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe S-Ic
Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
2,25% (en EUR)	2,55% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.
* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$P(t; t+n) = ((VNI_{t+n} / VNI_t))^{(1/n)} - 1$
avec
 $P(t; t+n)$ la performance de t à t+n
 VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n
 VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t
n la période sous revue

15.4.6 . Frais**Frais récurrents**

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	Coûts de transaction** :
Classe de base (Cap) - BE6325801437	0,85%	0,10%
Classe de base (Dis) - BE6325805479	0,85%	0,10%
Classe N (Cap) - BE6325804464	0,16%	0,10%
Classe P (Cap) - BE6325802443	0,65%	0,10%
Classe P (Dis) - BE6325806485	0,64%	0,10%
Classe S-Ic (Cap) - BE6349839256	0,45%	0,10%
Classe IC (Cap) - BE6325803458	0,55%	0,10%

* Des frais courants se rapportent aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

15.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 - Autres produits**

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 0,60% sur une base annuelle pour la classe de base, 0,40% pour la classe P, 0,30% pour la classe IC, 0,20% pour la classe S-Ic, 0,20% pour la classe S et 0,00% pour la classe N. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 10,00%.